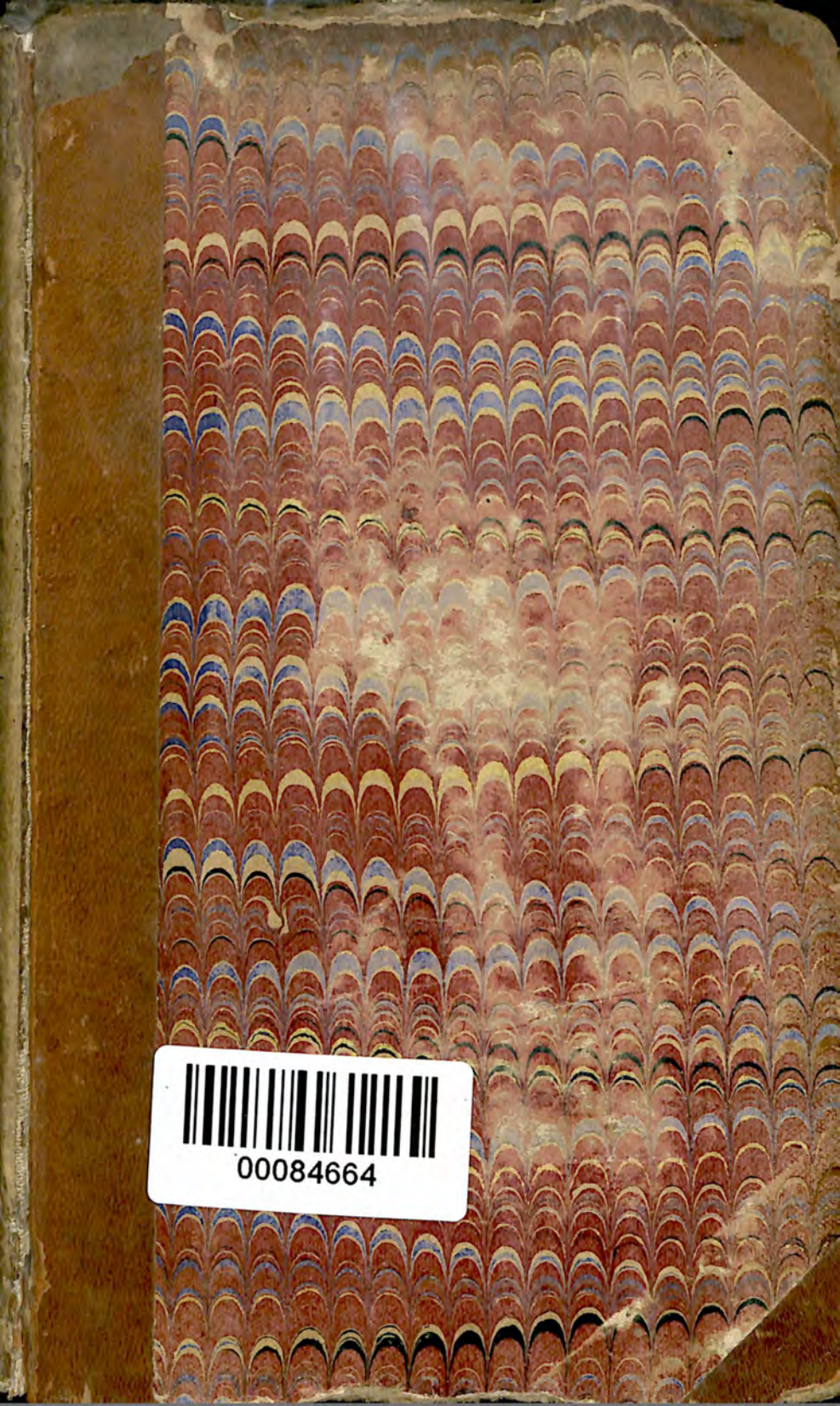
00084664

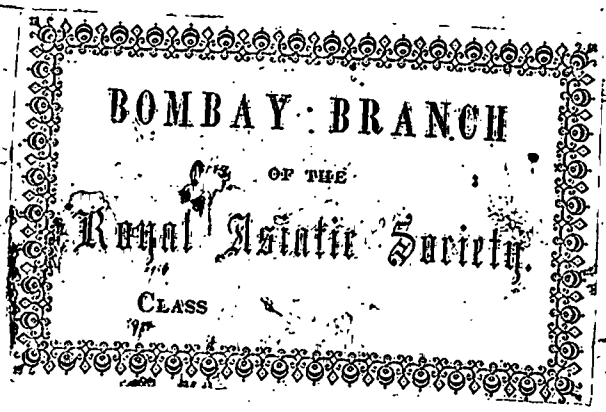

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 02 January, 2016

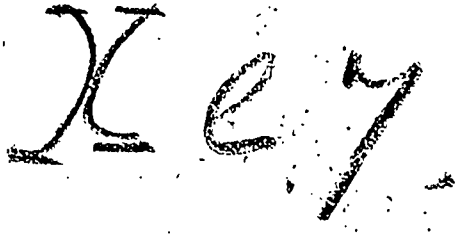

VOYAGE

EN

SARDAIGNE,

DE 1819 A 1825.

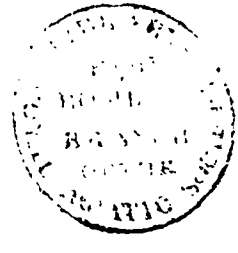

IMPRIMERIE ET FONDERIE DE J. PINARD,
RUE D'ANJOU-DAUPHINE, N° 8, A PARIS.

Cominotti del. Imp. Lithe. de Mlle Formentin. R. de

VOYAGE

SARDAIGNE,

DE 1819 A 1825,

OU

DESCRIPTION

STATISTIQUE, PHYSIQUE ET POLITIQUE DE CETTE ÎLE,
AVEC DES RECHERCHES SUR SES PRODUCTIONS NATURELLES ET SES ANTIQUITÉS;

PAR LE CHEV. ALBERT DE LA MARMORA,

Capitaine à l'état-major de S. E. le vice-roi de Sardaigne, membre de l'ordre royal et militaire de Savoie, correspondant de l'Académie des sciences de Turin, de la Société agraire et économique de Cagliari, de la Société des Naturalistes de Francfort, etc., etc.

Nuove a recar vengo dal campo, e fui
osservator di ciò che narro io stesso.
BELLOTTI, *Trad. d'Esch.*

8466

PARIS.
DELAFOREST, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE DES FILLES-SAINT-THOMAS, N° 7.
ARTHUS BERTRAND, RUE HAUTEFEUILLE, N° 23.

1826.

00084664

INTRODUCTION.

L'OBSCURITÉ qui couvre les premières époques historiques de la Sardaigne, la diversité des récits des auteurs anciens sur ses premiers colons, enfin, il faut le dire, le peu de place que l'histoire de cette île occupe dans les annales des temps mieux connus, ne lui permettent pas de figurer à côté de la Sicile et de la péninsule d'Italie, si justement célèbres. Aussi n'oserai-je pas prétendre que la relation de mon voyage, dans un pays qui durant tant de siècles n'a joué qu'un rôle passif, puisse présenter un vif intérêt aux amateurs du beau et du grand, qui chercheraient en vain dans mon livre cette richesse de souvenirs que nous offrent ces deux terres classiques, voisines de la Sardaigne.

Mais, si l'existence de cette île fut dans tous les temps moins brillante que celle de

ces deux contrées; si, dès l'époque où elle fut occupée par les Carthaginois, la Sardaigne perdit pour jamais son indépendance; si enfin, par une conséquence naturelle de ses vicissitudes politiques, les arts et les lettres ne purent y fleurir comme en Italie et en Sicile; toutefois la nature, si prodigue de ses dons envers ces deux pays, n'a pas été plus ingrate envers elle. La position géographique, la température, les productions de cette île, lui auraient permis aussi de tenir une place remarquable dans les annales du monde, si une sorte de fatalité ne se fût opposée à ce qu'elle prît l'essor.

D'un autre côté, si l'on compare la Sardaigne à la Corse et aux autres îles de la Méditerranée, on sera forcé de reconnaître qu'outre sa plus grande étendue, elle tient parmi elles un rang distingué.

En effet, il est difficile de trouver une contrée qui, sur une surface resserrée entre des limites assez étroites, réunisse une aussi grande diversité d'objets dignes de fixer l'attention de l'observateur; elle présente successivement une extrême variété de

montagnes, de terrains, de mines et de fossiles. Le règne végétal n'offre pas une moindre diversité : les plantes de l'Europe tempérée et celles de l'Afrique septentrionale s'y trouvent réunies. Enfin on y rencontre une foule d'animaux de toutes les classes, dont quelques uns se voient rarement dans les autres parties de l'Europe.

Mais de grandes difficultés entravent le zèle du voyageur qui veut parcourir cette île : le défaut de routes, le manque des ressources les plus communes, les périls auxquels l'expose, dans quelques cantons, le caractère inquiet et farouche des habitans, enfin les dangers non moins redoutables du climat pendant plusieurs mois de l'année : voilà des obstacles capables de ralentir l'ardeur de l'homme curieux de visiter une contrée si peu connue.

Entraîné cependant par un attrait irrésistible vers une île qui, depuis plus d'un siècle, est unie par des liens politiques à mon pays natal, je me suis hasardé d'y faire plusieurs voyages consécutifs ; ils furent interrompus chaque année dès le mois d'août, et je ne pus

guère les renouveler avec fruit que vers la fin des hivers suivans. Je les ai commencés en 1819, et je me propose de les poursuivre jusque vers l'été de 1827.

Ayant parcouru la Sardaigne dans tous les sens, à différentes époques, et toujours avec une lenteur suffisante pour bien observer, je pense avoir acquis le droit d'énoncer mon opinion sur les choses dont je parle.

J'ose, par une raison semblable, attester l'exactitude de mes narrations et la fidélité de mes dessins. Celui qui est en tête de ce volume me montre sous mon costume de voyage, qui certes n'est pas fait pour flatter ma vanité. Si le lecteur était tenté de me comparer au voyageur imaginaire créé par le célèbre Foé, je le préviens que mon intention a été d'acquérir un titre de plus à la confiance du public, en lui offrant dès l'abord une peinture naïve de tout l'attirail dont j'ai été obligé de me charger pour mieux remplir la tâche que je me suis imposée, et obtenir un résultat digne d'être accueilli.

Quoique les anciens monumens que l'on trouve en Sardaigne ne soient ni aussi nom-

breux ni aussi beaux que ceux de l'Italie et de la Sicile, ils ne laissent pas d'être fort remarquables sous le rapport de leur origine et de leur haute antiquité ; je me suis attaché à faire connaître les plus intéressans.

Quant aux mœurs, aux usages, aux traditions, aux costumes, je les ai étudiés avec soin, et j'y ai découvert une foule de points de rapprochement avec ce que nous savons des usages des peuples anciens; loin d'imiter ces écrivains qui, ne voyant dans ces mœurs antiques que de la barbarie ou qu'un vaste champ ouvert à la satire, ont voulu égayer leurs lecteurs aux dépens d'une nation entière, tous mes efforts, au contraire, ont eu pour but de présenter les choses sous le point de vue le plus impartial et le plus exact.

Le volume que je publie aujourd'hui, quoique formant un ouvrage complet et isolé, sert en quelque sorte d'introduction aux trois autres que je compte faire paraître.

Le second renfermera la description des lieux d'après mes journaux de voyage ; on y trouvera également le détail des usages et des costumes particuliers à quelques can-

tons, les anecdotes les plus remarquables, les principales notions sur les diverses natures de terrains, les différens genres de culture, etc., etc. Ce volume sera orné d'une carte nouvelle et d'un petit atlas contenant quelques vues, et même des costumes qui formeront un supplément à ceux de la première partie.

La construction de la carte à laquelle je travaille depuis deux ans est en grande partie cause du retard que je suis forcé d'apporter à la publication de la suite de mon ouvrage.

Dans la troisième partie je décrirai par ordre tout ce qui concerne l'histoire naturelle de la Sardaigne, qui a fait jusqu'à présent l'objet spécial de mes recherches. Elle sera accompagnée de dessins d'animaux particuliers à l'île ou nouvellement découverts, d'une carte géologique générale, de cartes partielles, de plans et de coupes de terrains.

Celles-ci seront dressées d'après les nivellemens barométriques que je fais depuis trois ans, et que je compte porter à plus de 600 à la fin de la campagne prochaine.

Quant à la description des roches, elle sera justifiée par des échantillons pris sur les lieux mêmes, formant trois collections parfaitement semblables. Une de ces collections est déposée au cabinet du Jardin du Roi, à Paris, où l'on a bien voulu me faire l'honneur de l'accepter ; l'autre, au Musée royal d'histoire naturelle de Turin, et la troisième à celui de la ville de Cagliari : les pièces de chacune se correspondant exactement par leur nature et par leur numéro, pourront être consultées dans ces divers établissemens. Ces trois collections seront complétées dans ma prochaine course.

La quatrième partie, enfin, offrira une comparaison de la géographie ancienne, d'après Ptolémée et Cuvier, avec celle de l'île dans son état présent ; la position des villes anciennes sera spécialement déterminée d'après les inscriptions et autres monumens nouvellement découverts ; une carte indiquera les principaux restes d'antiquités, les ruines des villes, l'ancienne voie romaine, avec ses colonnes milliaires, etc. Cet ouvrage contiendra aussi une dissertation sur les mo-

numens nommés *noraghes,* dont je possède déjà plus de quarante dessins ; on y trouvera en outre la description d'un grand nombre d'idoles antiques en bronze, la plupart inédites, et plusieurs autres objets d'antiquité ; un atlas de figures très exactes facilitera l'intelligence du texte. Tel est l'ordre dans lequel seront successivement et séparément publiés les objets que je me propose de traiter.

Quant aux planches qui font partie de l'atlas que je publie avec ce volume, je n'ai pas hésité de préférer à plusieurs de mes propres dessins ceux que je dois à la complaisance de M. Cominotti. Ce jeune amateur, qui depuis trois ans habite la Sardaigne, où il est employé au service des ponts et chaussées, et dont je craindrais d'offenser la modestie en louant ses talens, a non seulement voulu que je fisse usage du fruit de ses loisirs, mais il a eu la bonté de se charger de l'exécution de plusieurs sujets que je lui ai indiqués comme les plus propres à être représentés.

Ma vive reconnaissance pouvant rendre suspecte mon opinion sur le mérite et l'exac-

titude de ces dessins, je me borne à garantir ce dernier point, et je laisse au public impartial le soin de rendre à leur auteur la justice qui lui est due.

Si quelque chose, dans mon livre, déplaît à un seul habitant de la Sardaigne, je le prie de croire que ma plume n'a été guidée que par l'amour de la vérité et par un sentiment d'affection sincère pour cette île. Je me rendrais coupable d'une noire ingratitude si je répondais différemment à l'accueil et à la bienveillance dont toutes les classes de la société m'ont honoré dans ce pays.

Puisse mon ouvrage présenter la Sardaigne sous son véritable point de vue, et fixer un instant l'attention de l'homme d'état et du savant sur cette contrée, qui mérite assurément d'être mieux connue qu'elle ne l'a été jusqu'ici par une grande partie de l'Europe!

VOYAGE

EN

SARDAIGNE.

PREMIÈRE PARTIE.

STATISTIQUE PROPREMENT DITE.

LIVRE PREMIER.

APERÇU HISTORIQUE.

CHAPITRE PREMIER.

Temps fabuleux.

Premiers peuples qui ont abordé en Sardaigne.

On ignore le nom que pouvait avoir la Sardaigne avant que des intérêts de commerce y eussent conduit des navigateurs qui lui donnèrent celui d'*Ichnusa*, d'après sa forme assez semblable à celle de l'empreinte d'un pied humain (1).

(1) Pausan. lib. x, cap. xvii. Silius Italicus de bello punico, lib. xii, v. 881.

Inde Ichnusa prius Grais memorata colonis.

Pausanias et Silius Italicus donnent à ces navigateurs une origine Grecque; des savans modernes (1) pensent que c'était des Pélasges venus de la côte d'Etrurie : ils ont cru pouvoir reporter l'époque de leur arrivée en Sardaigne, à une génération après leur établissement final en Italie, c'est-à-dire vers l'an 1451 avant J. C. L'opinion de ces savans est appuyée par Strabon, qui parle aussi des Tyrrhéniens établis en Sardaigne (2) à l'arrivée de la Colonie d'Iolas. Il ne paraît pas, cependant, que ces navigateurs aient formé des colonies bien considérables, ni bâti aucune ville à l'époque de leur arrivée.

1451 ans avant J. C.

Colonie de Sardus.

Quoi qu'il en soit, le nom d'Ichnusa fut bientôt remplacé par celui que l'île conserva depuis, et qui paraît lui avoir été donné par une colonie de Libyens sous la conduite du fameux *Sardus* (3), fils de *Maceris*, surnommé l'*Hercule thébain*. Plusieurs auteurs regardent cette colonie comme la première qui se soit établie dans l'île, et considèrent Sardus comme son fondateur. Une médaille consulaire prouve que telle était aussi l'opinion des Romains; elle appartient à la famille *Atia*, et porte pour légende : *Sardus Pater* (4). Au reste, Pausanias nous

(1) Histoire critique de l'établissement des Colonies grecques, par Raoul Rochette, vol. 1er, p. 318.

(2) Strab., lib. v, p. 225.

(3) Sardinia e Sardo filio Herculis adpellata; Mart. Capella, lib. VIII, 604, in var. lect.

(4) C'est la seule médaille qu'on connaisse comme réellement frappée dans l'île. Quoique M. Azuni l'ait produite dans son Histoire de Sardaigne, je me propose d'en donner un dessin

apprend qu'à l'arrivée des Africains, les habitans d'Ichnusa furent contraints de recevoir ces nouveaux hôtes, qui, ne s'entendant pas mieux que ces peuples à bâtir des villes, habitèrent comme eux des cabanes, ou les antres que le hasard leur fit trouver.

Colonie d'Aristée.

Une grande incertitude règne encore sur l'ordre chronologique que doit occuper la colonie d'*Aristée*. Pausanias la fait suivre immédiatement celle des Libyens, et par conséquent précéder celle des Ibères, tandis que Solin la fait succéder à celle-ci. Ces contradictions, jointes à quelques doutes sur la conduite de la colonie par Aristée lui-même, empêchent d'assigner à cet événement une date précise.

On lit encore (1) dans les fragmens de Salluste 145, 255 et 65, recueillis par le président de Brosse (Hist. rom. de Salluste, lib. II, c. X, t. 1, p. 477) : « Aristée passa dans l'île de Céos, jus-
« qu'alors inhabitée, et de là en Sardaigne, accom-
« pagné par Dédale, qui vint avec lui de Sicile.....
« Aristée régna bientôt sur la ville de *Caralis*, qu'il
« avait nouvellement bâtie... Ces deux nations, sé-
« parées jusque-là, n'eurent pas de peine à adopter
« une nouvelle façon de vivre. »

Selon ce passage, non seulement cette colonie aurait bâti des villes, mais celle de Caralis, en particulier, lui devrait son existence, ce qui contredit

---

dans la partie de mon travail qui traitera des monumens anciens.

(1) Raoul Rochette, vol. 2, p. 258. (Note).

Pausanias, qui regarde la ville de Nora comme la première établie en Sardaigne, et lui donne les Ibères pour fondateurs.

M. Raoul Rochette pense que les deux colonies dont il est question dans le fragment de Salluste, ne peuvent être que celle des Pélasges Tyrrhéniens, qui donnèrent à l'île le nom d'Ichnusa, et celle des Ibères, dont Norax était le chef. Il dit encore dans la note précitée : « Au reste, ce dernier « fragment est précieux en ce qui concerne la réu- « nion des colonies antérieures à celle d'Aristée, et « la fondation de Caralis, qui fut renouvelée par « une colonie Carthaginoise, dans des temps posté- « rieurs. »

Je ferai remarquer à cet égard, qu'en admettant la supposition de M. Raoul Rochette, on s'éloignerait du témoignage de Pausanias et de plusieurs auteurs accrédités. S'il m'était permis d'émettre une opinion sur ce sujet, je dirais que les deux peuples trouvés par Aristée étaient peut-être les traficans Grecs, ou bien les Tyrrhéniens et les Africains de Sardus, dont nous avons déjà fait mention, et non les Ibères dont l'établissement paraît avoir été postérieur.

Cette opinion serait fondée sur l'état de civilisation des deux peuples, que Salluste nous représente à l'arrivée des Grecs d'Aristée, comme errans et non civilisés, puisqu'il dit : « qu'ils se réunirent et adoptèrent une nouvelle façon de vivre..... », tandis que plusieurs raisons me portent à croire les Ibères fondateurs de Nora, comme déjà initiés aux bienfaits de la civilisation et à l'art de construire des

villes (1). Tout ce que je viens de dire s'accorderait avec le récit de Pausanias, sauf ce qui concerne l'époque de la fondation de Caralis relativement à celle de Nora. La proximité des lieux où furent bâties ces deux villes a pu occasioner quelque confusion sur leur priorité d'origine; mais je serais enclin à penser que la situation de la première, également à portée de la Grèce, et sa position avantageuse, au fond d'un golfe magnifique, semblent avoir dû fixer de préférence l'attention des premiers fondateurs.

Je croirais d'après cela que Norax, venu d'Espagne avec sa troupe, trouva le fond du golfe déjà occupé, et peut-être fortifié; qu'il s'arrêta alors à la partie de l'entrée qui lui parut la plus favorable à ses desseins, soit pour un établissement, soit pour une conquête.

Dans le premier cas, la distance entre ces deux villes était assez peu considérable pour qu'elles pussent facilement entretenir des relations d'amitié ou se donner des secours réciproques; et, dans la seconde hypothèse, la situation de Nora, maîtresse pour ainsi dire de l'entrée occidentale du golfe de

(1) La ville de Nora occupait la partie méridionale de la Sardaigne où se trouve actuellement le territoire de S. Effisio, près du village de Pula, à sept lieues de Cagliari. Son identité est aujourd'hui reconnue par des inscriptions nouvellement découvertes. C'est dans cette région que l'on voit bien distinctement les restes d'un aqueduc romain, superposés à un *noraghe* détruit, qui en cet endroit tient lieu de pilier. J'en parlerai d'une manière détaillée dans la suite de cet ouvrage.

Cagliari, aurait considérablement compromis la sûreté de cette ville et celle de son commerce.

Ne voulant pas m'écarter des bornes que je me suis prescrites pour un simple aperçu, je reviens à ce que dit l'auteur de l'histoire des colonies grecques, sur celle qui fut, dit-on, conduite par Aristée (1): « Cette colonie, si elle a réellement eu lieu, fut « contemporaine de Dédale, et paraît se rattacher « à l'ensemble des émigrations qui furent occasio- « nées par les conquêtes de Minos. » Elle serait, dans ce cas, postérieure à celle de Norax.

Colonie de Norax.

Mais quel fut ce Norax, et quels furent ces Ibères? Norax, selon Pausanias, fils de Mercure et de la nymphe Erythée, fille du fameux roi Géryon, est également semi-mythologique. Cependant, comme au milieu des fictions et des allégories des temps fabuleux, nous trouvons par fois quelques faits historiques, nous pouvons croire avec le savant Bossi (2) que le royaume de Géryon était déjà dans un certain état de civilisation, et par conséquent que la colonie conduite en Sardaigne par son petit-fils Norax devait certainement avoir, entre autres connaissances, celle de l'art de bâtir.

Quant à l'origine de ces Ibères, M. Louis Petit-

---

(1) Raoul Rochette, note précitée, vol. 2, p. 256.

(2) Troppo vicina era l'Africa che tutta ridondava di re e di regni, sino all'epoca dei re pastori, perchè la vicina Spagna non contraesse quel vizio e non aspirasse a quel vanto. Il regno di Gerione doveva essere ben disposto e bene amministrato, per quanto esserlo poteva in quella età. Bossi, Stor. di Spagna ant. e mod., vol. 1, p. 162, edit. Milan. in-8°, 1818.

Radel croit reconnaître en eux une de ces émigrations de Pélasges, qui, après avoir abandonné les côtes du Latium et de l'Étrurie, avaient été s'établir en Ibérie. Cette conjecture est ingénieusement déduite des homonymes des villes et des fleuves des deux régions, ainsi que l'explique le mémoire de ce savant, publié dans les recueils de l'Académie des inscriptions (1).

Avant de terminer cet article, j'ajouterai que j'incline fort à regarder Norax comme le fondateur de ces nombreux monumens de la Sardaigne, connus de nos jours sous le nom de *noraghes*, et dont j'aurai plusieurs fois occasion de parler : ils sont répandus sur toute la surface de l'île. J'en ai visité et dessiné une assez grande quantité, et je me réserve d'en traiter au long dans une autre partie de mon travail. M. Petit-Radel a eu la bonté de m'envoyer le dessin d'un monument de l'île de Minorque, que je crois de la même origine, et destiné peut-être aux mêmes usages que les noraghes de la Sardaigne.

Quelle que soit la place qu'on veuille assigner à la colonie de Norax, il n'en est pas moins certain qu'elle bâtit la ville de Nora, qui ne tarda pas à fleurir, et eut plusieurs siècles d'existence (2).

Une nouvelle colonie suivit celle des Ibères. Pausanias et Diodore de Sicile en parlent avec beau-

Colonie d'Iolas.

(1) Institut. Acad. des inscript. t. VI., p. 324, Mémoire sur les origines des plus anciennes villes de l'Espagne.

(2) Tigellius, dont parle Cicéron, était de Nora.

coup de détails (1). Elle avait, selon eux, pour chef *Iolas*, fils d'Iphiclus neveu d'Hercule, et était composée de Thespiens (2) et d'Athéniens, auxquels, selon Eustathe (3), se joignirent des Thébains et des Locriens. Elle fut, dit-on, d'après les ordres d'un oracle, confiée par Hercule (4), à ce même Iolas et aux enfans qu'il avait eus des filles de *Thespius*. Diodore en parle fort au long, ainsi que l'auteur du livre *de Mirabilibus auscult.*, qui vante les monumens et les constructions grecques qu'on voyait encore de son temps en Sardaigne, et qu'on attribuait à ce fondateur.

Cette colonie construisit, selon quelques-uns, la ville d'*Olbia*, et selon d'autres, ne fit que s'y établir, et en changer le nom en celui d'*Ogrylle*. Quoi qu'il en soit, le nom d'Olbia prévalut long-temps encore, et se conserva même jusqu'à l'époque où vivait Cicéron. Les Athéniens semblent seuls avoir peuplé la ville d'Olbia, tandis que les Thespiens fondèrent celle de *Thespia*, dont les habitans émigrèrent ensuite en Italie, à l'arrivée des Africains, et bâtirent la ville de *Crotone*, après s'être établis dans les environs de *Cumes*.

On attribue encore à Iolas la fondation de Ca-

---

(1) Diod. Sic., lib. IV, c. 24, 29, 30, et lib. V, c. 15. Strab. et Paus. loc. cit.

(2) Heyne. ad Apollod., p. 217. édition de Gottingue, année 1803.

(3) Eustath. ad Dionys., p. V, 485, V. p. 155.

(4) Cet Hercule n'est pas le même que celui dont il est fait mention plus haut, et paraît d'origine grecque.

ralis. Quelques personnes pensent cependant qu'il ne fit que lui donner son nom. Il est certain qu'elle s'appela long-temps la ville d'Iolas, *Urbs Iolæ*. C'est de l'arrivée de cette colonie que paraît dater le développement de l'agriculture en Sardaigne; Diodore de Sicile, dont je cite la traduction française (1), nous apprend encore qu'Iolas ayant vaincu les indigènes, en partagea les meilleures terres à ses compagnons. Elles furent si bien défrichées, et leurs produits d'une si riche valeur, qu'elles attirèrent bientôt dans l'île d'avides et barbares conquérans.

Après la colonie d'Iolas, quelques auteurs font aborder en Sardaigne une partie des fugitifs troyens échappés au sac de leur ville, et séparés par les vents de la flotte d'Énée (2). Pausanias dit qu'ils furent favorablement reçus par les Grecs, et ne formèrent plus qu'un seul peuple avec eux. Il ajoute à ce propos, que les barbares ne firent la guerre ni aux Grecs ni aux Troyens, parce que, depuis cette jonc-

---

(1) Le chef de cette colonie, *Iolas*, neveu d'Hercule, s'étant emparé de l'île, y fonda des villes considérables; et, ayant distribué le territoire au sort, il appela de son nom les habitans *Iolécns*. Il construisit aussi des gymnases et des temples, (on voit que Diodore parle le langage de son temps) et tous les autres *édifices* (?) qui contribuent au bonheur de la vie humaine, dont il reste encore des souvenirs aux temps actuels. En effet les plus belles campagnes ayant pris leur nom de lui, sont appelées *Iolécnnes*, et le peuple a conservé jusqu'à présent le nom d'*Iolécn*. Diod. liv. v., ch. 15.

(2) Affluxere etiam et sedes posuere coactas
Dispersi pelago post cruta Pergama Teucri.
(*Sil. Ital., lib.* XII, *v.* 361.)

tion, leurs forces étaient égales; et que d'ailleurs le fleuve *Thorsus*, qui traverse l'île, séparant les deux armées, aucune ne voulait le passer en présence de l'autre.

D'après tout ce qui vient d'être dit, on voit que les colonies helléniques, et surtout celle d'Iolas, introduisirent dans l'île l'agriculture, et avec elle une grande prospérité, source certaine d'un accroissement considérable de population. Les mœurs d'un peuple agriculteur sont toujours paisibles; aussi les différentes colonies vivaient-elles en harmonie, et n'étaient occupées que de leurs travaux. Si Pausanias nous parle de deux armées s'observant d'un rivage à l'autre du Tirse, il nous représente en même temps les Sardes descendans des Grecs, comme civilisés, et dans un simple état de défense contre ceux qu'il appelle *barbares*. Nous devons conclure de là que le repos réel dont jouit l'île jusqu'à l'époque assez reculée de l'arrivée des Africains, dût être le fruit de la vie agricole et des institutions pacifiques de ses premiers législateurs.

On ignore quelle forme de gouvernement eut alors la Sardaigne; mais on sait qu'elle conserva pendant plusieurs années son indépendance qu'elle perdit à jamais à l'invasion de son riche territoire par les Libyens.

Libyens. Cette invasion fut terrible, et eut les plus funestes résultats. Attirés par la fertilité du sol et l'état prospère de l'île, des Libyens, que je soupçonne n'être que d'anciens Carthaginois, ayant résolu d'en faire la conquête, y débarquèrent en grand nombre, et attaquèrent les paisibles Grecs, qui furent

tous exterminés. Les Troyens réfugiés sur les hautes montagnes s'y fortifièrent, et s'y maintinrent longtemps sous le nom d'*Ilienses*.

Des Corses expulsés de leur patrie par suite des guerres civiles, et établis dans les montagnes du nord de l'île, y conservèrent également leur indépendance et leur nom, comme on peut le voir par les cartes de Ptoloméc.

Enfin les Carthaginois, déjà puissans sur mer, abordèrent en Sardaigne, et l'occupèrent pendant plusieurs années. Comme l'histoire de ces peuples est mieux connue, et présente plus de certitudes, le chapitre suivant contiendra ce que nous avons à dire à leur égard. Carthaginois.

Telle est en raccourci la première époque historique de la Sardaigne. Quoique couverte d'un voile mythologique et poétique, on y reconnaît cependant une série de faits positifs qui correspondent aux vicissitudes de cette partie du globe, jadis le théâtre des transmigrations successives de l'espèce humaine.

Si je me suis étendu sur ces temps incertains plus que ne semblerait l'exiger la nature de mon travail, c'est que j'ai pensé que cela pourrait être de quelque utilité dans le cours de l'ouvrage, lorsque je traiterai des monumens anciens existans encore en Sardaigne. Je crois pouvoir les attribuer à quelques-unes des colonies précitées, et je les regarde comme les seuls et bien faibles documens à consulter sur ces époques lointaines et ténébreuses.

Le plan que je me suis proposé en traçant cet aperçu historique, étant d'en exclure autant que

possible les faits douteux et l'indication des peuples qui n'ont laissé aucune trace de leur séjour dans l'île, je ferai grace à mes lecteurs des Anti-diluviens, des fils de Javan, du roi Phorcus et de sa fille Méduse, de Galatas, d'Ulysse, ainsi que des Egyptiens, des Thraces, des Idonéens, des Epirotes, des Milésiens, des Cariens, des Lesbiens, etc., tous désignés dans plusieurs histoires de la Sardaigne comme dominateurs ou colons (1).

Je ferai seulement observer, avant de terminer ce chapitre, que les peuples qui paraissent avoir eu des relations avec cette île pendant les époques mentionnées jusqu'ici, sont les Phéniciens et les Etrusques (ou Tyrrhéniens). Dans le cours de mon voyage, j'ai eu occasion de reconnaître des traces de leur séjour sur les lieux ou de leurs liaisons avec les insulaires.

Quant aux relations que les Sardes purent entretenir avec les Grecs, je les crois à peu près nulles, et j'adopte en cela l'opinion de Bochart (2), qui tient fortement pour la négative à cet égard, et qui de plus refuse à la Sardaigne toutes les colonies grecques dont il vient d'être fait mention. Il attribue la fondation de Nora, de Caralis, etc., aux Carthaginois, et fait venir d'Afrique tous les peuples qui habitèrent successivement la Sardaigne. Cette opinion, qui était aussi celle de Cicéron (3), est partagée par un savant

---

(1) Fara, de rebus Sardois, vol. 1. Stephanini, de veteribus Sardiniæ laudibus. Madao antic. Sard., etc., etc.

(2) Bochart, Geog. Sacra., lib. 1, cap. XXXI.

(3) Voy. les fragmens du discours *pro Scauro*, ainsi que les autres nouvellement découverts par MM. Maï et Peyron.

moderne très distingué, M. Münters, évêque de Zéeland, qui en parle dans un petit mémoire sur des idoles sardes (1). Il ne considère pas les mots grecs que Madao et ensuite Azuni ont cru reconnaître dans la langue sarde actuelle, comme provenant de ces colonies; mais bien, comme résultant des relations avec la Sicile, Rome et l'empire d'Orient; il pense encore que les rapports de religion peuvent avoir mis en usage des mots grecs à des époques bien postérieures à celles dont il est question dans ce chapitre.

---

(1) D. Frederich Münters Sendschreiben an den Herrn Geheimen Hofrath und Professor D. Friedrich Creuzer. Uber einige sardiche Idole, p. 6. Ce petit opuscule est très intéressant, et fait suite à l'excellent ouvrage du même auteur sur la religion des Carthaginois.

N. B. Les personnes qui désireront prendre une idée des noraghes, en attendant que je puisse décrire exactement celles qui m'ont paru présenter des différences, pourront consulter la Notice comparée de quelques-unes, qui doit être incessamment publiée par M. Petit-Radel, et dont j'ai voulu, pour plus d'exactitude, lithographier moi-même les dessins et rédiger les descriptions.

CHAPITRE II.

Carthaginois et Romains.

Carthaginois, an 528 av. J.-C.

Vers l'an 528 avant J.-C. (ou 3123 de la période Julienne), commence la première époque vraiment historique pour la Sardaigne, c'est-à-dire celle de la première expédition des Carthaginois. Attirés par la fertilité de cette île, et peut-être en relation de parenté avec les Africains qui y étaient dès longtemps établis, ils arrivèrent de Sicile sous la conduite d'un certain *Macheus*. C'est sans doute le même de ce nom qui, vers l'an 560 avant J.-C., avait également conduit en Sicile la première expédition Carthaginoise. Quoi qu'il en soit, cette invasion n'eut aucun résultat important. Les Sardes, unis aux Corses (1), ayant opposé une vigoureuse résistance, Macheus s'en retourna bientôt à Carthage avec les débris de sa troupe, et paya par l'exil sa mauvaise fortune.

Asdrubal, général carthaginois, en Sardaigne, an 512 av. J.-C.

Quelques années après, sous le règne de Darius, roi de Perse, les Carthaginois envoyèrent une armée plus nombreuse que les précédentes, sous les ordres d'Asdrubal, pour réparer l'affront de leur

(1) Fara, de rebus Sardois, lib. 1. Cambiagi, st. di Sard., lib. 1, p. 8.

défaite, et tenter de nouveau la conquête de l'île. Cette expédition ne fut pas plus heureuse : les assaillans furent encore battus par terre et par mer, et leur général même fut grièvement blessé.

Peu de temps après, les Carthaginois s'emparèrent de l'Espagne, et cette conquête les mettant à même de disposer d'une plus grande quantité de troupes pour celle de la Sardaigne, ils y revinrent avec des forces supérieures. Cette nouvelle expédition fut confiée à ce même Asdrubal, qui fit attaquer sur plusieurs points les rivages de Corse et de Sardaigne (1), surprit les Sardes lorsqu'ils s'y attendaient le moins, et en fit un grand carnage. Ce qui survécut fut forcé de plier sous le joug de ce vainqueur impitoyable, ou de se réfugier dans les montagnes les plus élevées et les plus escarpées du centre de l'île.

Troisième expédition des Carthaginois, 512 av. J.-C.

Ces fuyards, ainsi que les *Iliens* et les *Corses*, cachés dans des grottes (2) qu'ils se creusèrent aux bords des précipices et dans les rochers les moins accessibles, bravèrent les insultes de leurs agresseurs. Vivant du lait et de la chair que leur fournissaient abondamment leurs nombreux troupeaux, et se couvrant de la peau de leurs brebis, ils oublièrent les biens qu'ils avaient perdus, et ne cher-

Iliens et Corses retirés dans les montagnes.

(1) Cambiagi fait ici revenir Asdrubal que Fara fait périr de ses blessures dans l'expédition précédente.

(2) Plusieurs grottes de ces Troglodites existent encore en Sardaigne; j'en donnerai un dessin dans la suite de mon travail.

chèrent qu'à se créer d'autres occupations, et d'autres moyens d'existence. Leurs mœurs, comme on le pense bien, changèrent par ce nouveau genre de vie. L'instinct de la défense personnelle dut rendre ces nouveaux montagnards inquiets et farouches; la nécessité dut en faire des pillards, et c'est vraiment là le portrait que les auteurs de l'antiquité nous font de ces peuples pasteurs, qui, loin d'être subjugués, ne cessèrent de faire des incursions dans les plaines, et de ravager les moissons de leurs voisins. Ils subsistèrent ainsi pendant plusieurs siècles.

Les Carthaginois, voyant leur autorité mal affermie sur le petit nombre des habitans de la plaine, et en butte aux attaques des fugitifs, qui les harcelaient tous les jours impunément, prirent une de ces déterminations qui caractérisent à la fois leurs mœurs, et la barbarie de leur siècle.

Expédiens barbares des Carthaginois.

Ils pensèrent que le meilleur expédient de réduire l'île à leur entière domination était d'ôter aux Sardes tous les moyens d'existence. Ils firent couper et déraciner tous les arbres fruitiers, les oliviers, les vignes, etc. Ils détruisirent toutes les moissons, enfin ils ôtèrent aux insulaires jusqu'à l'espérance d'une récolte à venir. Non contents de ces cruelles mesures, ils défendirent, sous peine de mort, de planter ou de semer, dans toute l'étendue de l'île, et, si l'on en croit certains auteurs, ils poussèrent la barbarie jusqu'à noyer les étrangers qui y abordaient (1).

(1) Voy. l'auteur de Mirabil. ausc. et Eratostenes ap. Strab., lib. XVII, p. 802. Fara, Azuni, etc., etc.

Une pareille résolution n'était pas propre à leur concilier l'attachement de ceux des habitans qui s'étaient soumis à eux pour conserver leurs possessions; aussi la masse de leurs ennemis augmenta-t-elle de jour en jour. Parmi ceux-ci se trouvèrent encore les auxiliaires venus d'Espagne (1), qui, ayant contribué à la conquête de l'île, prétendirent avoir part aux dépouilles, ce qui amena bientôt une rupture entre eux et les Carthaginois; mais forcés de céder au nombre, ils se réfugièrent également sur les hautes montagnes, et s'y maintinrent longtemps indépendans sous le nom de *Balares*, qui veut dire *fugitifs*, en langue Corse. Ils y vécurent de rapines et des produits de leurs bestiaux.

Espagnols réfugiés dans les montagnes.

Pendant les deux cent soixante-huit années que paraît avoir duré la domination punique en Sardaigne, jamais la paix ne put se conserver dans l'intérieur de l'île. Il semble pourtant que, vers la fin de leur empire, les Carthaginois rabattirent de leur extrême rigueur envers les Sardes, puisque le pays se trouvait de nouveau dans un certain état d'aisance, lorsqu'il passa sous le joug des Romains.

La première expédition romaine dont l'histoire fasse mention est celle de L. Cornelius Scipion, l'an de Rome 491. Ce consul aborda en Corse, où il prit la ville d'Aleria. De là, il vint en Sardaigne, et s'y rendit maître d'Olbia, près de laquelle il rem-

Romains. 259 av. J.-C., 494 de R.

(1) Il faut bien se garder de confondre ces Ibères avec les descendans des fondateurs de Nora dont nous avons parlé; ceux dont il est ici question étaient des Espagnols venus de leur patrie en qualité d'auxiliaires à la solde de Carthage.

porta une victoire signalée sur les Carthaginois. C'est à cette époque qu'il fit faire au général ennemi Hannon, de magnifiques funérailles (1).

Sulpitius Paterculus, 258 av. J.-C., 495 de R.

La Sardaigne fut presque totalement envahie l'année suivante par Sulpitius Paterculus, qui gagna une autre grande bataille sur les Carthaginois. Ceux-ci, désespérés de leur défaite, s'en vengèrent sur leur propre général (2), qu'ils firent périr du supplice de la croix, tandis que les consuls reçurent à Rome les honneurs du triomphe.

Il ne paraît pas qu'à cette époque les Romains eussent le projet de faire la conquête de la Sardaigne, et, s'ils l'occupèrent, il est à croire que ce fut seulement en haine des Carthaginois, qui, selon toutes les apparences, en reprirent ensuite possession. Comme il n'est pas question de la Sardaigne dans le premier traité de paix entre les Romains et leurs adversaires, dans lequel il est cependant fait mention de la Sicile, on peut penser qu'elle appartint encore à ces derniers.

Révolte des mercenaires à la solde de Carthage, 238 av. J.-C., 514 de R.

Après la première guerre punique, les soldats mercenaires à la solde de Carthage se soulevèrent, à l'exemple de ceux qui étaient en Afrique : après avoir fait main basse sur tous les Carthaginois qui étaient dans l'île, tué *Bostar*, leur chef, et exercé des cruautés inouies, ils se querellèrent avec les indigènes : complètement défaits et enfin expulsés par ceux-ci, ils se réfugièrent en Italie. Alors, ils pres-

(1) Florus, liv. 2; Tit. Liv., Epit. XVII.

(2) Annibal, dit l'Ancien.

sèrent les Romains d'envahir la Sardaigne, leur faisant envisager que jamais occasion ne pouvait être plus favorable à ce coup de main sur une île totalement dépourvue de troupes carthaginoises. La république, par un reste de pudeur, hésita; mais enfin l'ambition prévalut, et on fit des préparatifs pour la conquête proposée.

Ils proposent aux Romains la conquête de l'île.

De leur côté, les Carthaginois mirent sur pied quelques troupes, ce qui servit de prétexte aux Romains pour les accuser de prendre les armes contre la foi du dernier traité. La république de Carthage était dans son droit; mais, hors d'état de pouvoir lutter contre sa rivale, elle dut, pour conserver la paix, renoncer à la possession de la Sardaigne, et payer en outre, aux Romains, une somme de douze cents talens (1).

Les Carthaginois sont forcés de renoncer à la Sardaigne en faveur des Romains, et de payer 1200 talens.

Forcés de céder cette île par la seule impossibilité de soutenir la guerre, les Carthaginois ne la perdirent jamais de vue, et ne cessèrent de mettre tout en œuvre pour en priver du moins les Romains. Dans l'impuissance de se déclarer ouvertement, ils réussirent à soulever en secret, contre ces derniers, des peuples qu'eux-mêmes n'avaient jamais pu réduire (2). Ceux-ci, toujours jaloux de leur indépendance, détestèrent bientôt le joug des Romains, comme ils avaient détesté celui des Cartha-

238 av. J.-C., 515 de R.

(1) Polyb., lib. III.

(2) Diodore et Strabon les nomment Balari, Ilienses, Tarati, Sossinati, Aconites, Iolaenses, etc. On ne connaît guère les contrées qu'ils habitaient que par les cartes que nous

ginois, et finirent par éclater contre Rome, qui envoya une armée pour les soumettre.

Manl. Torquat. 235 av. J.-C., 518 de R.

Cette guerre fut de courte durée : T. Manlius Torquatus ayant, non sans difficulté, battu les insulaires, retourna à Rome, où il obtint les honneurs du triomphe (1).

Pomponius Matho, 233 avant J.-C., 520 de R.

Deux ans après, les Sardes, à l'exemple des Corses, se soulevèrent de nouveau, se flattant de secouer le joug ; mais le sénat envoya contre eux Pomponius Matho, qui en triompha sans les dompter entièrement, puisque sa victoire ne les empêcha pas de reprendre les armes l'année suivante.

Sardaigne déclarée province romaine, 231 av. J.-C., 522 de R.

Après avoir été pacifiée par le consul, qui eut bien de la peine à réduire les insurgés, la Sardaigne fut déclarée province romaine, l'an de Rome 522. Mais il paraît que ce fut seulement quatre ans plus tard, sous le consulat de Valerius Flaccus et d'Attilius Regulus, qu'on y envoya le premier préteur, Marcus Valerius (2).

Premier préteur en 227 av. J.-C., 526 de R.

---

a laissées Ptolomée. (Voy. encore Cluverius *de Sardinia antiqua.*) Outre ces peuples, il y avait aussi les *Sardi Pelliti*, dont nous parlerons ci-après.

(1) Il est digne de remarque que cette guerre fut la dernière que les Romains eurent à soutenir dans cette période ; car alors le temple de Janus fut fermé, et ce fut la seule fois pendant toute la durée de la république.

(2) Cambiagi, dans son Hist. de Sard., liv. 1er, page 15, dit que ce préteur était représenté avec deux visages, pour faire allusion aux deux îles qui formaient alors une même province (la Corse et la Sardaigne).

Sous le consulat de Terentius Varron et de Paul Emile, la Sardaigne fut de nouveau sur le point de secouer le joug des Romains. Ce pays devait alors être bien malheureux, puisque le préteur Mamula demandait au sénat, non seulement des secours en argent et en hommes, mais encore en vivres. 216 av. J.-C., 537 de R.

L'année suivante, l'an de Rome 538, le sénat ordonna une levée de cinq mille hommes d'infanterie, et quatre cents de cavalerie, qui furent confiés à T. Manlius Torquatus, le même qui avait triomphé des Sardes plusieurs années auparavant. Ce général arrivé à Caralis, débarque ses troupes, met ses vaisseaux en sûreté, et renforce son armée de tous ses marins; il aurait infailliblement mis fin à la guerre contre Hiostus (1), prince Sarde, chef des révoltés, si Asdrubal (le Chauve), général des Carthaginois, n'était survenu avec des renforts. Le consul se retira de nouveau dans la capitale, et les ennemis, ayant opéré leur jonction, ravagèrent les terres de ses alliés. Manl. Torquat. retourne en Sardaigne.

Les deux armées ne tardèrent pas à en venir à une action décisive; les Romains étant sortis à la rencontre de leurs ennemis les rejoignirent, à ce qu'il paraît, près de la ville de *Cornus* (2). La lutte se décida en faveur des premiers, qui restèrent Défaite des Punico-Sardes près de Cornus, 215 av. J.-C., 538 de R.

(1) Silius Ital. XII, v. 345. Tit. Liv. XXIII, 32, 34, 40, 41.

(2) C'était la capitale des Sardi Pelliti, peuples pasteurs qui habitaient les montagnes de Cuglieri et de S. Lussurgin, autrefois nommées *Mænemonii montes*.

maîtres du champ de bataille, et firent Asdrubal prisonnier, ainsi que deux autres Carthaginois de distinction, nommés Magon et Hannon. Le chef des Sardes, Hiostus, fut tué, et son père Arsicoras, ou Hampsicoras, le principal moteur de cette guerre, ne pouvant survivre à tant de malheurs, mit fin à ses jours le lendemain de la bataille. Cette victoire coûta aux Sardes et aux Carthaginois douze mille morts, trois mille sept cent prisonniers, et vingt-sept drapeaux. Manlius, s'étant rendu maître de la ville de Cornus, où s'étaient réfugiés les restes des rebelles, réduisit bientôt à son obéissance les autres villes de la Sardaigne, qui lui envoyèrent des otages. Il retourna à Rome, avec ses navires chargés de blé, d'argent, et de nombreux prisonniers, dont il fit hommage à la république.

Triomphe du consul.

Pendant le cours de dix-sept années, on ne peut citer de remarquable dans l'histoire de la Sardaigne que la préture de Caton l'ancien. Il conduisit avec lui, dans cette île, le poëte Ennius (1), qui y séjourna long-temps, et peut-être pendant tout le cours de son administration.

Porcius Caton en Sardaigne, 198 av. J.-C., 555 de R.

---

(1) Ennius est le premier, parmi les écrivains romains, qui ait employé les vers héroïques; il était né à Rudis, près de Tarente, quoique le Père Madao, dans son ouvrage : *delle Sarde antichità*, s'obstine à soutenir qu'il était Sarde. Il avait déjà rempli, en Sardaigne, la charge de Centurion,

« Miscebat primas acies, Latiæque superbum,
« Vitis adornabat dextram decus..... »

(*Sil. Ital.* XII, 394.)

et s'était distingué dans la guerre de Manlius Torquatus

Révolte des Baléares et des Ilienses, 178 av. J.-C., 575 de R.

L'an de Rome 575, sous le préteur T. Æbutius, les Baléares et les Ilienses, devenus de plus en plus audacieux par l'impunité de leurs excursions, engagèrent dans leur cause une grande partie des peuples de l'île, et ravagèrent les terres de ceux qui ne se déclaraient pas en leur faveur; mais ils furent enfin complètement battus par le consul Tib. Sempronius Gracchus, qui, à la tête d'une armée de douze mille fantassins et de mille chevaux, leur tua quinze mille hommes, et les força non seulement à payer un double tribut, mais encore à livrer deux cent trente otages, qu'il expédia sur-le-champ au sénat. Sempronius resta en Sardaigne l'année suivante; il se proposait de retourner à Rome, lorsque, prévenu d'un nouveau complot ourdi par les Sardes, il prit le parti de faire arrêter tous ceux qui étaient en âge de porter les armes, et de les embarquer avec lui pour Rome avec une grande quantité de bétail. Il eut à son retour l'honneur du triomphe, et deux ans après il fit placer dans le temple de l'Aurore une inscription pour perpétuer la mémoire de cette campagne (1).

Ils sont battus par le consul Semp. Gracchus, 177 av. J.-C. 576 de R.

176 av. J.-C., 577 de R.

---

contre Arsicoras; il mourut âgé de 72 ans, l'an de Rome 585, et 32 ans après la seconde guerre punique.

(1) Cette inscription, gravée sur l'airain, est ainsi conçue : « Tiber. Sempronii Gracchi, consulis imperio auspicioque, « legio exercitusque P. R. Sardiniam subegit. In ea provincia, « hostium cæsa aut capta supra octoginta millia. Rep. felicis- « sime gesta, atque liberatis vectigalibus restitutis, exercitum « salvum atque incolumem, plenissimum præda domum repor- « tavit; iterum triumphans in urbem Romam rediit. Cujus rei

Les Sardes furent, en grande partie, vendus publiquement comme esclaves; mais, vu leur grand nombre, cette vente ne put s'opérer dans un seul jour. C'est, selon quelques écrivains, ce qui donna lieu au proverbe de *Sardi venales*, que citent plusieurs auteurs anciens, et que d'autres croient pouvoir rapporter plutôt aux habitans de la ville de Sardes en Phrygie.

Sardi venales, pour quoi?

L'an de Rome 627, le consul J. Aurelius Orestes vainquit de nouveau les Sardes révoltés, séjourna en Sardaigne, et y remplaça le préteur. C'est alors qu'on vit un exemple frappant de ce que peut l'ascendant d'un homme vertueux, sur une population étrangère. L'armée Romaine, qui devait hiverner en Sardaigne, se trouvait totalement dépourvue de vêtemens. Le consul avait, en conséquence, ordonné que ses troupes seraient habillées par les habitans; mais ceux-ci ayant, en secret, envoyé des députés à Rome pour implorer d'être délivrés d'une charge à laquelle ils ne pouvaient suffire (1), en avaient obtenu l'exemption, ce qui mettait le consul et l'armée dans un grand embarras. Mais Caïus Gracchus, fils de celui qui avait vaincu les Sardes quelques années auparavant, obtint de *bon gré*, et

An. l. Orestes, [illegible] av. J.-C., [illegible] de R.

Habillemens donnés aux Romains.

« ergo hanc tabulam donum Jovi dedit. » Tit. Liv. lib. XLI, cap. 28.

(1) Je ferai remarquer que les Sardes, qui étaient obligés de faire cette fourniture, étaient les Sardes agricoles, les mêmes qui envoyaient déjà tant de blé à Rome, et qui, d'un autre côté, étaient en butte aux rapines des montagnards; ceux-ci toujours indépendans, ne voulaient et ne pouvaient rien donner.

en simple considération de ses vertus (1), que les insulaires fourniraient ce qu'ils avaient refusé par obligation (2).

Philippe, lieutenant de Sylla, fut nommé préteur en Sardaigne : il y fit la guerre à Q. Antonius, qui y était établi par Marius en cette qualité, et qu'il tua de sa propre main. Ce Philippe perdit probablement sa femme à Cagliari, comme paraît le prouver une inscription dont je parlerai (3).

Philippe, préteur du parti de Sylla, 82 av. J.-C., 671 de R.

M. Atius Balbus, aïeul maternel d'Auguste, avait été préteur en Sardaigne. C'est en son honneur que fut frappée la médaille ayant pour revers *Sardus pater*, la seule dont l'origine sarde ne soit pas contestée (4).

M. Atius Balbus, préteur, 61 av. J.-C., 692 de R.

---

(1) Plutarque in vita T. et C. Gracchi. Fara, de rebus Sardois, p. 50. « Vestes in Sardinia imperate non dantur, sponte dantur. »

(2) C'est le fameux Caius Gracchus qui, après la mort tragique de son frère Tibérius, fit tant de bruit à Rome par sa grande popularité, et que ce même peuple laissa ensuite massacrer sous ses propres yeux. Exemple frappant du peu de cas que l'on doit faire de l'appui de la multitude. Il fut tué, l'an de Rome 631.

(3) C'est la même, qui fut inexactement rapportée par le P. Stephanini, et qui vient d'être très fidèlement reproduite par l'auteur de *la Sardaigne ancienne et moderne*, vol. II, pag. 402. Je l'ai copiée avec le plus grand soin, j'y ai même employé plusieurs jours; elle figurera en son lieu avec les nombreux restes de poésie grecque qui l'accompagnent, et dont M. Mimaut paraît ignorer l'existence.

(4) Voyez page 2, note 4. Celle du cheval est clairement reconnue pour appartenir à la ville de Cime en Eolide, et n'a rien de commun avec la Sardaigne.

Quintus, frère de Cicéron, à Olbia, 55 av. J.-C. 597 de R.

Q. Tullius, frère de Cicéron, fut, dit-on, également préteur en Sardaigne. Je ne crois pas pouvoir adopter cette opinion, et je pense que son arrivée dans cette île n'eut d'autre but que la simple mission d'acheter des grains. Il n'en est pas moins vrai qu'il séjourna quelque temps à Olbia, comme on le voit par les lettres de son frère l'orateur.

M. Scaurus, 52 av. J.-C., 701 de R.

Marcus Scaurus fut préteur de Sardaigne, l'an de Rome 700; il paraît que son administration laissa beaucoup à désirer. (Voy. les précieux fragmens de Cicéron, publiés par MM. Maï et Peyron.)

Les habitans de Sulcis, en Sardaigne, ayant accueilli dans leur port la flotte de Nasidius, qui était du parti de Pompée, et lui ayant en outre fourni des vivres et des secours, César, revenu vainqueur d'Afrique, s'arrêta un instant à Caralis, passa ensuite à Sulcis : après avoir confisqué et vendu les biens d'une partie des habitans, il força les autres à payer une contribution de cent mille sesterces, et à donner chaque année la huitième partie de leurs revenus, au lieu de la dîme, qui était la taxe ordinaire (1). La ruine de Sulcis semble dater de cette époque (2).

César vient à Caralis, et de là passe à Sulcis, 46 av. J.-C., 707 de R.

---

(1) His rebus gestis (Cæsar) Id. Jun. Uticæ classem conscendit, et post diem III Carales in Sardiniam pervenit. Ibi Sulcitanos, qui Nasidium ejusque classem receperant, copiisque juverant, H. S. centum millibus mulctat, et pro *decumis* octavas pendere jubet, bonaque paucorum vendidit, et ante diem III. Kal. Quinct. naves conscendit; et a Caralibus secundum terram provectus... ad urbem Romam venit. (Pansa., de bello Africano), XCIII, p. 519, édit. de Lemaire, 1819.

(2) Les avis sont partagés sur la véritable place qu'occupait l'ancienne Sulcis; j'en parlerai dans le cours de cet ouvrage.

Jusqu'au dénouement de la grande lutte, qui se termina par l'établissement de l'empire, aucun fait de quelque importance ne se passa en Sardaigne. L'agriculture continuait à y fleurir, et à mesure que la civilisation faisait des progrès dans la partie intérieure du pays, les montagnards s'habituaient au gouvernement des Romains, Il paraît même qu'avec le temps, ils adoptèrent presque tous le langage et les mœurs du peuple dominateur (1).

Fin de la Répub. romaine.

Sous le règne de Tibère, on exila en Sardaigne quatre mille Juifs et Egyptiens (2); mais nous ne pouvons savoir au juste quel canton ils habitèrent. Il paraît que, sous le même empereur, la Sardaigne eut un préteur particulier, et que le gouvernement en fut séparé de celui de la Corse, qui jusqu'alors n'avait formé avec elle qu'une même province. Quelques auteurs pensent que ces deux îles ne furent séparées que quatre-vingt dix-neuf ans plus tard, sous le règne d'Adrien (3).

Juifs et Egyptiens exilés en Sardaigne, sous Tibère, l'an 19 de J.-C., 751 de R.

---

(1) Selon toute apparence, les montagnards de l'île, qui conservèrent le plus long-temps l'ancien langage, furent aussi les derniers à perdre l'idiôme romain qu'ils avaient adopté, du moins en grande partie : c'est précisément dans la contrée jadis habitée par ces peuples, que la langue latine est parlée, encore de nos jours, dans presque toute sa pureté.

(2) Actum, et de sacris Ægyptiis, Judaïcisque pellendis : factumque patrum consultum *ut quatuor millia libertini generis, ea superstitione infecta, queis idonea ætas, in insulam Sardiniam vehcrentur*, coercendis illic latrociniis, et, si ob gravitatem cœli interiissent, vile damnum ; cæteri cederent Italiâ, nisi certam ante diem profanos ritus exuissent. Tacit. annal., lib. II, 86.

(3) Voy. Hist. de Corse de Germanes, édit. de Paris, 1774, p. 78.

318 de J.-C. Depuis ce temps jusqu'au règne de Constantin et de Galérius, il ne se passa aucun fait, en Sardaigne, qui soit digne d'attention. Cette île, ainsi que la Sicile et la Corse, fut annexée aux provinces d'Afrique, selon quelques auteurs; selon d'autres, elle ne cessa pas d'appartenir à l'Italie; je n'aborderai pas ici la discussion de cette question : je me bornerai à dire que la Sardaigne suivit toutes les phases politiques de ces provinces, jusqu'à l'arrivée des Vandales, sous Genséric.

Religion chrétienne prêchée dans l'île. La Sardaigne est une des provinces de l'empire où la religion chrétienne a été le plus promptement et le plus généralement répandue; plusieurs auteurs du pays y font aborder les apôtres saint Pierre et saint Paul (1). Sans m'occuper de cette matière, je me contenterai de noter que l'île se glorifie d'avoir donné naissance ou asile à une grande quantité de saints personnages (2), et qu'elle fut plus d'une fois teinte du sang des glorieux martyrs de l'Église chrétienne.

Réflexion sur le gouvernement des Romains. Comme la domination romaine en Sardaigne est une de celles dont la durée y a été la plus longue, il sera peut-être bon d'examiner quelle sorte d'influence elle a dû exercer sur l'île et sur ses habitans. Nous pouvons nous figurer en quel état devait être ce pays sous le régime des Carthaginois, quoique ceux-ci eussent beaucoup adouci dans la suite

(1) Fara, de rebus Sardois, lib. 1, p. 70.

(2) Voy. l'art. Religion, dans le 3e chapitre de ce même volume.

leur système tyrannique. Je pense donc que les Romains ne trouvèrent dans la plaine, qui était la partie la plus cultivée, qu'un peuple abruti par la domination punique, et par conséquent pauvre et peu nombreux. Les montagnards, de leur côté, menaient dans leurs antres et leurs rochers une vie oisive et inquiète, que pouvait rendre seulement supportable le prix qu'ils mettaient à leur indépendance. D'après ce tableau, il est facile de supposer que le sort des Sardes, en général, n'était nullement digne d'envie, et que leur pays était alors bien loin de cet état de prospérité auquel il parvint dans la suite.

Sort des Sardes à l'arrivée des Romains.

La république romaine qui tenait à conserver la Sardaigne, et qui connaissait trop bien ses véritables intérêts pour ne pas y encourager l'agriculture, suivit, dès la première époque de la possession de l'île, un système opposé à celui des Carthaginois. Pendant long-temps elle pût à peine se considérer comme maîtresse du littoral et des plaines qui en sont voisines. Nous avons vu quels efforts elle dût faire pour réduire à l'obéissance ces fiers montagnards, qui, toujours battus et jamais domptés, ont constamment bravé ses légions, et menacé la sûreté des établissemens ruraux placés sous la protection des armes romaines.

Montagnards indépendans.

On peut dire, à propos de ces peuples, ce que Tacite dit en parlant des Bretons, *Jam domiti ut pareant, nondum ut serviant* (1). Il paraît cependant qu'en dépit de toutes ces guerres intestines, la Sardaigne prospéra bientôt sous les Romains, puis-

(1) Tacit. in vit. Agricol., CXIII.

Froment tiré de la Sardaigne par les Romains.

que, dès l'avant dernière année de la seconde guerre punique, on dût bâtir de nouveaux magasins pour y recevoir les grains de l'île, et que, l'année suivante, le froment de Sicile et de Sardaigne, à cause de son abondance, tomba à un prix si bas, que l'on se vit contraint de le livrer aux traficans pour le seul prix du transport. Sous le règne des empereurs, cette dernière île ne fut pas moins féconde.

Il serait superflu d'en rappeler les nombreux témoignages; je me permettrai seulement de citer ici un passage de Prudence, qui, vivant sous l'empereur Théodose, nous fait voir que, de son temps encore, la quantité des produits de la Sardaigne n'était diminuée en rien, et que les blés apportés de cette province *faisaient crouler les greniers de Rome* (1). Le débouché principal de ses récoltes fut ordinairement dirigé vers Rome, jusqu'au temps de l'invasion des Vandales. Salvien, qui écrivait vers le cinquième siècle de notre ère, présente l'occupation de la Sicile et de la Sardaigne comme un grand malheur pour cette capitale (2)

Etat de l'agriculture sarde à cette époque.

Le P. Gemelli, qui a écrit longuement sur l'agriculture de la Sardaigne, croit prouver que, sous les Romains, cette île était non seulement plus peuplée, mais aussi que le mode de culture de cette époque était infiniment supérieur à celui qui y est

(1) Nec data vela fretis, romana nec horrea rumpat
Sardorum congesta vehens granaria classis.
Prud. in Symmach....

(2) Eversis Sardinia ac Sicilia, id est fiscalibus horreis abscissis, velut vitalibus venis. Salv. de ver. judic. et provid. Dei, lib. 6.

aujourd'hui en usage. Je sortirais de mon sujet, si je m'étendais sur une pareille matière; renvoyant donc le lecteur au chapitre qui traitera de l'agriculture sarde, je ferai observer avec cet auteur que les produits des cantons agricoles de la Sardaigne, non seulement suffisaient aux besoins de leurs cultivateurs, et aux approvisionnemens de la république; mais encore qu'ils nourrissaient une grande partie des peuplades des montagnes, qui préféraient profiter du travail de leurs voisins, plutôt que de labourer péniblement la terre, quoiqu'une partie de leur territoire fût très propre à la culture.

Des préteurs.

Les préteurs, dont les attributions sont assez connues, étaient nommés chaque année à l'époque de la création des nouveaux consuls, et dépendaient directement du sénat. Auguste fit une division par laquelle il donna au sénat toutes les provinces qui étaient en paix, réservant pour l'empereur celles qui étaient en insurrection, attaquées ou convoitées par l'ennemi. Dans cette répartition, la Sardaigne échut au sénat. Les empereurs s'emparèrent ensuite de tout le pouvoir, et disposèrent du gouvernement des provinces à leur fantaisie. Ils envoyèrent d'abord des procureurs, ou légats, et ensuite des présidents (*præsides*), ou préfets (*præfecti*), avec des pouvoirs très étendus. On ne sait rien de positif sur le lieu où ces personnages résidaient, lorsque la Corse et la Sardaigne étaient gouvernées par un même préteur. Je penserais cependant que la ville de Caralis fut toujours la capi-

Présidens ou préfets.

Lieu de leurs résidences.

tale de la Sardaigne et la principale résidence des préteurs (1).

Dîmes sous les Romains.

Les trois grandes îles de la méditerranée, sous la domination romaine, payaient leurs impôts en nature, et non en argent; la Sardaigne et la Sicile fournissaient leur contingent en froment, et la Corse, en cire. Quant à la quotité du tribut, il y a tout lieu de croire que la Sardaigne était traitée comme la Sicile, qui donnait le dixième du produit (2), ce qui la faisait nommer *Provincia decumana*.

Routes sous les Romains.

Le soin que le gouvernement mit à établir et à entretenir des moyens de correspondance doit avoir fortement contribué à la prospérité de la Sardaigne, sous les Romains; il suffit de jeter un coup d'œil sur l'*Itinéraire d'Antonin*, pour voir combien de routes unissaient réciproquement les différentes populations de la Sardaigne. Des pierres milliaires, que l'on découvre journellement, ainsi que plusieurs débris de voies romaines, que l'on y voit encore, surtout dans la partie centrale de l'île, viennent à l'appui du récit des historiens.

Leur utilité.

J'ajouterai que ces routes, fournissant aux Ro-

---

(1) D'après la découverte très récente d'une inscription trouvée près des ruines de l'ancienne Nora, je suis de plus en plus porté à croire que les préteurs et ensuite les préfets ne siégeaient pas à Torres plutôt qu'ailleurs. Ceux qui désireront connaître avec plus de détail ce qui regarde les préteurs et les préfets romains en Sardaigne, pourront recourir à l'ouvrage de M. le chevalier Mannu, intitulé, *Storia di Sardegna*, dont le premier volume vient d'être publié à Turin.

(2) Gemelli, Rifiorimento della Sardegna, t. 1, p. 17.

mains la facilité de faire mouvoir leurs troupes, durent les mettre à même de tenir en respect les Sardes indépendans.

Autres monumens.

Les derniers dominateurs de la Sardaigne l'ornèrent de monumens publics, parmi lesquels figurent à juste titre de nombreux et très beaux aqueducs; en examinant les ruines des villes existantes à cette époque, on rencontre dans la plupart des restes d'arcades qui servaient à conduire les eaux : on distingue surtout celles de la capitale, de Nora, de Turris Libissonis, de Sulcis, de Cornus, etc.; l'on trouve aussi des cirques, des théâtres et d'autres monumens de ce genre qui datent du temps des Romains; enfin, tout atteste qu'à cette époque la population de l'île était bien plus considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui, et qu'elle jouissait d'une aisance qui s'étendait même aux peuplades de l'intérieur.

CHAPITRE III.

Décadence de l'empire. — Vandales. — Goths. — Empereurs d'Orient. — Sarrasins. — Génois et Pisans. — Juges.

Si l'union de la Sardaigne à un vaste empire suffit pour la porter au point de prospérité que nous venons d'indiquer, elle vit en fort peu de temps sa richesse et sa tranquillité s'évanouir à la chûte du grand colosse de Rome. La décadence de la métropole entraîna, comme de raison, celle des colonies et des provinces lointaines; et l'île, tombée sous la domination mal affermie des empereurs d'Orient, ne fut pas plus exempte que tant d'autres contrées, des sanglantes excursions des Vandales, qui paraissent y être arrivés d'Afrique, pour la première fois, vers l'an 427.

Décadence de l'empire.

Vandales en Sardaigne, 427.

Genseric, roi de ces barbares, envahit la Sardaigne, vers l'an 456, c'est-à-dire après la mort de l'empereur Valentinien III, qui eut lieu en 455; il fut aussi maître de la Sicile et de plusieurs autres îles (1). Il en jouit jusque vers l'an 464, époque à laquelle il fut totalement défait par Marcellin, général de l'empereur Léon.

Ils sont défaits par le général Marcellin, 464.

(1) Post mortem ejus (Valentiniani), Gensericus totius Africæ ambitum obtinuit, necnon et insulas maximas, Sardiniam, Siciliam, et Corsicam, Majorcam, Minorcam, et alias multas... (Victor Vitens de persecut. Vandal., l. 1.)

Une seconde expédition de Vandales eut lieu en 471; ils paraissent avoir dominé dans cette île plusieurs années, puisque après la mort de Genserie, en 476, la Sardaigne fut soumise à son fils *Uneric*.

Seconde expédition des Vandales, 471.

476.

La domination de ces étrangers, qui fut pour la Sardaigne une époque de ravages et de malheurs, finit avec le règne de Gilimer. Bélisaire, général de Justinien, vainquit ce dernier roi et fit rentrer l'île sous le sceptre des empereurs d'Orient.

Totila avec ses Goths s'empara de la Sardaigne, que le fameux Narsès reprit vers l'an 552. Ce général ayant délivré l'Italie du joug des barbares, envoya dans l'île des troupes et un gouverneur pour y commander au nom de Justinien. Ce gouverneur qui eut le titre de *Préfet*, dépendait directement du préteur d'Afrique; la Sardaigne fut alors unie au gouvernement de ce dernier pays, ainsi que l'île de Corse, comme on peut le voir dans le Code de Justinien, lib. I, tit. XXX (1).

Goths en Sardaigne, Narsès défait Totila, l'an 552.

Sardaigne réunie par Justinien aux provinces d'Afrique.

L'histoire de la Sardaigne, depuis cette époque jusqu'à l'an 594, n'offre rien de remarquable, si ce n'est la conversion d'*Hospitus*, chef des Barbaricini, peuples idolâtres, que plusieurs auteurs croient être descendus de ces *Ilienses* (2) que nous avons vus toujours révoltés contre les Carthaginois et les Romains.

Conversion au christianisme d'Hospitus, chef des Barbaricini, 594.

Il paraît qu'ils habitaient les montagnes connues de nos jours sous le nom de Barbagie. Leur conver-

(1) L'on y voit toutes ses attributions, ses offices, etc.

(2) Voy. p. 11, liv. 1er, chap. 1er, art. Lybiens, et p. 15, pu chap. 2, art. Carthaginois.

sion s'opéra sous le pontificat de saint Grégoire, qui, à cette occasion, écrivit plusieurs lettres, dont une à Hospitus, qu'il qualifie de *dux Barbaricinorum*, et une autre à Zabard, général ou gouverneur de l'île. Ce dernier était depuis quelque temps en guerre avec ces peuples ; les ayant vaincus, il ne voulut entendre parler d'aucune condition, à moins qu'ils ne consentissent d'abord à renoncer à l'idolâtrie et à embrasser la religion chrétienne. Hospitus, leur chef, finit par accepter ces propositions, et son exemple fut bientôt suivi par tout son peuple. Cette conversion n'empêcha pas plusieurs usages payens d'exister encore bien longtemps après, ce qui donna lieu à une autre lettre du même pontife, dans laquelle il s'en plaint amèrement à Janvier, archevêque de Cagliari (1). Saint Grégoire n'eut probablement pas la satisfaction de voir ses injonctions exécutées, puisque l'on trouve encore parmi les montagnards sardes, et précisément dans les mêmes cantons, des traits de ces usages qui, à la vérité, commencent à tomber en désuétude.

Sarrasins, 720.

Les Sarrasins, si connus par leurs incursions dévastatrices, commençaient à se rendre redoutables à tous les peuples de l'Italie méridionale, lorsque, en 720, ils abordèrent en Sardaigne. Après avoir

(1) Voy. pour ces lettres, outre le Muratori, Fara, de rebus Sardois, lib. 1, p. 118 et suiv. Cambiagi, Storia di Sardegna, lib. 3, p. 48 et suiv., et Azuni, vol. 1, p. 103, note 2.

passé au fil de l'épée la garnison grecque (1), ils pillèrent les églises, les tombeaux et autres monumens religieux. Ils s'emparèrent également du corps de saint Augustin, que Luitprand, roi des Lombards, racheta et fit transporter à Pavie, où il fit élever en son honneur une église magnifique. L'insouciance, ou plutôt l'impuissance des empereurs d'Orient, laissa la Sardaigne à la merci de ces féroces musulmans qui l'attaquèrent à différentes reprises.

Ils s'emparent de l'île.

Alors, trop faible pour résister, cette île dut subir le joug de ces terribles ennemis. Les villes qui échappèrent au fer et au feu tombèrent en ruine faute d'habitans; la population diminua d'une manière effrayante; les champs furent abandonnés; les monumens d'utilité publique, tels que routes, aqueducs, etc., furent détruits. Enfin, pour comble de malheurs, les habitans qui survécurent se virent réduits à la dure et toujours funeste nécessité d'implorer le secours de défenseurs étrangers.

État de la Sardaigne à cette époque.

Les papes, dont le pouvoir temporel s'accroissait de jour en jour, crurent alors avoir droit à la souveraineté de la Sardaigne comme à celle de plusieurs autres Etats. Ils eurent à ce sujet des démêlés avec plusieurs rois Lombards

Prétentions des papes sur la Sardaigne, et cession de Charlemagne en leur faveur.

Charlemagne, en 774, ayant vaincu Didier le dernier de ces monarques, fit rentrer sous la domination de l'Église ce qui lui avait été enlevé (2).

774.

(1) Voy. Sigon, de Reg. Ital., lib. III, an. 720 ad 721.
(2) Cambiagi, tom. 1, lib. 3, p. 56.

Confirmation de celle-ci pour Louis-le-Débonnaire, 817.

Louis le Débonnaire, successeur de Charlemagne, ratifia cette donation, et y ajouta vraisemblablement plusieurs États, entre autres la Sardaigne, où les papes envoyèrent un gouverneur (1). C'est de cette époque que semblent dater les nouvelles prétentions de la cour de Rome sur l'île, et voilà pourquoi elle en disposa dans la suite à son gré en faveur de plusieurs princes.

Les Maures que nous avons déjà vus, en 720, aborder en Sardaigne, y continuèrent leurs excursions, et réduisirent ce pays à la dernière extrémité ; mais ils ne s'en rendirent exclusivement maîtres que vers l'an 1000.

Muset, roi des Maures, s'empare de toute l'île, et établit sa résidence à Cagliari, 1000.

A cette époque, Muset, roi des Sarrasins, partit d'Afrique, aborda en Sardaigne; et, après s'être emparé de l'île, établit sa résidence à Cagliari. C'est ce même Muset, qui, cinq ans plus tard, eut l'audace de pénétrer jusqu'aux faubourgs de Pise : il aurait probablement détruit cette ville sans le courage de la fameuse Chinzia (2).

Le pape Grégoire prêche une croisade en Sardaigne, 1004.

A la nouvelle de cette conquête et de l'état déplorable de la Sardaigne sous ces barbares, le pape Grégoire XVIII, touché de compassion, prêcha une espèce de croisade contre les musulmans, promettant la possession de l'île à quiconque la délivrerait du joug africain.

Les Pisans furent les premiers à se présenter, et armèrent une flotte respectable avec laquelle ils

---

(1) Cambiagi, loco citato.

(2) Voy. Tronci, Annali Pisani, 1005. Sismondi, Republic. Ital., vol. 1, ch. v, p. 344.

parvinrent à chasser Muset (1); mais celui-ci revint bientôt après, et commit dans l'île des cruautés inouies. Alors le pape Benoît VII, ayant mis tout en œuvre pour organiser une seconde expédition, eut le bonheur de réunir pour cette cause les deux républiques de Gènes et de Pise. Retour de Muset. 1015.

Etouffant tout sentiment de haine et de jalousie, ces deux fières rivales consentirent à se rapprocher, et à combiner leur descente en Sardaigne. Selon quelques auteurs (2), il fut convenu entre les deux nations, que si l'on parvenait à chasser entièrement les Maures, le butin appartiendrait exclusivement aux Génois, et la possession de l'île aux Pisans; le marché conclu, les deux républiques mirent sur pied la plus puissante armée navale qui eût paru depuis plusieurs siècles sur la mer Tyrrhénienne; elle cingla vers la Sardaigne, où les Sarrasins, attaqués par les confédérés d'un côté, et par les chrétiens Sardes de l'autre, furent totalement défaits et chassés de l'île, en 1022. Ligue des Pisans et des Génois; conditions.

Les Maures expulsés et l'île délivrée, il fallut exécuter le traité; les Génois qui ne s'étaient pas attendus à un succès si complet, trouvèrent leur lot trop faible, et voulurent annuler le contrat; ce Ils chassent les Maures de l'île; 1017.

(1) Selon le Cambiagi, les Pisans établirent alors pour juge, ou gouverneur, un nommé Guillaume. Cambiagi, vol. 1, lib. 3, pag. 62.

(2) Voy. Tronci, Annali pisani; Benvenuto de Imola, commentateur du Dante; Tristan, Calchi, etc., qui affirment ce fait; tandis que le Foglietta, auteur génois, et Sigonius, nient ce contrat.

Rupture entre eux.

qui força les Pisans à recourir aux armes contre leurs alliés, pour les chasser de la Sardaigne, et donna lieu à des guerrres meurtrières et scandaleuses, pendant lesquelles le sang des chrétiens ne fut pas plus épargné que ne l'avait été celui des musulmans. Selon le Cambiagi (1), les Pisans divisèrent alors la Sardaigne en quatre gouvernemens, chacun eut pour chef un citoyen pisan avec le titre de *juge*. Mais bientôt ce malheureux pays fut attaqué de nouveau par Muset en 1050. Ce musulman, après avoir fait un grand carnage des Pisans et des Sardes, se rendit maître de l'île, à la réserve de la ville de Cagliari (2).

Les Pisans divisent l'île en 4 judicats.

Retour de Muset. 1050.

Les Pisans préparent une autre expédition.

La nouvelle de cette invasion et du massacre de la nombreuse jeunesse qui composait la garnison de Sardaigne, porta d'abord la consternation parmi les Pisans ; cependant, loin de se livrer au désespoir,

---

(1) Cambiagi, Hist. di Sard., vol. 1, lib. 3, p. 963.

(2) Les historiens ne sont pas d'accord sur les expéditions des Pisans contre les Sarrasins de Sardaigne; il paraît que Tronci, auteur des Annales de Pise, a voulu, en grossissant les événemens, relever la gloire de sa nation; d'un autre côté, M. Sismondi, dans ses Républiques italiennes, parle seulement de la guerre que firent de concert les Pisans et les Génois, et qui finit en 1022.

Sans admettre tous les faits que cite Tronci, il me semble pourtant bien singulier qu'il puisse confondre ou inventer deux victoires, d'autant plus qu'il donne des détails sur l'arrivée des troupes victorieuses à Pise. (Voy. Tronci, Annali pisani, p. 11, année 1014, et p. 13, année 1016; plus, p. 14, année 1022, époque à laquelle il rapporte la victoire obtenue par les Pisans et les Génois.)

ils firent un dernier effort (1) qui eut un heureux résultat.

La flotte, commandée par le pisan Gualducio, débarqua ses troupes près de la ville de Cagliari, qui tenait encore, et auprès de laquelle se donna bataille. Celle-ci fut enfin décisive; les musulmans, pris entre les Pisans, les assiégés et la flotte, furent défaits et mis en fuite. Muset, atteint de deux blessures, tomba au pouvoir des vainqueurs, qui le conduisirent sur le continent, et de là à Pavie, où il mourut dans les fers (2).

Défaite et prise de Muset, 1050.

Suivant Sismondi, Gualducio, « avec l'autorité « de la république, partagea alors l'île entre les « confédérés. Les Gherardesca eurent en fiefs les « environs de Cagliari; les Sismondi, l'Ogliastra; « les Génois, Alghero; le Cte. Muttica, Sassari; et « les Malaspina, les montagnes. Le reste, ainsi que « Cagliari, fut sous la domination immédiate de la « république de Pise (3). »

---

(1) Sismondi qui, dans son excellent ouvrage sur les Républiques italiennes, parle de cette expédition, cite, parmi plusieurs seigneurs Pisans qui voulurent y coopérer, des Sismondi, des Sardi, etc.; parmi les sujets de la république de Gênes, un Malaspina di Lodigiano; et un Centilio de Muttica, espagnol. (Sismondi, Repub. ital., vol. 1, p. 349.)

(2) Je ne conçois pas comment ce Muset reparaît à cette époque, puisque quelques historiens affirment que, dès sa défaite, en 1022, il avait été fait prisonnier, conduit en Allemagne, et présenté à l'empereur Henri II.

(3) Sismondi, p. 350. Cet auteur cite à ce propos, dans sa note 1 de ladite page, les annales de Lorenzo Bonicontri,

Différentes versions sur l'époque de l'établissement des judicats.

Si nous en croyons l'historien Vico (1), dès l'an 517, un juge, nommé Comida, gouvernait les deux provinces d'Arborée et de Torres; mais cette opinion est, avec raison, vivement combattue par le Gazzano (2). Celui-ci, traitant ce sujet fort au long, nous apprend, 1° d'après l'autorité du Muratori, que le titre de juge était, dans le temps, synonyme de celui de comte; 2° que l'établissement de cette charge en Sardaigne date au moins de 865 (3).

Malgré les doutes relatifs à l'époque de l'établissement des juges en Sardaigne, et à leur création par les Pisans, il n'en est pas moins vrai qu'après la victoire de 1050, ces juges reçurent leurs provinces de la république de Pise, ou du moins en relevèrent à l'époque de la division faite par le consul Ranuccio, autrement dit Gualducio.

---

fragm. ap. Muratori, Rer. Ital. script., t. III, p. 401. (Ce fragment est rapporté dans la vie de Gelase II.)

(1) Stor. gen. di Sard., part. 1, cap. XI, p. 21.

(2) Stor. di Sard., lib. 3, p. 363.

(3) Dans la vie du pape Nicolas 1er, Athanase, bibliothécaire, dit : « Circiter annum 865, relationes venisse apud Ju-« dices ipsius insulæ cum populo gubernationibus suis subjecto, « cum proximis, ac sanguinis sui propinquis incestas et illi-« citas contraherent nuptias. Quare illuc legatos Pontifex « misit, ut hujusmodi morbo medicinam offerrent. »

En observant l'état politique de la Sardaigne, depuis le règne de Justinien jusqu'à l'occupation des Maures, on est tenté de croire que cette île fut souvent abandonnée aux gouverneurs, préfets ou juges, que nous avons vus dépendre des préteurs d'Afrique, tel que Zabard, qui vainquit, en 594, les Sardes idolâtres. Ces juges ensuite, abandonnés à eux-mêmes, auront fini par commander en maîtres dans leurs gouvernemens,

L'île fut alors divisée en quatre judicats, savoir : ceux de Cagliari, d'Arborée, de Logudoro ou Torres, et de Gallura (1). Une cinquième province qui paraît avoir été formée de l'Ogliastra : elle fut, selon l'auteur des républiques Italiennes, donnée à un membre de sa famille, dont les descendans, oubliant leur origine, se livrèrent aux Génois et en obtinrent le droit de bourgeoisie. Toutefois, comme cette province, ou principauté, ne figure point parmi les grands judicats, je me contenterai d'en faire ici mention, pour m'étendre davantage sur les quatre autres qui sont plus connues.

Les juges de celles-ci s'arrogèrent souvent le titre de rois, comme on le voit dans plusieurs diplômes de ce temps, et ils finirent par se rendre indépendans. Ils entrèrent dans les querelles qui eurent lieu entre les Génois et les Pisans, et se firent même fort souvent la guerre entre eux.

Quoique l'histoire de ces juges présente assez d'intérêt pour mériter d'être rapportée, j'ai pensé qu'ils n'ont pas, en général, joué un rôle assez important sur la scène du monde, pour m'arrêter à chacun d'eux. Cependant, ne pouvant les omettre, puisque leur gouvernement fait partie intégrante de l'histoire de l'île, j'ai cru devoir en former un tableau chronologique à la fin du volume.

---

(1) Pisani, reparata et reformata insula, diviserunt eam in quatuor partes quas appellaverunt Judiciatus, etc. (Ex Comment. Benvenuti de Imola in comœdiam Dantis.)

Réflexions sur ces gouvernem.

Les fils ne succédaient pas toujours à leurs pères dans les charges de juges. Par suite des querelles sans cesse renaissantes entre ces chefs, les revers alternatifs des deux partis pisans et génois compromettaient ces petits souverains, que leur penchant, et souvent la nécessité, faisaient déclarer en faveur de l'un plutôt que de l'autre. Les juges du parti vaincu étaient souvent expulsés, remplacés, et même quelquefois mis à mort (1).

Quelques juges paraissent avoir été élus par le peuple de leurs provinces; au reste, l'on pense bien en quel état dut être l'île sous de pareils maîtres, qui, trop grands pour vivre sans ambition, et trop petits pour rester indépendans, n'eurent guères que les moyens de nuire, et ne s'occupèrent de leurs sujets que pour en faire des soldats.

Quant à leurs relations extérieures, ces juges éprouvèrent le sort de tous les petits princes; caressés ou menacés, selon les circonstances, plusieurs d'entre eux figurèrent par leurs alliances avec les principales maisons de l'Europe; ils prirent même, avec plusieurs souverains, un ton de fierté souvent peu en harmonie avec leur situation et leur faiblesse réelle (2).

---

(1) Jean, juge de Cagliari, ayant été vaincu par François Conti, fut mis à mort après avoir été en butte aux insultes d'une soldatesque barbare. (Cambiagi, lib. 3, p. 118.)

(2) Les personnes qui désireront avoir une idée de ce que j'avance, pourront lire la relation de l'ambassade que Philippe d'Anjou envoya, l'an 1378, à Hugues, juge d'Arborée. J'avais le projet de l'insérer dans ce volume; mais je m'en abstiens, puisque M. Mimaut l'a déjà reproduite dans son ouvrage.

Une grande preuve de la dépendance de ces juges est l'absence totale de monnaies frappées à leur effigie. Quelles que soient les démarches et les recherches faites à ce sujet, il a été jusqu'ici impossible d'en trouver. Les monnaies courantes, à cette époque, étaient celles des deux républiques de Gênes et de Pise, qui apparemment avaient intérêt à empêcher que l'on en frappât en Sardaigne.

Les juges ne battirent pas monnaie en Sardaigne.

On est donc fondé à conclure de tout ceci, que l'on peut considérer les juges de Sardaigne (1) comme de véritables vassaux, et qu'en dépit de leurs titres de rois, il n'étaient pas moins tributaires des deux républiques réellement souveraines de l'île.

Ils ne furent que les grands vassaux de Pise et de Gênes.

D'un autre côté, l'on peut croire que cette charge jouissait, dans ce temps, de beaucoup de considération, et qu'elle ne laissait pas d'être très recherchée, puisque nous voyons l'empereur Frédéric ambitionner la main d'Adélasie pour son fils naturel Enzio; et les Doria de Gênes, les Visconti de Pise, et surtout ceux de Milan, aspirer au titre de juge de Gallura, de Logudoro, etc.

Politique des Pisans dans la division de l'île en 4 parties.

Je pense que la division de la Sardaigne en quatre judicats était le fruit de la politique astucieuse des Pisans, qui connaissaient bien cette fameuse maxime : *Divide et Impera*, maxime aussi peu honorable pour celui qui la met en pratique, que pernicieuse à celui qui doit obéir; maxime, enfin, qui paraît avoir survécu assez long-temps au gouvernement de Pise.

(1) Je ne parle pas de ceux qui, peut-être, ont existé avant la première invasion des Pisans, l'an 1015.

Ils exploitèrent les mines, etc.

Les Pisans, loin de négliger l'île, y exploitèrent des mines, bâtirent des villages, et fortifièrent plusieurs villes, entre autres Cagliari, dont ils élevèrent le château Castro, ce qui donna lieu à de vives altercations, et à une lettre de Benedicte de Massa au souverain pontife (1).

Château Castro.

On trouve également en Sardaigne plusieurs églises, qui datent des premières années de cette domination; les unes détruites en partie, les autres encore assez bien conservées.

On peut cependant dire que la république de Pise était déjà bien déchue de son ancienne splendeur, lorsqu'elle parvint à posséder exclusivement la Sardaigne; de sorte que, lors même qu'elle l'aurait voulu, elle n'aurait pu relever ce pays, qui passa à la couronne d'Aragon sans voir améliorer son sort.

---

(1) Voy. Tronci, Ann. pisani, p. 79.

CHAPITRE IV.

Gouvernement d'Aragon et d'Espagne.

La Sardaigne change de maîtres.

Nous avons vu les Pisans, accourus à l'invitation de la cour de Rome, chasser les Maures de la Sardaigne, et, après se l'être appropriée, en défendre la possession contre les Génois. Un pareil état de choses dura pendant trois cents ans : ensuite, d'autres prétendans se présentèrent, et finirent par l'emporter.

Investiture de l'île donnée par les papes à la cour d'Aragon.

Les souverains pontifes, appuyés sur les concessions antérieures de Constantin, de Charlemagne, et de ses descendans, ne se départirent jamais de leurs prétentions sur l'île. Ayant eu, en différentes circonstances, lieu de se plaindre de la république de Pise, non seulement ils fulminèrent contre elle des bulles d'excommunication, mais ils la déclarèrent déchue de ses droits sur la Sardaigne, et finirent par en investir les rois d'Aragon. Ceux-ci désiraient ardemment en prendre possession; mais ils en furent pendant long-temps détournés, soit par le parti que prirent les Pisans de leur payer de grosses sommes, soit par les différentes guerres dans lesquelles ils se trouvaient engagés, et qui les occupaient ailleurs.

Première expédition des Aragonais, 1323.

La première expédition des Aragonais date de 1323, époque à laquelle, résolu d'assujettir l'île,

et d'accord avec Hugues Sersa, juge d'Arborée, grand ennemi des Pisans (1), le roi Jacques y envoya une flotte de quatre-vingt-quatre voiles, sous la conduite de son fils D. Alphonse. Ce prince débarqua dans le golfe de Palmas (2), le 26 juin de la même année, avec dix mille fantassins, et quinze cents chevaux. Hugues d'Arborée vint le joindre au lieu même de son débarquement, accompagné de plusieurs nobles, et d'un grand concours de peuple; il offrit au prince mille chariots chargés de vivres, et prêta dans ses mains serment de vasselage au roi son père. Alphonse, après avoir disposé sa petite armée, s'empressa de mettre le siége devant Iglésias, ville occupée par une garnison Pisane.

Alphonse débarque dans le golfe de Palmas.

Il met le siége devant Iglésias.

Les assiégés attaqués de tous côtés opposèrent la plus vigoureuse résistance, et firent, par leurs sorties, tant de mal à leurs ennemis, que ceux-ci résolurent de changer le siége en blocus. Sur ces entrefaites, plusieurs seigneurs tels que les Malaspina, les Doria et les députés de Sassari (3) vinrent au camp de D. Alphonse pour lui faire hommage de leurs fiefs, et s'en assurer ainsi la possession. A cette même époque, un détachement de troupes aragonaises sous les ordres de l'amiral Caroz, après s'être emparé du territoire d'Ogliastra, sur

Hommages rendus par plusieurs seigneurs.

(1) Voy. le tableau des juges d'Arborée, année 1323.

(2) Près de l'île de S. Antioco.

(3) La ville de Sassari se gouvernait alors en forme de république, sous la protection de Gênes et des marquis Malaspina.

la côte occidentale de l'île, attaqua également Terranuova; la place fut bien défendue par les Pisans: les Aragonais ne purent prendre qu'une tour.

L'infant laissa des troupes et des instructions pour le siège d'Iglésias, qui traînait en longueur, et se dirigea vers Cagliari avec le reste de son armée. Les Pisans, de leur côté, envoyèrent des renforts. Capitulation d'Iglésias, 1324.

Le gouverneur d'Iglésias, ayant épuisé tous les moyens de défense, et manquant totalement de vivres, rendit la place le 7 janvier 1324. La prise de cette ville coûta aux deux partis plus de douze mille combattans, parmi lesquels plusieurs personnages de distinction. L'infante Thérèse, femme d'Alphonse, qui accompagna son époux dans cette expédition, tomba malade ainsi que lui et une partie de leur suite; mais ils furent bientôt rétablis. L'infant ayant laissé dans la ville la princesse avec une nombreuse garnison, partit pour rejoindre et renforcer ses troupes occupées au siége de Cagliari. Après une sanglante bataille donnée sous les murs même de la ville, et dans laquelle les Pisans perdirent leur amiral (1), les Aragonais emportèrent le château Castro (2), qui fut abandonné de nuit; et peu de jours après, ils furent également maîtres de la ville. D'après une convention, les Pisans conservèrent Prise de Cagliari.

(1) Mainfroi, comte de Donoratico, fils de Rainier de la Gherardesca. (Cambiagi, lib. 6, pag. 189.)

(2) L'on donnait, ainsi que je l'ai déjà dit, le nom de Château Castro à la partie la plus élevée de la colline sur laquelle est bâtie la ville de Cagliari, maintenant habitée par les premières classes, et nommée encore de nos jours, *il Castello*.

le château Castro, et plusieurs autres lieux de la Sardaigne; mais cet arrangement fut bientôt annulé par une nouvelle rupture : on se battit encore (1).

Les Pisans évacuent la Sardaigne, 1326.

Les Pisans furent défaits et forcés d'évacuer l'île en 1326.

Alphonse succède à son père, 1328.

Le roi Jacques étant mort, en 1328, son fils Alphonse lui succéda. Il ne se passa durant son règne rien de remarquable pour la Sardaigne, hors quelques investitures de fiefs accordées à différens seigneurs, tels que les Malaspina, les Doria, etc.; ces derniers se révoltèrent en 1334, et s'unirent aux Génois pour ravager plusieurs cantons de l'île, entre autres les environs de Sassari.

Sa mort, 1336.

Alphonse mourut en 1336, et laissa pour successeur Pierre, dit *le Cérémonieux*. Les troubles continuèrent; plusieurs seigneurs, principalement les Doria, unis aux Génois, prirent les armes; dans

1337.

un combat qu'ils livrèrent au gouverneur général, Guillaume de Cervellon, ce dernier perdit la vie ainsi que son fils. L'année suivante, le roi d'Aragon envoya un renfort considérable de troupes, sous la conduite du nouveau vice-roi Cobrera, qui fit rentrer les révoltés dans le devoir.

Révolte de Marian d'Arborée, 1352.

En 1352, Marian, juge d'Arborée, fit emprisonner son frère, et se déclara avec les Doria contre le roi d'Aragon. Ils s'emparèrent de plusieurs villes, et parvinrent même à se rendre maîtres de Cagliari; ce qui détermina le roi Pierre à passer en Sardaigne

(1) C'est de cette époque que date la charge de capitaine général de guerre, qui se trouve encore en ce moment réunie avec celle de vice-roi.

avec une nombreuse armée; il débarqua le 24 juin 1354 à Porto-Conte, près d'Alghero.

L'arrivée du roi fit changer la face des choses. 1354.
Le juge d'Arborée, craignant son courroux, fit sa soumission, et fut imité par une grande partie des révoltés. Comme les habitans d'Alghero s'étaient ouvertement déclarés pour les Génois, ils se retirèrent presque tous à Gênes, ou sur son territoire; ils furent remplacés à Alghero par une colonie catalane et aragonaise. C'est de cette époque que date l'usage de la langue catalane que l'on parle encore en cette ville, dans presque toute sa pureté. Le roi accorda plusieurs priviléges aux villes d'Alghero et de Sassari; cette dernière s'était hautement prononcée en sa faveur; il y passa quelque temps.

Colonie catalane à Alghero.

Il revint l'année suivante à Alghero, dont la nouvelle colonie croissait journellement, et de là il se rendit à Cagliari, où il tint une grande assemblée (1), à laquelle assistèrent les députés des juges d'Arborée, et ceux de la république de Pise, ainsi que plusieurs seigneurs sardes. Marian, juge d'Arborée, non seulement ne s'y présenta pas, mais il répondit à l'invitation du roi en termes si arrogans, que ce prince dut de nouveau recourir à la voie des armes pour le réduire à l'obéissance. Il fut vaincu et forcé d'accepter les conditions qu'il plut au roi de lui imposer.

Première assemblée des Cortès. 1355.

Les troubles de Sardaigne apaisés, Pierre partit

(1) C'est la première; voyez dans le 3e livre de ce volume, article *Cortès*.

pour ses états du continent, et débarqua à Barce-
1366. lone le 12 septembre 1366.

Nouvelle révolte de Marian et des Doria.

La tranquillité ne fut pas de longue durée en Sardaigne. Marian, juge d'Arborée, et Sabler Doria se révoltèrent de nouveau; ce qui força le roi d'envoyer une autre armée, commandée par Pierre de Lucca. Cette campagne fut malheureuse pour le parti d'Aragon; Marian ayant surpris les Aragonais qui le tenaient assiégé dans Oristano, les défit, leur tua un grand nombre d'hommes, parmi lesquels se trouva de Lucca. Marian, profitant de sa victoire, s'empara de plusieurs cantons; il soumit, l'année suivante, la ville et le château de Sassari.

Mort du général De Lucca. 1368.

Les rois d'Aragon occupés ailleurs, ne purent faire de grands efforts pour rentrer en possession de la Sardaigne : Marian l'aurait probablement conquise si sa conduite tyrannique ne lui eût aliéné l'affection de ses sujets et de ses troupes.

Peste en Sardaigne, 1376.

Sur ces entrefaites, la Sardaigne fut ravagée, en 1376, par une peste affreuse, qui enleva, dans l'espace d'un an, plus de la moitié des habitans (1). Au nombre des victimes, l'on compte Marian, juge d'Arborée; il mourut généralement détesté, et laissa pour successeur Hugues son fils (2).

Mort de Marian.

Hugues, son fils, lui succède.

Le premier soin de ce nouveau tyran fut de faire bâtir une prison extrêmement sombre, où il jeta son oncle Jean et son fils, déjà arrêtés par Marian. Ces

(1) Cambiagi, chap. VII, p. 269. Il en avait déjà une autre en 1348.

(2) Voyez la série des juges d'Arborée, année 1376.

deux infortunés moururent bientôt après, par suite des traitemens indignes qu'ils essuyèrent.

Hugues d'Arborée poursuivit la guerre contre le roi d'Aragon, et exerça sur ses sujets un pouvoir tyrannique. Vers ce temps-là, le duc d'Anjou lui envoya des ambassadeurs pour traiter d'une alliance avec lui (1). Cette ambassade n'eut aucun résultat. Hugues, ayant mis le comble à ses atrocités, fut enfin massacré par ses propres soldats, le 7 mars de l'an 1383. Sa malheureuse et innocente fille Benoîte partagea son sort.

Ambassade du duc d'Anjou à Hugues, 1378.

Mort tragique de ce juge, 1383.

Délivrés d'Hugues, les peuples d'Arborée se réunirent et voulurent se déclarer libres, sous un gouvernement républicain ; mais Éléonore, sœur d'Hugues, parvint à reprendre l'autorité souveraine, et à faire élire pour juge son jeune fils Frédéric, qu'elle avait eu de Brancaleone Doria.

Éléonore.

Ce dernier s'était rendu auprès du roi d'Aragon, et lui avait proposé de réduire tout le royaume à son obéissance. Le roi accepta d'abord la proposition, et le combla de présens; mais ayant appris ce qui était arrivé en Arborée, et craignant que Brancaleone ne le trahît secrètement, et ne fût d'accord avec sa femme, il le fit emprisonner.

Brancaleone, mari d'Éléonore retenu prisonnier.

Brancaleone fut conduit à Cagliari, où il resta prisonnier, pendant qu'Éléonore donnait de l'occupation aux Aragonais, en soutenant contre eux une guerre active.

(1) Extrait du livre intitulé : *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, t. 1. Paris, de l'impr. royale, 1787, in-4°.

Mort du roi Pierre, 1387.

Le roi Pierre mourut bientôt (5 janvier 1387) : son fils Jean acheva le traité déjà entamé avec Éléonore, et la paix fut définitivement signée le 17 janvier 1388. Brancaleone fut déclaré comte de Monte-Leone, et sa femme Eléonore gouverna les états d'Arborée.

Paix faite avec Brancaleone. 1388.

Mort du roi Jean, 1393.

Le roi Jean, mort en 1393, laissa la couronne à son frère Martin. Ce prince vint en Sardaigne, où il régla quelques affaires, en 1397 : puis il retourna dans ses états, sans avoir pu arranger ses différens avec Éléonore.

Martin lui succède et vient en Sardaigne. 1397.

Seconde peste. 1398.

Vers la fin de cette même année, le fléau de la peste frappa de nouveau l'île; il cessa en 1399; mais ayant reparu en 1403, il continua ses ravages pendant toute l'année suivante. C'est à cette époque que parmi ses nombreuses victimes se trouva Donna Éléonore, qui mourut à Oristano le 14 février 1403.

Mort d'Eleonore d'Arborée. 1403.

Il ne se passa rien de remarquable en Sardaigne jusqu'à l'arrivée du roi Martin de Sicile, fils de Martin d'Aragon. Ce prince, ayant enfin obtenu de son père la permission d'aller en Sardaigne, y arriva avec une puissante armée, et y défit, à la bataille de Saint-Luri, le 14 juin 1409, le comte de Narbonne et Brancaleone Doria; mais il ne jouit pas long-temps de sa victoire, car il mourut peu de jours après dans la ville de Cagliari, où on lui érigea un riche mausolée (1).

Expédition du roi Martin de Sicile, 1409.

Sa mort.

Le roi Martin d'Aragon, son père, lui survécut

(1) Son corps fut ensuite transporté dans le tombeau de ses pères.

peu de temps; il mourut, le 31 mai 1410, sans désigner son successeur, ce qui donna lieu à beaucoup de dissensions et à de nouvelles guerres. Guillaume de Narbonne, voyant les Aragonais occupés ailleurs, ne voulut pas perdre une si belle occasion, et s'étant de nouveau réuni à Brancaleone, qui avait trouvé le moyen de s'évader de Cagliari, où il était prisonnier, ils se mirent bientôt en campagne, et virent augmenter leurs troupes par des renforts que les Génois et Ladislas, roi de Naples, leur envoyèrent.

Mort de Martin d'Aragon, 1410.

Brancaleone Doria se révolte de nouveau. 1410.

Le vice-roi Torella, entouré d'ennemis, et privé de tout secours du continent, se trouva alors dans une position très fâcheuse. Après des efforts infructueux, il travaillait à en venir à un accommodement avec le vicomte de Narbonne, lorsque, atteint d'une maladie violente, il mourut à Alghero, laissant les affaires du parti d'Aragon dans une fâcheuse position.

Mort du vice-roi Torella, 1411.

L'année suivante, le choix du successeur du roi Martin eut enfin lieu, et tomba sur la personne de Ferdinand, dit le Juste, qui était régent de Castille. Ce prince, après s'être occupé des plus pressans besoins de ses Etats, pensa à soumettre les rebelles de Sardaigne, et fit en conséquence préparer promptement une nombreuse expédition; ce qui détermina le vicomte de Narbonne à ne pas hasarder les chances d'une nouvelle défaite, et à se rendre lui-même, au commencement de l'année suivante, à la cour de Barcelone, où il fut très bien accueilli.

Ferdinand dit le Juste.

1413.

Les dissensions entre la cour d'Aragon et la maison de Narbonne allaient être terminées, et la paix

semblait prête à renaître en Sardaigne, lorsque Ferdinand mourut le 3 avril 1416. Son fils D. Alphonse lui succéda. Un de ses premiers soins fut de se réconcilier avec Guillaume de Narbonne, qui, après le traité conclu à Barcelonne, avait de nouveau repris les armes, prétendant que la cour d'Aragon avait manqué aux engagemens jurés, et ne lui avait pas payé les sommes convenues. Alphonse, en 1421, décréta que la législation d'Éléonore d'Arborée serait adoptée dans toute l'île; sous son régne se terminèrent enfin tous les différends de sa maison avec les Narbonne, par l'entière cession que Pierre de Tiniers (1) fit à la couronne d'Aragon, de l'héritage d'Arborée, y renonçant à perpétuité, au nom de son fils Guillaume et de ses descendans.

Mort du roi. 1416.

Alphonse roi d'Aragon.

Carta de Logu adoptée pour toute l'île, 1421.

Entière cession du judicat d'Arborée aux rois d'Aragon, 1428.

Don Jean d'Aragon ayant succédé à son frère Alphonse, mort en 1458, s'occupa, dès son avénement au trône, des affaires de Sicile et de Sardaigne. Il annexa ces deux îles à la couronne d'Aragon, leur accordant tous les droits et privilèges dont jouissaient ses autres États.

Incorporation de la Sicile et de la Sardaigne à la couronne d'Aragon, 1458.

Pendant le règne de ce prince, Léonard Cubello, ou Cubeddu, marquis d'Oristano, ennemi juré du vice-roi Carros, se révolta : le sort des armes fut généralement désavantageux au marquis; il fut enfin complètement défait, et livré au roi, qui le fit enfermer dans le château de Xativa, en Espagne, où il mourut quelque temps après.

1470.

1478.

L'année suivante, mourut le roi Jean, qui fut

Mort du roi Jean, 1479.

(1) Voyez les juges d'Arborée, année 1428.

remplacé par Ferdinand, nommé ensuite le Catholique, pour avoir chassé les Juifs de tous ses Etats. En 1481, il confirma l'incorporation de la Sicile et de la Sardaigne aux états d'Aragon. En 1492, il expulsa aussi les Juifs de la Sardaigne; c'est de cette même époque que date l'établissement du tribunal de l'inquisition, qui, malheureusement pour la religion et l'humanité, n'est, par la suite, devenu que trop fameux (1).

1481.

Juifs chassés de l'île, 1492.

C'est encore du vivant de Ferdinand, et par son mariage avec Isabelle, qu'eut lieu la réunion définitive des deux royaumes de Castille et d'Aragon. La Sardaigne fit ainsi partie de la monarchie espagnole.

A la mort de Ferdinand, le 23 janvier 1516, la Sardaigne passa, ainsi que ses autres Etats, dans les mains de Charles d'Autriche, connu sous le nom de Charles-Quint. Ce prince, malgré les occupations immenses que lui donnait le gouvernement de ses vastes possessions, n'oublia pas l'île de Sardaigne.

Mort de Ferdinand, 1516.

Maison d'Autriche en Espagne.

En 1519, les cortès du royaume furent assemblées sous la présidence du vice-roi Villeneuve; différentes grâces furent alors accordées par le monarque. Le gain de la fameuse bataille de Pavie ayant accru le pouvoir de Charles-Quint, on vit alors

Cortès sous Charles V, 1519.

(1) Il ne fut pourtant en vigueur que plusieurs années après, sous le règne de Philippe II, qui enjoignit à l'inquisition de Sardaigne de se conformer rigoureusement aux formules du Saint-Office d'Espagne. Ainsi, son introduction dans l'île ne date réellement que de l'année 1562. Llorente, *Inquisition d'Espagne*, vol 2, p. 188-412.

Ligue dite la sainte.

se former contre ce prince une ligue qui prit le titre de *Sainte*, et à la tête de laquelle se trouvoit le pape Clément VII. L'escadre des confédérés, destinée à

1527. la conquête de Naples, aborda en Corse, et delà passa en Sardaigne, où elle débarqua des troupes, et mit le siége devant Castel-Aragonese, maintenant Castel-Sardo (1).

Orsini est forcé de lever le siége de Castel Aragonese, 1528.

Ce coup de main ne produisit pas l'effet qu'on s'était proposé; une tempête affreuse obligea la flotte de se réfugier à l'île de l'Asinara, tandis que les assiégés ayant reçu des secours et fait plusieurs sorties avantageuses, Orsini, qui commandait les troupes de terre, fut forcé de renoncer à son entreprise.

Ce général obtint ensuite quelques succès; il s'empara de Sorso, qu'il mit au pillage, et fit éprouver le même sort à Sassari. Mais, assiégé à

Il est battu par les Sassarais.

son tour par ces mêmes habitans de la ville qui avaient fui à son approche, il fut réduit à la dernière extrémité, et ne dut son salut qu'à la générosité des Sassarais, et aux bons offices de l'amiral Doria.

Troisième peste, 1528.

La peste, qui, en 1528, fit tant de ravages en Italie, n'épargna pas la Sardaigne, qu'elle désola

(1) Cette petite ville, située sur le canal appelé *le Bocche di Bonifaccio*, qui sépare la Sardaigne de la Corse, est bâtie sur un rocher escarpé et presque isolé. C'était alors une forteresse importante. Avant l'époque dont nous parlons, elle avait le nom de Castel-Genovese, qui fut changé en celui de Castel-Aragonese. Celui qu'elle porte aujourd'hui est probablement à à l'abri de tout changement politique.

pendant l'espace de deux années; elle paraît y avoir été apportée par les troupes venues du royaume de Naples.

Charles V organise une expédition contre Tunis, 1535.

Mouley-Assan, roi de Tunis, ayant, en 1535, imploré l'assistance de l'empereur, pour rentrer en possession de ses états, usurpés par le redoutable Barberousse, Charles, qui, depuis l'essai qu'il avait fait de ses talens pour la guerre dans sa dernière campagne de Hongrie, était devenu fort avide de réputation militaire, résolut de faire une expédition en Afrique, et voulut la commander en personne (1).

Il réunit sa flotte à Cagliari où il séjourne.

C'est alors que la ville de Cagliari vit la plus puissante et la plus brillante armée navale se former dans son magnifique port, qui fut indiqué pour le rendez-vous général. Pendant les dix jours que l'empereur séjourna dans la capitale de l'île, il reçut les députations des différentes parties du royaume, qui vinrent de tous côtés le complimenter, et amenèrent des provisions immenses pour toute l'armée. Une grande partie de la noblesse Sarde voulut, en outre, prendre part à cette expédition, dont les résultats sont connus.

Peste en Sardaigne.

Les auteurs de l'histoire de Sardaigne nous apprennent qu'en 1540, les récoltes ayant entièrement manqué, il en résulta une mortalité générale dans le bétail, et une famine dont le récit ne peut se lire sans frémir. En 1551, *Aleppus*, évêque de Sassari, se distingua au concile de Trente; ceux de Cagliari et de Bosa y assistèrent également.

1551.

(1) Hist. de Charles V, par Robertson, année 1536.

1555. A l'abdication de Charles-Quint en 1555, la Sardaigne resta unie à l'Espagne, et par conséquent

Philippe II monte sur le trône d'Espagne. échut à Philippe II. C'est du règne de ce prince que

1587. date la construction de ces tours de défense bâties sur tout le littoral de l'île, afin de la garantir des attaques des corsaires barbaresques (1).

Philippe III lui succède en 1598. Sous Philippe III, qui monta sur le trône en 1598, on remarque l'institution de l'université de Cagliari.

Philippe IV. 1621. Pendant le règne de Philippe IV, qui fut de 40 ans (1621 à 1661), le comte d'Harcourt, général français, s'empara d'Oristano en 1637, et dut l'abandonner bientôt après. Philippe IV institua une cour criminelle pour le royaume, à Cagliari, et promulgua le code appelé *Regie Pragmatiche.*

Charles II. Sous le règne de Charles II, ou pour mieux dire sous la régence de sa mère, le marquis de *Laconi*, premier membre du *stamento militare* (2), et

Evénement funeste. 1668. le vice-roi, marquis de *Camérassa*, furent assassinés à Cagliari en 1668. Ces deux événemens, funestes résultats d'une aventure galante et de la plus noire des machinations et des impostures, conduisirent à l'échafaud plusieurs personnes aussi distinguées par leur rang que par leurs emplois.

Guerre de succession. La guerre que la succession de ce fantôme de roi alluma dans toute l'Europe, s'étendit aussi sur la Sardaigne; en 1708, les troupes de l'empereur ayant débarqué à Terranuova décidèrent bientôt une grande partie des habitans de la Gallura en faveur

(1) Voy. à l'art. Tours, liv. 3, ch. 6 de ce volume.

(2) Voy. à l'art. Stamenti, liv. 3, ch. 1er.

de l'archiduc Charles. Dès lors éclatèrent dans l'île les deux partis qui divisaient également les nations voisines. Celui de l'Autriche prévalut, et la ville de Cagliari tomba au pouvoir de Charles.

Les dissensions prirent alors tous les caractères d'une guerre civile; ce fut pour la Sardaigne une époque de malheurs et d'atrocités, dont les suites furent très funestes à plusieurs familles du pays : c'est principalement dans la province de Gallura que les secousses en furent plus violentes et plus terribles. 1698.

Les Sardes du parti de l'Autriche furent, l'année suivante, indemnisés de leurs pertes, ou récompensés de leur zèle pour cette cause, par la donation des biens de leurs antagonistes. 1709.

Le traité d'Utrecht, en 1714, assura la possession de l'île à la maison d'Autriche. La bonne intelligence ne dura pas long-temps; le caractère remuant du cardinal Albéroni la troubla bientôt. Traité d'Utrecht. 1714.

Ce ministre du roi d'Espagne trouva, dès l'an 1716, l'occasion de déployer ses talens funestes. A peine vit-il l'empereur engagé avec les Vénitiens dans la guerre contre les Turcs, que, feignant de concourir également à cette entreprise regardée comme sainte, l'Espagne arma une puissante flotte, et obtint même de la cour de Rome la permission de lever de fortes contributions sur les biens du clergé. Pour mieux donner le change sur ses desseins, Albéroni ordonna à cette flotte de croiser dans les mers du Levant; elle rendit même des services essentiels à l'île de Corfou. Projets du cardinal Albéroni, 1716.

L'année suivante, une seconde escadre, sortie des 1717.

ports d'Espagne, paraissait également disposée à bien mériter de la chrétienté, lorsque tout à coup elle reçut l'ordre de s'arrêter et de débarquer ses troupes en Sardaigne.

Il fait attaquer l'île de Sardaigne et s'en empare.

La nouvelle de l'attaque et de l'occupation soudaine de cette île frappa tout le monde d'indignation, et ne put pas même être justifiée par les plus zélés partisans de l'Espagne (1).

Le marquis de Leyde, à qui cette expédition fut confiée, surprit Cagliari presque sans défense, et enleva ainsi l'île entière à la domination de l'Autriche.

La Sardaigne passe à la maison de Savoie par le traité de Londres, 1720.

Après plusieurs contestations, la Sardaigne fut, par le traité de Londres, en 1720, rendue à l'empereur, et le même jour cédée par ce monarque à *Victor Amédée de Savoie,* alors roi de Sicile, en échange de cette dernière île que ce souverain avait obtenue, en 1713, par le traité d'Utrecht.

Réflexions sur le gouvernement espagnol en Sardaigne.

Nous avons vu, à la fin du chapitre précédent, en quel état se trouvait l'île à l'époque de la domination Pisane, et combien elle eut à souffrir des guerres toujours renaissantes dont elle fut continuellement le malheureux théâtre. L'arrivée des nouveaux conquérans ne lui fut guère plus favorable. Entrés en possession de ce royaume par la voie

(1) On peut lire à ce sujet la lettre fort intéressante qu'écrivit alors le marquis Grimaldi, secrétaire d'état, aux ministres espagnols auprès des cours étrangères, insérée dans le *Recueil historique des actes et négociations, mémoires et traités* depuis la paix d'Utrecht jusqu'au second congrès de Cambrai. (Edit. in-8° de M. Rousset : La Haye, 1778, p. 261.)

des armes, les rois d'Aragon ne pensèrent d'abord qu'aux moyens d'y étendre et d'y assurer leur domination. Leur premier soin fut de détruire le gouvernement des juges; mais ils n'y purent réellement parvenir qu'après quelques années; il en fut de cette invasion à peu près comme de celle des Romains. Les Génois, et principalement les Pisans, ainsi que jadis les Carthaginois, n'ayant cédé l'île qu'à la force, et par conséquent n'ayant pas renoncé à leurs prétentions, ne cessèrent d'y entretenir des correspondances, et d'y fomenter des insurrections; c'est ce qui donna lieu à ces petites guerres particlles, dans lesquelles le peuple d'un canton s'armait sous la bannière de son châtelain, ou de son juge, pour combattre son voisin, et arroser souvent de son propre sang ses champs dévastés et devenus incultes; et ces combats se livraient uniquement pour changer de fers.

Les rois d'Aragon, de leur côté, occupés ailleurs par de plus grands intérêts, furent quelquefois forcés d'abandonner leurs lieutenans au moment où les secours devenaient le plus nécessaires pour achever une campagne; et de là, ces traités dictés par la seule nécessité, source infaillible de nouvelles ruptures; de là, cette méfiance réciproque, dont les tristes effets rejaillirent sur l'agriculture et le commerce.

Ces guerres continuelles, et la mauvaise administration des finances, obligeant les rois d'Aragon à recourir à des emprunts qu'ils étaient dans l'impossibilité de rembourser, ils crurent remplir leurs engagemens, et suppléer au paiement de leurs dettes

par la dispensation des grâces et des priviléges, et surtout par des exemptions : étrange manière de s'acquitter, en affranchissant d'une obligation commune une partie de la nation, et faisant retomber la totalité du fardeau sur la masse du peuple !... La classe qui était déjà la plus malheureuse, fut ainsi seule chargée de payer les dettes du gouvernement, et vit, par ce système désastreux, augmenter ses souffrances.

Exemptions et priviléges.

A mesure que les priviléges et les exemptions se multipliaient, les hommes qui supportaient une double charge, ne virent d'autre moyen de soulagement que celui d'entrer à leur tour dans la classe des privilégiés. Telle dut être la source de cette nuée de gens titrés dont fourmille la Sardaigne : caractère qui de nos jours fait reconnaître les pays qui jadis ont fait partie de la domination aragonaise ou espagnole ; telle est enfin la principale cause de l'accablement et de la misère de la classe étrangère aux priviléges.

Régime féodal.

On pense bien qu'avec cet ordre de choses déplorable, le régime féodal fut dans toute son activité. La cour de Barcelone, et ensuite celle de Madrid, n'avaient d'autres moyens de se maintenir en possession des pays lointains, que celui de s'y faire des créatures. Les seigneurs pisans et génois qui voulurent conserver leurs anciens droits sur les châteaux et les cantons qu'ils possédaient en Sardaigne reçurent de nouvelles investitures. L'on compte parmi ceux-ci les comtes Regnier et Boniface Donoratico, les Malaspina, les Doria, etc., etc. Les juges d'Arborée devinrent marquis d'Oristano ;

enfin, plusieurs sujets catalans, aragonais et sardes, reçurent des fiefs dans l'île en récompense de leur dévouement à la cause royale, et de services en tout genre rendus aux princes d'Aragon.

Toutefois, ces princes n'avaient pas dans ces feudataires des hommes attachés à leur cause et des serviteurs fidèles; l'histoire de tous les pays où le régime féodal était établi, fait assez connaître que, par la nature même de ce système monstrueux, ces petits despotes, arrivés à un certain degré de puissance, étaient les ennemis nés de l'autorité royale; il en fut de même en Sardaigne.

Les rois cherchent à favoriser les habitans des villes.

Les rois, mécontens de l'humeur indocile des seigneurs châtelains, se tournèrent de préférence vers les habitans des villes, au grand préjudice de ceux de la campagne. De là naquirent de nouveaux priviléges, surtout ces droits exclusifs et ces corporations de métiers, dont le vice est de nos jours universellement reconnu. De là encore la désertion des campagnes, que les cultivateurs se virent peu à peu forcés d'abandonner, soit pour se soustraire aux vexations de leurs seigneurs, soit dans l'espoir de trouver, dans les villes murées et défendues, la tranquillité dont ils ne pouvaient jouir dans leurs champs, et les avantages que les rois s'empressaient d'accorder aux bourgeois qu'il leur convenait de s'attacher.

Dès l'an 1326, les rois d'Aragon établirent en Sardaigne un capitaine général, puis un vice-roi, pour la gouverner en leur nom (1). En 1354, le roi

(1) Selon Fara, cette charge date de 1324, époque à la-

Etats-généraux. D. Pierre vint en personne à Cagliari et y convoqua la première réunion des Etats-Généraux, ou des Cortès, composés des trois ordres, ou *Stamenti* du royaume. Ils se réunissaient dans la capitale de l'île, et votaient sur les dons ou subsides accordés à la couronne, en échange de différens priviléges.

Législation. Quant aux lois en vigueur à cette époque, nous n'en connaissons aucune avant le fameux code appelé *Carta de Logu*, promulgué, en langue nationale, par Éléonore d'Arborée, en 1395.

Le roi Alphonse ordonna, en 1421, que ce code serait mis en vigueur dans toute l'île; mais, selon l'usage du temps, il y eut des exceptions pour les villes. Celles de Cagliari, de Sassari (1), de Bosa, d'Alghero, d'Iglesias, etc., en conséquence de leurs priviléges précédemment octroyés, furent dispensées de la règle générale, et se régirent d'après des statuts particuliers.

Indépendamment de la *Carta de Logu*, les rois d'Espagne publièrent dans la suite plusieurs lois particulières qui, n'étant pas réunies en corps d'ouvrage, étaient mal observées et même inconnues à une partie de la population. Ce n'est qu'en 1636 qu'on en forma un corps sous le titre de *regie Pragmatiche* (Pragmatiques royales). En même temps, on en modifia et même on en changea plusieurs, re-

---

quelle elle fut créée en faveur de Philippe Selences, qui mourut dans la même année. (Cambiagi, lib. VI, p. 202.)

(1) La ville de Sassari se gouverna long-temps en république; c'est la seule qui, à ma connaissance, ait existé en Sardaigne.

latives aux peines, principalement celles de la *Carta de Logu.*

Les vice-rois, de leur côté, publiant des décrets qui n'étaient ordinairement valables que pendant leur administration triennale, ne durent pas moins contribuer au continuel bouleversement du système judiciaire. Il est bon, pourtant, de faire observer que les princes d'Aragon (1) s'intéressèrent quelquefois au sort de la Sardaigne. Si leur gouvernement ne fut guère avantageux à cette île, on doit s'en prendre aux circonstances et aux institutions de ces temps, plutôt qu'à l'indifférence de ces princes; la loi du 18 juin 1320 et 1329, en faveur des négocians de Cagliari (2), et celle qui, en 1355, força à la résidence dans l'île les seigneurs catalans et espagnols possédant des fiefs en Sardaigne, prouvent la sollicitude de ces monarques. 1355.

Nous avons vu que, vers l'an 1458, la Sardaigne fut incorporée aux états de la couronne d'Aragon; mais cet événement n'eut aucun résultat sur l'état de l'île; elle continua toujours à être gouvernée par des vice-rois. Vice-rois espagnols.

Quoique l'autorité de ces derniers fût en quelque sorte balancée, ou du moins retenue, par des institutions sages, leur administration fut vicieuse et produisit des résultats désavantageux.

Les vice-rois, soit par une conséquence de cette Leurs relations avec les habitans

(1) La Sardaigne, avant la découverte de l'Amérique, qui eut lieu sous Ferdinand et Isabelle, en 1492, paraît avoir fixé davantage l'attention de ses souverains.

(2) Cossu, Notiz. di Cagl., p. 105.

disposition, si commune aux gens en place, de s'occuper de leurs attributions, soit d'après les instructions venues de Madrid, ayant souvent travaillé à étendre leur autorité aux dépens des statuts et des priviléges du royaume, étaient ordinairement en discorde, ou du moins en froideur, avec les habitans, et surtout avec les chefs des Stamenti. Ceux-ci, de leur côté, cherchaient à s'affranchir, autant qu'ils le pouvaient, du gouvernement du vice-roi, et défendaient avec aigreur leurs priviléges contre un homme qu'ils regardaient souvent plutôt comme leur égal, que comme leur supérieur. De là vinrent ces désordres qui eurent de si fâcheux résultats; de là le peu de cas que la cour de Madrid faisait des Sardes en général, que les vice-rois avaient intérêt de représenter comme des sujets turbulens et rebelles; de là, enfin, cette espèce d'animosité qui exista, dès ce temps, entre les indigènes et les fonctionnaires étrangers.

Religion sous les rois d'Espagne.

Si quelquefois ces vice-rois portèrent atteinte aux lois du royaume au préjudice des insulaires, il faut convenir aussi qu'il leur arriva de les enfreindre, ou seulement de violer quelques unes de leurs formalités, dans le but d'une utilité réelle pour leurs administrés. Je citerai, à ce sujet, le discours que prononça, aux cortès assemblées, le vice-roi Moncade, de la part du roi Philippe II, lorsqu'il fut question de bâtir des tours de défense le long du littoral, et de pourvoir à leur entretien par un nouvel impôt (1).

(2) Voy. l'art. Tours, liv. 3, chap. 6 de ce volume.

Durant les premiers temps de la domination espagnole, la religion dominante en Sardaigne fut toujours la catholique romaine; mais elle ne paraît y avoir été exclusive qu'à dater du règne de Ferdinand, qui, ainsi que nous l'avons dit, chassa les Juifs de la Sardaigne, comme de ses autres états.

Quant à l'inquisition, établie réellement sous Philippe II, elle ne semble pas avoir été portée, en Sardaigne, au même point qu'en Espagne. J'ai lieu de croire que non seulement il n'y eut dans l'île aucune exécution à mort, mais que le peu de personnes qui figurèrent sur les bancs du Saint-Office, y furent traduites pour des imputations étrangères aux dogmes et à la croyance; telles furent les affaires des frères Minuta, l'an 1575, et de Pierre Guiso, baron de Galtelli, accusés de bigamie (1).

Garnison espagnole dans l'île.

Il ne paraît pas qu'avant l'année 1668, les Espagnols aient tenu en garnison, dans l'île, des troupes de leur pays; le P. Aleo, capucin, qui a écrit l'histoire Sarde de ce temps, raconte en détail l'arrivée du duc de San Germano, vice-roi espagnol, envoyé par la cour, après l'assassinat du marquis de Cammerassa. Le portrait qu'il fait des troupes espagnoles à cette époque, est peu flatteur.

Langues en usage alors.

Il était trop naturel qu'à la suite d'une domination qui avait duré si long-temps, la langue catalane et l'espagnole fussent employées dans les actes du gouvernement (2); elles devinrent aussi celles que parlèrent les classes élevées.

(1) Llorente, Inq. d'Esp., tom. IV, pag. 188, 414 et 415, édit. in-8° de Paris, 1818.

(2) Dexart, Capit. di Corte, liv. I, tit. IV, chap. XI, nous

A l'époque de l'arrivée des Aragonais, l'on employait en Sardaigne deux modes de compter les années. Le *cap* de Cagliari, en général, suivait la coutume génoise, qui commençait *a Nativitate*, ou jour de la naissance de N.-S., tandis que le cap de Sassari comptait, selon le style pisan, *ab Incarnatione*, ou du jour de l'Incarnation. Une pareille différence dans un petit état causait de grands inconvéniens; le roi D. Pierre, par un décret de l'an 1350, ordonna à tous ses sujets Sardes de se conformer à une règle générale, en adoptant la date de Noël: cet édit ne fut guère observé que dans la partie méridionale de l'île, où nous avons déja vu qu'on suivait le style génois; tandis que dans la Sardaigne septentrionale un reste d'influence pisane, et la proximité de l'Italie, mirent des obstacles à cette réforme. C'est ce qui donna lieu à deux réclamations des Cortès, en 1560 et 1565, pour que l'uniformité à cet égard fût enfin établie dans l'île (1).

Réforme dans le mode de dater les années.

Quoique les souverains de la Sardaigne, durant la période qui nous occupe, aient fondé, ou pour mieux dire, aient permis l'établissement de deux universités (2), ils paraissent avoir eu pour but prin-

Instruction.

---

apprend que sous le gouvernement du vice-roi Alphonse de Madrigal, il fut ordonné que toutes les lois écrites en langue étrangère (italienne) fussent traduites en catalan, etc., etc. Le *visitateur* Carillo dit cependant que dans la partie septentrionale de l'île on ne put bannir entièrement l'italien.

(1) Cossu, Notizie stor. di Sassari, pag. 115-117.

(2) Selon le même auteur, l'Université de Cagliari fut établie d'après la demande des Stamenti, dans les Cortès qui eu-

cipal d'entretenir une vive rivalité entre les deux caps (1), plutôt que de pourvoir à la véritable instruction de la jeunesse Sarde.

Les Sardes, sous la domination aragonaise et espagnole, étant souvent gouvernés par des vice-rois plus avides de richesses qu'occupés de leurs devoirs, et n'ayant à leur disposition que des moyens d'instruction bien insuffisans, ne purent suivre les progrès de la civilisation de l'Europe, et firent même des pas rétrogrades, ou du moins s'arrêtèrent; et malheur à ceux qui restent immobiles sur une route que d'autres continuent de suivre d'un pas constant et uniforme (2).

Le court espace de temps que la maison d'Autriche posséda ce royaume lui laissa à peine le loisir de se reconnaître. Des projets d'amélioration furent pourtant présentés; une carte géographique de l'île fût même dressée par son ordre; mais les événemens politiques ne lui permirent pas de pourvoir aux nombreux besoins de la population (3). Cette tâche était réservée à la maison de Savoie.

---

rent lieu en 1604, et d'après une bulle du pape de l'an 1606; celle de Sassari fut érigée par les habitans de cette ville au commencement du 17e siècle.

(1) Voy. ci-après, liv. 3, lorsque je parlerai de la division du royaume en caps.

(2) Il n'est question ici que de la nation en général; je me garderai bien de comprendre dans cette *proscription* plusieurs personnes dont la réputation est certainement bien méritée, mais qui, je dois l'avouer, *ont fait exception*.

(3) Le seul souvenir important qu'aient laissé les Autrichiens dans l'île, c'est l'introduction de la plantation du tabac, en 1714.

CHAPITRE V.

Maison de Savoie.

VICTOR AMÉDÉE II. 1720.

VICTOR Amédée II, de Savoie, roi de Sicile, ayant échangé cette île contre la Sardaigne, moins de son gré que par suite des circonstances de la guerre, s'occupa cependant, avec un zèle véritable, du sort de ses nouveaux sujets. Il leur envoya le baron de St-Remy, en qualité de vice-roi, et renonça au don que, selon les lois du royaume, les stamenti étaient tenus d'offrir au souverain à son avènement au trône.

Plusieurs ordonnances réglèrent la police intérieure et l'administration de l'île; enfin, malgré les occupations que lui donnaient ses affaires du continent, et les luttes continuelles qu'il eut à soutenir, tantôt contre la France, tantôt contre la maison d'Autriche, ce monarque prit d'excellentes dispositions pour améliorer le sort de la Sardaigne.

1730. Charles Emmanuel III.

Charles-Emmanuel III, son fils, lui ayant succédé en 1730, s'intéressa vivement à la situation déplorable de la Sardaigne, et ne négligea rien pour élever ce pays au niveau de ses autres états de terre-ferme. L'agriculture, le commerce, les lettres, la tranquillité publique, l'augmentation de la population, furent les principaux objets de ses sollicitudes. La Sardaigne reçut, sous le règne de ce prince, une nouvelle existence, et se vit, en fort peu d'années, en état d'atteindre la marche de la civilisation de l'Europe.

VICTOR AMÉDÉE III.

Charles, qui mourut dans un âge fort avancé, laissa la couronne à son fils aîné, Victor-Amédée III. 1773.

La retraite du ministre qui avait tant contribué à la gloire du règne précédent, et plus tard la révolution française, furent des événemens funestes aux progrès de la Sardaigne. Les bonnes institutions, trop récentes encore pour se passer de l'appui du gouvernement, dégénérèrent insensiblement. Les hommes qui ne vivent que d'abus et de priviléges, n'étant plus tenus en respect par une force suffisante, reprirent le dessus; enfin, il faut bien l'avouer, des choix peu heureux parmi les fonctionnaires publics envoyés de Turin, concoururent, avec les causes que je viens d'exposer, à changer rapidement ce pays, et à lui faire prendre une marche rétrograde. La Sardaigne se trouvait en cet état lorsqu'elle fut, en 1792, menacée d'une invasion de la part de la république française. Occupé d'une guerre malheureuse, qui lui enleva en peu de temps une partie de son ancien héritage, le roi Victor-Amédée fut obligé de laisser aux Sardes le soin de leur propre défense. L'amiral Truguet s'étant présenté dans la partie méridionale de l'île (1), et ayant occupé les îles de Saint-Pierre et de Saint-Antioche, vint tenter une descente dans le golfe où est la capitale; mais,

Circonstances funestes à la Sardaigne.

Attaque des Français. 1792-1793.

(1) A cette époque, les Français attaquèrent aussi la partie septentrionale de l'île vers la Madeleine. Cette expédition qui, fut également sans résultats, est remarquable en ce que c'est de là que datent les premières armes de Napoléon Bonaparte qui, alors simple lieutenant d'artillerie, concourut à l'attaque de l'île de la Madeleine et du fort Saint-Etienne.

d'un côté les mauvaises dispositions et l'indiscipline des assaillans, de l'autre, la bonne contenance des insulaires, favorisés encore par les élémens, firent avorter l'entreprise.

L'amiral français, découragé par son peu de succès, et voyant que personne dans l'île ne s'était déclaré en sa faveur, comme on le lui avait fait espérer, renonça à la conquête de ce royaume, après une perte assez considérable en hommes et en bâtimens. Il eut à regretter surtout *le Léopard*, vaisseau de quatre-vingt canons.

Demande des Stamenti.

Le roi, content de la conduite des Sardes, les engagea à lui adresser leurs demandes sur ce qu'ils croiraient utile à leur pays. Par suite de cette invitation, plusieurs députés, choisis parmi les membres des trois ordres du royaume, furent envoyés à Turin, et chargés de solliciter différentes choses, entre autres la convocation des États-Généraux (Cortès).

Leur peu de succès.

Ces députés reçurent à Turin l'accueil le plus flatteur; mais, abusés par les intrigues des ministres, et par la politique du cabinet à cette époque, ils perdirent leur temps dans la capitale, et revinrent dans leur patrie où ils ne rapportèrent que des promesses.

Révolte.

Il résulta de ce contre-temps de vives animosités qui dégénérèrent en véritable révolte; tous les fonctionnaires publics venus de Turin, et même le vice-roi, furent expulsés. Quelques prélats furent seuls exceptés de cette proscription. Un autre vice-roi, le comte Vivalda, arriva la même année, accompagné du marquis de La Planargia, seigneur Sarde, nommé *Général des armes;* mais l'agitation continua : de

1794.

nouveaux troubles éclatèrent le 6 juillet 1795. La fureur populaire immola le marquis de La Planargia et le chevalier Pitzolu, intendant-général du royaume, regardés comme contraires aux désirs du peuple. 1795.

Cette conduite n'était certainement pas propre à attirer sur les Sardes la bienveillance de leurs souverains : c'est pourquoi ils expédièrent à Rome le digne et vertueux évêque de Cagliari (1), pour intéresser le Saint-Père en leur faveur, et le prier d'intercéder pour eux auprès du roi. Cette démarche réussit; le Souverain Pontife accueillit favorablement leur demande, et ayant employé ses bons offices auprès de la cour de Turin, tout fut oublié en 1796, et les choses reprirent leur cours ordinaire. Mais on sent bien que de semblables secousses ne purent qu'entraîner les plus fâcheux résultats pour cette île. Intercession du Saint-Père.

Dans la même année le roi Victor mourut, laissant pour successeur son fils aîné, qui monta sur le trône sous le nom de Charles-Emmanuel IV, et qui ne recueillit, selon ses expressions, *qu'une couronne d'épines*. Cet événement fut suivi de fort près de l'invasion de ses états du continent, dont la république française s'empara. 1796. Charles Emmanuel IV.

Contrainte de quitter Turin, la famille royale se rendit à Livourne, où Charles-Emmanuel reçut trois députés chargés par les Stamenti de Sardaigne, non seulement de renouveler au roi et à toute sa famille leurs protestations de fidélité, d'amour et de dévoue- La cour quitte Turin, 1798.

(1) Monseigneur Melano de Portula, gentilhomme piémontais, qui fut ensuite transféré à l'évêché de Novare, où il termina sa carrière il y a quelques années.

ment, mais encore de les supplier de se rendre dans l'île, etc. Leur mandat leur imposait de chercher le roi partout où il serait, de recourir au besoin à la flotte anglaise qui se trouvait dans la Méditerranée, et de mettre la Sardaigne sous sa protection, afin qu'elle fût conservée à la maison de Savoie.

Cette dernière recommandation fut superflue; car ayant trouvé la cour à Livourne, ces députés s'y embarquèrent avec elle, sous l'escorte d'une frégate anglaise. Le convoi arriva le 3 mars 1799 dans le port de Cagliari. Les Sardes accueillirent le roi et toute la famille royale avec les transports d'affection et de joie les moins équivoques.

Elle débarque à Cagliari, 1799.

Dès les premiers jours de son arrivée, Charles-Emmanuel, soit pour donner aux Sardes un témoignage de son estime, soit pour se soulager lui-même d'une partie des soins de son gouvernement, nomma gouverneurs des deux caps deux de ses frères. Le duc d'Aoste, Victor-Emmanuel, eut les provinces de Cagliari et de Gallura; le duc de Montferrat, le cap et la ville de Sassari.

Les choses restèrent sur ce pied jusqu'au moment où, instruit des avantages remportés par les armées austro-russes en Lombardie, le roi résolut de retourner sur le continent; il se fit d'abord précéder par le duc d'Aoste, qui partit de Cagliari, le 15 août 1799, après avoir été remplacé dans son gouvernement par le duc de Genevois. Le roi ayant ensuite fixé le jour de son départ, et choisi, pour l'accompagner, son frère le duc de Montferrat, il le fit relever dans son gouvernement de Sassari par son autre frère le comte de Maurienne.

Ce voyage, qui n'eut pas des résultats bien satisfaisans, commença sous de mauvais auspices; car le duc de Montferrat s'étant rendu à Alghero pour y voir, à leur passage, le duc et la duchesse de Chablais, y tomba malade. Il se fit transporter à Sassari, où il mourut, le 2 septembre, à la fleur de son âge, et universellement regretté. Charles-Emmanuel partit de Cagliari quelques semaines plus tard (le 22 septembre 1799), laissant dans l'île deux de ses frères, le comte de Maurienne et le duc de Gênevois, qui fut alors nommé vice-roi, capitaine-général du royaume.

Mort du duc de Montferrat. 1799.

Charles Félix nommé vice-roi. 1799.

Dans la même année, on eut la douleur de perdre à Cagliari le prince Charles-Emmanuel, âgé de cinq ans, seul enfant mâle du duc d'Aoste, et par conséquent l'unique espoir de la branche régnante.

Mort du jeune Charles Emmanuel.

Le roi et le duc d'Aoste ne purent rentrer dans leur ancienne capitale, quoique les vœux de tous leurs sujets les y appelassent, et que les Austro-Russes en eussent fait la conquête en leur nom. Ils furent condamnés à la voir rentrer, quelque temps après, sous la domination de la France, victorieuse à Marengo. Qui aurait le courage de retracer ici les dégoûts et les malheurs auxquels ces princes furent successivement exposés; en butte aux poursuites de leurs ennemis, jouet des promesses de leurs amis, fatigués de la vie errante et inquiète que les chances de la guerre les obligeaient à mener dans la péninsule! Enfin, veuf, en 1802, d'une épouse qui avait fait sa principale consolation (1), Charles-Em-

Charles Emmanuel abdique. 1802.

(1) Marie-Clotilde de Bourbon, sœur de l'infortuné Louis XVI; elle mourut à Naples, en odeur de sainteté, le 7 mars 1802.

manuel abdiqua la couronne de Sardaigne et renonça à ses prétentions sur ses états du continent, en faveur de son frère le duc d'Aoste, qui régna sous le nom de Victor-Emmanuel.

Mort du comte de Maurienne, 1802.

En 1802, Sassari perdit aussi son gouverneur, le comte de Maurienne, qui fut emporté par une maladie violente, le premier novembre. Ce prince, le dernier de la famille royale, était alors dans la trente-sixième année de son âge. Les regrets et les pleurs l'accompagnèrent au tombeau.

Après avoir renoncé au trône, Charles-Emmanuel se retira à Rome, où il passa paisiblement le reste de sa vie dans les exercices de piété. Affligé, pendant ses dernières années, de la perte totale de la vue, ce prince, réduit à la compagnie du seul écuyer qui l'eût suivi à travers tant de vicissitudes, mourut dans la maison conventuelle des jésuites, en 1819.

Retour du roi Victor en Sardaigne, 1806.

Victor-Emmanuel, que l'espoir de regagner son ancien patrimoine retenait en Italie, fut forcé, en 1806, de quitter le royaume de Naples, qui tomba au pouvoir des Français. Il se disposa donc à retourner en Sardaigne, où il aborda le 17 février 1806. Rentré dans une île que sa position et l'amitié de l'Angleterre rassuraient contre un coup de main, il pensa cependant à la mettre dans le meilleur état de défense possible.

Ce monarque y aurait régné tranquillement, et aurait pu tourner ses soins vers des occupations paisibles, telles que l'administration de la justice, l'encouragement de l'agriculture, etc., etc., si les entreprises des corsaires barbaresques n'eussent de

temps en temps compromis la sûreté et la santé des habitans des côtes. Plusieurs combats eurent lieu entre ces infidèles et les galères sardes, qui se couvrirent de gloire. Ce fut alors, et par les soins du duc de Gênevois, que se termina l'affaire du rachat des Sardes, captifs des barbaresques depuis la descente de ces derniers dans l'île de Saint-Pierre, dont ils avaient enlevé la plus grande partie des habitans.

Tout occupé des moyens de prévenir ces désordres, et craignant toujours une attaque des Français, Victor-Emmanuel s'occupa principalement de l'entretien et de l'augmentation de sa marine militaire, et de l'organisation d'une milice nationale. Au milieu de ces soins, auxquels le portait plus particulièrement son caractère, il ne cessait de se flatter d'un prompt retour en Piémont, lors même que cet événement paraissait improbable, ou du moins fort éloigné. Enfin, en 1814, un mémorable retour de fortune ayant conduit dans Paris l'Europe coalisée, Victor-Emmanuel laissa le gouvernement de la Sardaigne dans les mains de la reine Marie-Thérèse, qu'il nomma régente, et partit pour Turin, où il fit son entrée le 21 mai, aux acclamations de ses anciens sujets.

Le roi part pour Turin, 1814.

Régence de la reine.

Le départ de la reine pour le continent, l'année suivante, fit rentrer la Sardaigne sous l'administration du duc de Gênevois, qui reçut de nouveau le titre de vice-roi. Sous son gouvernement, les Tunisiens s'emparèrent, dans le mois d'octobre 1815, de l'île de Saint-Antiochus, près de celle de Saint-Pierre, dont la population fut en partie tuée ou conduite en esclavage. Ce malheur fut bientôt suivi d'un autre

Départ de la reine.

Le duc de Gênevois est nommé vice-roi pour la première fois. 1815.

Attaque des Tunisiens.

plus général et non moins funeste. Le manque de récoltes dans l'île produisit une épidémie qui moissonna une grande partie des habitans. Ce dernier fléau, pendant lequel le prince vice-roi donna les témoignages les plus marquans de sa générosité et de sa sollicitude pour le peuple qui lui était confié, retarda son retour en Italie; il refusa constamment de s'éloigner de l'île pendant la durée de ce fléau, et ne consentit à partir qu'au mois de juin 1816, lorsqu'il eut la certitude que le mal était généralement dompté.

Maladie épidémique, 1816.

Ce prince fut remplacé par un lieutenant-général, dépendant en quelque sorte de lui, car il conserva le titre de vice-roi jusqu'à son avènement au trône, le 19 avril 1821.

Avénement de Charles Félix. 1821.

Vice-rois.

Si jadis la Maison de Savoie, en recevant la Sicile des mains de l'Espagne, fut tenue à remplir certains engagemens envers cet État, il n'en faut pas conclure qu'elle soit entrée de la même manière en possession de la Sardaigne. Forcé, par la seule nécessité, d'accéder à cet échange, et surtout ayant reçu cette île, non de l'Espagne, mais de la maison d'Autriche, Victor-Amédée ne fut pas astreint aux mêmes obligations. Cependant il conserva aux Sardes la plus grande partie de leurs priviléges, et s'occupa d'améliorer leur sort.

Réflexions sur le gouvernement de la Maison de Savoie en Sardaigne.

Mais c'est particulièrement sous le règne de Charles-Emmanuel III que la Sardaigne commença réellement à éprouver les effets des bonnes intentions de ses nouveaux souverains. Si ce monarque ne jugea pas à propos de toucher à certaines institutions, et surtout à des priviléges *accordés*, comme

Règne de Charles Emmanuel III.

le dit Azuni, *inconsidérément par l'Espagne, et que l'on regarde dans l'île comme sacrés;* il ne fit pas moins de grandes choses et d'heureux changemens en faveur de cet Etat.

Ce prince, qui dut une partie de la gloire de son règne au plus précieux talent que puisse posséder un souverain, celui de faire de bons choix, avait pour ministre de confiance le comte Bogino (1), qu'il avait su distinguer dans la foule des employés subalternes, pour le porter rapidement à la tête des affaires. Cet homme, dont le ministère fait époque dans les annales de la maison de Savoie, loin de se laisser décourager par les difficultés et les avances considérables que la régénération de la Sardaigne exigeait indispensablement, n'y travailla qu'avec plus d'ardeur, et eut recours aux moyens les plus efficaces pour l'obtenir. Comte Bogino.

On a prétendu à tort que la politique du cabinet

---

(1) Le comte Bogino naquit à Turin, le 21 juillet 1701. Fils d'un simple procureur et petit-fils d'un avocat, il entra dès sa jeunesse dans la carrière de son grand père, et s'y distingua tellement, qu'à l'âge de 22 ans, il fut nommé substitut du procureur général : sept ans plus tard, ayant rapidement passé au grade de premier conseiller et premier référendaire au conseil des requêtes, il put remplir les fonctions de grand chancelier.

Malgré les soins infinis qu'exigeaient le ministère de la guerre dont il fut chargé dès l'âge de 41 ans, et plusieurs autres occupations, il obtint, en 1759, le porte-feuille des affaires de Sardaigne. Cet homme d'un mérite éminent mourut à Turin dans la 83e année de son âge, ministre d'état et chevalier grand-croix de l'ordre de SS. Maurice et Lazare, après avoir fait, pendant une longue et laborieuse carrière, le bonheur de son pays.

de Turin, à cette époque, était de paraître beaucoup faire pour la Sardaigne, tout en la tenant en arrière, soit afin qu'elle ne lui échappât point d'elle-même, soit afin qu'il ne prît envie à aucune puissance de s'en emparer. De pareils bruits, répétés encore de nos jours, n'ont été répandus que par l'ignorance et la calomnie. Ce n'est pas ainsi que pensaient Charles Emmanuel et son ministre (1); j'ai recueilli de nombreux témoignages de leur vif intérêt pour cette île, et j'ose avancer que les Piémontais auraient pu, à cette époque, voir avec une sorte de jalousie quelques institutions créées expressément pour la Sardaigne, ou qui, transportées ensuite sur le Continent, avaient commencé par être en vigueur dans l'île. Cette marche était naturelle; car, ayant à établir des choses absolument nouvelles, le gouvernement y procédait après en avoir fait l'expérience, et par conséquent d'une façon bien plus avantageuse que s'il se fût servi d'anciens matériaux pour une construction moderne.

Charles Emmanuel était doué de trop de sagacité,

---

(1) Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur les instructions que le roi Charles et le comte Bogino donnaient aux employés qu'ils envoyaient en Sardaigne. Je dois à M. le comte Balbo, qui hérita des papiers du comte Bogino, la communication de plusieurs pièces très intéressantes, qui viennent toutes à l'appui de ce que j'avance; par exemple : *les instructions adressées par le roi à son vice-roi le comte Tana, et à l'intendant général Bongino*, en 1758-1759. Les rapports de ce dernier, ainsi que les *Regolamenti di S. M. per il regno di Sardegna*, manuscrits de la bibliothèque de M. le comte Balbo, et faisant auparavant partie de celle du comte Bogino.

et avait trop bien étudié l'état de l'île pour ne pas reconnaître que l'imperfection de l'agriculture et le défaut de population sont toujours, et réciproquement, causes et effets l'un de l'autre; aussi porta-t-il toute son attention sur ce double objet.

Parmi les moyens employés pour remédier à ces maux, l'institution des *Monti Granatici* (1) doit certainement occuper la première place : elle suffirait seule à illustrer le règne de ce prince, et à lui assurer des droits réels à la reconnaissance des Sardes. Monti Granatici.

Je me contenterai de faire observer que, malgré quelques inconvéniens, ces magasins d'emprunt, sagement administrés et religieusement consacrés au profit de l'agriculture, ont été la source incontestable de l'augmentation de population, et de l'abondance de productions céréales qui marquèrent le règne de Charles Emmanuel. Je parlerai plus au long de cette institution dans le chapitre des établissemens d'utilité publique.

Je citerai aussi les mesures prises pour la sûreté des personnes et des propriétés; les nouveaux réglemens pour l'administration de la justice; la création d'un tribunal de commerce; les nouvelles lois relatives aux administrations municipales; le rétablissement des deux universités, où furent attirés des professeurs distingués (2); la création d'un système Réglemens, ordonnances et dispositions sous ce règne.

(1) Quoique ces magasins d'emprunt de blé en nature eussent été établis dès 1650, on peut cependant regarder leur renouvellement comme une véritable fondation.

(2) Parmi ces professeurs on peut nommer le P. Cetti, jésuite, auteur de l'Hist. naturelle de l'île; le P. Gemelli, auteur

monétaire propre à l'île, et enfin, la dotation de plusieurs hôpitaux.

Régiment sarde. La formation d'un régiment national (en 1744), n'eut pas seulement pour résultat de flatter l'amour-propre des Sardes; ce fut encore un heureux moyen de les former à l'art de la guerre, et de soustraire à l'oisiveté une foule de jeunes gens. Ils mirent à profit leur séjour sur le continent, pour rapporter ensuite dans leur patrie plus d'aptitude au travail, plus de connoissances en agriculture et dans les arts, plus d'urbanité dans leurs manières et plus de propreté dans leur mise. C'est encore au séjour de plusieurs officiers sardes sur le continent, qu'ils durent leur application à l'étude et les connaissances sans lesquelles ils se seraient bornés à une réputation militaire justement acquise, il est vrai, mais qui eût été leur seul titre à la reconnaissance et à l'estime de leurs concitoyens.

Rachat des esclaves de l'île de Tabarca. Une des actions qui honorent le plus le cœur du roi Charles Emmanuel, c'est le rachat des malheureux habitans de l'île de Tabarca, colonie génoise, tombée au pouvoir des Turcs, en 1744. Ils eurent

---

d'un très bon traité sur l'agriculture sarde, le P. Hintz, professeur de langues orientales; le chevalier Belli fut envoyé pour inspecter les mines du royaume; plusieurs autres recherches utiles furent favorisées, entre autres, celle des plantes, par M. Plazza, qui donna quelques notions sur la Flore sarde. Je ne saurais non plus passer sous silence l'encouragement donné à l'imprimerie : les livres publiés par Cetti et Gazzano, dont le mérite typographique égale pour le moins celui de leurs contemporains dans les autres états, prouveront ce que j'avance.

la faculté de s'établir dans la petite île de Saint-Pierre, jusqu'alors inhabitée, et qui, malgré les incursions dévastatrices auxquelles elle a été plusieurs fois exposée depuis, est en ce moment couverte d'une population nombreuse.

Mariages favorisés.

Ce prince, voulant encourager les mariages dans la classe pauvre des cultivateurs, ordonna qu'une somme de 40 écus sardes (200 francs environ) serait accordée annuellement, et à titre de prêt, à cent individus de l'un et de l'autre sexe, pour subvenir à leurs premiers frais d'établissement; cette somme, retirée ensuite partiellement, devait rentrer dans une caisse uniquement destinée à cet objet, afin de continuer successivement de pareils secours (1).

Langue italienne introduite.

La Sardaigne, qui toujours fut regardée comme faisant partie de l'Italie, n'avait, depuis les Pisans, aucun rapport avec cette contrée; c'est pourquoi, sous la domination de l'Aragon, et de l'Espagne, les langues latine, catalane, castillane, et la langue nationale étaient les seules en usage, tandis que l'ita-

---

(1) Ces détails sont extraits des *Instructions* citées plus haut, et des manuscrits du comte Bogino; j'y ai vu d'autres morceaux précieux; par exemple : l'ordre à l'intendant général du royaume *de permettre, dans les territoires dépendans du roi, la migration des vassaux des villages où les barons ne favoriseraient pas les progrès de la population;* l'injonction de les recevoir dans les *villages royaux*, ou dans ceux qui *dépendent des barons qui voudraient les protéger*. Le roi lui ordonne également d'encourager la formation des prés, et de tâcher d'en donner l'exemple dans ses propres domaines; d'y introduire aussi des étables pour le bétail, afin d'engager les insulaires à en construire; il

lien était presqu'inconnu (1), ou bien oublié, si l'on en excepte quelques cantons de la partie septentrionale de l'île qui avaient conservé des rapports avec la péninsule (2). La langue italienne fut remise en usage par les soins de Charles Emmanuel, et en fort peu de temps différens auteurs sardes publièrent des ouvrages remarquables dans cet idiôme, et prouvèrent que rien n'est impossible à un gouvernement, lorsqu'il veut sérieusement s'occuper de l'amélioration d'un pays, même le plus reculé sous tous les rapports.

Les Sardes alors redevinrent italiens, comme ils devaient l'être en effet, et la plus belle des langues modernes fut depuis employée dans les affaires,

---

parle encore des clôtures des propriétés, des réformes à faire dans la construction des charriots, et principalement dans leurs roues; des manufactures de verre, de papier, de drap, etc. Enfin l'on voit que, si le temps l'eût permis, et si les événemens postérieurs ne s'y fussent pas opposés, une grande partie de ce qui manque encore à la Sardaigne, eût été effectuée sous ce règne justement célèbre.

(1) Le père Napoli, dans sa *Nota Illustrata*, n° 100, cite le P. Lovera, qui, en 1762, envoyé par le roi Charles pour enseigner la langue italienne en Sardaigne, s'étonna de ce qu'on la parlait facilement dans cette île; ce fait ne saurait contredire mon assertion : 1° Trente-deux ans s'étant déjà écoulés depuis que l'île appartenait à un prince italien, une génération pouvait avoir appris cette langue; 2° les personnes qu'il cite étant des religieux des écoles pies qui ont des relations avec le continent, ne sauraient faire règle à ce sujet.

(2) Voy. Carillo, visitateur du royaume, relation imprimée en 1661.

tandis que la catalane (1) et l'espagnole furent confinées dans quelques cloîtres où le Gouvernement n'avait, et n'a encore de nos jours, aucun intérêt de prétendre opérer une réforme sur cet article (2).

Les changemens survenus sous le règne de Victor Amédée, et les événemens que nous avons rapportés, arrêtèrent, comme on l'a vu, les progrès rapides de la Sardaigne. Les hommes qui prenaient un intérêt réel à la prospérité de cette île, eurent la douleur de voir s'évanouir presque entièrement le fruit de plusieurs années de sacrifices et de succès. Evénemens funestes.

L'arrivée de la famille royale et de la cour dans la capitale, événement sans exemple dans les fastes de la Sardaigne, aurait eu certainement les plus heureux résultats dans des conjonctures différentes (3). Mais les mêmes causes qui conduisirent dans l'île la maison de Savoie, l'ayant privée des moyens qui étaient indispensables pour améliorer le sort des habitans, comme elle le désirait, les espérances que ceux-ci avaient conçues commencèrent à s'affaiblir, quand ils virent plusieurs de leurs princes moissonnés par la mort, et par suite les autres dégoûtés du séjour de cette contrée.

---

(1) J'excepte la ville d'Alghero, colonie catalane, qui conserve encore le langage de la mère patrie.

(2) Voy. ci-après dans le livre 3 de ce volume, art. *Langue*.

(3) L'impression que fit l'arrivée des souverains dans l'île, produisit un effet tel, que l'on vit cesser tout à coup les crimes de vengeance, et que, pendant quelque temps, il ne se commit plus aucun de ces forfaits que jusqu'alors la justice avait eu journellement à poursuivre.

Charles Félix s'occupe des besoins de l'île.

Quand Charles Emmanuel et le duc d'Aoste furent retournés en *Italie*, *le prince vice-roi fut obligé* de pourvoir aux *dépenses indispensables que d'un* côté l'entretien de ses *deux frères sur le continent*, et de l'autre les besoins de l'île exigeaient impérieusement. Il secourut, de sa propre cassette, les indigens, les malheureux; il encouragea les gens de lettres, etc. Je ferais connaître ici tous les bienfaits de son gouvernement, si une éloquente plume (1) n'eût déjà rempli cette tâche.

Société agraire, route centrale.

Je rappellerai seulement la création de la *Société Agraire;* l'établissement d'un Musée d'antiquités et d'histoire naturelle; et le projet d'une route centrale (1), dont une partie avait déjà été exécutée; ce sont autant d'améliorations émanées de ce prince qui méritent la reconnaissance des Sardes.

Si Victor Emmanuel, revenu en Sardaigne en 1806, s'occupa moins des besoins intérieurs de l'île que de l'entretien d'une marine militaire, et de projets analogues, peut-on lui en faire un grief? Les circonstances et la pénurie du trésor ne permettaient ni entreprises ni innovations dispendieuses. Ce prince prouva bien par la suite qu'au milieu des soins que réclamaient ses États de terre-ferme, rendus enfin à ses désirs, il n'oubliait pas l'île où il avait été accueilli comme un père.

Régence de la reine.

Le gouvernement de la reine dura trop peu de temps pour produire des effets bien remarquables.

---

(1) Discours du chevalier D. Lud. Baille, secrétaire perpétuel de la société agraire de Cagliari, à l'avénement au trône de S. M. le roi Charles Félix, prononcé le 15 juillet 1821.

Cependant son administration montra de l'énergie à déjouer le plan de quelques personnes qui, ayant auparavant obtenu par sa protection et son influence quelques graces qui peut-être étaient peu en harmonie avec les institutions, se flattèrent d'avoir trouvé une occasion favorable de renouveler des démarches semblables ; mais ils trouvèrent dans la reine régente des dispositions bien différentes de celles que cette princesse avait manifestées avant que l'autorité lui eût été confiée.

Ce que le roi, actuellement régnant, a fait en faveur de la Sardaigne, soit pendant son administration comme vice-roi, soit depuis son avénement à la couronne, rentrant dans une époque qui se lie avec la relation de mon Voyage, y trouvera naturellement sa place. Charles Félix.

Je m'abstiens, pour la même raison, de peindre ici l'état présent de la Sardaigne, puisque ce tableau s'offrira de lui-même. Je vais donc considérer la Sardaigne sous son point de vue physique, et entrant dans un sujet plus conforme à mes goûts et à mes études, je renverrai les personnes à qui cet aperçu historique paraîtrait trop rapide, aux auteurs qui se sont spécialement occupés de cette matière ; j'en donnerai la liste à la fin de ce volume. L'on pourra principalement consulter l'ouvrage de M. le chevalier Mannu qui publie en ce moment, à Turin, le second volume de son *Histoire de Sardaigne.*

FIN DU LIVRE PREMIER.

FRAGMENT

D'UNE DONATION

FAITE EN LANGUE SARDE, PAR BENOITE DE MASSA, FILLE DE GUILLAUME ET JUGE DE CAGLIARI, L'AN 1216.

TRADUCTION.

AU NOM DE DIEU, ETC.

Moi, Benoite de Lacon, Dame de Logu, avec mon fils Damoisel, par la volonté du Seigneur Dieu, gouvernant la partie de Cagliari, je fais la présente charte pour le bien ; je la fais à Monseigneur Saint-Antiochus de l'île de Sulcis. Je lui donne l'île de Finugu et l'île de Jogos et Cortinas, l'île Masonis, l'île Majori, qui se trouve dans les eaux du côté du pont ; ces îles sont en deçà du pont par où l'on entre en ladite île de Saint-Antiochus ; sont au delà de l'église de Saint-Speradu depuis le pont jusqu'à la terre-ferme (Sardaigne). Ces îles, en ce moment je donne, avec leurs eaux douces et salées, avec toute chose telle qu'elle appartient à ces îles, afin que le Seigneur mon Evèque de Sulcis, Maître Bandinu en fasse ce qui peut lui plaire suivant sa volonté, tout comme il fait des autres choses de son Évêché, qui

(Ce fragment a été extrait des archives du Patrimoine royal de la ville de Cagliari. Nous l'insérons ici, soit pour donner une idée d'un écrit sarde du moyen âge, soit parce que Muratori n'a point donné cette pièce dans ses *Antiquités italiennes*, soit enfin parce qu'elle paraît prouver que Benoite de Massa était déjà, en 1216, veuve d'un premier mari et mère d'un enfant vivant.)

TEXTE.

IN NOMEN DOMINI, AMEN.

Ego Benedita de Lacon Donna de Logu cun fillu miu Doniguellu pro voluntade de Donnu Deu potestande parte de Callaris, fazu custa carta pro beni, quillai fazu a su Donnu miu Santu Antiogu de iscla de Sulki. Dau illoi a iscla de Finugu e a iscla de Jogos, e a Cortinas, a Iscla Masonis, a Iscla Majori, qui est inter aquas a corru de ponti, qui sunt custas isclas da isu ponti inoghi, in qui intrant aintru de iscla de Santu-Antiogu, et sunt da inchi de sa Clesia de Santu-Speradu de ponti fini a sa terra-firma. Custas isclas imoi dau cum aquas dulchis, et cum aquas salsas, et cum omnia causa, cantu si appartenint apusti custas isclas, quindi fazat su donnu su Piscubu miu de Sulchis Maistru Bandinu su qui li hat a plaguiri a voluntade sua segundu faguit de sas ateras causas de su Piscobadu suu, qui sunt in balia sua a issu, et

sont à sa disposition et à tous les Evêques, combien puissent être après lui dans l'Évêché de Sulcis, (soit) qu'ils veuillent paître avec leur bétail ou qu'ils veuillent faire maintenant une forêt, ou faire *chircas* (chasse), ou pêcher, ou faire chose quelconque qui tournât au profit de Saint-Antiochus et de l'Évêque de Sulcis; et je leur donne tout mon *saltu* (territoire) de Genna (porte) de Codrigla, où confine et limite ce saltu aux Corongius, (rochers) et va du mont Saiu droit où l'eau fait la séparation, et d'iscolca droit à la grotte de Manus, et puis comprend le chemin (qui va) droit à la Bocca di Cabo d'abas, et va droit à l'eau de Kelariu, et passe droit au chemin du *logu*, comprenant le chemin qui va droit aux aires, et retourne droit aux corongius par où l'on commence.

Ces îles et ce saltu, je les donne à Monseigneur Saint-Antiochus de l'île de Sulcis, absolument de manière qu'aucun homme puisse les lui enlever, soit pour le Souverain, soit pour autre personne quelconque, excepté que ce soit par la volonté de Monseigneur l'Évêque de Sulcis, Maître Bandinu, pour faire ce qui peut lui plaire à lui et aux autres évêques qui doivent être après lui dans l'Évêché de Sulcis, qu'ils aient le pouvoir d'y mettre des gardes à ce qui se gardait sous le Seigneur mon père Guillaume Marquis, et je donne à monseigneur Saint-Antiochus l'île de Sulcis, tout ce que j'ai de mon saltu, etc.

L'an MCCXVI, XI Kal. juin.

totus sos piscobus, cantus hant essiri pusti issu in su piscobadu de Sulchis, bollant pasquiri cun pecuglia issoro, bollant fairi imoi silva, o fairi chircas, o piscari, o fairi per una atera causa, qui torrit a proi a Santu-Antiogu, et a su Piscobadu de Sulchis, et dau illoi su saltu miu de Genna de Codrigla totu, in qua si segat, et segatsi custu saltu daba sus Corongius, et tenet de Monti de Saiu, in qua partit aqua deretu, et de Iscolca et deretu a grutta de manus, et tenit sa bia dereta a su buca de Cabu d'aqua, et essit deretu assaqua de Kelariu, et collat deretu a bia de Logu, et leatsi sa bia deretu assas arjolas, et torratsi deretu a sus Corongius, da undi si cominsat.

Custas isclas, et custu saltu dau a su Donnu miu Santu-Antiogu d'iscla de Sulchis a dispiliadu qui no lai appat per unu homini a leari, non pro su Regnu, et non propter una altera personi, exceptu qui essirit a voluntadi de su Donnu su Piscubu miu de Sulchis Maistru Bandinu, a fairindi su qui lat plaguiri a issu, et a sus aterus Piscobus qui ant esser pusti issu in su Piscobadu de Sulchis, et apant balia de poniri illoi castiu a gussu qui si castiat suta su Donnu Padri miu Guillermu Marquesi, et dau illoi a su Donnu miu Santu-Antiogu de Iscla de Sulchis omnia, et cantu aper de su saltu miu, etc.

Anno MCCXVI, XI Kal. junii.

Presbiter Cominicus Can. S. Cæciliæ. test.
Presbiter Marianus Scartellus. test.
Petus Acolytus. test.

LIVRE SECOND.

DESCRIPTION PHYSIQUE.

CHAPITRE PREMIER.

Situation géographique, forts, montagnes, plaines.

La position de la Sardaigne n'a pas encore été déterminée avec une précision aussi rigoureuse que devrait le faire supposer l'état actuel des sciences. Je crois qu'on peut, en grande partie, en attribuer la cause à la configuration de la Méditerranée. En effet, comme on ne peut naviguer long-temps sur cette mer sans découvrir les côtes, que leur aspect fait facilement reconnaître, les marins n'ont pas été suffisamment excités à donner à leurs opérations cette attention scrupuleuse qui est un garant de

Notions sur la situation de la Sardaigne. Cartes marines.

l'exactitude indispensable pour dresser de bonnes cartes marines, et rédiger des descriptions hydrographiques propres à diriger la marche des navigateurs.

Cartes de l'intérieur de l'île.

Les cartes de la Sardaigne, publiées jusqu'à présent, ont été calquées sur des matériaux incorrects et incomplets, ou dressées par des hommes dépourvus des connaissances nécessaires. Les meilleures contiennent encore de nombreuses erreurs.

En signalant les défauts des cartes de la Sardaigne, je suis loin de vouloir présenter celles qui feront partie de mon ouvrage comme les seules auxquelles on doive accorder une confiance entière; mes moyens et mes occupations ne m'auraient pas permis d'entreprendre seul ce travail, ni de l'achever de manière à le rendre digne du public. Pour ce qui concerne la position et la circonférence de l'île, je renverrai à la partie hydrographique du livre que le capitaine Smyth (1) doit incessamment publier sur la Sardaigne; cet habile et infatigable navigateur vient d'employer une année entière dans les parages de l'île, uniquement occupé d'observa-

(1) M. W. Henry Smyth, ci-devant commandant la corvette britannique l'*Aventure*, fut dernièrement chargé par l'amirauté de la Grande-Bretagne de lever les côtes de la Méditerranée et de ses îles. C'est le même qui a publié, il y a peu de temps, un ouvrage intéressant intitulé: *Mémoirs descriptive of Sicily and its Islands. Londres*, 1824. M. Smyth est connu dans le monde savant par plusieurs travaux de ce genre, et par des lettres insérées dans la *Correspondance astronomique* de M. le baron de Zach.

tions astronomiques et d'opérations hydrographiques.

Je me suis réservé de donner, avec la seconde partie de cet ouvrage, une carte détaillée de l'île et de ses dépendances. Grâce aux observations que M. Smyth eut la complaisance de me communiquer, à la protection dont m'a honoré le gouvernement de S. M. le roi de Sardaigne, aux secours que m'ont fournis MM. les ingénieurs des ponts et chaussées, je puis espérer que mon travail présentera des résultats satisfaisans.

Cependant, comme dès ce moment une carte est indispensable pour la lecture de mon ouvrage, j'en joins à ce volume une qui peut servir également à l'intelligence de la partie historique relative à l'époque des juges et à celle de la description physique. Je l'ai tirée de celle qui fut dressée, il y a quelques années, par le P. Tomaso Napoli (1), religieux sarde; elle est suffisante pour ce volume, qui ne traite de la Sardaigne que d'une manière générale.

Position de la Sardaigne.

Du reste, les erreurs relatives à la véritable position de l'île n'ont une importance réelle que pour les astronomes et les géographes, et n'en ont que

(1) Il est inconcevable que le P. Tomaso Napoli ait pu dresser cette carte, la meilleure sans contredit de toutes celles qui ont paru jusqu'à ce jour, même en y comprenant celle qui forme la 16e feuille de la grande carte d'Italie du général Bacler d'Albe; car on prétend que, dépourvu de tous les instrumens nécessaires, ce bon religieux avait de plus la vue si faible que, lorsqu'il s'occupait de son opération, il distinguait à peine les objets, et demandait à ses voisins si ce qu'il voyait devant lui était un arbre, un homme ou un clocher.

fort peu pour l'objet de ce chapitre, qui est la description physique de l'île.

On peut considérer la Sardaigne comme située entre le 39e et le 41e degrés de latitude Nord, ce qui donne, pour terme moyen, le 40e degré. Cette latitude moyenne peut, je le pense, être adoptée pour les observations barométriques appliquées à la mesure des montagnes. Quant à la longitude, la Sardaigne occupe environ 1° 50′; en effet, elle s'étend de 5° 45′ à 7° 35′ de longitude à l'Est du méridien de Paris.

Sa situation pour le commerce.

Située au midi de la Corse, dont elle suit la direction du nord au sud, et dont elle ne fut probablement séparée qu'à une époque assez récente (1), la Sardaigne est une des îles de la Méditerranée dont la situation est la plus favorable pour les relations commerciales : elle peut servir d'entrepôt aux différens pays dont la partie occidentale de cette mer baigne les côtes. En effet, l'Italie, la Sicile, la Barbarie (2), l'Espagne et la France, peuvent être considérées comme autant de points placés à l'extrémité de différens rayons à peu près égaux, tirés vers une circonférence dont cette île serait le centre.

Ports.

Aux avantages d'une pareille position, la Sardai-

---

(1) Il est ici question des époques que fait connaître la géologie.

(2) Qui sait si un jour, par suite des progrès que fait depuis quelque temps l'Egypte moderne, le commerce des Indes Orientales ne prendra pas la route de la mer Rouge et de Suez? La Sardaigne alors ne pourrait-elle pas devenir la plus belle et la plus commode échelle du commerce de la Méditerranée?

gne joint celui d'avoir des côtes découpées par un grand nombre de golfes et de baies, presque tous à l'abri des vents du nord. Parmi les principaux golfes, figure celui de Cagliari, qui, indépendamment de son étendue et de sa sûreté, se trouve placé sur la route de presque tous les vaisseaux qui, du levant, vont dans l'ouest et dans le nord de la Méditerranée.

Les ports de Palmas, de Porto-Conte et de Terra-Nuova, quoique moins considérables que le golfe de Cagliari, sont cependant remarquables; on peut citer encore ceux d'Alghero, de Porto-Torres et de Tortoli, qui sont très utiles au commerce particulier de l'île.

Montagnes.

Si, pour juger de l'aspect de la Sardaigne, on s'en rapportait aux cartes dont il vient d'être question, sans doute on penserait qu'elle offre une masse non interrompue de montagnes; mais il n'en est pas ainsi : l'île renferme aussi de belles plaines et des vallées considérables.

On peut réduire à cinq les chaînes de montagnes qui s'élèvent sur la surface de la Sardaigne.

La première, qui est la plus haute et la plus longue, commence aux Bocche di Bonifacio; vers cet endroit, où la base de cette chaîne est couverte par la mer, ses sommets forment un petit archipel composé de nombreux îlots; les principaux sont la Madelaine, Saint-Etienne, la Caprera, etc.; ensuite la chaîne part de la pointe de Lungo-Sardo, incline vers l'est; et, après avoir traversé l'île dans toute sa longueur, va se terminer dans la mer, au cap Carbonara.

Cette grande masse, qu'on peut avec raison nommer *le vrai noyau du petit continent Sarde*, forme la principale partie de sa surface.

Deux grands rameaux s'étendent à l'ouest de cette chaîne ; ce sont : 1° les monts de Lymbarra, qui, placés dans une direction perpendiculaire à celle de la masse, présentent une espèce de contrefort à la partie septentrionale ; 2° les monts du Goceano, ou Monte-Raso, qui accompagnent dans une direction parallèle la chaîne centrale, et qui, séparés de celle-ci par la belle vallée du Tirse, n'y tiennent pas moins par les montagnes de Patada et de Budusò.

On croit assez communément en Sardaigne que la cime du mont Lymbarra, appelée Gigantinu, est la plus élevée de l'île ; cette opinion, dont mes observations m'ont démontré l'erreur, a probablement eu sa source dans la rivalité ridicule qui divise les habitans des deux caps, rivalité qui les porte à contester jusqu'à l'élévation de leurs montagnes respectives. Peut-être aussi vient-elle de l'aspect que présente d'assez loin le Lymbarra ; son sommet dentelé, étant perpendiculaire à la direction de la chaîne principale, se découvre bien plus facilement que les crêtes de celle-ci, à cause de sa position, relativement à la plaine d'Ozieri qui est à sa base.

Quoi qu'il en soit, on ne saurait assigner au mont Lymbarra que la seconde place ; il doit céder la première au Gennargentu, seule montagne qui, pendant une partie de l'été, conserve la neige ; elle en fournit à la capitale, à Oristano, et souvent à Sassari ; enfin, selon l'expression des pâtres du pays, cette montagne *est la première colorée par les rayons de l'astre du jour* (1).

(1) D'après le résultat des observations barométriques que

La seconde chaîne, qui est séparée de la précédente par la vaste gorge du Campidano, part du cap de la Frasca, près du golfe d'Oristano; après avoir suivi une direction à peu près parallèle à la grande chaîne, elle est brusquement interrompue par la vallée de Domus-Novas et de Villa-Massargia; elle s'étend alors entre les golfes de Palmas et de Cagliari. Elle va se perdre au cap Teulada, après avoir détaché à l'est, vers Pula, un rameau dont le versant méridional regarde l'Afrique.

La troisième chaîne, qui est celle de la Nurra, occupe la partie septentrionale de la Sardaigne dans l'ouest. Je suis enclin à n'y voir qu'une continuation de la chaîne dont je viens de parler, et dont peut-être elle n'a été séparée que par l'action des eaux qui ont formé le golfe d'Oristano, et miné une partie de cette côte : en effet, ces deux chaînes se correspondent assez par leur direction, par leur constitution géologique et par les métaux qu'elles renferment.

Ces trois chaînes appartiennent aux terrains primitifs et de transition.

Les deux autres chaînes s'élèvent en quelques endroits à la hauteur de 700 mètres, et même plus, au dessus du niveau de la mer; ce sont les montagnes d'Ales, qui, commençant à Monastir, et surtout à Serrenti et Sardara, se prolongent dans une étendue assez considérable, le Morgongiori et la Trebia, ou

Mont. d'Ales et de Santu Lussurgiu.

j'ai faites jusqu'à présent, le Genargentu est élevé de 1830 mètres au dessus du niveau de la mer, et le Lymbarra de 1217.

84664

Trebina, en sont les cimes les plus élevées. Les roches de la chaîne du Morgongiori appartiennent aux terrains de sédiment et de trachyte; on y voit aussi des coulées basaltiques très anciennes.

Mais c'est principalement dans l'autre chaîne, qui est beaucoup plus longue, et qui peut être regardée comme une suite de la précédente, que se montrent les roches d'origine ignée. Cette chaîne commence près du village de Milis, renommé par ses beaux orangers, et s'élevant, par une coulée basaltique, jusqu'au sommet du village de Santu Lussurgiu qui repose sur un véritable cratère, elle continue dans cette direction jusqu'à la cime de St-Leonardo; là, tournant brusquement à l'est, et décrivant une courbe, elle forme le canton de Marghine et finit à Bolottona; un autre rameau : poursuivant sa première direction, passe à Bosa, et de là, entre Pozzo-Major, Keremule, etc. d'un côté, et Alghero et Itiri de l'autre; enfin, s'avançant vers Ploaghe, Nulvi et Castel-Sardo, elle va se perdre dans la mer de Corse.

Collines de Cagliari et de Sassari.

Parmi les chaînes de moindre élévation, qui sont trop peu liées entre elles pour être rangées dans les montagnes dont je viens de parler, on peut remarquer celle de Cagliari. Elle commence à St-Élia, et s'y montre comme une presqu'île; ensuite, s'étendant vers le nord, elle forme la colline de Monte-Urpino et celle de Cagliari, proprement dite, et disparaît insensiblement vers le Campidano. Le terrain de ces collines, qui a beaucoup d'analogie avec celui des environs de Paris, se retrouve, en plusieurs endroits, dans la même direction du nord au sud, et forme

aussi les collines de Sassari et la région comprise entre cette ville et Porto-Torres.

Malgré cette quantité de montagnes, la Sardaigne a, dans son intérieur et sur ses côtes, des plaines assez grandes. La plus considérable, connue sous le nom de Campidano et renommée par son étendue et sa fertilité, commence près de Cagliari ; elle n'est d'abord qu'un simple vallon, qui, en s'élargissant, se dirige d'un côté vers le sud-ouest jusqu'à la mer, et de l'autre au nord-ouest jusqu'au golfe d'Oristano. Plaines. Campidano.

Il est très probable que ce riche pays est celui dont parle Diodore de Sicile, lorsqu'il dit qu'Iolas fit voile vers la Sardaigne ; et qu'ayant vaincu les indigènes, il partagea par la voie du sort *la plus belle et la plus fertile* région de l'île, qui conservait encore le nom de son fondateur.

Quoique le Campidano soit une des parties les plus cultivées du royaume, et abonde surtout en productions céréales et en vins, il est loin d'atteindre le degré de culture dont il est susceptible, et auquel il fut probablement porté autrefois.

Les autres plaines de l'île sont : celle de la Nurra, au pied des montagnes de ce nom : elle s'étend depuis Alghero jusqu'à Porto-Torres ; le Campo d'Ozieri, qui est compris entre les monts de Ploaghe, du Lymbarra et d'Ozieri ; enfin, plusieurs autres plateaux ou petites plaines, telles que les Campi, de S. Anna, Lazaro, Mela, Giavesu ; le plateau de Bonorva, connu sous le nom de *Padru-Mannu ;* celui de Sindia, celui de Ghillarza, les rivages de Tortoli, de Muravera, de Palmas ; la vallée du Tirse, etc., etc. Autres plaines et plateaux.

On peut encore considérer comme plaine le Cam-

pidano de Quartu ; mais on ne saurait donner ce nom
Trejenta. au riche territoire de la Trejenta, composé d'une suite de petits vallons et de monticules, la plupart de formation calcaire et argileuse, dont la fertilité correspond à sa renommée.

Iles environnantes. La Sardaigne est environnée de plusieurs petites îles, qui en sont séparées par des bras de mer étroits, et qui ont aussi leurs chaînes particulières. Les principales de ces îles sont : celles de l'Asinara, de Saint-Pierre et de Sant' Antioco, auxquelles on assigne environ trente milles de circonférence ; puis celles de
Tavolara. la Madelaine, de Saint-Étienne, de Caprera et de Tavolara, qui sont de moindre importance. Cette dernière n'est qu'un bloc immense, ayant environ dix-huit milles de tour, de chaux carbonatée, que je crois pouvoir rapporter à la formation secondaire. Son nom vient de sa forme, qui est plate et unie (1) ; ses flancs, ainsi qu'on le voit souvent aux roches du même genre, sont coupés à pic, et même, en quelques endroits, disposés en talus renversé : ce qui rend cette île inaccessible sur la plus grande partie de sa circonférence. Elle n'est habitée que par des chèvres sauvages ou, pour mieux dire, *devenues sauvages*, qu'on y va chasser quelquefois, non sans courir de grands dangers, à cause des précipices que l'on y rencontre à chaque pas. Les autres petites îles,

(1) Elle présente, vue du dehors, une ressemblance frappante avec la partie des montagnes de la Grande Chartreuse du Dauphiné, vue du côté de Montmeillan. Ce sont les mêmes accidens de terrain, la même couche verticale, les mêmes formes de sommités.

telles que le Mal di ventre, Coscia di Donna, il Toro, la Vacca, i Cavoli, Molara, etc., ne sont que des écueils.

Considérations générales sur les montagnes.

Maintenant arrêtons un instant notre attention sur l'ensemble des montagnes de la Sardaigne, en les considérant selon leur direction et leur mode de formation.

Vues physiquement.

Si on les envisage sous le premier point de vue, on observera : 1° que la principale direction des chaînes est en Sardaigne, du N. N. E. au S. S. O., et par conséquent dans le sens de la longueur de l'île: ce qui confirme ce fait universellement reconnu, *qu'en général, la direction des chaînes est dans le sens de la plus grande dimension des îles, presqu'îles ou continents qui les renferment* (1);

2° Que le parallélisme bien marqué entre les différens rameaux des chaînes principales est, pour ainsi dire, constant dans les montagnes de la Sardaigne, et qu'il est principalement remarquable dans la partie centrale de cette île, qui est aussi la plus élevée;

3° Qu'en général le versant occidental de la grande chaîne, ou noyau principal de l'île, est beaucoup plus étendu que celui qui lui est opposé;

4° Que ce même versant occidental étant en grande partie recouvert à sa base par des roches stratifiées, inclinées de l'est vers l'ouest, il en résulte que la pente occidentale de cette chaîne est beaucoup plus douce que l'orientale.

---

(1) Voy. d'Aubuisson, Traité de géognosie, t. 1, p. 101.

Vues géologiquement.

Considérant ensuite ces montagnes selon leur mode de formation, et séparant celles qui appartiennent aux terrains de cristalisation, de celles qui sont formées de roches de sédiment, on peut regarder la chaîne centrale qui traverse l'île dans toute sa longueur comme un véritable noyau primitif, autour duquel se sont successivement groupés les différens terrains postérieurs, dans le sens de la longueur, ou pour mieux dire, dans une direction parallèle à celle de ce noyau central.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que ce noyau se trouve précisément dans la direction de la chaîne centrale de l'île de Corse, et qu'il occupe en largeur à peu près le même espace que cette île, laquelle, sous ce rapport, paraît l'avoir mis à l'abri d'une force (un courant) poussée du nord au sud.

Au contraire, les collines qui appartiennent aux dernières formations, et qui constituent une grande bande de calcaire tertiaire, depuis le golfe de Porto-Torres jusqu'à celui de Cagliari, doivent leur origine à des dépôts marins. L'absence totale, dans cette longue bande, de roches anciennes, antérieures aux êtres organisés (roches qui pourtant se retrouvent et se correspondent dans les deux chaînes latérales), la présence d'une assez grande quantité de corps marins, et la situation de ces collines, relativement à la Corse, qui ne couvre plus la Sardaigne dans cette partie de son flanc occidental, pourraient faire considérer cette formation comme déposée dans un canal creusé dans les roches anciennes. Je pense que ce canal a pu être formé par un courant qui, n'ayant pas rencontré d'obstacles, et ayant seulement longé

la côte correspondante de la Corse, aura détruit, emporté et balayé les roches anciennes de la Sardaigne, qu'il aura trouvées sur son passage, et traversé cette île dans le sens de sa première impulsion.

Il résulte de ce fait :

1° La conservation des roches anciennes dans le noyau actuel de la Sardaigne, correspondant exactement en largeur à celui de l'île de Corse ;

2° La séparation des petites chaînes de la Nurra, de Guspini et de Pula d'avec la précédente ;

3° L'absence de roches semblables à celles de ces chaînes dans les endroits où ce canal aurait passé ;

4° Le dépôt des substances calcaires contenant des corps marins ; car d'un bout à l'autre de cette bande leur nature est la même ; particularités que je crois avoir observées dans mes courses, et que je développerai plus amplement dans une autre partie de mon travail (1).

Coup d'œil sur la formation du Campidano.

Je terminerai ces considérations par quelques remarques succinctes sur le Campidano, qui, creusé depuis la base de la colline de Cagliari jusqu'au golfe d'Oristano dans le terrain ou bande calcaire dont je viens de parler, offre des traces visibles d'un déblai formé par un courant ou bras de mer mû dans la direction du S. E. au N. O., ou *vice versâ*.

Renvoyant également mes principales observations et mes hypothèses sur ces objets à la troisième

(1) Troisième partie, qui traitera exclusivement de ce qui a rapport à l'histoire naturelle, avec plans et coupes. Voyez un mémoire géologique inséré dans les Mémoires du Muséum d'histoire naturelle, 6e année, vol. 2, p. 270.

partie de mon travail, je prie les personnes que de pareilles matières peuvent intéresser de jeter les yeux sur la carte de la Méditerranée entière, et de considérer la direction de la côte de Sicile, qui fait face au S. O., ou plutôt encore, de suivre celle du bras de mer compris entre ce littoral et le cap Bon, près de Carthage. Elles y reconnaîtront une direction pareille à celle du Campidano de Sardaigne (1).

Qui sait si l'enfoncement du golfe de la Grande-Syrte, la direction de la côte S. O. de la Sicile, la formation du canal qui la sépare du cap Bon, le creusement évident du Campidano, et enfin la sinuosité du golfe de Lyon, ne doivent pas leur état présent à une même cause?

---

(1) C'est un véritable canal ouvert aux deux extrémités, à base à peu près plane, et fort peu élevée au dessus du niveau de la mer; enfin n'ayant rien de commun avec les vallées formées par les rivières.

CHAPITRE II.

Des Eaux.

Si le nom de fleuve peut être donné à quelques unes des rivières de la Sardaigne, le Tirse, ou Fiume d'Oristano, est la seule qui puisse y prétendre, quoique les habitans du pays en comptent quatre. Le Tirse a sa source dans les montagnes granitiques de Budusò, et coule au sud, entre la grande chaîne et les monts du Goceano, passe près de Sedilo, où il est considérablement augmenté par les eaux du Marghine et de la Barbagia belvi; puis, prenant sa direction vers l'ouest, il s'avance lentement par une pente extrêmement douce, partage, dans cette partie, la Sardaigne en deux portions à peu près égales, et se jette dans le golfe d'Oristano, après avoir arrosé le territoire de cette ville. Fleuves. Tirse.

Ce fleuve était connu anciennement sous le nom de *Tirsus* ou *Torsus*. Pausanias, Diodore de Sicile, Ptolémée et d'autres écrivains en parlent.

Le Flumendosa (*Sæprus*) est plus impétueux que le Tirse; il sort des montagnes de la Barbagia, appelées *Corruboi* (corne de bœuf), et, coulant d'abord Flumendosa.

au sud, puis à l'est, dans une direction opposée à celle du Tirse, il traverse souvent d'étroits précipices, et se jette près de Muravera dans la mer Tyrrhénienne. Dans le temps de ses crues, il cause fréquemment de grands dommages.

Fiume d'Ozieri. La rivière la plus considérable est ensuite le Fiume d'Ozieri, que l'on croit être le *Termus* (1) de Ptolémée. Après avoir parcouru la partie septentrionale du centre de l'île, elle va se décharger dans la mer de Corse, non loin de Castel-Sardo.

Fiume di Bosa. Quelques personnes pensent que le Termus est une autre rivière assez considérable, qui va se perdre dans la mer d'Espagne, près de Bosa. Le P. Napoli croit arranger la chose en donnant à celle-ci le nom de Témus. Azuni, par une autre erreur, la nomme dans sa carte *rivière du Tirsis*. Cette rivière est une de celles qui sont le plus utiles par la communication facile qu'elle procure à Bosa avec la mer, et par la fertilité de ses bords, qui sont couverts de la plus riche végétation.

Fiume di Porto Torres. Quoique la petite rivière qui débouche près de Porto Torres, sur la côte du nord, ne soit pas très forte, elle mérite pourtant d'être citée, soit à cause du pont Romain qui la traverse, près des ruines de l'ancienne *Turris libissonis*, soit parce qu'elle conserve un filet d'eau pendant que la plus grande partie des autres sont déjà entièrement à sec.

---

(1) Ce religieux, dans sa brochure intitulée *Compendiosa descrizione topografica storica*, etc., fonde son opinion sur la proximité d'une source minérale. Je ne suis pas de son avis, et, sans chercher l'étymologie du mot *Termus*, je crois que ce nom est celui de la seconde rivière citée.

Quant aux torrens et aux ruisseaux qui descendent en grand nombre des montagnes centrales de l'île, et, pendant sept à huit mois de l'année, portent leurs eaux à la mer ou les versent dans les rivières principales, il est inutile d'en parler ici.

Eaux thermales et minérales.

Les eaux thermales et minérales sont abondantes en Sardaigne ; mais malheureusement les insulaires, loin d'imiter l'exemple des Romains qui avaient formé plusieurs établissemens de bains, ont laissé perdre une partie des sources, et à peine reste-t-il quelques vestiges des monumens antiques. On s'est fort peu occupé d'obtenir une analyse exacte des eaux minérales, quoique plusieurs sources soient assez fréquentées en été par les habitans des environs ; mais l'affluence des malades est due plutôt à la célébrité, ou à la tradition de quelque guérison accidentelle, qu'aux conseils des gens de l'art. C'est pourquoi les opinions sur les vertus des diverses sources sont peu précises, et même contradictoires ; ce qui produit des résultats fâcheux.

On peut citer, parmi les sources les plus remarquables, celles de Sardara et de Fordungianus, qui sont chaudes et salines ; celles de Villacidro ou de l'Acquacotta, qui contiennent de l'iode ; celles de Benetuti, qui apparemment tirent leur nom de leurs propriétés bienfaisantes et variées ; celles de Codrungianus, qui sont froides et acidulées, et qui ont beaucoup d'analogie avec les eaux de Seltz ; celles de Dorgali, de Caştel-d'Oria et de Sant'-Antioco, etc.

Je crois faire une chose agréable et utile aux habitans de la Sardaigne, en présentant ici un aperçu des principales eaux minérales de leur île ; je le dois

en grande partie à la complaisance de M. le docteur Cantu de Turin (1). J'ai pris moi-même, sur les lieux, avec les précautions réquises, les échantillons dont il s'est servi pour ses opérations analytiques.

Analyses de principales eaux thermales et minérales de l'île de Sardaigne, par M. le professeur Cantu et autres chimistes.

N. B. Les lettres T. A. expriment ici la température de l'eau en degrés de Réaumur, et celles T. B. la température de l'atmosphère pendant l'observation.

EAUX SALINES ET THERMALES.

1° SARDARA.

T. A 48°. — T. B. 15°.

1° Gaz acide carbonique.
2° Hydrogène sulfuré.
3° Soude carbonatée.
4° Soude sulfurée.
5° Soude muriatée (hydrocloratée).
6° Magnésie sulfatée.

2° FODRUNGIANUS.

T. A. 55°. — T. B. 11°.

1° Chaux sulfatée.
2° Soude sulfatée.
3° Magnésie sulfatée.
4° Chaux muriatée (hydrocloratée).
5° Magnésie muriatée (hydrocloratée).

3° CASTEL DORIA.

T. A. 53°. — T. B. 11°.

1° Chaux sulfatée.
2° Magnésie sulfatée.
3° Chaux muriatée.
4° Soude muriatée.
5° Silex.

4° DORGALI.

T. A. 25°. — T. B. 13° 2/

1° Gaz acide carbonique.
2° Magnésie carbonatée.
3° Fer carbonaté.
4° Chaux sulfatée.
5° Soude sulfatée.
6° Soude muriatée.
7° Silex.

5° ACQUA COTTA DE VILLACIDRO.

T. A. 32°. — T. B. 12°.

1° Chaux sulfatée.
2° Soude sulfatée.
3° Magnésie sulfatée.
4° Chaux muriatée.
5° Soude muriatée.
6° Iode.

---

(1) Professeur supplémentaire de chimie à l'Université de cette ville, déjà très avantageusement connu par des travaux soignés en ce genre.

SULPHUREUSES ET THERMALES.

1° BENETUTI.

T. A. 32°. — T. B. 18°.

1° Gaz acide carbonique.
2° Air atmosphérique.
3° Fer carbonaté.
4° Soude sulfatée.
5° Chaux sulfatée.
6° Chaux muriatée.
7° Soude muriatée.
8° Silex.

FROIDES ACIDULES LÉGÈREMENT FERRUGINEUSES.

1° CODRUNGIANUS S. MARTINO.

T. A. 18°. — T. B. 18°.

1° Gaz acide carbonique.
2° Hydrogène sulfuré.
3° Azote.
4° Oxigène.
5° Chaux carbonatée.
6° Soude carbonatée.
7° Magnésie carbonatée.
8° Fer carbonaté.
9° Soude sulfatée.
10° Soude carbonatée.
11° Silex.
12° Matières végéto-animales.

En supposant même que la plupart des propriétés de ces eaux fussent déjà bien connues par les médecins sardes, leur usage a été, jusqu'à présent, très difficile, par le défaut d'habitations aux endroits où sont les sources.

Au mois de juin 1822, étant allé en Sardaigne pour la seconde fois, je visitai les sources de Sardara et de Benetuti. Le nombre des malades arrivés à ces dernières s'élevait à peu près à cent cinquante. Comme ils ne pouvaient tous être à l'abri sous le toit d'une petite église située dans ce lieu, et sous celui d'une maison voisine, la plupart couchaient en plein air, ou sous de misérables cabanes de branchages.

C'était dans ces demeures incommodes qu'ils restaient en sortant de ces cuvès naturelles, dont la chaleur s'élève jusqu'à trente-deux degrés. Ils partaient souvent des eaux non seulement sans être guéris de la maladie qui les avait amenés, mais ils en rapportaient un surcroît de maux causés par l'excessive chaleur des jours et par la fraîcheur des

nuits dont les huttes de feuillage ne pouvaient les garantir.

La providence semble avoir suppléé à l'imprévoyance des insulaires, en faisant naître auprès du plus grand et du plus fréquenté de ces bassins un magnifique figuier dont le feuillage préserve les baigneurs des ardeurs du soleil.

Fontaines merveilleuses des anciens.

Les auteurs anciens ont souvent parlé des eaux de fontaines minérales de la Sardaigne, en ont vanté les propriétés merveilleuses, et leur en ont même attribué de fabuleuses. Solin en cite deux, dont une avait, dit-il, la propriété de faire découvrir les voleurs et les parjures. Les accusés devaient bassiner leurs yeux avec l'eau de cette fontaine; s'ils étaient innocens, il ne leur arrivait rien de fâcheux; dans le cas contraire, ils étaient sur le champ frappés de cécité.

Sources d'eau douce.

Les sources d'eau douce sont assez fréquentes dans les montagnes et dans la partie septentrionale de l'île; mais dans les plaines, et notamment dans la partie méridionale, il est rare d'en rencontrer qui soit potable, et totalement exempte de goût saumâtre.

En été, la plupart de ces sources tarissent, ou bien se corrompent; c'est pourquoi dans les villes, et surtout à Cagliari, on a recours à l'eau de citerne, dont la qualité varie selon la nature et la construction des réservoirs, et suivant le degré de propreté des toits des maisons d'où l'eau de pluie coule dans les citernes.

Voici quelques analyses de ces eaux, que je dois au professeur sarde Salomon, chimiste habile, élève

de M. Cantu. Ces analyses sont parfaitement d'accord avec quelques observations que j'avais faites antérieurement. Ces sources appartiennent à des terrains calcaires très modernes.

Analyse des eaux de fontaine des terrains de Cagliari, par M. Salomon, professeur de chimie en cette ville.

EAU DE LA FONTAINE DE LA POUDRIÈRE.

Chaux carbonatée	1 50 gr.
Chaux muriatée	0 55
Chaux sulfatée	1 20
Magnésie muriatée	0 40
Magnésie sulfatée	0 30

EAU DITE DE SAINT-PANCRACE.

Chaux carbonatée	1 62 gr.
Chaux muriatée	1 00 gr.
Magnésie muriatée	1 87
Magnésie sulfatée	0 62

EAU DE SAINTE-LUCIE.

Chaux carbonatée	1 00
Chaux sulfatée	1 22
Chaux muriatée	1 77
Magnésie sulfatée	1 66

Les sources d'eau douce les plus renommées par leur fraîcheur et leur pureté sont : 1° celle du Gennargentu ; le sommet de cette montagne étant élevé d'environ 1800 mètres au dessus du niveau de la mer, c'est certainement la plus haute de l'île ; j'y ai trouvé, dans mes trois voyages consécutifs, la température de l'eau de 3° à 3° et demi au dessus de zéro, celle de l'atmosphère étant à 8° 5. On peut placer en seconde ligne la source qui coule du flanc septentrional du Lymbarra, et qu'on nomme *Fontana Franzoni*. Le 30 juillet 1823, à neuf heures du matin, sa température était à 7° 30 ; l'atmosphère étant à 19° 4. D'autres fontaines, moins élevées que celles-ci et moins célèbres, sont celles d'Aritzo, de Fonni, de Tonara ; plus elles approchent de la partie centrale et élevée de l'île, plus leur fraîcheur et leur limpidité augmentent.

La Sardaigne n'offre pas une surface assez étendue pour qu'on y trouve, même dans les montagnes, et au pied des grandes chaînes, des nappes d'eau qui, par leurs dimensions, méritent le nom de lacs; mais les étangs y sont nombreux (1); ils sont tous plus ou moins salés : ceux qui se trouvent près des côtes le sont à cause de leur origine; ceux de l'intérieur, parce qu'ils sortent de terrains des dernières formations. Je crois pouvoir les diviser en trois classes :

Etangs. La première contient les étangs qui communiquent avec la mer, soit par des coupures pratiquées par l'art, soit par le moyen d'un ruisseau ou d'un canal quelconque. Ils sont en général très poissonneux; on y pêche surtout beaucoup d'anguilles, dont il se fait une grande consommation pendant le carême; les principaux étangs de ce genre sont, celui de Cagliari, appelé de la Scaffa pour le distinguer d'un autre situé à une distance presque égale de cette ville. Il peut avoir six milles de circonférence; il est situé au fond du golfe de Cagliari, dont il n'est séparé que par une langue de terre longue d'environ deux milles, et dans laquelle on a fait plusieurs ouvertures pour établir une communication continuelle avec la mer. Des salines artificielles ont été établies sur cette langue de terre. C'est dans ces eaux que, dès le commencement de l'automne, des troupes innombrables d'oiseaux aquatiques, parmi lesquels on distingue des milliers de canards, de poules d'eau, de flamans, d'aigrettes, des cygnes,

(1) Solin et autres auteurs anciens en font souvent mention.

et quelquefois même des pélicans, se rassemblent pour hiverner.

Lorsque les vents du nord dominent, les canots plats les plus légers ne peuvent naviguer sur cet étang, dont les eaux, dans leur état ordinaire, ne s'élèvent guère au delà de 3 ou 4 pieds. C'est pourquoi les flammans, oiseaux qui ne nagent pas, mais qui posent seulement leurs longues pattes sur la vase, se tiennent au centre de l'étang, où ils ont encore plus de la moitié des cuisses à découvert (1).

Etang d'Oristano.

L'étang d'Oristano, qui probablement a donné son nom à cette ville, égale pour le moins, par son étendue et par le produit de sa pêche, celui de la capitale.

On peut citer ensuite l'étang de Sassu voisin de ce dernier, celui de Palmas, d'Alghéro, de Sorso, de Terranuova, d'Orosei, de Tortoli, de Muravera, etc., etc., et plusieurs autres moins grands. Ceux-ci paraissent devoir leur origine aux terres apportées successivement par différens ruisseaux, et arrêtées par le mouvement des eaux de la mer qui les ont ainsi rejetées en arrière et entassées.

---

(1) Souvent j'ai traversé l'étang sans difficulté pour aller chasser sur la rive opposée; mais j'ai été quelquefois fort embarassé au retour, à cause de la diminution des eaux, quand le vent avait changé dans l'intervalle; alors les matelots sortaient du bateau, et, plongés dans l'étang jusqu'à la ceinture, poussaient la barque avec leurs épaules, et lui faisaient ainsi parcourir un chemin qu'elle avait fait à la voile quelques heures auparavant.

Seconde espèce d'étangs.

Les étangs que je place dans la seconde classe sont presque uniquement formés par les eaux de la mer, avec laquelle ils n'ont pourtant aucune communication apparente ; ils doivent probablement leur existence à leur voisinage de la côte, mais principalement à l'abaissement de leur niveau.

Le plus important est l'étang de Quartu. En général, les eaux de quelques torrens voisins ne lui arrivent que pendant les grandes pluies, et une partie du printemps ; mais, pendant le reste de l'année, il est formé uniquement par les eaux de la mer, dont il se remplit ou se dégage alternativement, selon que dominent les vents du nord ou du sud.

Cette communication réelle, mais non apparente, m'a souvent servi à reconnaître le vent qui régnait dans la journée. Cet étang dépose pendant l'été une quantité considérable de soude muriatée (sel commun) ; jusqu'à présent l'on n'a guère profité de ce sel ; on pourrait aussi recueillir avec avantage, sur le rivage de cet étang et dans les fossés voisins, la soude sulfatée qui se forme en très beaux cristaux et en assez grande abondance.

D'autres petits étangs de cette nature, mais de bien moindre étendue, se voient encore en différens endroits, et présentent les mêmes phénomènes.

Troisième espèce d'étangs.

La troisième espèce d'étangs comprend ceux qui ne communiquent en aucune façon avec les eaux de la mer, et qui, placés dans l'intérieur des plaines, doivent leur origine et leur nature salée à des circonstances purement locales (1). Ils produisent également

(1) Voy. la partie descriptive et géologique de ce voyage.

les deux sels dont il vient d'être question : quelques-uns même doivent déposer de la soude carbonatée (natron). Ils sont presque tous formés dans des terrains d'alluvion, ou calcaires argileux, au pied de grandes masses de trachytes.

Je citerai entre autres l'étang de Serrenti, et celui de San-Luri, situé au centre de la grande vallée du Campidano, et qui, en été, ne présente qu'une surface couverte de sel.

En général, on n'a pas tiré un grand parti de ces étangs. Non seulement on néglige d'extraire le sel qu'ils produisent, et dont l'exploitation ne paraît pas assez profitable à l'administration, mais on les fait même fouler aux pieds, tous les ans, en été, par les habitans des villages voisins, qui sont commandés à cet effet avec leurs bœufs, et auxquels il est défendu de toucher à la moindre parcelle de sel.

Marais.

Si la Sardaigne avait des eaux stagnantes sous la domination romaine, du temps de Solin et de Silius Italicus, époque de sa splendeur, elle a dû naturellement voir augmenter le nombre et l'étendue de ses marais depuis le dépérissement de sa population et de son agriculture, dans le moyen âge.

Toutefois, il est bon de remarquer que, malgré la quantité considérable d'eaux qui manquent d'écoulement, et qui croupissent pendant les chaleurs de l'été, on ne trouve dans l'île que peu de grands marais produits par l'encombrement des lits d'eaux courantes, et par les inégalités des plaines; ils sont même généralement susceptibles d'être desséchés, et peuvent cesser de nuire à la santé des habitans, et être mis à profit pour l'agriculture, sans qu'il soit néces-

saire d'entreprendre des travaux bien considérables.

Plusieurs de ces marais n'existent que pendant l'hiver et le printemps. On peut considérer les lieux où ils se trouvent comme insalubres, quoiqu'ils n'offrent dans la saison des fièvres que fort peu de traces de leur nature marécageuse. Les plus considérables, que l'on peut appeler permanens, sont ceux de quelques vallons de la Nurra, ceux des environs de la Lissa au nord de l'île, l'embouchure du Fiume d'Orosei, enfin ceux du bord occidental du grand étang de Cagliari, qui en cet endroit est couvert de roseaux, et qui, même pendant les chaleurs, reçoit de ce côté quelques filets d'eau.

CHAPITRE III.

Température.

Dès l'époque de mon arrivée en Sardaigne, j'ai vainement cherché des recueils d'observations relatives à la température; je ne puis donc présenter que la suite de celles que j'ai commencées en 1822, et qui ont été continuées régulièrement pendant trois années; elles ont été faites deux fois par jour, dans la partie supérieure de la ville de Cagliari, et figurent, soit dans le tableau général inséré ci-après dans le texte, soit dans celui qui fait partie de l'Atlas uni à ce volume (1). Observations météorologiques.

J'y ajoute un tableau contenant des détails sur la variation journalière de la température et des

(1) Qu'il me soit permis de témoigner ma reconnaissance à M. le comte Greyfié de Bellecombe, ci-devant intendant général du royaume de Sardaigne, et à MM. les ingénieurs des routes, de ce qu'ils ont bien voulu me communiquer le résultat de leurs observations, et se charger de faire les correspondantes lorsque je voyageais dans l'intérieur de l'île.

vents pendant l'année 1824. Quant à celles du baromètre, comme elles occuperaient trop d'espace, j'ai cru devoir m'en tenir aux résultats mensuels et généraux, qui formeront un seul tableau; j'y joins cependant les mouvemens détaillés de cet instrument, depuis le 25 janvier 1823 jusqu'au 24 février de la même année, parce qu'ils m'ont paru dignes de fixer l'attention des physiciens; tous les mouvemens du baromètre sont réduits à 0. de température, afin de faciliter les comparaisons (1).

Je sens que ces observations, faites dans un seul lieu et sur un des points extrêmes de l'île, ne peuvent donner une idée exacte de sa température moyenne; toutefois celle de Cagliari ne doit pas essentiellement différer de celle du centre de la Sardaigne, et même de sa partie septentrionale, car si une latitude plus élevée et la proximité des principales montagnes de l'île, ainsi que le voisinage de celles de la Corse, doivent procurer une température plus basse aux cantons montagneux et le plus septentrionaux de la Sardaigne; d'un autre côté, Cagliari se trouvant plus exposée aux vents de mer qui y règnent, surtout en été, le thermomètre ne s'y élève pas autant que pourrait le faire supposer la position méridionale de cette ville.

Climat. On peut considérer le climat de la Sardaigne comme tempéré, en proportion de sa latitude; et le nom de *climat insulaire* (2) lui est très applicable.

---

(1) Voyez le tableau F qui fait partie de l'Atlas.

(2) M. de Humboldt, *Voyage aux régions équinoxiales*, tom. II, chap. III, pag. 68, not. 1re; Paris, 1815, édit. in-8°.

En effet, l'étendue de cette île est trop peu considérable pour que les vents de mer, qui rafraîchissent en été et réchauffent en hiver, n'y exercent pas une grande influence.

Au reste, la température varie en Sardaigne ainsi que dans tous les autres pays, d'après l'élévation du sol et les autres circonstances locales. Si, pendant les mois d'été, une atmosphère assez échauffée pèse sur les régions basses et dénuées d'arbres de l'intérieur de l'île, et y dessèche ou corrompt les sources; si alors la nature y languit, si de fréquens brouillards planent sur les vallons, les habitans des cantons montagneux jouissent, à cette époque, des bienfaits que leur procurent des fontaines glaciales, un air pur, un ciel serein. Mais, dès que les pluies d'automne arrivent, les exhalaisons malfaisantes cessent, les eaux se renouvellent, l'air se rafraîchit; enfin, la Sardaigne inférieure renaît, tandis que les montagnes se dépeuplent peu à peu.

Marche des saisons.

La marche générale des saisons est assez régulière dans cette île. Dans les mois de décembre et janvier, mais principalement au solstice d'hiver, plusieurs semaines se passent ordinairement sans qu'il tombe une goutte de pluie; la température est douce et l'atmosphère très sereine : c'est ce que l'on nomme le *secche di gennajo* (1); par une exception assez singulière, il n'en est pas ainsi en février : la tempéra-

(1) Ce sont les jours alcyoniens des poètes, ἁλκυόνειοι, ou bien ἁλκυονίδες ἡμέραι, auxquels les mythologues donnèrent une origine merveilleuse.

ture est inconstante (1), les pluies sont abondantes, ce qui fait de ce mois l'époque la plus désagréable de l'année. Souvent le mois de mars est aussi incommode, et l'on éprouve alors un degré de froid très sensible, comparativement à celui des mois précédens.

C'est pourquoi, malgré la position beaucoup plus méridionale de la Sardaigne, la végétation n'y est pas plus précoce que sur les côtes de Gênes et de la Provence (2). Ses progrès sont arrêtés, dès le mois d'avril, par des vents violens et continus : en mai, seulement, elle commence à développer tout son éclat.

Mais cette riante époque est d'une bien courte durée. Dès la mi-juin, tous ceux qui étaient allés respirer l'air pur de la campagne rentrent dans les villes pour n'en sortir que l'année suivante, laissant les laboureurs occupés du travail des moissons.

Avec le mois d'octobre, qui suit immédiatement l'été, arrivent les vents de sud-ouest et nord-est, qui apportent des pluies abondantes ; celles-ci sont assez régulières, mais elles cessent quelquefois en décembre pour faire place aux *secche* dont j'ai parlé. Ainsi

(1) Un vieux proverbe sarde compare l'inconstance au mois de février ; l'on dit encore *Fiargius, facies facies* (février à deux faces).

(2) Arrivé en Sardaigne en février 1819 et 1822, je remarquai à Cagliari, qui est dans la partie la plus méridionale de l'île, que la végétation des oliviers et des amandiers n'y était pas à beaucoup près aussi avancée qu'à Gênes, à l'époque de mon embarquement, c'est-à-dire 6 ou 8 jours auparavant.

les Sardes terminent et recommencent leur année avec l'atmosphère la plus sereine et la température la plus agréable dont ils jouissent dans la révolution des douze mois (1).

Telle est, en général, la marche des saisons en Sardaigne : je la donne, soit d'après mes propres observations, soit d'après celles qui m'ont été communiquées. Quant aux variations de température, on trouvera les détails nécessaires dans les tableaux joints à ce volume (2).

L'omission des observations hygrométriques dans les tableaux qui font partie de ce chapitre, vient de ce qu'il me fut impossible de me procurer un bon instrument avant le mois de juin de l'année 1824; ainsi, n'ayant pas assez de données, je me contenterai de parler de l'humidité de l'atmosphère lorsqu'il s'agira des vents et de leur nature. Quant à celles du cyanomètre, qui peut-être auraient été d'un certain intérêt, je n'ai pu m'y livrer, soit par la difficulté d'en avoir un, soit à cause du grand nombre de recherches que je fus obligé de faire seul; il en est de même des observations qui regardent l'électricité: j'espère remplir ces lacunes dans mes prochaines courses.

(1) Voyez plus bas à l'article *Vent du Nord.*

(2) Voyez le tableau E qui fait partie de l'Atlas.

TABLEAU GÉNÉRAL

Des Températures de trois années, observées dans la ville de Cagliari.

1822.	MAXIMUM.	MINIMUM.	MOYENNES PAR MOIS.	PAR SAISONS.	PAR ANNÉES.	DES TROIS ANNÉES.
Septembre	27° 8	13° 8	10° 10			
Octobre.....	25 2	10 6	15 93	12° 92		
Novembre.....	17 6	6 2	12 75			
Décembre	13 3	2 8	9 19			
1823.				8 82		
Janvier.....	13 6	4 2	8 72		13° 24	
Février.....	14 3	4 7	8 55			
Mars.....	15 5	3	9 22			
Avril.....	18	5 6	12 32	12 29		
Mai.....	20 3	10 8	15 32			
Juin	22 8	14 4	17 84			
Juillet.....	23 5	14 8	18 85	18 93		
Août.....	26 3	13 6	20 10			
1823.						
Septembre.....	22 7	11 4	18 05			
Octobre.....	19 5	9 7	14 23	14 26		
Novembre.....	14	4 2	10 50			
Décembre	14 4	4	8 50			
1824.				7 88		RÉAUM. CENTIG.
Janvier.....	11 5	2 4	6 28		13 01	13° 31 = 16° 63
Février.....	13 2	2 9	8 87			
Mars	12 9	4 3	6 53			
Avril	16 8	5 1	10 51	10 62		
Mai.....	20	10 3	14 81			
Juin	21 8	12 3	16 65			
Juillet.....	28 3	15	20 05	19 27		
Août.....	31 3	14 6	21 11			
1824.						
Septembre..	23 6	13	17 94			
Octobre.....	20 9	10 3	15 82	15 34		
Novembre.....	17 2	7 2	12 28			
Décembre.....	13 7	5 6	10 37			
1825.				8 36		
Janvier.....	11 6	2 5	6 96		13 68	
Février	12 3	1 6	7 75			
Mars	15 1	3 4	9 07			
Avril.....	19 6	6 2	12 16	12 03		
Mai.....	21 6	9 8	14 87			
Juin	22 7	12 2	17 14			
Juillet.....	26 4	15 2	20 12	18 96		
Août.....	24 3	14 3	19 63			

La température moyenne de Cagliari, peut-être même de la Sardaigne, comparée à celle de Pékin, qui est situé sous une latitude assez semblable, confirme ce que l'on a généralement remarqué, que les régions occidentales du globe sont plus chaudes que les orientales, placées à une égale distance de l'équateur (1). Mais, d'un autre côté, si on met en parallèle la température de Cagliari avec celle de Naples qui est sous une latitude plus élevée, on trouvera que la chaleur est moindre dans la capitale de la Sardaigne. J'attribue la cause de cette différence à la nature et à la force des vents de mer auxquels cette dernière ville se trouve plus exposée que l'autre.

LIEUX.	LATITUDE.	LONGITUDE.	Température moyenne de l'année.	OBSERVATIONS.
			Centigrade.	
Cagliari...	39° 12′ 27″	6° 45′ 15″ E.	16° 6	Exposé aux vents du N. O., O., S. et S. E.
Pékin.....	39° 54′ 13″	114° 7′ 30″ E.	12° 7	
Naples.....	40° 50′ 15″	11° 55′ 30″	17° 4	Exposé aux vents d'O. et S. O.

Les seuls vents dominans en Sardaigne sont : le Maestrale (nord-ouest), et le Levante (est). Le premier Vents.

(1) « Ainsi, en résumé, les côtes occidentales de l'ancien et « du nouveau monde jouissent, à parité de latitude, d'une » température sensiblement plus élevée que les côtes orien- ». tales. » *Annuaire* du bureau des longitudes, p. 167. Voyez également M. de Humboldt sur les *Lignes Isothermes*, Mém. de la Société d'Arcueil, t. 3; Kant, *Geographie physique*, vol. 4, sect. 5.

vient directement et sans rencontrer d'obstacles du golfe de Lyon jusqu'à la côte occidentale de l'île; comme, dans ce long trajet maritime, il se charge de vapeurs aqueuses, il est assez humide en arrivant, mais il ne l'est jamais autant que les vents du sud qui viennent frapper la côte opposée. Le Maestrale continue ensuite sa direction au sud-est, et, longeant la base de la grande chaîne centrale, il s'engage avec assez de violence dans la vallée du Campidano de Cagliari; et dans l'été, lorsqu'il arrive à l'extrémité méridionale de l'île, il est sec, et quelquefois d'une chaleur suffoquante (1).

Ce vent a régné pendant les jours les plus chauds des étés 1822, 1823 et 1824, et particulièrement le 5 août (2) de cette dernière année.

---

(1) C'est le seul vent qui ait fait descendre mon hygromètre jusqu'au terme de l'extrême sécheresse. Pour mieux connaître l'activité avec laquelle il agit sur l'air atmosphérique, un jour que je venais d'observer mon instrument descendu à zéro, je le plaçai sous une cloche dont je saturai l'air intérieur au point de faire monter l'aiguille à 96°. Alors je le remis brusquement à l'air libre (et à l'ombre), et en moins de 30 secondes il marqua de nouveau l'extrême sécheresse.

(2) Le thermomètre marqua ce jour là 31° 3′. C'est une idée assez commune en Sardaigne, que ces journées de chaleur sèche et étouffante sont dues en grande partie aux incendies nombreux et souvent funestes causés par l'imprudence des pâtres qui mettent le feu aux broussailles. Cette opinion me paraissait absurde; mais, depuis la journée du 5 août, quoique je ne puisse me résoudre à regarder les incendies qui éclatèrent à cette époque, à 5 ou 6 lieues autour de la capitale, comme la cause de la chaleur extrême qu'on ressentit, il m'est im-

Par sa force et sa continuité, le Maestrale produit un effet remarquable sur la forme de plusieurs arbres des contrées centrales et occidentales de l'île. Ceux de ces arbres qui, situés sur une crête ou sur un revers de montagne, sont exposés à son influence, présentent en général, dans la masse de leur branchage, une uniformité bizarre. On ne peut mieux la comparer qu'à une chevelure flottante dans une direction horizontale, et qui, arrêtée dans son mouvement, en aurait conservé la direction : l'extrémité des jeunes pousses, ainsi que les feuilles qui les couvrent, sont tournées vers le sud-est; tandis que du côté opposé, les branches sont nues, le tronc de l'arbre est tortu, rabougri, et également incliné dans la même direction.

L'olivier sauvage, ou Olivastro, abondamment répandu dans ces lieux, le poirier sauvage et le pin maritime, sont les arbres qui, en résistant le mieux à l'impétuosité du Maestrale, prennent le plus facilement la forme singulière qu'il tend à leur donner. Plus d'une fois, la direction uniforme des touffes de ces arbres m'a servi d'indication pour m'orienter et diriger mes pas, lorsque, pendant mes courses, je me trouvais seul et comme égaré au milieu de terrains vierges et sauvages, où l'on passe des journées entières sans rencontrer la moindre trace d'habitation.

Le Maestrale paraît venir des Pyrénées; les habitans de l'île le considèrent comme un des plus salu-

---

possible de ne point leur attribuer la couleur rougeâtre du soleil et de tout ce qui en était éclairé, comme aussi l'apparence opaque de l'atmosphère

taires, et ceux de Cagliari le désirent, surtout en été, malgré sa chaleur, parce qu'il ranime leurs forces abattues par les vents du sud (1).

Le Ponente, ou vent d'ouest, ne souffle pas souvent en Sardaigne, et surtout à Cagliari, qui en est défendu par les montagnes de Caputerra et de Villa-Massargia. Il apporte ordinairement la pluie; dans la saison de la pêche des thons, s'il n'est pas trop impétueux, il facilite l'arrivée de ces poissons sur la côte: ce bienfait, le seul qu'il procure à la Sardaigne, n'est pas moins d'une grande importance pour cette île.

Le vent du sud-ouest, ou Libeccio, venant de la mer d'Espagne, et plus directement de Gibraltar, est, comme le précédent, accompagné de pluie; il ne souffle qu'à certaines saisons sur Cagliari, qui en est abrité par l'extrémité des montagnes de Pula. Il cause de grands ravages sur la côte occidentale, et principalement sur la plage d'Oristano et d'Alghero (2).

Un des vents les plus rares en Sardaigne est celui du sud; mais quelquefois, et ordinairement après les longs calmes du solstice d'hiver, il y est très im-

---

(1) Tous ceux qui ont habité Cagliari soutiennent que 30 degrés de chaleur avec le Maestrale, sont moins insupportables que 25 par le Levante ou le Scirocco.

(2) C'est le Libeccio (S. O.) qui fit de si grands dégâts au port de Gênes dans la nuit du 24 au 25 décembre 1821, et sur la fin de novembre en 1824. Il fut aussi funeste à la côte occidentale de la Sardaigne; deux vaisseaux chargés de bois de construction se perdirent au mouillage de Bosa, et le port d'Alghero fut très endommagé.

pétueux; c'est alors un véritable ouragan. A Cagliari, il est assez humide, car il y arrive après avoir traversé une grande partie de la Méditerranée.

Après le Maestrale, le vent le plus fort et le plus constant est celui que les habitans appellent improprement Levante, mais qui est plutôt le sud-est, et par conséquent le Scirocco des Italiens et des Siciliens, ou le *Vulturnus* et l'*Euronotus* des anciens. Sa direction est diamétralement opposée à celle du Maestrale; aussi présente-t-il des phénomènes inverses, c'est-à-dire qu'il arrive humide là où l'autre se montre sec, *et vice versâ*.

Ce vent, qui vient du golfe de la Grande Syrthe, arrive à Cagliari surchargé de vapeurs aqueuses : il est redouté par les Sardes méridionaux, qui l'appellent, à juste titre, Maledetto Levante.

Son influence est principalement à craindre dans les grandes chaleurs; alors l'atmosphère est imprégnée d'une humidité qui pénètre tous les corps (1).

---

(1) Je crois pouvoir évaluer l'humidité du Levante sarde à Cagliari de 90° à 92°. Le 12 août 1824 l'hygromètre monta jusqu'à 94°. Je dois avertir que je parle des observations faites par moi dans la partie de la ville qu'on nomme le Château, et principalement au bastion Saint-Rémi, qui sert de promenade, et qui, se trouvant à la distance de 800 mètres de la mer, et à une élévation de 60 mètres au dessus de son niveau, est très exposé au vent dont il est question. Dans d'autres endroits j'ai obtenu des résultats bien différens; les quantités diminuaient à mesure que je m'engageais dans les rues, et surtout lorsque je m'éloignais de la mer en distance et en élévation. Je regrette infiniment de n'avoir pu, dans ces journées où le Levante soufflait avec le plus de force, étendre mes expériences jusqu'au bord de la mer, pour voir si le signe de l'humidité se

La langueur est générale, le relâchement des fibres est complet; les hommes et les animaux, accablés d'une faiblesse insurmontable, éprouvent une lassitude extrême sans avoir fait le moindre mouvement, et transpirent, même en restant dans l'inaction. L'humidité pénètre jusque dans l'intérieur des maisons; les degrés des escaliers, le pavé des rues, paraissent fraîchement arrosés. Les vapeurs salines (1) qui saturent alors l'atmosphère, en causant d'assez grands dommages à la végétation, influent sur la nature des métaux, dont elles favorisent l'oxidation, et hâtent la décomposition des substances animales ou végétales. Sans doute, on peut assigner également à cette cause les changemens qu'éprouvent, pendant l'été, quelques espèces de vins.

Malgré cette excessive chaleur apparente, la température du Levante n'est pas si élevée qu'elle le paraît réellement. Sous son influence, le thermomètre n'a jamais monté à plus de 29° 7, à l'ombre et à

---

serait élevé dans la progression du rapprochement du rivage, ou bien si en ce lieu une plus grande quantité de muriate probablement contenue dans l'atmosphère, aurait, comme dans les expériences de M. Gay Lussac, mis obstacle à la marche de l'hygromètre vers le point extrême de l'humidité.

(1) J'ai plusieurs fois, pendant le Levante, porté à la bouche soit des feuilles d'arbres exposés à ce vent, soit des caillous alors très humides, et j'ai toujours eu lieu de reconnaître un goût plus ou moins marqué de muriate de soude. D'après les belles expériences de MM. Vogel de Munich, et M. Dreissen de Groningue, il résulte que l'air de la mer contient réellement des muriates. Voy. *Journal de pharmacie*, n. XI, an 9, novembre 1823, p. 501.

l'air libre, et à plus de 20°, de nuit, dans une chambre ouverte et non habitée, tandis que le même instrument, dans une position semblable, indiquait des résultats plus considérables lorsque le Maestrale soufflait. Ces observations prouvent, ce me semble, que malgré les bouffées très chaudes qui accompagnent le Levante, les effets désagréables que produit ce vent doivent plutôt être attribués aux vapeurs aqueuses dont il se charge dans sa traversée maritime, qu'à toute autre cause.

Il dure rarement moins de trois jours, et se prolonge quelquefois pendant une semaine entière. Il revient assez souvent pendant l'été, et se fait même sentir à Cagliari en hiver.

Ayant éprouvé les effets de cette funeste influence, je suis convaincu que les habitans du nord n'y résisteraient pas.

Le vent d'est arrive à Cagliari, accompagné des mêmes circonstances que le vent de sud-est; il règne assez souvent sur la côte orientale de l'île, exposée à son action dans la plus grande partie de son étendue.

On donne le nom de Gregali aux vents du nord-est: ils sont regardés comme pluvieux; leurs effets ne se font guère sentir que sur quelques points de l'île. Ces vents viennent de la Toscane : ils sont funestes aux navigateurs qui parcourent la mer Tyrrhénienne, qui les appellent *faux* ou *à double face*, à cause de leur extrême inconstance et de leur variabilité.

Plusieurs auteurs anciens, en parlant du peu d'influence des vents du nord sur la Sardaigne, ont attribué la principale cause de l'insalubrité de cette île à

l'élévation des montagnes septentrionales; d'autres, à celles de la Corse, prétendant que ces monts privaient le centre et le midi de la Sardaigne de la bienfaisante influence des aquilons. Claudien, organe des opinions de son temps, l'a exposée dans ces vers :

..... Quæ respicit Arcton
Immitis, scopulosa, procax, subitisque sonora
Fluctibus; insanos infamat navita montes.
Hinc hominum pecudumque lues, hinc pestifer aër
Sævit, et exclusis regnant aquilonibus austri (1).

Sans adopter ces idées, l'on ne peut disconvenir que les montagnes de la Corse gênent le cours du vent du nord, ou Tramontana; cependant il parvient souvent jusqu'en Sardaigne, où on le regarde comme très salutaire.

Il n'y est pas très violent, et n'y cause pas de dégâts; au contraire il n'y fait que du bien. Pendant les fortes chaleurs de l'été, comme pendant les tristes brumes de l'hiver, il chasse devant lui, vers les cantons méridionaux, les vapeurs qui sont apportées par les vents du sud et les brouillards épais qui se sont élevés pendant les temps froids et pluvieux; on doit à son influence les jours les plus clairs et les nuits les plus sereines.

La Tramontana souffle surtout aux belles époques de décembre et de janvier, connues sous le nom de Secche; alors, le ciel est des plus sereins, le froid de la saison est modéré, et la température est vraiment délicieuse.

(1) De bello Gildonico.

Le vent du nord se fait principalement sentir en Sardaigne, lorsque les Alpes et l'Apennin de Gênes sont couverts d'une neige nouvelle; mais si elle est plus abondante sur les Pyrénées, alors le Maestrale domine dans l'île.

Tous les vents dont je viens de parler arrivent du dehors; il en est d'autres qui sont propres à la Sardaigne à laquelle ils sont utiles, soit pour l'arrivée ou le départ des navires, soit pour la santé des habitans. Ce sont les vents périodiques de terre et de mer qui ont lieu pendant les calmes de l'été, et qui se succèdent régulièrement à des heures à peu près fixes; la plupart des navigateurs de la Méditerranée les connaissent et savent en profiter. Volney, qui les a observés pendant son séjour en Syrie, en donne une description détaillée (1), à laquelle il a joint ses propres observations. Je pense donc qu'il est superflu de m'étendre sur les causes qui les produisent; ces deux vents sont à peu près constans sur toute la côte de Sardaigne; ils soufflent surtout dans le golfe de Cagliari.

Le vent de mer y arrive ordinairement entre dix heures du matin et deux heures de l'après midi. Il favorise l'arrivée du navigateur surpris par les calmes, à trois ou quatre lieues des côtes; et, d'un autre côté, il modère les rigueurs d'un soleil brûlant. On lui donne en Sardaigne le nom d'Imbattu (2), et

(1) Volney, Voyage en Syrie et en Egypte, tom. 1er, ch. 4.

(2) Mot espagnol qui paraît signifier coup de mer; l'application, dans ce cas, ne serait pas trop exacte, car l'Imbattu ne cause guère de grosses lames.

il est connu assez au loin dans l'intérieur de l'île, où il pénètre fort souvent jusqu'à la distance de dix à douze lieues (1).

Le vent de terre qui lui succède, s'élève ordinairement au coucher du soleil, et dure toute la nuit : le lendemain matin, il est remplacé par le vent de mer. On lui donne, à Cagliari, le nom de Rampinu, ou bien celui de vent de l'étang; en effet, pour entrer dans le golfe, il doit passer au dessus de l'étang, et c'est probablement pour cette raison qu'il est relativement très froid durant les nuits d'été, ainsi que le rapportent les marins mouillés dans le golfe.

Les grecs qui ont connu ces vents, les ont appelés ἐτησίαι, ce qui veut dire périodiques. Les anciens navigateurs ont ensuite donné le nom de Somniculosus au vent de mer, pour faire allusion à l'heure à laquelle il commence ordinairement à souffler (2).

Après avoir considéré les vents sous le rapport physique, il est à propos de les examiner relativement à la navigation, et de signaler quelques faits généraux à ce sujet.

Le vent d'ouest, avec lequel on arrive à la côte

---

(1) J'ai souvent éprouvé sur terre la bienfaisante influence de l'Imbattu, à plusieurs lieues des côtes, lorsque j'arrivais de l'intérieur de l'île à la capitale, dans les mois de juin et de juillet. Le moment le plus pénible pour voyager était, à cause de la chaleur, depuis le lever du soleil jusqu'à 10 heures; alors un Imbattu opérait un changement de température agréable, et d'autant plus sensible que je marchais ordinairement à sa rencontre, et que je l'avais ainsi continuellement en face.

(1) *Etesiæ ab hoc somniculosi a nautis, et delicati vocantur, quod mane nesciunt surgere.* Forcellini lexicon port. 1805.

occidentale, fait courir de grands dangers lorsqu'il souffle avec une certaine violence, car il rend la mer fort grosse. Dans les longues nuits d'hiver, il serait imprudent de se tenir à 30 ou 40 milles au large de cette côte. Il est quelquefois très impétueux dans le canal de Bonifaccio qu'il enfile dans toutes a longueur.

Le vent d'est serait le vent traversier pour la côte orientale, si l'on n'avait pas la possibilité, en s'éloignant de 10 à 12 lieues, de la longer lorsque le vent n'est pas trop fort. Cette particularité compense un peu le défaut de ports sur ce côté de l'île.

En général les bâtimens qui partent de Gènes, passent à l'ouest pour venir à Cagliari; ils prennent au contraire à l'est, ou par la mer Tyrrhénienne, lorsqu'ils retournent chez eux. Dans le premier cas, ils profitent du Maestrale, qui est le vent dominant, et dans l'autre, ils cherchent à l'éviter, puisqu'il leur serait contraire, et de plus, à profiter du Libeccio qui leur devient favorable dès qu'ils ont doublé l'île.

Calmes.

Dans les mois d'été, et principalement en juin et juillet, on éprouve, dans les parages voisins de la Corse, des calmes qui durent quelquefois plusieurs jours et contrarient la navigation; mais ils sont utiles aux pêcheurs de corail et de sardines, qui se tiennent dans les eaux à l'ouest de la Sardaigne.

Brouillards.

La quantité d'eau stagnante, le grand nombre d'étangs qui sont répandus sur la surface de l'île, ainsi que les eaux des rivières, causent des brouillards dans la Sardaigne méridionale et dans les plaines, pendant la saison pluvieuse et aussi durant la sécheressse. Ces brouillards sont assez fréquens à l'époque où le grain se forme dans l'épi; alors la récolte est

perdue ; cet accident se renouvelle malheureusement depuis quelques années, surtout dans les environs d'Isili, où l'on a soin de semer une qualité de blé qui y est moins sujette.

Au mois de juin 1822, je vis un brouillard épais s'élever, dans la matinée, le long du Tirse et dans le vallon de Bono, ainsi que sur toute la plaine au dessous du Marghine, et s'étendre jusqu'à Oristano. Il dura plusieurs heures. Peu de jours après, le 19 juin, dans le vallon situé entre le village d'Oliéna et la fontaine du Cologone, j'en vis un autre plus dense et plus humide encore ; il venait du côté d'Orosei, où il y a un étang, et poussé par un vent de mer léger, il remontait la petite rivière qui coule dans la vallée ; ce brouillard était si épais, que je ne pouvais rien distinguer au delà de la portée de mes mains ; il cachait entièrement le soleil ; il ne se dissipa que vers midi.

J'ai également observé d'autres brouillards en plusieurs endroits de l'île, et même aux environs de la capitale. L'étang qui est à l'ouest de Cagliari en occasionne quelquefois de très épais ; mais ils ne s'étendent presque jamais jusqu'à la ville ; car ils n'y pourraient parvenir qu'à l'aide d'un vent d'ouest, ou d'ouest-sud-ouest ; tous les autres vents, même l'Imbattu, chassent les brouillards de côté ; c'est pourquoi l'on n'y fait pas grande attention dans la capitale, et qu'ils y sont peu nuisibles.

Rosées. Je n'ai pas assez de notions sur les rosées pour en faire l'objet d'un article particulier. Elles sont cependant assez fortes dans les plaines pendant l'été. C'est probablement à ces rosées que le vent Maestrale doit

l'humidité qu'il apporte quelquefois à Cagliari, dans les matinées d'été (1).

Le tableau que je joindrai (let. F.), donnera une idée de la quantité des pluies, et des époques auxquelles elles tombent ordinairement; elles sont souvent très fortes et soudaines; mais très rarement elles privent pendant une journée entière de la vue du soleil, même dans la saison où elles sont le plus fréquentes. On les voit arriver avec plaisir en automne, avant l'époque du labourage, et encore plus volontiers aux mois de mars et d'avril; mais on les redoute au moment de la moisson et pendant tout le temps que les grains restent sur les aires, c'est-à-dire jusqu'à la fin d'août. Pluies.

Les pluies étant peu fréquentes pendant la saison des chaleurs, les orages accompagnés de phénomènes électriques et de grêle, sont beaucoup moins communs en Sardaigne que dans plusieurs contrées du continent; quelquefois on en éprouve d'assez violens, surtout en automne et même en hiver. Au reste, ces grêles destructives qui ruinent ailleurs les campagnes, et qui réduisent en peu d'heures des cantons entiers à la misère, sont à peu près inconnues en Sardaigne. Orages.

Les premières neiges tombent sur les montagnes Neige.

(1) Dans les mêmes jours de juillet et d'août, pendant lesquels l'hygromètre descendit au point de l'extrême sécheresse, cet instrument marquait souvent 45° — 60° d'humidité, une heure après le lever du soleil; le ciel était alors parfaitement serein; il n'avait pas plu depuis très long-temps; ce qui me fit attribuer la cause de cette humidité à la rosée du matin.

centrales de l'île vers la fin d'octobre, et disparaissent ordinairement de la plus haute cime, en juillet. Dans la partie septentrionale du pays, la neige est assez fréquente en hiver; mais elle ne reste pas long-temps sur le sol, à cause du peu d'élévation des montagnes. On en a vu quelquefois à Cagliari et aux environs; mais dans les vingt-quatre heures elle était fondue. Cependant les giboulées de mars ne sont pas rares. Lorsque je voyageais dans l'intérieur de l'île, en 1821, je vis tomber, près de Bonorva, qui n'est pas très élevé au dessus du niveau de la mer, de la neige aussi abondamment que sur le Mont-Cenis en hiver; c'était le 24 mars : la chute de la neige qui continua pendant toute la matinée, était accompagnée d'une espèce de tourmente; la route en était entièrement couverte et le froid était très vif. La même chose arriva dans l'hiver de 1824, pendant lequel il neigea si abondamment sur le continent européen voisin de la Méditerranée.

Tremblemens de terre.

Malgré son voisinage de la Sicile, des îles de Lipari et de la partie de l'Italie continentale où est situé le Vésuve, et où si souvent la terre soulevée menace d'engloutir ses habitans, la Sardaigne n'est pas sujette aux tremblemens de terre.

Il est aisé de s'en convaincre en voyant quelques maisons de la capitale, qui sont très anciennes, et dont les murs n'auraient certainement pu résister à une secousse même médiocre. Ce phénomène est d'autant plus digne de remarque, que l'île étant couverte, sur plusieurs points, de produits volcaniques, on peut raisonnablement supposer que son sein renferme des cavités considérables.

Une inscription lapidaire, grossièrement écrite, et placée dans la sacristie de l'église métropolitaine de Cagliari, est le plus ancien monument qui donne des indices sur un tremblement de terre ; il fait mention de celui que l'on éprouva le 4 juin 1618 ; apparemment il n'en résulta pas d'accident fâcheux.

Deux autres secousses légères furent senties depuis ; mais elles n'eurent d'autre résultat que de produire le sentiment de terreur ordinaire en pareil cas.

Salubrité.

La Sardaigne passe généralement pour un pays malsain. Les anciens ont commencé à répandre cette idée ; selon eux la Sardaigne est un pays pestiféré. Sur ce point comme sur beaucoup d'autres, il faut distinguer ce qui est particulier aux différens lieux : les cantons élevés et secs sont, comme ailleurs, très sains en tout temps ; mais dans les vallées de l'intérieur où les eaux croupissent, et le long des côtes où les rivières et les ruisseaux laissent à sec, pendant l'été et en automne, les terrains qu'elles ont couvert pendant l'hiver et le printemps, l'air acquiert une qualité malfaisante qui se manifeste par des maladies dangereuses.

CHAPITRE IV.

Règne minéral.

AYANT déjà indiqué la nature des roches qui composent les principales chaînes des montagnes de la Sardaigne, je vais donner des détails sommaires sur leur gissement, sur celui des métaux et des autres substances minérales; enfin, sur la manière de les exploiter et les usages auxquels on les emploie.

Granits. On trouve principalement le granit dans la grande chaîne centrale, dont il forme, pour ainsi dire, le noyau; il se montre à découvert en plusieurs endroits, soit au pied des montagnes elles-mêmes, soit sur quelques sommités, où il perce à travers les roches qui lui sont superposées.

Les granits les plus beaux sont ceux de Gallura, et surtout de Tempio, de Terranuova et du Monte-Nieddu; ils se font remarquer par la grosseur des cristaux de feldspath rose et incarnat, et par la blancheur du quartz qu'ils renferment. Ce granit peut rivaliser avec celui d'Égypte; on en trouve d'assez semblables à celui de Baveno, dans les montagnes des Sept-Frères; enfin il en existe de gris dans les monts de Bono, de Nuoro, de l'Asinara, de la Nurra, etc., etc. Plusieurs de ces granits, et principalement ceux de l'Ogliastra, renferment des cou-

ches subordonnées, et même des filons de grünstein, de syénite, de porphyre et de quartz.

Je distingue deux sortes de porphyres en Sardaigne : 1° celui qui n'est pour ainsi dire qu'une modification du granit, dont il a tous les élémens, et qui se trouve en couches dans la même masse ; 2° celui qui appartient aux terrains de trachyte ; sa base est un curite, et il contient souvent des cristaux de feldspath vitreux. Porphyres.

Le schiste, mais principalement le schiste micacé, joue un grand rôle dans les principales montagnes de l'île ; il recouvre souvent le granit en guise de *manteau ;* c'est ce que j'ai remarqué fort distinctement dans les montagnes de Gennargentu, et passe insensiblement au schiste talqueux, et même au phillade. Schiste.

Quoique le schiste tégulaire que j'ai rencontré ne soit pas de bonne qualité, diverses indications et des échantillons que j'ai ramassés dans mes courses, me font penser qu'on en pourra trouver de très bon.

Plusieurs schistes sont très carburés et contiennent de l'anthracite ; tels sont ceux de Silanus, de Pauli-Gerrei, de Balau, de Villa-Puzzu, etc., ou bien ils passent à la grauwacke dont j'ai recueilli de très beaux échantillons, surtout près de Balau, à Domus-Novas et ailleurs.

Les calcaires les plus anciens de l'île paraissent se rapporter aux différentes époques des terrains de transition ; tels sont les marbres de Nugheddu, qui sont presque entièrement blancs et saccaroïdes ; ceux de Perdasterri, de Teulada et de Silanus, qui constituent un véritable bardiglio gris : ce dernier surtout a été l'objet d'une exploitation particulière ; Calcaires. Marbres.

mais celle-ci a cessé il y a plusieurs années, par la mort de tous les marbriers étrangers qui s'étaient établis en cet endroit. Ces marbres, quoique d'un beau grain, ont cependant, en général, le défaut d'avoir plusieurs fissures qui les traversent en plusieurs sens, et qui empêchent de les employer en grosses masses.

Les autres calcaires sont : 1° ceux des environs d'Iglésias, qui ont une structure plus compacte que celle des premiers, et qui semblent se rapprocher du *mountain limestone* des Anglais;

2° Les bandes de calcaire magnésien, dont on voit plusieurs lambeaux à Jersu, à Osini, à Tonara, à Aritzo et dans l'Arcidano; ils sont placés sur le lignite;

3° Un calcaire compacte assez analogue au calcaire du Jura, reposant à Jersu, à Osini et ailleurs sur le précédent; il forme encore à l'est les grandes masses du Monte-Santo de Baonei, d'Oliena, du Monte-Alvo (Mont-Blanc) de Siniscola, et l'île de Tavolara; et à l'ouest, les monts de Samugheo, de Porto-Conte, ainsi que différens fragmens au cap Teulada, à Sant-Antioco, à Capo-Pecora et dans la Nurra, où il prend une espèce de structure oolitique;

4° Enfin, la grande bande des terrains tertiaires; ils ont une grande analogie avec ceux des environs de Paris; mais surtout avec ceux de la Provence, de l'Italie méridionale, et peut-être aussi de l'Afrique; les principales collines formées par ces terrains sont : celles de Cagliari, d'Isili, de Tiesi, de Codrungianus, de Sassari et de Sorso.

Trachytes. Les terrains de trachyte dont nous avons déjà fait

connaître l'étendue (1), offrent plusieurs substances très intéressantes que nous décrirons plus amplement dans une autre partie de cet ouvrage. Les plus remarquables sont à l'île de Saint-Pierre, Sant'Antioco, Monastir, Serrenti, Ales, Santu-Lussurgiu, Bosa, Alghero, Ploaghe et Castel-Sardo. Ces terrains paraissent appartenir à différentes périodes des terrains secondaires, depuis ceux de transitions jusqu'aux tertiaires.

Basaltes.

Si les terrains tertiaires de la Sardaigne, ainsi que ceux de plusieurs autres contrées, recouvrent les trachytes, ils sont également recouverts à leur tour par les basaltes proprement dits. Je crois, d'après les dernières observations que j'ai faites avec le plus grand soin, pouvoir diviser les masses basaltiques de l'île en trois classes, d'après l'époque bien caractérisée de leur formation : 1° celles qui couronnent les buttes tertiaires et forment des plans presque horizontaux d'une assez grande étendue; elles sont coupées à pic de tous les côtés par les vallées, et n'offrent aucun vestige de cratère : tels sont les plateaux basaltiques de Monte-Santo de Toralba, celui de Bonorva et les deux *giare* de Serri et de Gestori; 2° celles où l'on distingue encore une partie du cratère; la coulée, qui est en pente inclinée, a une très grande étendue; mais elle offre à sa base une coupure considérable, postérieure à l'éjection et au refroidissement des laves; tels sont les terrains basaltiques de Santu-Lussurgiu, de Nurri, de Barì et peut-être d'Orosei; 3° enfin, les petits

(1) Voyez page 102.

volcans, qui sont indubitablement postérieurs au creusement des vallées actuelles, et qu'on peut considérer comme les derniers efforts des feux souterrains qui ont bouleversé la Sardaigne dans presque toute sa longueur. Ces derniers volcans, dont on distingue parfaitement les cratères, forment un groupe de sept à huit petits cônes assez bien conservés, qui ont jeté leurs laves à une très petite distance, et qui ne sont, pour ainsi dire, formés que d'un entassement de scories légères et boursoufflées, telles que les produisent les volcans modernes.

Ce groupe de petites bouches ignivomes, sur lequel nous nous réservons d'entrer dans de plus longs détails, est compris dans un espace de près de quinze lieues carrées dont le village de Toralba, qui est situé dans le nord-ouest de l'île, et où l'on voit aussi un monticule conique, occupe à peu près le centre; les principaux cratères de cette nature sont: celui de Keremule, observé pour la première fois par M. le professeur Keyser (1); celui de Monte-Mannu,

(1) M. le professeur Jacques Keyser de Christiania, est le premier qui, à ma connaissance, se soit spécialement occupé de la Géologie de l'île de Sardaigne; ayant eu l'avantage de l'accompagner dans la plus grande partie de son voyage, qui eut lieu pendant le printemps de 1819, je me fais ici un devoir de lui témoigner publiquement combien sa société m'a été utile et agréable. Si je me suis permis, dans la suite, de marcher sur ses traces, je prie M. Keyser d'être persuadé que je n'ai entendu, en aucune façon, le priver des justes droits qu'il a acquis à la reconnaissance du monde savant; mon seul et unique but, en continuant ses recherches, a été d'en remplir

près de Toralba; celui de Ploaghe, au dessus du village: trois cônes isolés dans la vallée au dessous de Giave. Je crois en avoir aussi remarqué près de Semestene et de Bonorva. Je n'ai vu des prismes basaltiques bien caractérisés qu'auprès de Barì, et de la *Cartiera* de Cuglieri, toujours dans le voisinage de la mer.

Les substances les plus dignes de remarques parmi les produits pyrogènes sont les prismes sémi-vitreux de l'île de Saint-Pierre; les obsidiennes vitreuses noires de cette région et de Pau; les obsidiennes perlées de Sant'Antioco; les stylbites de Pula; les stylbites, les analcimes, les chabasies et les mésotypes de Monastir; les ponces qui se trouvent à Orosei, et dans quelques autres lieux; enfin les olivines du petit volcan moderne, près de Giave. Celles-ci sont remarquables par l'éclat de leur couleur verte et la grosseur des cristaux.

Je ne parle pas des scories légères et noires dont on se sert pour faire les voutes, et qu'on a fort mal à propos nommées ponces. Elles appartiennent toutes aux derniers systèmes de volcans, et se trouvent encore, en grande partie, sur les bords des cratères qui les ont vomies.

On trouve également de la pouzzolane dans plusieurs cantons de la contrée volcanique; on n'en tire aucun parti.

On voit, par ce court aperçu, que si la Sardaigne

---

les lacunes, et je n'ai jamais eu la pensée d'empiéter sur les droits de qui que ce soit, et encore moins des personnes qui m'honorent de leur amitié.

a été agitée par des feux souterrains, même à des époques très récentes, elle n'a jamais pu présenter un nombre de volcans aussi considérable que l'a indiqué l'auteur d'un ouvrage récemment publié sur cette île. Il aurait pu, sans crainte d'erreur, les réduire à un nombre six fois moindre (1).

Métaux. Les métaux de la Sardaigne sont connus depuis long-temps ; la plupart des auteurs anciens et modernes qui se sont occupés de cette contrée en ont fait mention; mais, si d'un côté les traces des nombreuses excavations faites par les Romains et les Pisans donnent une idée de leurs travaux en ce genre, d'un autre, les notions qu'on a eues jusqu'ici, sur le véritable état des mines de l'île, laissent beaucoup à désirer.

Il en est des richesses minérales de la Sardaigne comme de celles de beaucoup d'autres pays, où l'on a souvent cru voir un métal précieux, de l'or par exemple, dans du mica jaune, dans une pyrite de même couleur; et où une seule veine, un seul filon observé sur plusieurs points est reproduit plusieurs fois sous des noms différens (2).

---

(1) M. Mimaut parle de soixante-dix volcans éteints; je ne crois pas qu'il ait trouvé cette notion dans mon mémoire géologique, qui cependant lui a servi pour la description des roches et des terrains de la Sardaigne.

(2) Il arrive souvent dans les descriptions des mines d'une contrée, comme dans les relations historiques des événemens militaires, que chaque parti donnant des noms différens au même combat, on multiplie les choses, quoiqu'elles soient les mêmes sous des noms divers.

Les détails sommaires que je vais donner sont extraits du rapport adressé à S. Ex. le ministre de de l'intérieur, par M. Despine, ingénieur et directeur de l'Ecole Royale des Mines de Moutiers, qui, vers le printemps de 1825, fut chargé de faire un voyage en Sardaigne : ayant eu l'avantage de l'accompagner et de lui servir, pour ainsi dire, de guide dans un pays qui lui était inconnu, il a bien voulu me permettre de profiter de son travail.

Or. L'existence de l'or dans l'île est jusqu'à présent problématique, à moins qu'on ne la reconnaisse dans quelques pyrites, dont les principales se trouvent à Monte-Ferru, près de la mine de fer; à Flumini-Major, à Sa-verda dell'Olio; dans l'Ogliastra, près de Villagrande, et à Seddidai près de Talana, etc.; on doit faire des essais sur ces pyrites.

Argent. La plupart des mines de plomb renferment de l'argent; on l'a trouvé dans celles de l'Argentiera de la Nurra; de Monte-Vecchio d'Arbus, de Monte-Poni d'Iglesias; de Monte-Narba de Murevera, etc. Probablement les autres en contiennent aussi; mais en général au dessous de la proportion de $\frac{1}{1500}$ à $\frac{1}{3000}$. MM. Belly et Saint-Réal ont trouvé cependant des rognons d'argent natif et d'argent muriaté très riche, surtout dans la mine de Monte-Narba.

On a beaucoup parlé en Sardaigne de la mine d'argent qui a, dit-on, enrichi le père Pisano, vicaire d'Ilbono, mort il y a une trentaine d'années, avec une fortune considérable; mais, d'après les renseignemens pris dans le pays par M. Despine et par moi-

même, il paraît que cette fortune doit être attribuée à une cause très différente; il eût d'ailleurs été impossible d'extraire le minerai et de le porter à Tortoli sans que les habitans de Talana en eussent eu connaissance.

Le lieu désigné pour être celui des travaux du vicaire Pisano est maintenant comblé. On voit fort près de là une veine de plomb sulfuré, mêlée d'une pyrite blanchâtre, apparemment argentifère, sur laquelle on va faire des essais.

Mercure. L'existence du mercure dans une couche d'argile au dessous de la ville d'Oristano est probable; mais elle n'a pas encore été constatée. Cette substance joue un trop grand rôle dans le commerce et dans les arts, pour qu'il ne convienne pas de s'assurer si réellement on la trouve dans cet endroit.

On a cru rencontrer du mercure près de Cagliari, au bord de la mer; cependant, je crois que l'histoire du soldat suisse qui chaque jour allait en cachette en ce lieu, et en rapportait une petite bouteille pleine de ce métal, est une fable, ou peut-être était-ce une imposture dont ce soldat se servait pour cacher un véritable vol, et pour vendre chaque jour au même marchand ce qu'il lui avait dérobé la veille.

Plomb. Le plomb, et surtout le plomb sulfuré (galène du commerce), est la substance minérale la plus généralement répandue en Sardaigne dans les schistes micacés ou talqueux et dans les calcaires de transition.

Les principales mines de plomb sont :

1° Celle de Monte-Poni, près d'Iglesias; on l'exploite : elle se trouve en rognons plutôt qu'en veines,

dans un calcaire jaunâtre reposant sur un schiste terreux (1).

Ces rognons sont composés de galène compacte et riche, mêlée de plomb carbonaté blanc, de baryte sulfatée, de spath calcaire, et surtout de fer oxidé qui abonde dans la partie supérieure.

Le plomb carbonaté à l'état terreux y est même très abondant; on le trouve également en cristaux assez remarquables.

Cette mine, qui offre en dehors de la galerie un tas immense de ce plomb carbonaté terreux qu'on a toujours rejeté comme de la gangue impure, semble promettre une longue et abondante exploitation de galène, quand l'École Royale des Mines de Moutiers aura pu fournir un ingénieur à l'île de Sardaigne.

2° La mine d'Arbus, qui se compose d'une mine de plomb sulfuré, à grosses facettes, assez compactes, dans un schiste talqueux, dont elle suit la direction; sa gangue ordinaire est formée de baryte sulfatée, de quartz et de cuivre pyriteux.

3° Celle de la Nurra, située à l'Argentiera, dans un schiste talqueux qui approche quelquefois du schiste tégulaire; elle y forme une veine épaisse, parallèle aux couches. La mine est une galène mêlée d'argent et d'antimoine, ayant pour gangue du quartz, de la baryte sulfatée, de la blende (zinc sulfuré) et beaucoup de fer oxidé. Cette mine offre les traces de grands travaux des anciens.

---

(1) J'ai trouvé dans ce schiste quelques empreintes végétales qui semblent se rapporter à des graminées.

4° Celle de Flumini Major, qui est de peu d'importance. Elle se montre sous les formes de veinules, dans un schiste quartzeux, passant au schiste tégulaire, superposé au granite.

5° Celle de Domus Nova, nommée de Martiada, en veines très minces, dans le calcaire schisteux appartenant aux terrains de transition.

6° Celle de S. Rocco, à la Stidiosa, mine de peu de valeur, se trouvant dans une roche quartzeuse extrêmement dure.

7° Celle de Muravera, montagne de Monte-Narba, dans un schiste micacé. MM. de Saint-Réal et Vargas y ont trouvé de l'argent natif et de l'argent muriaté.

8° Celle de Talana; elle paraît avoir été assez riche, et se trouve dans un schiste micacé, mêlé d'oxide de fer, de blende et de quartz.

9° Enfin, celle de Corruboi, près du col de ce nom; elle se distingue au premier abord par la veine de baryte sulfatée très blanche qui l'accompagne.

Il existe encore plusieurs autres gîtes de galène que je ne citerai pas, n'en ayant pas visité les localités.

Le plomb qu'on retire des mines de Monte-Poni et de Monte-Narba est fondu à Villa-Cidro.

Les mines de fer de la Sardaigne méritent une mention particulière, à cause de l'abondance et de la qualité du minerai et du métal excellent qu'il produit.

Les principales mines de fer sont :

1° Celle de Monte-Ferru de Seneghe, sur le versant occidental de la montagne de Santu-Lussurgiu, près de Santa-Catterina de Pitinuri. Elle se trouve dans une roche verdâtre, ayant beaucoup de rapport avec

les trachytes, et donnant, en quelques endroits, du sulfate d'alumine avec du sulfate de fer.

Le minerai est un fer oligiste qui, d'après l'analyse faite sur des échantillons que j'ai pris sur le lieu, et qui ont été essayés par M. le professeur et capitaine Sobrero de Turin, donne de 58 à 68 parties de métal sur 100, et de plus 4 deniers à l'once et 6 deniers au quintal d'argent, ce qui indique que ce métal y est répandu fort inégalement. Cette particularité d'une roche de fer argentifère, dans un terrain igné, sera l'objet de recherches spéciales dont nous nous occuperons plus tard.

Si les essais qu'on doit faire en ce moment sur une douzaine de quintaux de ce minerai présentent un résultat satisfaisant, on pourra tirer un grand profit de cette mine, qui est également à portée des bois, de la mer, d'un des plus beaux cours d'eau de l'île, et d'un bâtiment tout neuf et abandonné, nommé la Cartiera, dont on peut aisément faire une forge.

2° La mine d'Arbus, qui consiste en un banc de fer oxidé, ayant jusqu'à trois pieds de puissance et reposant sur le granite, avec lequel il semble alterner.

3° Celle de S'arena, dans la vallée d'Oridda, qui me paraît une continuation de la précédente, et où j'ai vu de magnifique minerai en couche dans le même granite.

4° Celle d'Arzana, province d'Ogliastra; elle semble constituer une couche de fer oxidulé magnétique, mêlée de pyrites, dans un terrain de granite (1).

(1) Je crois que c'est plutôt une pegmatité.

Elle a jusqu'à trois mètres de puissance, et paraît se prolonger fort avant, dans la direction du nord-ouest au sud-est.

L'exploitation de cette mine importante, qui avait été commencée il y a près de soixante-dix ans, et qui fut abandonnée par le manque de fonds, et par suite des maladies des ouvriers, mérite de fixer l'attention ; le pays voisin est très riche en bois et abonde en eaux courantes.

5° Celle d'Arzana, appelée de Sos-Fraïles, qui se trouve dans un terrain de schiste micacé, superposé au granite. Elle a aussi trois mètres de puissance, et se dirige, comme la première, du nord-ouest au sud-est. Elle contient des grenats d'un jaune verdâtre, et de l'épidote.

6° Celle de Patada, qui se trouve au milieu du village de ce nom. C'est une couche de fer oxidulé magnétique, dans un granite pegmatite. Elle est puissante, et se dirige, comme les précédentes, du nord-ouest au sud-est.

On voit encore plusieurs gîtes de minerai de fer, et surtout du fer oxidé et hydraté, en rognons et en veines, dans les calcaires secondaires d'Jersu et de Sant'Antioco, et même dans les terrains tertiaires à Bonaria près de Cagliari.

Les mines de cuivre ne paraissent pas abondantes en Sardaigne ; les seuls endroits où j'en ai rencontré quelques indices sont :

1° Près de Barì : ce n'est qu'une veine de peu d'épaisseur, dans un granite porphyritique rouge. Elle contient un mélange de fer oxidé, de pyrite et de cuivre carbonaté.

2° A Arzana, dans le Monte-Oro, à Nardalet, on le rencontre dans le granite; on y voit un mélange de fer, de pyrite de cuivre, de galène et de blende.

3° Sur le chemin de Talana à Corruboi, on trouve, dans le schiste micacé, une réunion de trois ou quatre veinules de cuivre pyriteux, mêlé de galène.

Quoique les fossiles combustibles trouvés jusqu'ici dans l'île ne soient pas très communs, ils ne laissent pas d'offrir un certain intérêt, surtout sous le point de vue géologique.

L'anthracite qui se rencontre à Silanus, à Villaputzo, etc., dans plusieurs schistes passant à la Grauwacke, ne m'a pas paru susceptible d'être employée dans les forges ni dans les foyers.

La houille manque dans les terrains secondaires de l'île; mais j'ai observé, en certaine abondance, du lignite, sous un calcaire de cette époque que je crois devoir rapporter au calcaire magnésien, ou au moins à son correspondant en Sardaigne. Les principaux lieux où j'ai rencontré cette substance sont: près de Tonara, à 957 mètres au dessus du niveau de la mer, au *Teizili d'Aritzu* à 964 mètres, et dans d'autres terrains analogues.

Ce lignite passe au jayet, et paraît susceptible d'être employé avec avantage par les ouvriers qui travaillent les métaux; mais jamais pour le chauffage, à cause de l'odeur désagréable qu'il donne.

J'ai vu encore du lignite et du bois bituminisé dans plusieurs terrains modernes, principalement dans le gré de Gonostramazza, et sous les terrains tertiaires de Scala di Ciocca, près de Sassari.

Jaspes. Les jaspes se trouvent très fréquemment dans les terrains d'origine ignée, surtout dans l'île de Saint-Pierre, à Bosa, à Alghero, à Itiri, à Martis. On en voit de toutes les couleurs ; les plus communs sont les jaunes et les rouges pourprés. Il y en a de rubannés qui sont fort beaux.

Agates. Améthystes. Le silex agate est aussi très commun dans les terrains de Bosa, à la Speranza, près d'Alghero. Il passe souvent de la Calcédoine à la Sardoine, et offre d'autres variétés de cette espèce. On trouve du quartz améthyste près de Pitinuri et de Samugheo.

Pierres à feu. Le silex pyromaque est pareillement très abondant, surtout dans les environs de Martis, qui est le seul lieu où il soit exploité comme pierre à feu. J'en ai vu d'une teinte rose-vif, tacheté de noir, de la plus grande beauté.

Basaltes. Le basalte gris-noir celluleux est la pierre que les Sardes emploient ordinairement pour faire des meules. On le tire de préférence des coulées basaltiques qui sont antérieures au dernier creusement des vallées, et qui, par conséquent, couronnent les collines de calcaire terreux. Les principales carrières de ces meules sont à Nurri, à Barì, à Orosei, à Serri, à Gestori, etc.

On se sert du porphyre trachytique pour les grandes meules des moulins à eau ; il est plus convenable pour cet usage. Les basaltes servent pour les petites meules à âne.

Marbres. Malgré l'abondance des marbres, on ne peut pas en tirer grand parti à cause du manque de chemins.

Gypses. On trouve le gypse, ou chaux sulfatée, dans la

montagne calcaire de Porto-Conte, près d'Alghero; à Illorai, à Luna Matrona, etc.

L'albâtre le plus beau, pour la variété de ses veines et de ses couleurs, est celui de Bonaria, près de Cagliari, où l'on voit aussi une espèce de fausse lumachella d'un effet très agréable à la vue. On trouve encore de l'albâtre dans le Sarcidano et à Tonara. Albâtre.

Le tuf calcaire des environs de Laconi est très propre à la construction des voûtes; il a une grande analogie avec le *travertino* de Rome. Tuf.

On conçoit bien que dans un pays où la nature des roches est si variée, celle des argiles, qui ne sont dues, pour ainsi dire, qu'à leur décomposition, doit l'être également. Les plus remarquables sont l'argile lithomarge de Laconi; celle de Nurri, qui est réfractaire; celle de Saint-Pierre, connue jadis sous le nom de *bol*, et d'autres encore, soit pures, soit mêlées avec la marne : on les emploie dans les manufactures de poterie dont les ouvrages se font remarquer autant par leurs formes antiques que par leur peu d'épaisseur, qui prouve la bonne qualité de la terre. Argile.

Je citerai encore, comme appartenant aux substances minérales de l'île, le nitre qu'on retire des grottes calcaires où le bétail séjourne quelquefois, et qui sert à la fabrication de poudres royales, et l'alun, ou plutôt l'alumine sulfatée connue également sous les noms d'alun de plume et de beurre de montagne. J'en ai vu une très grande quantité à Seneghe, et surtout à Segariu près de Furtei. Cette substance s'y trouve en concrétions considérables, qui tapissent l'intérieur d'un grand nombre de grottes Nitre. Alun.

dont l'origine pyrogène ne paraît pas douteuse. La pierre de Segariu a beaucoup de rapport avec celle du mont Tolfa, près de Civita-Vecchia, et mérite l'attention du gouvernement, tant pour la quantité d'alumine sulfatée qu'elle donne, que par la grande facilité avec laquelle, par le simple moyen de la potasse, on réduit cette substance à l'état d'alun du commerce.

L'alun de roche de Sardaigne était déjà connu des anciens qui, dans le temps, en exportaient beaucoup. Il n'en est plus ainsi.

CHAPITRE V.

Règne végétal

La végétation change tellement en Sardaigne selon les localités et les saisons, qu'elle se montre sous un aspect totalement dissemblable aux voyageurs arrivant dans l'île à différentes époques de l'année, ou sur des points opposés. Il n'est donc pas possible d'en donner une idée précise sous un point de vue général; les phénomènes et les variations qu'elle offre ne sont d'ailleurs qu'une conséquence de la situation géographique et de la constitution physique des divers cantons.

Mais on peut, d'après les différentes parties de l'île, diviser la végétation en trois régions qui offrent un caractère assez constant; savoir: celle de la partie centrale et montueuse; celle des côtes et de quelques régions septentrionales; et celle des côtes et des plaines méridionales. La végétation, dans la première, peut se comparer à celle de la Corse; dans la seconde, à

celle de la Provence et d'une partie de l'Italie; et dans la troisième, à celle de l'Afrique septentrionale. J'ajouterai à cet exposé que la végétation de la seconde région, caractérisée par la culture de l'olivier, est celle où, dans le courant de l'année, on remarque le moins de changemens et de variations considérables; mais il n'en est pas ainsi des deux autres régions, qui sont alternativement riantes et tristes; avec cette différence pourtant que les régions de l'intérieur, étant boisées, ne présentent pas, durant l'hiver, cet aspect de nudité dont on est frappé en été dans les plaines et sur les côtes du midi de l'île; car celles-ci sont en général dénuées d'arbres, et ne produisent que des broussailles ou des plantes annuelles.

Au reste, la végétation de la Sardaigne ne peut manquer d'intéresser le naturaliste, tant par la variété des espèces, que par la puissance de leur développement; c'est principalement sur les montagnes du centre, qu'il pourra observer de combien la croissance des arbres et des arbrisseaux y est plus forte que dans beaucoup d'autres pays.

Le pin croît surtout dans la partie occidentale de de la Sardaigne et dans le voisinage de l'île Saint-Pierre. Le châtaignier et le noyer croissent de préférence dans les hautes montagnes du centre. Le cyprès est rare; on voit beaucoup de lauriers. On rencontre fréquemment l'érable trilobé dans les forêts; dans quelques endroits, il est mêlé au charme. Le liége et le chêne vert sont nombreux; le genevrier oxycèdre et le houx les égalent en grosseur; l'if s'élève à une hauteur prodigieuse; celle de l'ar-

bousier est souvent de six à sept mètres ; le *Phylaria arborescens* acquiert une si grande dimension, qu'on peut l'employer dans les constructions. Le myrte, qu'on ne connaît que comme un arbrisseau, dans des contrées plus septentrionales, est en Sardaigne d'une grosseur extraordinaire. Le poirier et surtout l'olivier sauvage couvrent des espaces immenses sur les collines, et n'attendent que la greffe pour donner des fruits excellens. Le nerprun, le jujubier, le paliure, sont mêlés aux bruyères de différentes espèces toutes également belles, et parmi lesquelles *l'érica arborea* s'élance à une hauteur peu commune. Les cistes, les lentisques, les pistachiers, croissent sur tous les emplacemens que la culture néglige. Au niveau des plaines, il n'est pas un vallon, pas un ruisseau qui ne soit ombragé par le brillant laurier rose ; à côté de ce bel arbrisseau, et plus près des bords de la mer, on rencontre fréquemment le tamarisc. C'est aussi vers les côtes que le palmite (*Chamærops humilis*), le plus petit des palmiers, et le dattier apporté d'Afrique, deviennent plus fréquens. Le *Cactus opuntia*, originaire de l'Amérique équinoxiale, a trouvé, en Sardaigne, un sol et un climat si analogues à sa nature, qu'il y occupe de vastes terrains, soit poussant spontanément, soit formant des haies. L'agavé, qui vient des mêmes climats, est bien moins commun, quoiqu'il réussisse également.

Le figuier, le grenadier, la vigne, donnent de bons fruits, lors même que l'homme ne les soigne pas. Le terrain et la température de la Sardaigne conviennent si bien au citronnier et à l'oranger, que

ces deux arbres forment un objet de culture important. On rencontre, dans les vergers et les jardins, l'amandier, le cerisier, le prunier, le pommier, le poirier, et autres arbres fruitiers de l'Europe tempérée; enfin, le caroubier, l'azerolier et le jujubier, qui ont besoin d'un degré de chaleur plus élevé pour que leurs fruits mûrissent bien. Aucun des végétaux qui font l'ornement utile des tables ne manque à la Sardaigne.

Beaucoup de belles plantes sont naturelles à cette île; je me contenterai de dire qu'elle a une grande diversité d'espèces de légumineuses qui méritent de fixer l'attention; on en voit de fort jolies; de superbes ombellifères, entre autres, la férule et le fenouil, de grandes molènes (*Verbascum*), qui s'élèvent sur les endroits arides; de magnifiques digitales pourprées qui tapissent les montagnes; un grand nombre de malvacées, dont les fleurs agréables produisent un effet enchanteur dans les paysages; on est émerveillé, dans les lieux frais et ombragés, de la quantité d'orchidées qui étalent leurs fleurs singulières; les liliacées ne sont ni moins fréquentes, ni moins remarquables par leurs fleurs; l'ail est très commun. Les solanées offrent plusieurs belles espèces : parmi les plantes à fleurs composées, je citerai des centaurées qui font l'ornement des campagnes où elles croissent, des chardons qui ont la tige remplie d'une chair si appétissante que les paysans la mangent crue, et que souvent elle forme leur nourriture. Enfin, entre les graminées, plantes dont l'aridité de l'été fait promptement disparaître la verdure, on compte trois variétés de seigle sauvage.

Les bords de la mer et les terrains imprégnés d'eau salée sont couverts d'arroche halime, de salicornes, de soudes, de staticé et d'autres plantes qui aiment ces localités.

Je préviens le lecteur qui pourrait trouver ce chapitre trop court, que, d'après les ordres et sous les auspices de S. M. le roi Charles-Félix, on travaille avec activité à une *Flore sarde*, digne d'être offerte aux savans de notre époque.

Cette entreprise a été confiée, depuis un an, à deux de mes doctes compatriotes, MM. Moris et Bertéro. Le premier, qui habite la Sardaigne depuis plus de quatre ans, avait profité de son séjour dans ce pays pour rassembler un grand nombre de plantes très intéressantes, et pour jeter d'avance, si j'ose m'exprimer ainsi, les premiers fondemens de l'important travail qui lui a été confié depuis. Le second, déjà connu dans le monde savant par ses belles et nombreuses découvertes dans un autre hémisphère, vint en Sardaigne l'année dernière et y passa quelques mois, uniquement occupé de la Flore sarde, conjointement avec M. Moris. Associé à leurs recherches, j'eus le plaisir de les accompagner pendant tout le printemps de 1825, et de faire avec eux un voyage très agréable; j'espère jouir du même avantage à l'ouverture de la prochaine campagne.

ARBRES ET ARBRISSEAUX DE LA SARDAIGNE.

ARBRES FRUITIERS.

Amygdalus communis,	Amandier commun, cultivé.
— Persica,	Pêcher commun, cultivé.
Arbutus unedo,	Fraisier en arbre.
Castanea vesca,	Châtaignier.
Celtis australis,	Micocoulier.
Ceratonia siliqua,	Caroubier.
Chamærops humilis,	Palmier évantail.
Citrus aurantium,	Oranger.
Citrus medica,	Citronnier.
Cratægus aria,	Alisier commun.
Ficus carica,	Figuier commun.
Juglans regia,	Noyer commun.
Olea Europæa,	Olivier d'Europe.
Mespilus azarolus,	Azérolier cultivé.
Phœnix dactylifera,	Dattier.
Prunus cerasus,	Cerisier cultivé.
— domestica,	Prunier cultivé.
Punica granatum,	Grenadier.
Pyrus communis,	Poirier commun.
— Cydomia,	Poirier coignassier.
— Malus,	Pommier cultivé.
Vitis vinifera,	Vigne cultivée.
Ziziphus vulgaris,	Jujubier cultivé.

ARBRES ET ARBRISSEAUX DONT ON SE SERT POUR LA CONSTRUCTION OU POUR D'AUTRES USAGES ÉCONOMIQUES.

Acer monspessulanum.	Érable trilobé.
Alnus glutinosa, — cordifolia,	Aulne.
Arundo donax,	Canne.
Atriplex halimus,	Arroche halime.
Buplevrum fruticosum,	Buplèvre ligneux.
Cactus opuntia,	Cactier.

Carpinus betulus,	Charme commun.
Cupressus semper virens,	Cyprès pyramidal cultivé.
Cytisus triflorus,	Cytise à fleurs linéaires.
Daphne gnidium,	Daphné.
Erica arborea,	Bruyère en arbre.
— corsica,	Bruyère corse.
— scoparia,	Bruyère à balais.
Euphorbia dendroïdes,	Euphorbe arbrisseau.
Fraxinus excelsa,	Frêne commun.
Ilex aquifolium,	Houx.
Juniperus oxicedrus,	Oxicèdre.
Laurus nobilis,	Laurier.
Lycium Europæum,	Liciet.
Myrtus communis,	Myrte.
Nerium oleander,	Laurier rose.
Osyris alba,	Rouvet à feuilles blanches.
Phillyrea angustifolia,	Philirée à feuilles étroites.
— latifolia,	Philirée à feuilles larges.
Pinus maritima,	Pin maritime.
Pistacia lentiscus,	Lentisque.
— terebinthus,	Pistachier térébinthe.
Populus canescens,	Peuplier grisâtre.
— nigra,	Peuplier noir.
Quercus ilex,	Chêne vert.
— pubescens,	Chêne pubescent.
— robur,	Chêne rouvre.
— suber,	Chêne liége.
Rhammus alaternus,	Alaterne.
— oleoïdes,	Nerprun à feuilles d'olivier.
Ribes petrosum,	Groseiller de roche.
Rosmarinus officinalis,	Romarin.
Salix alba,	Saule blanc.
Tamarix gallica,	Tamarisc.
Taxus baccata,	If.
Ulmus campestris,	Orme.
— suberosa,	— fongueux.
Viburnum tinus,	Laurier-tin.
Vitex agnus castus,	Gatillier commun.

CHAPITRE VI.

Règne animal.

Relativement à son étendue, la Sardaigne renferme de nombreuses espèces d'animaux : je ne parlerai ici que de celles que l'on y trouve sauvages.

Mouflon. Le mouflon (*Ovis ammon*), qu'on peut considérer comme l'animal caractéristique de cette île, y est aujourd'hui aussi commun qu'il l'était du temps de Pline et de Strabon : il habite les hautes montagnes centrales : je l'y ai souvent vu formant des troupeaux de cinquante individus ; je l'ai trouvé encore dans celles de la Nurra, et même dans les environs d'Iglesias.

On a cru que le mouflon de Sardaigne différait de celui de la Corse et des îles de l'archipel grec ; mais cette opinion n'est pas fondée ; car il n'existe d'autre dissemblance entre ces animaux que dans la forme des cornes ; celles des mouflons de Sardaigne paraissent se rapprocher de celles des béliers, et se développer davantage en volutes.

Chèvres sauvages. Les chèvres de l'île de Tavolara ne sont nullement une espèce différente de celles qui vivent en domesticité. Ayant fait deux voyages consécutifs dans cette petite île pour examiner ces animaux de près,

je suis parvenu, non sans beaucoup de peines et de périls, à en tuer quelques uns. Alors je me suis convaincu qu'elles sont de la même espèce que les chèvres domestiques. Il y en a de toutes blanches, de noires, de brunes, de rousses, de pies, etc. Enfin, la variété de couleurs et la nature de leur poil ne me laissent aucun doute sur la véritable origine de ces chèvres, qui descendent d'animaux domestiques abandonnés sur cette petite île à une époque quelconque. Elles sont remarquables par la longueur demesurée de leurs cornes.

Les autres gros quadrupèdes de la Sardaigne sont le cerf, le daim, appelé improprement capriolo (chevreuil), et le sanglier. Ces trois espèces ne diffèrent de celles du continent européen, que par la petitesse de leur taille. C'est une anomalie constante dans la plupart des quadrupèdes de l'île. Le sanglier de Sardaigne est très estimé pour la bonté de sa chair.

On a parlé des chevaux sauvages de Sant' Antioco; mais cette race, qui existait encore il y a cinquante ans (1), est maintenant tout à fait perdue.

Le renard, le chat sauvage, le lièvre, le lapin, la martre et la belette sont, de même que les animaux

(1) Un de mes grands oncles, qui fut vice-roi de Sardaigne, de 1773 à 1775, reçut en présent un de ces chevaux sauvages pris à Canai dans l'île de Sant'Antioco. Cet animal était très petit, mais svelte; il avait le poil long et roux; il était méchant et indomptable; il mourut de chagrin peu de temps après sa captivité. Je crois que c'est le dernier cheval sauvage que l'on ait pris dans l'île.

que je viens de nommer, beaucoup plus petits que ceux du continent, auxquels ils ressemblent pour tout le reste. C'est en vain que le P. Cetti a cru pouvoir séparer le *Boccamele* de la belette ; des observations faites avec le plus grand soin, et que je consignerai dans la troisième partie de cet ouvrage, ne me laissent aucun doute sur l'identité des deux espèces. Cette question avait d'ailleurs déjà été débattue, et même décidée avant mes dernières recherches.

Les autres quadrupèdes sauvages, sont le hérisson et quelques espèces de rats et de chauves-souris, parmi lesquelles il en existe une qui est très grande. Le loup manque en Sardaigne de temps immémorial (1), ainsi que le blaireau et plusieurs autres animaux nuisibles.

Oiseaux. Les oiseaux les plus remarquables sont les vautours dont on compte trois espèces, le *fulvus*, le *cinereus* et le *barbatus;* le petit vautour si commun en Egypte (*percnopterus*), paraît ne pas se rencontrer en Sardaigne.

Parmi les aigles, on en distingue une très grande espèce que j'ai plusieurs fois eu occasion de voir de près, mais qui a jusqu'à présent échappé à toutes mes poursuites. Ayant souvent examiné cet animal avec une forte lunette d'approche, j'ai tout lieu de croire qu'il appartient à la belle et très rare espèce connue sous le nom de *Falco imperialis;* j'ai d'ail-

(1) J'ai trouvé dans une brèche osseuse, près de Cagliari, des dents de quadrupèdes que je crois pouvoir rapporter à cet animal. (*Voy.* la 3e partie de cet ouvrage.)

leurs appris des pâtres des hautes montagnes centrales, que cet oiseau leur enlève souvent des moutons et même des porcs d'un an; ce qui me confirme dans l'idée que la grande espèce d'aigle existe en Sardaigne.

J'ai été plus heureux dans la recherche du petit aigle sarde : ce n'est pas le *Falco nævius* (aigle criard), c'est une espèce tout à fait nouvelle, connue depuis peu sous le nom de *Falco bonelli.*

Ayant disséqué moi-même à Cagliari, en 1823, les deux individus qui servirent à la description de cette espèce, qui fut si justement dédiée par M. Temminck à mon savant ami, le professeur Bonelli, j'ai trouvé dans l'estomac de chacun d'eux, des restes de foulques; j'ai ensuite découvert le nid de cet aigle, et j'ai reconnu qu'il aime le voisinage des marais et qu'il a d'autres habitudes particulières. On trouve en Sardaigne l'aigle de mer, qui niche dans les rochers de la Nurra, à l'île de Saint-Pierre et ailleurs près des côtes; enfin, le jean-le-blanc, le milan et plusieurs petites espèces du genre *Falco.* La cresserelette qui est commune en Sicile et en Calabre, a échappé jusqu'à présent à mes recherches.

Les autres oiseaux les plus remarquables sont, l'étourneau unicolore, qui est pour ainsi dire particulier à la Sardaigne, et les fauvettes (*Sylviæ: Cetti*(1), *Sarda* et *conspicillata*) que j'ai découvertes

(1) Le P. Cetti ayant parlé le premier de l'*usignuolo di fiume*, qu'il n'a pas décrit, mais que j'ai reconnu bien distinctement comme une espèce différente du rossignol ordinaire, j'ai cru m'acquitter d'un devoir bien juste envers ce naturaliste, en lui

en 1819, et que M. Temminck a bien voulu consigner dans la seconde édition de son excellent Manuel ornithologique. Le merle et la grive sont extrêmement communs, ainsi que le pigeon ramier et le biset (1).

On fait une chasse et une consommation surprenantes de ces quatre sortes de gibier.

La canne petière, ou petite outarde, et l'œdicnème, habitent les plaines et principalement le Campidano d'Oristano, tandis que la perdrix de roche, *Perdix gambra*, se trouve partout; cette espèce, que l'on a fort mal à propos confondue avec la perdrix rouge, est la seule de ce genre en Sardaigne; on y trouve la caille commune qui y est stationnaire; mais la caille tridactile, le ganga et le francolin n'y ont point encore paru, quoique le climat leur soit très favorable.

Parmi les nombreuses espèces d'oiseaux aquatiques que possède la Sardaigne, le flamant (*Phœnicopterus ruber*) mérite certainement une mention particulière. Il émigre en grande partie vers la fin de mars, pour reparaître constamment dès la moi-

---

dédiant cette espèce; je l'ai fait d'autant plus volontiers que la distinction qu'il a faite des deux rossignols, dans son ouvrage intitulé : *Uccelli di Sardegna*, lui a valu d'injustes reproches de la part d'un auteur qui l'avait suivi, et même un peu trop fidèlement dans tout le reste de son ouvrage.

(1) M. Mimaut a été induit en erreur sur le nom de *Tidus* ou *Tidoni* qui est donné en Sardaigne aux variétés de biset, de ramier et de *palombe;* les Sardes, qui connaissent le biset sous le nom de *Columba aresti* (pigeon sauvage), ne donnent celui de tidoni qu'au vrai ramier.

tié d'août, c'est alors que, du haut du bastion qui sert de promenade aux habitans de Cagliari, on voit arriver d'Afrique des volées de ces magnifiques oiseaux. Disposées comme celles des canards sauvages, en bandes triangulaires, elles se montrent d'abord comme une ligne de feu dans le ciel, elles s'avancent dans l'ordre le plus régulier; à la vue de l'étang voisin, qu'elles reconnaissent pour leur ancien domaine, elles ralentissent leur marche et paraissent un instant immobiles dans les airs; puis traçant, par un mouvement lent et circulaire, une spirale conique renversée, elles atteignent le terme de leur migration. Brillans alors de tout l'éclat de leur parure flamboyante, et rangés sur une même ligne, ces oiseaux offrent un nouveau spectacle, et représentent très bien une petite armée en ordre de bataille qui ne laisse rien à désirer pour l'uniformité et la symétrie; mais le spectateur doit se contenter, pour le moment, de contempler de loin cette colonie paisible; malheur à lui s'il ose aborder l'étang dans cette saison funeste.....

Par un contraste aussi singulier que constant, aux flamans, venus des régions australes, succèdent de fort près les oiseaux du Nord : le mois d'octobre est à peine commencé, que les cygnes, les oies et des milliers de canards arrivent en Sardaigne comme à un rendez-vous général. On distingue surtout le cygne sauvage, l'oie sauvage (*Anas segetum*), le canard siffleur (*A. Penelope*), le canard à tête rousse (*A. ferina*), et le canard couronné (*A. Leucocephala*): tous viennent peupler les étangs salés de l'île, et animer leurs ondes.

C'est également à la même époque que paraissent en plus grand nombre les différentes espèces de hérons, parmi lesquelles on distingue la grande et petite aigrette, le héron cendré, le pourpré, le crabier de Mahon, le blongios, le butor et le bihoreau; les grèbes, les cormorans et les foulques sont également très nombreux en hiver : on trouve encore, dans les roseaux qui bordent les marais, la brillante poule sultane (le *Porphyrion* des anciens); j'en ai chassé plusieurs, et même possédé une en vie.

Reptiles. La Sardaigne ne connaît pas les vipères ni les autres serpens venimeux ; on y trouve seulement quelques espèces de couleuvres, dont une très petite ; le seps et plusieurs espèces de lézards, parmi lesquels on distingue celui que les Sardes nomment *tiligugu ;* enfin, quelques variétés de gecko.

On voit, le long des côtes baignées par la mer Tyrrhénienne, la tortue de mer ; la tortue de terre est très abondante dans l'île de l'Asinara.

Poissons. Parmi les poissons d'eau douce, on remarque la truite, qui y est très estimée; l'alose, qui remonte le Tirse jusqu'à Fordungianus, où elle est connue sous le nom de *saboga*, et l'anguille qu'on pêche en quantité dans les rivières, mais surtout dans les étangs salés.

On trouve encore dans ces derniers plusieurs poissons fort délicats, dont les plus estimés sont les muges.

La mer de Sardaigne est également très poissonneuse, surtout dans les parages de l'île de la Magdelaine, où le fond qui est granitique et exempt de vase, paraît attirer de préférence une grande quantité d'espèces, telles que les murènes, les soles, les

spares, les loups et autres. Le golfe de Cagliari est également riche en poissons. Le thon, l'anchois et la sardine sont l'objet de pêches particulières.

Parmi les amphibies les plus remarquables, nous citerons les deux espèces de phoques, *monaca* et *vitulina*, qui habitent principalement les cavernes marines des environs de Dorgali et d'Orosei. On en voit quelquefois à Sant' Elia, près de Cagliari, à l'île de Saint-Pierre et sur les rochers de la Nurra qui sont battus par les vagues. Amphibies.

Les grandes espèces de grenouilles et plusieurs crapauds paraissent manquer dans l'île : au contraire, les mollusques et les coquillages de terre, d'eau douce et de mer, s'y trouvent en très grande abondance (1).

Nous diviserons les insectes de la Sardaigne en nuisibles ou incommodes, et non nuisibles. Parmi les premiers, qui sont en assez grand nombre, nous citerons le scorpion, qui ne paraît pas être bien dangereux; il se rapproche des espèces qui vivent en Afrique; la tarentule des Sardes, ou plutôt le *Latrodecte malmignatta* de M. Walckenaer (2); la sauterelle, dévastatrice des moissons, dont l'apparition est assez fréquente; les cousins et les puces; ces dernières sont un véritable fléau pour les étrangers, pendant une grande partie de l'année. Insectes.

Parmi les seconds, nous distinguerons l'abeille, qui paraît être *l'Apis ligustica* de M. Spinosa; plu-

(1) Voy. 3e partie.

(2) Voy. l'art. Maladies.

sieurs espèces de papillons assez rares et curieux, tels que le *Podalirius*, le *Jasius* et quelques espèces nouvellement décrites par M. Bonelli (1); enfin, quelques scarabées des climats analogues à celui de l'île.

M'étant occupé particulièrement de la recherche des insectes, je crois pouvoir assurer que la partie entomologique n'est pas celle qui offre en Sardaigne le plus de ressource aux naturalistes; je pense qu'on peut en attribuer la cause à la marche tardive de la végétation et au desséchement subit de la plus grande partie des plantes herbacées, qui arrive bien souvent dès la moitié de juillet.

Zoophytes. Les coraux, les polipiers et autres productions des animaux marins, sont assez communs dans les parages de l'île. Comme elles seront décrites dans la troisième partie de cet ouvrage, nous y renvoyons le lecteur qui désirera de plus amples notions sur l'histoire naturelle de la Sardaigne.

---

(1) Sous les noms de Vanessa Ichnusa, Argynnis Cyrene, Satyrus Aristæus, S. Iolaus, S. Tigelius, S. Norax. *Mémoires de l'Académie royale des sciences de Turin pour l'année* 1824.

FIN DU LIVRE SECOND.

LIVRE TROISIÈME.

POPULATION.

CHAPITRE PREMIER.

Population en général.

Il est très difficile de déterminer d'une manière précise la population de la Sardaigne d'après les notices fournies par les autorités civiles et ecclésiastiques, tant ces renseignemens offrent de différences. Je suis donc forcé, malgré de longues et pénibles recherches sur ce sujet, de renoncer à donner les détails que j'aurais desiré consigner ici, sur une branche aussi essentielle de la statistique.

Je me bornerai à mettre sous les yeux de mes lecteurs les divers documens que j'ai obtenus, sans me rendre garant de leur exactitude ni de leur authenticité.

D'après le relevé que j'ai fait sur quelques pièces

extraites des archives des autorités civiles de l'île, il résulte que, depuis un demi-siècle, la population a éprouvé deux mouvemens bien distincts qui correspondent aux circonstances politiques où s'est trouvée la Sardaigne. Le premier mouvement qui est rétrograde, date de la mort du roi Charles-Emmanuel, en 1775, et finit en 1816. Depuis cette époque de nouvelles communications ayant été ouvertes au dehors, le mouvement a été progressif.

Mouvemens de la population de la Sardaigne, depuis 1775.

ANNÉES.	POPULATION.
1775	426,375.
1779	392,966.
1801	361,445.
1802	387,832.
1803	364,702.
1808	368,853.
1809	359,344.
1811	387,067.
1815	362,405.
1816	351,867.
1817	366,994.
1818	392,244.
1819	375,490.
1820	396,013.
1821	395,806.
1822	400,545.
1823	401,714.
1824	412,357.

Telles sont les données que j'ai tirées des archives de l'Intendance générale et des tableaux annuels envoyés par les chefs des provinces. Mais je dois prévenir que ces tableaux passent pour être toujours au dessous de la réalité, soit parce que les employés des Intendances trouvent de grandes difficultés pour se procurer des renseignemens exacts, soit parce que les habitans de la campagne s'imaginent qu'il est de leur intérêt de ne pas faire des déclarations conformes à la vérité, afin d'éviter de nouvelles charges.

Autre dénombrement.

Voici un autre tableau tiré des dénombremens faits par les autorités civiles et ecclésiastiques; il a été rédigé, en 1824, par M. Cibrario, chef de section au ministère de l'intérieur à Turin :

DIOCÈSES.	PAROISSES.	POPULATION.
Cagliari,	79	109,888.
Ogliastra,	28	25,982.
Sassari,	32	77,467.
Iglesias,	23	22,803.
Galtelli et Nuoro,	25	33,570.
Alghero,	26	32,965.
Bosa,	20	23,017.
Ozieri,	24	29,760.
Ales,	41	42,093.
Oristano,	73	65,894.
Ampurias et Civita,	21	26,648.
TOTAL.....	392	490,087.

Un troisième tableau, dont je me contenterai d'in-

diquer le total, et qui fut dressé, en 1822, au bureau du *Monte di Riscatto*, porte la population de l'île à 180,188 ames.

On peut juger, par les différences énormes que ces tableaux offrent entre eux, sur une population aussi peu considérable, combien il est difficile de se procurer des notions exactes sur la statistique de la Sardaigne, lors même qu'on l'habite et qu'on la parcourt depuis plusieurs années, uniquement pour y étudier cette science. Quelle confiance peuvent donc mériter les écrivains qui ont cru pouvoir entrer dans des détails à ce sujet sans jamais avoir été à portée de rien vérifier par eux-mêmes ?

Opinion générale sur la population.

L'opinion générale des principaux fonctionnaires publics et des personnes qui connaissent le mieux le pays, porte la population de l'île, de 460,000 à 470,000 ames.

Je m'en tiendrai donc à ce nombre, qui d'ailleurs cadre assez bien avec tous les renseignemens que j'ai pu prendre ; je remplirai cette lacune dans la deuxième partie de mon ouvrage. J'espère, avant de la publier, me procurer tous les éclaircissemens qui me seront nécessaires à cet effet, et offrir alors à mes lecteurs un tableau détaillé et exact de la population du pays. Ce tableau, placé au commencement du second volume, servira d'introduction à la partie descriptive de mon voyage.

En attendant, voici ce que j'ai pu réunir de plus authentique sur les différentes classes des habitans :

Nobles.	1,600 familles,	6,200 âmes.
Bergers,	16,500	85,000

Ecclésiastiques,	1,857 âmes.
Moines,	1,125
Habitans des villes,	65,200

Parmi les causes du décroissement extraordinaire de population (*Voy.* p. 176), qui eût lieu pendant les trente dernières années du siècle passé et les dix premières de celui-ci, on peut compter certainement la multiplication des crimes de vengeance, commis pendant cette même époque et qui ne furent jamais aussi nombreux qu'alors. En effet, si l'on réfléchit: 1° que, sur six personnes compromises dans ces sortes de délits, on peut sans risque en compter quatre au dessous de leur quarantième année, et par conséquent dans la force de l'âge; 2° qu'un assassinat occasionne pour le moins la perte de deux individus, l'attaqué qui meurt, et l'agresseur qui est également perdu pour sa famille; 3° que celle-ci est presque toujours ruinée de fond en comble par de semblables événemens; on pourra comprendre alors quelle influence a pu exercer, sur une aussi faible population que celle de la Sardaigne, une série effrayante d'homicides, qui furent si fréquens pendant une quarantaine d'années. On en compta jusqu'à mille dans le seul cours de douze mois. Cause du décroissement.

Cette influence paraît encore démontrée par un effet tout à fait inverse, et qu'il est bien facile de reconnaître aujourd'hui dans l'augmentation réelle de la population sarde, puisque cette augmentation marche visiblement de pair avec la diminution très considérable des crimes, et la tendance de plusieurs

pâtres à quitter peu à peu la vie pastorale pour s'occuper d'agriculture.

Le manque de médecins dans les campagnes peut également avoir influé sur le décroissement de population dont nous avons parlé.

CHAPITRE II.

Caractère physique et moral des Sardes.

L'espèce humaine ne semble pas avoir échappé en Sardaigne à la loi du rapetissement qui, dans cette île, pèse sur la plupart des êtres animés; mais cette particularité, qui souffre plusieurs exceptions, est compensée par une beauté de formes et surtout par une force musculaire très remarquables. Caractère physique.

Le Sarde est en général d'une stature médiocre; il a le corps svelte et bien proportionné, la taille très fine, les jambes fortes et bien droites, le teint un peu bronzé, les cheveux noirs, la physionomie spirituelle, beaucoup de vivacité et de souplesse dans les mouvemens et dans les gestes.

Ce caractère, commun aux Sardes des deux sexes, subit des modifications dans les diverses régions de l'île, et surtout à ses deux extrémités; les habitans du cap méridional ont le visage plus coloré et plus arrondi, et surtout les pommettes très saillantes, tandis que ceux des environs de Sassari ont en général la figure plus alongée et le nez plus aquilin.

Dans les planches 4 et 5, nous avons tâché de

rendre le caractère distinctif de la physionomie des Sardes des deux caps; mais nous prévenons que le désir de bien faire comprendre les différences dont il est question nous a forcés de les exagérer un peu.

Les Sardes du Campidano sont représentés par les figures 1, 2 et 4 de la planche 1; ceux du cap de Sassari le sont dans la planche 5, mais principalement par l'homme qui se trouve avant le n° 7 du côté de l'arbre, et celui qui est derrière le n° 14 et fait partie du groupe de chanteurs.

Les femmes sardes sont surtout remarquables par leurs grands yeux noirs et par la finesse de leur taille, avantages qui les dédommagent de leur teint un peu rembruni, résultat naturel du climat; elles sont formées à l'âge de 14 à 16 ans; elles sont assez fécondes et conservent long-temps leur fraîcheur.

Il est bien rare de voir en Sardaigne des gens contrefaits; et, si l'on excepte les habitans des villes chez lesquels un genre de vie tout à fait différent de celui des campagnards opère un changement désavantageux, on remarque dans la figure des Sardes un air de santé, qui se retrouve même chez ceux qui vivent dans les lieux réputés les plus insalubres.

Faute de notions positives, je ne puis donner le moindre détail sur la longévité et sur le nombre des naissances et des décès par classes, par sexe, et par âge; je puis dire, d'après ce que j'ai observé, que l'on voit très fréquemment, soit dans les villes, soit dans les campagnes, des octogénaires marchant sans l'aide d'un bâton.

Maladies. Ce serait ici le lieu de décrire les maladies auxquelles l'homme est sujet en Sardaigne; mais je

renvoie à la fin de ce volume le mémoire précieux que M. le docteur Moris, professeur de clinique à l'Université de Cagliari, a eu la bonté de me communiquer sur ce sujet; ce mémoire est le fruit de plusieurs années d'observations faites journellement dans les trois hôpitaux de la capitale, et dans de fréquentes excursions sur différens points de l'île.

Caractère moral.

Les Sardes peuvent passer pour les véritables descendans de ces insulaires qui offrirent jadis, de bon gré, à Caïus Gracchus ce qu'ils avaient refusé de fournir de force au consul Oreste (1).

On peut dire aussi que l'esprit national dont furent enflammés les Arsicoras et les Hiostus (2) fait encore battre, de nos jours, le cœur de plusieurs habitans de l'île; mais on ne saurait se dissimuler, en même temps, qu'en exagérant à leurs propres yeux les devoirs de bon patriote, ils ne soient quelquefois injustes envers les étrangers (3), et surtout envers ceux que leur service conduit dans leur pays. Au reste, ce défaut, qui a aussi son bon côté, souffre d'heureuses exceptions.

Les Sardes sont doués d'une grande activité d'es-

---

(1) Voy. pag. 24, 25, et note 1 de cette même page.

(2) Voy. pag. 22.

(3) Je préviens ici que je n'entends, ni directement, ni indirectement, signaler un fait qui me soit personnel, puisque au contraire je me fais un devoir de témoigner publiquement aux Sardes ma reconnaissance pour la manière dont ils m'ont constamment accueilli depuis que j'habite leur patrie; mais, comme je dois dire la vérité, je n'ai pu passer sous silence un trait de caractère dont j'ai cru reconnaître une origine assez reculée. (Voy. page 68.)

prit : c'est apparemment ce qui a fait penser qu'ils avaient bien plus d'aptitude pour l'étude des lettres que pour celle des sciences mathématiques et physiques. Effectivement, la poésie, la controverse et les disputes scholastiques ont pour eux un attrait particulier ; mais doit-on en induire qu'ils ne sont pas propres aux sciences exactes ? S'ils ont montré peu de dispositions pour ces branches des connaissances humaines, il faut en attribuer la cause à ce que l'enseignement de celles-ci est, pour ainsi dire, nul dans l'île.

Reproches faits aux Sardes.

On a de plus reproché aux Sardes d'être rusés ; mais la ruse, comme le dit fort bien un savant moderne (1), n'étant qu'une conséquence très naturelle de l'état d'une nation tout à la fois pauvre et douée d'une grande vivacité d'esprit, on ne saurait faire aux Sardes de reproches fondés à cet égard.

Le Sarde est hospitalier par nature, et laborieux par boutades. La chasse, la danse et les plaisirs de la table sont ses principaux délassemens ; il aime le luxe dans les habillemens, et ne sait ce que c'est que de thésauriser ; ce qui l'a fait accuser de ne pas s'occuper de l'avenir.

Sa piété, quoique mêlée d'une sorte de démons-

(1) « On leur reproche la ruse et l'intrigue, conséquence « naturelle et générale chez toutes les nations pauvres et douées « d'une grande activité d'esprit. En cela les Croates, les Illy- « riens, ne diffèrent pas des Écossais et des Irlandais, aux- « quels on fait le même reproche. » Zach. Corresp. astronom., année 1818, mois d'octobre, p. 284, note sur les Croates et les Dalmates.

tration bruyante et dramatique, n'en est pas moins sincère; en cela, comme en plusieurs autres points, il a beaucoup de ressemblance avec l'Espagnol et le Sicilien.

Aussi constant dans ses haines que dans ses affections, s'il se sépare rarement de la personne à laquelle il s'est uni par les liens du mariage, il ne saurait pardonner la moindre injure faite à son honneur; c'est ce qui a fait qualifier de jalousie son extrême délicatesse sur ce point. Les hommes, en effet, ne sont pas plus jaloux en Sardaigne que dans d'autres contrées; leurs femmes, d'ailleurs, ne leur donnent pas en général raison de l'être.

La paix est rarement troublée dans les ménages; et les rapports mutuels entre les différens membres d'une famille ont quelque chose de vraiment patriarcal.

S'il existe dans l'île de malheureuses divisions, du genre de celles qui ont lieu en Corse, il est bien difficile qu'elles aient lieu entre parens; l'intérêt n'arme pas un frère contre l'autre, à moins que ce ne soit dans les villes, où quelquefois ce sentiment prévaut sur les liens du sang; car, là, comme en bien d'autres pays civilisés, parmi le grand nombre de gens de loi, on en trouve toujours quelques uns qui cherchent moins à arrêter les discordes qu'à les susciter. Le Sarde, comme le dit fort bien M. Mimaut, n'ôte la vie qu'à son ennemi personnel. L'assassinat est l'effet d'une animosité individuelle ou de l'envie; la victime est rarement dépouillée. Divisions.

Un manque de foi pour une promesse de mariage, Vengeances.

le vol d'une pièce de bétail, sont, en Sardaigne, les causes ordinaires des querelles entre les habitans de la campagne, et surtout les pâtres. Ceux-ci, sous le prétexte vrai ou faux de déni de justice, prétendent avoir le droit de se la faire eux-mêmes, et le plus promptement possible. S'abandonnant alors graduellement à une longue suite de meurtres et de représailles, l'assassin est forcé d'aller cacher, dans les forêts les plus sombres, au milieu des rochers les plus arides et les plus inaccessibles, une vie pleine d'alarmes, que le besoin de sa propre conservation rend de plus en plus criminelle; heureux, lorsque, par le sacrifice de toute sa fortune, et de celle de ses parens, il parvient à prolonger, pendant quelque temps, une aussi misérable existence! Mais les ressources s'épuisent, les poursuites des tribunaux se renouvellent avec plus d'ardeur, et le malheureux qui n'a songé qu'à sauver sa vie aux dépens de celle de tant d'autres, et qui a fait répandre tant de larmes, vient enfin terminer ses jours sur un gibet, ou bien il les finit dans le dénûment le plus complet, au milieu des angoisses de l'abandon et du désespoir.

Malgré ces terribles exemples qui, à la vérité, sont aujourd'hui bien moins fréquens qu'ils ne l'étaient il y a une vingtaine d'années, les paysans sardes, et surtout ceux qui habitent les montagnes de la Barbagia et de la Gallura, ont beaucoup de peine à laisser au gouvernement le soin de venger une injure qui leur est particulière. Cette obligation de l'ordre social, base de la tranquillité publique et privée, est encore au dessous de la portée

de leur intelligence. A la vérité, ils conçoivent qu'en sévissant contre un de leurs semblables, ils seront poursuivis par la justice; mais ils ne sauraient concevoir quel intérêt le gouvernement peut avoir dans leurs querelles.

« L'injure, le tort, ont été faits à moi seul; donc « c'est à moi seul qu'il appartient de les venger. » Tel est le raisonnement que j'ai bien souvent entendu faire par ces fiers descendans des Iliens et des Corses, que je me suis occupé à étudier de près, pendant mes courses dans leur pays (1).

Caractère des montagnards.

Le caractère de ces montagnards, et même des bandits, n'est pas cependant aussi féroce qu'on pourrait le supposer; car, indépendamment de l'hospitalité qui est, chez eux, une vertu naturelle, et qu'ils exercent même envers leurs plus cruels ennemis, on leur trouve souvent une espèce de délicatesse généreuse qui les porte à ne pas abuser de la supériorité du nombre et de l'avantage de la position. En effet, il est bien rare qu'ils attaquent les militaires, même ceux qui les ont poursuivis, lorsque ceux-ci, voyageant pour leur service, ne leur montrent aucune disposition hostile, ou lors-

(1) Le langage, les mœurs, le costume même de ces peuples m'ont souvent porté à faire des rapprochemens fort piquans entre ces montagnards de la Sardrigne et les habitans de l'Italie méridionale, dans le moyen âge, ou du moins ceux qui vivaient du temps de Benvenuto Cellini, qui nous a transmis, dans l'histoire qu'il a écrite de sa vie, une peinture si naïve et si originale des mœurs de cette époque. J'ai eu avec les bandits de l'île des aventures assez singulières; il en sera fait mention dans la seconde partie de cet ouvrage.

que le hasard les fait tomber entre leurs mains; chose d'autant plus digne de remarque, qu'il n'en arrive jamais ainsi quand les bandits sont surpris par les militaires.

Habitués, dès leur enfance, au maniement de leurs fusils de chasse, et aux exercices du corps les plus rudes, les montagnards sardes ne jugent du mérite d'un homme que d'après ses forces physiques, son adresse et son agilité; aussi, lorsqu'un militaire est nouvellement arrivé dans un poste, ils s'occupent d'abord de l'éprouver sous ce rapport, en l'invitant à chasser, ou en lui proposant un défi à la course ou au tir. Connaissant alors *ce que cet homme vaut* (c'est leur expression), ils se règlent là-dessus, au besoin.

Le duel, qui, dans le fond, n'est qu'un reste de barbarie, une manière assez illégale de se faire justice soi-même, ou, si l'on veut, de s'entr'égorger honnêtement, est très rare en Sardaigne, à moins que ce ne soit dans la haute classe de la société; mais, en revanche, on remarque, parmi les habitans des villes et les riches propriétaires des villages, une tendance assez générale pour les procès, qui sont très fréquens, toujours longs, et souvent entamés pour les causes les plus futiles.

Education des hommes.

La haute noblesse sarde, soit par les emplois qu'elle occupe à la cour, soit par ses liaisons de parenté, a beaucoup de rapport avec celle du Piémont; tandis que la moyenne noblesse ressemble davantage à celle d'Espagne, et offre même quelques rapprochemens avec celle de Pologne.

Les Sardes qui ont fréquenté les universités,

parlent et écrivent la langue italienne avec facilité, et avec assez de correction ; mais on les reconnaît souvent à quelques inversions qui leur sont particulières et qui tiennent de leur langue maternelle et de l'abondance de leurs idées ; c'est pourquoi plusieurs d'entre eux ont bien de la peine à se conformer aux réformes nouvellement introduites dans la correspondance des bureaux, réformes qui portent principalement sur les préambules et les longues finales des lettres d'affaires, et qui substituent des tableaux clairs et précis aux rapports longs et verbeux.

Éducation des femmes.

Les dames sardes, qui appartiennent à la haute société, reçoivent la même éducation que les nobles piémontaises ; mais les femmes des autres classes de la noblesse, et même celles de la bourgeoisie, pourraient recevoir une instruction plus soignée et apprendre à mieux employer leur temps. Les unes et les autres se font remarquer par une grande vivacité d'esprit ; elles sont, en général, très bonnes mères de famille, et leur conduite, dans leur ménage, est exemplaire.

Elles ont un goût décidé pour la danse et les modes françaises ; elles dansent à merveille ; quant aux modes, elles les suivent avec une recherche qui, peut-être, n'est pas toujours en harmonie avec leur fortune.

Les femmes de la dernière classe, dans les villes et les campagnes, ne savent ni lire, ni écrire ; pétrir du pain est leur occupation principale. Dans les cantons où elles sont laborieuses, elles filent et tissent la toile et la laine dont elles s'habillent. En général,

elles ne travaillent pas à la terre ; leurs occupations sont presque toujours circonscrites dans l'enceinte de leurs habitations. Comme celles des classes plus élevées, elles ont également un goût excessif pour la danse et pour la parure. La danse nationale est, pour elles, le plus agréable des passe-temps.

Celles qui habitent des villages isolés se cachent à l'approche des étrangers ; mais les femmes des cantons plus fréquentés, sans rien perdre de leur modestie, sont devenues bien moins farouches.

CHAPITRE III.

Langue.

La langue sarde est composée de différens dialectes, qui peuvent se réduire à deux, celui de Cagliari et celui de Logudoro. Appartenant incontestablement à la grande famille des *langues* romanes, cet idiome peut même, sous quelques rapports, prendre place parmi *les dialectes italiens.* Origine de la langue.

Il est bien plus harmonieux que le piémontais, le génois, le milanais, et que les autres dialectes du nord de la péninsule, et se rapproche davantage du sicilien, du napolitain, et du romain.

Tous les mots de la langue sarde finissent par des voyelles, ou bien par une des deux consonnes *s* et *t*, caractère qu'elle tient du latin, dont elle a retranché les autres terminaisons moins agréables; mais, si elle a conservé une grande quantité de mots de cette langue (1), et peut-être plus que tous les autres Caractère de la langue.

(1) Parmi les phrases et les mots de la langue latine, qui n'ont, pour ainsi dire, souffert aucune altération dans le sarde, nous citerons : *Columba mea est in domu tua; cras, Deus,*

dialectes qui en sont dérivés, elle en a, moins que tout autre, conservé les caractères grammaticaux.

Elle n'a de temps simples que le présent et l'imparfait; tous les autres sont composés à l'aide des verbes auxiliaires. Elle manque de parfait défini auquel elle supplée par le plus-que-parfait, qui par conséquent joue deux rôles dans cette langue.

Futur. Le futur se compose du verbe auxiliaire (*avoir*) avec l'infinitif, précédé de la préposition *à;* l'on dit *hap' a scriri, hap' a liggiri;* littéralement, j'ai *à écrire*, j'ai *à lire*, pour j'*écrirai*, je *lirai.*

Cette particularité, dont on trouve les analogues dans l'allemand, l'anglais, le grec moderne, et dans d'autres langues, paraîtra moins singulière à ceux qui pensent que le futur des Italiens et des Français a passé par la même forme pour arriver à celle qu'il a maintenant. Selon cette opinion, on aurait d'abord dit : en italien, *amar hò, amar hai, amar ha, amar avemo,* ensuite amarò, amarai, amara, amaremo, et enfin amerò, amerai, amera, ameremo; et en français *aimer ai, aimer as, aimer a, aimer avons, ou ons, etc.*, avant que de dire aimerai, aimeras, aimera, aimerons, etc.

Quelques écrivains ont cru reconnaître, dans la

---

mensa, etc.; d'autres mots n'ont perdu que la finale *m* au singulier, mais ils prennent un *s* au pluriel; tels sont *domu, centu, pagu, tantu, loru;* plusieurs enfin n'ont subi que le changement des lettres *v* en *b*, et *l* en *d* : au lieu de *villa* on dit *bidda;* au lieu de *venire* on dit *beniri;* de sorte qu'on peut également appliquer aux Sardes ce bon mot si connu :

Felices quibus vivere est bibere.

langue sarde, une grande quantité de mots dérivés du grec. Quoique la plupart de ces étymologies soient forcées et quelquefois absurdes, il reste pourtant une quantité suffisante de ces mots (1) pour faire conjecturer que le grec a exercé sur le sarde le même genre d'influence secondaire que l'allemand sur l'italien; avec cette différence cependant, que l'influence des Allemands n'a pas été pacifique, et que celle des Grecs ne put avoir lieu que par la voie du commerce (2).

Parmi les mots sardes qui paraissent dignes de fixer l'attention de l'observateur, on peut compter ceux par lesquels la Carta de Logu, et aujourd'hui

---

(1) SARDE.	GREC.
Aithe,	αἴθε (plût à Dieu que.....).
Ammacchiaisì (devenir fou),	μακκοάω.
Azo (je salue),	ἄζω (j'embrasse, je révère).
Badalocai (parler à tort et à travers),	βαττολογεῖν.
Cascai (bâiller),	χάσκειν (rester bouche béante).
Conca (tête),	κόγχος (l'occiput).
Cricca (le bouton du pêne),	κρίκος (anneau pour fermer la porte).
Gana (désir),	γάνος (plaisir).
Icona,	εἰκὼν (image).
Ido,	εἴδω (je vois).
Ingroghirisì (jaunir),	κροκίζειν.
Lampat (il fait des éclairs),	λάμπειν (briller).
Orizo (j'ourle),	ὁρίζω (je limite).
Oru (bord),	ὅρος (terme, limite).
Te (prends),	τῆ.
Teracu,	θεράπων (serviteur).
Thiu,	θεῖος (oncle).
Tittha,	τίτθη (mamelle).

(2) Voy. ce qui a été dit page 13.

encore plusieurs habitans de la Sardaigne, désignent quelques-uns des mois de l'année et des jours de la semaine ; par exemple : On appelle *Lampadas* (1) le mois de juin ; *Treulas* ou *Argiolas* (2) juillet ; *Capudanni* (3) septembre ; *Mes'e-Ladaminis* (4) octobre ; *Mes'e-Idas* (5) décembre; *Cena'bara* (6) le vendredi.

A ces noms, sur l'origine desquels nous n'émettrons aucune opinion, nous ajouterons celui de *Cama*, qui, dans plusieurs régions de l'île, et surtout dans les environs de Santu-Lussurgiu, près de l'ancienne *Cornus*, sert à exprimer la chaleur suffocante du milieu d'une journée d'été.

On dit, par exemple, *ita cama!* quelle chaleur suffocante! *à mei cama*, à moitié de la chaleur, pour dire le milieu de la journée (en été) ; lorsqu'on voit un chien qui a bien chaud, on dit encore *su*

---

(1) Le P. Vidal croit pouvoir faire dériver ce nom de la grande illumination qui eut lieu à Rome sous l'empereur Philippe, au mois de juin 248. M. Mamelli, dans sa note 34 de la Carta de Logu, combat cette opinion, et fait venir ce mot des éclairs, *lampus, lampos*, plus fréquens dans le mois de juin que pendant le reste de l'année.

(2) On donne en Sardaigne le nom d'*argiolas* aux aires sur lesquelles on bat le blé, et on nomme *treula* ou *triula* le battage ; ainsi cette dénomination n'a besoin d'aucune explication.

(3) On sait que les anciens Grecs commençaient leur année au mois de septembre.

(4) Les commentateurs sardes prétendent que ce mot signifie : *mois dans lequel on fume les terres.*

(5) L'interprétation la moins forcée fait rapporter ce nom aux Ides de décembre.

(6) C'est, dit-on, le jour de la Cène, *cœna parata.*

cani esti camoladu, ce chien a bien chaud; enfin, on emploie également ce mot lorsqu'on plaisante quelqu'un qui, ayant un peu bu, fait les petits yeux.

Cum oghixeddu pitius, pitius,
O tenis cama, o tenis frius.

Je serais tenté de voir, dans ce mot de *cama* du langage sarde, une faible trace laissée par la domination africaine. On sait que, chez les Arabes, le vent chaud du désert porte le nom de Khamsin (1).

On rencontre encore, dans le dialecte sarde, plusieurs mots qui appartiennent à des langues étrangères, ou du moins qui s'en rapprochent; tels sont ceux de *setzesi* (asseyez-vous), pour *setzensie* (allemand), et autres; mais le plus grand nombre peut avoir été laissé dans cette langue par les Espagnols; tels sont : *vostei*, votre seigneurie; *aggradèssiri*, agréer; *origas*, oreille, etc.

On remarque en Sardaigne un rapprochement singulier dans la manière dont les paysans de cette île et ceux de certains cantons de la Russie tronquent les mots : *oui*, ou *non*, *monsieur*; lorsqu'ils parlent à un supérieur, par exemple, au lieu de prononcer toute la phrase, et de dire en langue sarde *si Segnori (oui monsieur)*, les paysans disent simplement : *si S....*; au lieu de dire, *no Segnori*, ils disent : *no S...*, de la même façon qu'un paysan russe dit : *da S...* pour *da Soudar*, *karakho S...* pour *karakho Soudar*.

(1) Le mot dont il est question viendrait-il du *Hami* punique, qui veut également dire chaud ?

Les cantons de Bitti et de Budusò qui appartiennent aux montagnes où le Tirse prend sa source, sont ceux dans lesquels le dialecte national paraît avoir conservé, non seulement une plus grande quantité de mots latins, mais encore des traces de l'ancienne langue des Romains, et même, dit-on, de celles que les insulaires parlaient avant la domination de ce peuple.

Je projetais de me fixer pendant quelque temps dans ces contrées sauvages et rocailleuses, afin d'y faire des recherches sur leur idiome, lorsqu'une rencontre fort désagréable me força de m'en éloigner. J'espère être plus heureux dans la suite et pouvoir étudier avec plus de loisir le caractère et la langue des montagnards de l'île.

On a vu, plus haut, que la langue sarde comprend plusieurs dialectes, surtout ceux de Cagliari et du Logudoro : le premier se parle dans la partie méridionale de l'île, et forme, pour ainsi dire, après l'italien, la langue noble du pays ; le logudorais est le dialecte de la partie septentrionale, mais il est regardé comme le plus ancien et le plus pur.

On pourra voir la différence qui existe entre ces deux dialectes en comparant l'Oraison Dominicale écrite dans chacun des deux ; je l'ai tirée de l'ouvrage du P. Madao, intitulé : *Dissertazioni delle Sarde antichità*, note, pag. 70.

Oraison dominicale en dialecte logudorais.

« Babbu nostru, qui stas in sos chelos. Sanctifi-
« cadu siat su nomen tou. Benzat a nois su regnu
« tou. Facta siat sa voluntade tua, comente in su

« chelu, asi in sa terra. Su pane nostru de ogni die
« donanoslu hoê, et perdònanos sos peccados nos-
« tros, coïnente nos ateros perdonamus sos inimigos
« nostros. Et nè nos lasses ruere in sa tentatione;
« sinò liberanos de male. Amen. »

Oraison dominicale en dialecte cagliaritain.

« Babbu nostu, qui ses in celu. Siat sanctificadu
« su nomini tuu. Bengiat a nos su regnu tuu. Siat
« facta sa voluntadi tua, comenti in celu, et aici in
« terra. Su pani nostu de ogni dì dainos-iddu hoi,
« et perdonanos is peccadus nostus, comenti nos
« aterus perdonaus a is depidoris nostus. Et nè nos
« lassis arruiri in sa tentationi; sinò liberanos de
« mali. Amen. »

Le P. Madao, qui s'est beaucoup occupé de la langue sarde et qui a écrit différens ouvrages sur ce sujet (1), a composé plusieurs pièces de poésie dans lesquelles il n'a fait entrer que des mots communs aux langues sarde et latine. Il n'est pas à propos de reproduire ici de semblables tours de force, qui

(1) *Le Armonie dei Sardi; Ripulimento della lingua sarda; Dissertazione delle sarde antichità;* dans ce dernier ouvrage, dissertation 1re, page 106, cet auteur exalte la haute antiquité de plusieurs mots de la langue sarde, avec le même enthousiasme qu'un ancien baron allemand aurait mis à expliquer et à défendre ses quartiers de noblesse; le P. Madao croit pouvoir reconnaître dans les articles sardes *su, sa, sos* et *sas,* qui précèdent les noms dans la langue du pays, et qui correspondent aux *le, la* et *les* des Français, les anciens pronoms de la langue romaine. Il cite, à ce propos, plusieurs vers d'Ennius.

d'ailleurs sont déjà cités dans tous les ouvrages relatifs à la Sardaigne.

Toutefois, comme il est bon d'offrir à mes lecteurs une pièce de poésie sarde, je leur en soumets une qui m'a été remise par un habitant des environs d'Oliena : elle vient par conséquent de la partie centrale et montueuse de la Sardaigne.

CHANSON EN DIALECTE SARDE.

Cando a sos pes de una roca umbrosa
M' incontresi unu die appoggiadu
Tand' ido una Ae chi lesta e fastosa
Su olu in una valle hat ispiccadu.
Si parat poi in sa silva orrorosa
Ue su tilìbricu est preparadu
Ispettende s' allegra congiuntura
Pro fagher d' issa una grata pastura.

Non pius t' avanzes in sa silva oscura
Firma lì nesi, o bella cardeglina,
Vides chi cue est fattende congiura
Contra de te cussa Ae de rapìna
Ama su padru, e i sa pianura
Sa fecunda campagna, sa collina,
E non cherzas incaut' abitare
In ue podes vittima restare.

Non des a cussas alas libertade,
Pro t'acostare a boscu, o a malesa
Non podes tener nò securitade
Cum aes de rapina e de fieresa,
Ne pius t' avanzes chi est temeridade
Già chi finzai como ses illesa
Una Ae che a tie delicada
In ogni logu amenu est disigiada.

TRADUCTION.

Assis un jour au pied d'un noir rocher, je vis un léger et brillant oiseau s'élancer dans la vallée. Bientôt après il s'abattit vers l'effroyable forêt où le rapace épervier guette l'occasion favorable de s'en repaître avec délice.

Ne t'avance pas davantage dans la forêt obscure, arrête-toi, lui dis-je, ô beau chardonneret! Ne vois-tu pas cet oiseau de proie qui conspire ta perte? Cherche la plaine et la prairie, la campagne et la colline, et garde-toi, imprudent, d'habiter des lieux où tu serais dévoré.

Réprime l'essor de ton vol rapide; fuis le bois et ses dangers; tout est à craindre pour toi près de ces oiseaux cruels et rapaces. Trop heureux de leur avoir échappé jusqu'ici, ne va pas plus loin; ce serait téméraire. C'est dans un lieu plus agréable qu'on aime à voir un gentil oiseau comme toi.

Bac mira, et osserva in sa campagna
Ispiega sas plumas a su olu
Rivos currentes l'irrigan e bagnan
De sas aes chi tue pro consolu
In ie podes tenner pro compangias.
Sa Filomela e i su rosignolu
Ne non li hat terrore ne bisbigliu
Ne tenet logu su rapace artigliu.

Eccu fattu dettagliu Ae dechida,
Eligi sa campagna o sa foresta
In custas tristas aes bi annidan,
In cudda rosignolos faghen festa
Ola a su campu proue ses naschida
Et abbandona sa silva molesta.
Non deghen sas auzones paurosas
In mesu de sas tigres coragiosas.

Indépendamment de la langue italienne, qui est employée dans les affaires, et des dialectes sardes dont il a été fait mention, on parle aussi d'autres langues en Sardaigne. Par exemple, le génois dans l'île de Saint-Pierre, le corse corrompu dans l'île de la Madeleine, et le catalan dans la ville d'Alghero; l'usage de ces idiomes tient à l'origine des populations qui les emploient.

N. B. Les personnes qui désirent avoir une connaissance plus étendue de ce qui concerne la langue sarde, peuvent consulter les ouvrages du P. Madao, dont nous avons déjà fait mention, ainsi que la grammaire sarde de l'abbé Porru, publiée à Cagliari en 1811. On peut également voir la dissertation XXXII de l'ouvrage de Muratori, *Antiq. Ital. med. ævi.*

Va, regarde, considère cette fertile campagne; dirige ton vol vers les fleuves qui la baignent, vers les ruisseaux qui l'arrosent. Là, parmi ces oiseaux dont tu n'auras que du contentement, tu pourras choisir pour compagnons la fauvette (1) et le rossignol. Là, point de terreurs, point de querelles, point de serres cruelles à redouter.

Voilà ce que j'avais à te dire, ô bel oiseau! choisis entre la plaine et la forêt; l'une est peuplée d'oiseaux perfides, les rossignols s'ébattent gaiement dans l'autre. Vole aux champs qui t'ont vu naître. Les timides brebis ne fraient point avec les tigres féroces.

(1) C'est la fauvette à tête noire que les Sardes désignent sous le nom de *filomela*.

CHAPITRE IV.

Habillement.

Le Collettu. L'HABILLEMENT des Sardes offre plusieurs singularités et quelques rapprochemens curieux avec les costumes anciens. La forme de leur *collettu*, par exemple, est vraiment bizarre. C'est une espèce de *justaucorps* sans manches, très serré, surtout vers les hanches, et formant, en se croisant par le bas, comme un tablier double, qui descend jusqu'aux genoux.

Fait de cuir tanné et ras, ce vêtement s'endosse de la même manière que nos gilets ; mais il ne saurait se passer d'une ceinture qui est nécessaire pour tenir les pans à leur place. La partie qui pose sur la poitrine est plus au moins échancrée, selon les différens cantons ; du reste, la forme du collettu est la même partout. Quant à sa couleur, elle est assez ordinairement la même dans chaque région, et elle ne varie que par de faibles nuances qui, d'ailleurs, sont toujours entre le jaune et le jaune roussâtre (1).

(1) Voy. pl. 3, fig. 2 et 13 ; pl. 6, fig. 15, un homme vêtu du collettu vu par derrière, et pl. 4, fig. 1 et 2, deux autres paysans qui ont ce vêtement sous la capote à capuchon, et dont un est vu de côté.

Ce collettu, qui est l'habit ordinaire et journalier des principaux cultivateurs, et surtout de ceux des plaines et des cantons méridionaux, est, pour les Sardes, le monument le plus utile qui leur soit resté de leurs ancêtres. Quel vêtement, en effet, pourrait réunir autant d'avantages que celui-ci, surtout dans les lieux réputés malsains?

Il défend le corps contre les influences, souvent funestes, d'un changement subit de température et contre les intempéries de l'atmosphère; il ne présente aux brûlans rayons du soleil de ces contrées, ainsi qu'à l'humidité du matin et à la pluie, qu'une surface impénétrable; il conserve une chaleur égale en tout temps et dans toute saison; il garantit l'estomac et les cuisses des épines et des ronces si communes dans les terrains peu cultivés; il se prête facilement à tous les mouvemens; résiste aux fatigues de toute espèce; est d'une longue durée : voilà, je pense, ce qui rachète amplement le seul défaut qu'on puisse trouver au collettu, qui est sa forme, totalement dépourvue d'élégance.

Au reste, quoiqu'il ne soit destiné qu'à être un habit de fatigue, le luxe n'a pas moins trouvé le moyen d'en faire quelquefois un objet d'une valeur assez considérable. Il y a des colletti d'un prix très élevé, soit à cause de la nature des peaux dont ils sont faits, soit par la manière dont elles sont cousues, soit enfin à cause des agraffes et des boutons précieux que l'on y attache. Les plus beaux colletti sont ceux des bouchers et des revendeurs de Cagliari.

On a beaucoup disputé sur le collettu ; quelques personnes ont cru y reconnaître la *mastruca* des au-

teurs latins; mais cette opinion est vivement contestée par d'autres qui pensent que la mastruca est plutôt la pelisse. Cette dernière opinion a été partagée par le P. Madao, dans son ouvrage sur les antiquités sardes. Il voit dans le collettu le *colobium* (1) et le *thorax* des anciens, et fait, avec beaucoup de vraisemblance, dériver le nom moderne de cet habit du verbe latin *colligere*.

Pelisse. Puisqu'il est probable que les hommes se sont d'abord vêtus des peaux dans leur état naturel, avant de penser à les tondre et à les tanner, on peut croire qu'un vêtement semblable à celui qui est représenté dans la fig. 3, pl. 3, est en effet le plus ancien de tous, ou du moins qu'il est, en Sardaigne, antérieur au collettu. Cette considération m'avait d'abord engagé à le placer le premier; mais l'usage du collettu étant particulier à l'île, tandis que la pelisse est connue dans plusieurs autres contrées, j'ai cru devoir préférer l'ordre dans lequel je parle de ces habits.

Cette pelisse, qu'on retrouve également chez les pâtres de la campagne de Rome, du royaume de Naples, de la Grèce, de la Dalmatie et, je crois, même de l'Espagne, est encore, dans la Sardaigne méridionale et occidentale, le vêtement ordinaire des gens de la campagne et principalement des bergers.

Il est fait de quatre peaux de moutons ou de chèvres, employées souvent dans leur état naturel;

(1) *Colobium* dictum, quia longum est, et mutilum sine manicis; nam κολοβὸς, mutilus, et truncatus est a κολοβόω, mutilo, brevio, trunco. Isid. l. 19. Orig. c. 22. Voy. aussi Forcellini.

il couvre le corps comme le collettu, avec cette différence pourtant, qu'il n'est pas serré par une ceinture, et qu'il reste ouvert par devant. Les agriculteurs le mettent fréquemment par dessus le collettu; mais jamais ce dernier sur l'autre, quand on les porte tous les deux ensemble.

La forme de cette pelisse est partout la même; quoiqu'elle ait quelque chose de sauvage et à demi barbare, elle est très utile et très commode; car, de même que le collettu, elle préserve du soleil, du froid et de la pluie. La manière la plus ordinaire de la porter, est avec le poil en dehors; cependant on la met en sens contraire, suivant le temps et les saisons, principalement lorsque les peaux sont bien préparées et bien blanches.

Les habitans du Campidano de Quartu ont surtout adopté ce dernier usage, et grâces à des raffinemens successifs, introduits par le goût de la parure, la pelisse a perdu dans ce canton son aspect grossier; elle compose présentement une partie fort élégante de l'habillement de ces campagnards. (Voy. fig. 12, pl. 3, et fig. 3 et 5, pl. 4).

On ne saurait révoquer en doute la haute antiquité de cet habit, et de l'usage de le retourner, puisque Elien en parle fort clairement lib. XVI, cap. XXXIV *de Naturâ animalium* : « La Sardaigne, « dit-il, est, selon Nymphodore, très riche en brebis « et en chèvres, dont les peaux servent à l'habille- « ment des indigènes..... De façon que l'homme « qui en est vêtu peut les mettre à son gré, avec le « poil en dedans, pour se réchauffer en hiver, et en « dehors, pendant le fort de la chaleur. »

Lequel des deux vêtemens est la Mastruca.

On a long-temps agité la question de savoir lequel du collettu ou de la pelisse est la *mastruca* que Cicéron et d'autres auteurs latins désignent comme un vêtement en usage parmi les Sardes.

Le P. Cetti, dont l'érudition et le jugement sont assez connus, penche en faveur de la pelisse; les raisons qu'il allègue à l'appui de son opinion sont d'autant plus plausibles, que les citations qu'il rapporte induisent à croire que les anciens comprenaient, sous le nom de *mastruca*, une casaque de peau à longs poils, et non un vêtement de cuir.

Le P. Gemelli, auteur contemporain du P. Cetti, et comme lui homme de mérite, soutient une opinion contraire; mais il est combattu par le P. Cetti qui, dans son supplément à l'histoire naturelle de la Sardaigne, se sert des armes de son adversaire pour le réfuter. Le P. Madao, que nous avons cité plus haut, ainsi que le chevalier Mamelli, se sont rangés du parti du P. Cetti; M. Mamelli a consigné, sur cet objet, dans la *Carta de Logu*, une note qui, à mon avis, est très judicieuse (1).

Les bornes que je me suis prescrites dans ce volume ne me permettant pas de m'engager dans des discussions d'autant plus inutiles, pour le moment, que le fond de la question doit naturellement faire partie de mon travail sur les antiquités sardes, je renvoie à cet endroit de mon ouvrage les personnes que de pareilles matières peuvent intéresser; je me bornerai à dire ici que la pelisse, appelée dans le pays *vesta de peddes* (habit de peaux), est en-

(1) Voy. p. 58, note 83 de la Carta de Logu.

core l'habit d'une grande partie des bergers, chez lesquels l'usage du colletu est très rare : quant aux laboureurs des plaines et des pays agrestes, ils ne portent pas exclusivement ce dernier vêtement ; ils y ajoutent bien souvent la pelisse et même quelquefois la portent seule. J'en conclus donc que l'usage de cette dernière doit être plus répandu, puisque les bergers sont proportionnellement les plus nombreux.

D'ailleurs, les épithètes de *mastrucati* et de *sardi pelliti* paraissent s'appliquer de préférence à ces tribus sardes que les anciens nous représentent comme menant une vie inquiète, se nourrissant de la chair de leurs moutons, et se couvrant de leurs peaux (1). Enfin, l'expression de *latrunculi* par laquelle Cicéron désigne ces peuplades indépendantes, donne une nouvelle force à cette opinion; en effet, les excursions de ces tribus, qui n'étaient que des bergers pillards et nomades, ont continuellement inquiété les Romains et leurs colonies.

Il est d'ailleurs très probable que ces *mastrucati*, *latrunculi* de Cicéron, et les *Pelliti* vaincus par Manlius, et qui étaient indubitablement vêtus des peaux de leurs moutons, les employaient sans se donner la peine de les taner ; peut-être même ignoraient-ils l'art d'en faire du cuir, pour en façonner des colletti.

En faisant allusion à l'habillement des Sardes, quelques auteurs ont dit qu'il *sentait mauvais*. Cette expression ne désigne-t-elle pas plutôt la pelisse de

(1) Voy. ci-dessus Liv. I, chap. 2.

ces insulaires que le collettu dont le cuir est bien apprêté ?

Il n'est nullement démontré que l'on ait voulu entendre par *mastruca* un habillement exclusivement propre aux Sardes. En effet, saint Isidore ne dit-il pas : (1) *Mastruca est vestis germanica ex pellibus ferarum de quâ Cicero, pro Scauro.* Le savant Muratori, parlant dans le même sens, dit également, en citant Isidore, Cicéron, Prudence, etc. : *Mastruca est vestis genus ex pellibus ferarum quo septentrionales utuntur, et olim Sardi utebantur.*

Il est d'ailleurs aussi déraisonnable de regarder la *mastruca* comme ayant été d'un usage particulier à la Sardaigne, que de penser que la toge a été le vêtement particulier des habitans de la *Gallia togata.* Parce que la *mastruca* et la *toga* furent communs aux Sardes et aux Gaulois, s'en suit-il que ces peuples aient seuls connu ces deux sortes de vêtemens? Or, puisqu'il est avéré que d'autres peuples, tels que les Germains, se servaient de la *mastruca*, il est bien plus naturel de la chercher en Sardaigne, dans la partie du vêtement qui se rapporte davantage à ceux de ces peuples.

Toutefois, je regarde le collettu comme un habit très ancien, et bien plus particulier à la Sardaigne. C'était peut-être cette casaque des soldats sardes dont parle Strabon, quand il dit qu'ils se faisaient des cuirasses avec la peau des mouflons (2). Je suis

(1) Isid., de vestib. quarumdam gentium, lib. 19, cap. 23.
(2) Strabon, liv. 15.

d'autant plus porté à le croire, que cet habile géographe, qui a si bien décrit l'habillement et les armes des peuples de son temps, se serait certainement servi du mot *mastruca*, bien connu alors, pour désigner cette espèce de cuirasse de peau de mouflon, employée par les guerriers sardes.

Je pense, par conséquent, que l'habillement des bandes nomades et indépendantes était la *mastruca*, pelisse à longs poils, tandis que les insulaires plus civilisés et les soldats sardes portaient le collettu.

Quoi qu'il en soit, j'espère faire une chose agréable aux amateurs d'antiquités, en leur offrant d'avance, dans ce premier volume (1), le dessin d'une idole sarde qui se trouve présentement dans le cabinet de la ville de Cagliari, et que j'ai copiée sur l'original. Cette figure, que le savant Münsters, évêque de Séeland, croit être celle d'un dieu kabire sarde, et dont il a donné une très intéressante description (2), m'a paru offrir, par le costume, trop d'analogie avec l'habillement des Sardes, pour ne pas la placer en tête de la série des costumes de l'île.

Je ne parle pas seulement du bonnet de cette figure, qui est exactement tel qu'on le porte encore dans plusieurs cantons ; mais je prie le lecteur de bien considérer l'habit dont elle est vêtue et de le comparer avec celui des deux personnages (3) qui sont à côté ; l'un a le collettu, et l'autre la vesta de peddes. Je ne doute

(1) Pl. 3, fig. 1 de l'Atlas colorié joint à ce volume.

(2) Voy. p. 13, note 1.

(3) Planche ci-dessus, fig. 2 et 3.

nullement que l'on n'ait voulu donner à cette figure l'un de ces deux habits; mais lequel? c'est assez difficile à décider.

S'il m'est permis d'énoncer mon sentiment sur ce sujet, je dirai que j'incline à voir dans ce vêtement la véritable *mastruca* retournée, les poils en dedans, comme cela s'est pratiqué anciennement, aussi bien que de nos jours; peut-être aussi l'artiste, qui assurément n'était pas très habile, n'a-t-il pu parvenir à marquer les poils supposés être en dehors. La forme lâche de cet habit, une certaine apparence bouffie, et surtout l'absence de la ceinture qui, dans le collettu, est une pièce indispensable, me portent à considérer cette idole comme vêtue de la pelisse et non du collettu.

Je sens bien que le manque d'ouverture par devant, caractère de la pelisse qui ne croise pas, contrebalançant en quelque sorte l'absence de la ceinture, on pourra employer les mêmes raisons pour soutenir l'opinion contraire; mais je ferai remarquer que la figure de l'idole exclut toute idée d'un homme de guerre : elle paraît plutôt représenter un berger. Du reste, on peut concilier les deux sentimens en reconnaissant, avec M. Münsters, dans la figure en question, *deux habillemens placés l'un sur l'autre*, dont celui de dessus est plus court. Or cet usage étant encore très commun en Sardaigne, où les cultivateurs mettent souvent la vesta de peddes par dessus le collettu, on pourrait regarder la veste de dessous comme le collettu, et l'autre habit comme la pelisse, puisque, comme je l'ai déjà dit, ces deux vêtemens ne se mettent jamais dans un ordre inverse.

D'ailleurs, quel que soit le système que l'on adopte à cet égard, cette idole présente un des deux vêtemens actuels de la Sardaigne, qui remontent par conséquent à une très haute antiquité, et l'un d'eux doit être nécessairement la *mastruca*.

Saccu da coperri.

Une autre pièce de l'habillement sarde, que les étrangers auront peut-être fort peu remarquée, et qui est également un reste d'antiquité très reculée, un vêtement très utile, est le *saccu da coperri* (*sagum* à couvrir). Il est encore en usage chez les campagnards, notamment parmi les pâtres nomades (1).

Ce n'est qu'une pièce d'étoffe de laine noire, large d'une demi-aune et longue d'une aune et demie, assez semblable à un de ces châles longs que les dames ont porté pendant quelque temps. Elle n'a ni ouverture ni fente quelconque. Le saccu se place quelquefois sur la tête, quand celui qui le porte n'est pas pourvu d'un autre habit à capuchon : dans ce cas, le saccu couvre à la fois les épaules, une partie du dos et tout le devant du corps, jusqu'à la moitié des jambes; il sert alors de capuchon pour la tête; mais quand le paysan est déjà muni de ce dernier, il met simplement son saccu sur les épaules, de la même manière qu'un châle oblong, et alors il l'agraffe sur la poitrine.

Ce vêtement, formé ordinairement de deux toiles de *furesi* noir, appliquées l'une contre l'autre et cousues dans leur longueur, est encore très commode pour voyager à cheval, lorsqu'il est un peu ample,

(1) Voy. pl. 3, fig. 4, lettre C.

car alors il couvre le corps par derrière, jusqu'au dessous des reins; et, par devant, les cuisses et même les jambes. Ce n'est qu'un vêtement pour la pluie et pour l'hiver; mais il est d'autant plus utile qu'il tient peu de place, et qu'en voyage il sert de lit, de couverture et même de tapis pour prendre ses repas au milieu de la campagne. Tels sont du moins les services que j'en ai tirés, et qu'il rend journellement aux bergers sardes.

J'en ai vu de très élégans, faits d'étoffe assez fine, avec des franges aux deux extrémités, et des glands de couleur aux quatre coins. L'on y adapte ordinairement des agrafes, d'une valeur analogue à la fortune du propriétaire, et que l'on place de façon à bien serrer les deux parties de devant.

Quand même le nom moderne de saccu da coperri (nom qui ne signifie pas un sac) ne décellerait pas la véritable origine de cette espèce de manteau, il est difficile de n'y pas reconnaître le *sagum* des anciens?

« Le sagum, dit Facciolati, était une espèce d'ha-
« bit militaire, plus court que la robe, fait avec de
« la laine grossière et rude, couvrant les épaules,
« descendant jusqu'aux cuisses, et assez semblable
« au *pallium* des Grecs. Il ne servait cependant
« qu'aux soldats et aux habitants de la campagne,
« pour les garantir du froid et de la pluie (1). »

Le P. Madao qui, le premier, nous a fait connaître le rapport du saccu sarde avec le *sagum* des an-

(1) Facciolati in Lex. Voy. *Sagum* ex Liv. l. 7, c. 34, et Cat. c. 59, de RR.

ciens, nous fait également observer, d'après l'autorité de Jules Capitolin (1), que les Romains se servaient aussi de ce vêtement comme de tapis et de couverture.

Le sagum des soldats romains a dû, à la vérité, être quelquefois plus ample que celui des Sardes d'aujourd'hui, puisqu'ils s'en servaient pour berner leur camarades ; je ne pense pas cependant qu'il en différât dans la forme, qui était également celle d'un *carré long ;* le *sagulum* n'aurait pu être employé à un tel office.

Quant à l'antiquité du *sagum* en Sardaigne, je serais assez enclin à faire remonter son usage à un temps antérieur à l'arrivée des Romains, et j'en attribuerais l'introduction aux Ibériens. En effet, c'est d'un surtout de ce genre que veut parler Appien, lorsqu'il nous apprend que les Ibériens, au lieu de casaques (*chlamys*), se servaient de vêtemens doubles et grossiers qu'ils agrafaient, et qu'on nommait *saga.*

Sagum hispanico ritu infibulavit.

Je fonde mon opinion sur l'existence de plusieurs idoles sardes vêtues d'un *sagum*, et dont je donnerai la description quand je traiterai des antiquités de l'île. Ces idoles doivent dater d'une époque antérieure à la domination romaine.

Du reste, le saccu sarde n'est maintenant porté que par la dernière classe du peuple, et il n'est

(1) Jul. Capitol. in Vero, c. 6 de Equo.

même guère connu dans la partie septentrionale, où pourtant les pâtres sont très nombreux.

Je distingue en Sardaigne trois surtouts à capuchon, qu'il ne faut pas confondre les uns avec les autres : les deux premiers sont, à mon avis, un reste du costume romain, tandis que le troisième est un habillement grec moderne.

Cabanu. Le premier de ces surtouts est celui que le P. Madao a mal à propos nommé toge, et comparé au *cinctus gabinus*. C'est une grande et large redingotte à manches, faite de furesi noir; elle descend jusqu'aux talons, et est un peu fendue par derrière, pour ne pas gêner quand on est à cheval; mais elle n'est ni assez longue, ni assez ample, pour qu'une partie puisse, comme le dit le P. Madao, être jettée sur les épaules et envelopper le corps et la tête.

J'ai cherché inutilement un cabanu tel que le décrit ce bon père, et je me suis convaincu qu'il n'en existe pas en Sardaigne. Cette grande ampleur, qui était propre au *cinctus gabinus*, n'est pas nécessaire au cabanu sarde qui est toujours garni d'un capuchon à peu près pareil à celui des moines (1).

Ce vêtement est en usage dans la province d'Iglesias et dans presque toute la partie septentrionale de l'île. La couleur en est constamment noire; il n'est ni doublé ni garni d'étoffe d'une autre couleur, comme le surtout grec.

J'ignore si le mot sarde *cabanu*, peut dériver du mot *gabinus*, comme le prétend le P. Madao. Je

(1) Voy. pl. 3, fig. 5.

crois cependant que le cabanu est un habillement romain, car il ne me paraît être que la *lacerna* avec son *cucullus*, à laquelle on aurait dans la suite, pour plus grande commodité, ajouté les manches (1).

Cabanella.

Les habitans du nord de l'île, et notamment ceux qui ne portent pas la pelisse et qui ne mettent que rarement le collettu, ont en général, par dessous le cabanu, une autre petite casaque courte qui ne va pas jusqu'aux genoux : on l'appelle *cabanella*. Je regarde ce vêtement, également fait de furesi noir et muni d'un capuchon, non comme la chlamys des Romains, qui n'avait pas de *cucullus*, mais comme leur bardo-cucullus qui était un surtout d'origine gauloise et fort court; Martial l'appelle également, *palla Gallica*.

> Cerea si pendet lumbis et trita lacerna,
> Dimidiasque nates Gallica palla tegit.

Nous savons d'ailleurs que ce bardo-cucullus n'était alors à Rome, comme il l'est encore en Sardaigne, en usage que dans la classe inférieure, et

---

(1) La lacerna éprouva souvent des modifications sous les Romains; on y ajoutait quelquefois le cucullus, et peut-être encore les manches, que l'on portait avec la tunique, lorsqu'on sortait de Rome, et que l'on habitait la campagne; peut-être les Romains ont-ils pris cette mode dans la Gaule. On peut voir, dans le Recueil d'antiquités du C. Caylus, t. 4, p. 399, la description de la planche 122, représentant un bas-relief trouvé à Langres, où est sculpté un jeune Gaulois qui, assis sur un chariot, conduit trois chevaux. Il est revêtu d'un surtout à manches et à capuchon, qui n'offre d'autres différences avec

qu'on le regardait comme un vêtement vil et grossier.

Capottu serenicu.

Le troisième surtout-à-capuchon est celui qu'on nomme dans le pays, *capottu serenicu* (1), et qui, tenant en quelque sorte le milieu entre les deux précédens, en diffère cependant par des caractères très distincts, et principalement par son origine.

Ce vêtement n'est pas fait de furesi noir, comme les autres, il est d'un gros drap de couleur chocolat, que l'on tire du levant et du royaume de Naples. Il n'est ni trop long, comme le cabanu, ni trop court comme la cabanella ; il vient à peu près jusqu'à mi-jambe, et couvre le devant du corps, sans croiser entièrement. Il est toujours garni d'une bande de drap de couleur, piquée et placée en dedans vers les bords en forme de doublure, ainsi que d'autres pièces également de couleur différente, cousues aux coudes, à côté des poches, et sur chaque angle des pans.

Chez les gens aisés, ces pièces de rapport sont en velours ordinairement vert ; l'on y ajoute aussi une quantité de petits boutons, et des cordons avec des glands rouges ou jaunes. Les gens de la classe inférieure portent ces garnitures en drap ; la doublure est communément de couleur écarlate (2).

---

le cabanu des Sardes, qu'en ce que ce dernier est ordinairement un peu fendu par derrière, et que celui du bas-relief l'est par côté. Voyez encore, pour la parole *lacerna*, Forcellini, Lexicon latinitatis ; Ferrarius, de R. V., et autres.

(1) Ce mot est une corruption de *Salonicu*, et veut dire capote de Salonique. Je tiens cet éclaircissement de bonne source.

(2) Voy. pl. 3, fig. 10, et pl. 6, fig. 2.

Ce surtout remplace, dans le Campidano et dans l'intérieur de l'île, le cabanu qui n'est guère connu que dans la Sardaigne septentrionale; c'est aussi l'habillement ordinaire d'une grande partie des chevaliers, des notaires, et des propriétaires qui habitent les villages, principalement vers le cap de Cagliari; mais ce vêtement est alors garni en velours, bien piqué, et fait avec plus de soin.

C'est, dans le Campidano de Quartu et dans les villages près de la capitale, l'habit de parure du propriétaire campagnard, qui le met souvent par dessus son collettu ou sa vesta de peddes, et même quelquefois par dessus tous les deux ensemble. Les jeunes gens qui veulent se distinguer, par leur parure, placent encore, sous un riche et élégant capottu-serenicu, un gilet de velours cramoisi, garni de tresses en or, et de petits boutons à la hussarde; alors l'ensemble du costume a un caractère vraiment oriental (1).

L'étoffe de ce vêtement se tire, comme je l'ai déjà dit, du levant ou du royaume de Naples; les ouvriers qui le font sont tous des Grecs établis dans l'île, qui n'ont pas d'autre commerce (2). C'est absolument un vêtement levantin assez connu en Italie, et dans plusieurs ports de la Méditerranée, où il est en usage parmi les marins et les pêcheurs. Je

(1) Voy. le costume de noces de Quartu, pl. 6, fig. 2.

(2) Quelquefois mes moustaches m'ont fait prendre pour un Grec *capotier*, et j'ai eu beaucoup de peine à persuader aux paysans, qui me recevaient chez eux, que je n'étais point un de ces tailleurs étrangers, et que je ne savais nullement tailler ni coudre des capotes de Salonique.

ne pense pas qu'il soit d'une bien haute antiquité en Sardaigne, où, comme dans le royaume de Naples et ailleurs, il aura peut-être été apporté de l'orient vers la fin du moyen âge.

On porte, dans plusieurs cantons de l'île, une espèce de veste ronde sans capuchon, qui est assez semblable à un spencer et qui descend jusqu'à la ceinture. Cet habillement n'offre rien de particulier et se met ordinairement sous la pelisse.

Parmi les vêtemens des Sardes, que je crois pouvoir rapporter à ceux qui étaient en usage dans une grande partie de l'Europe, du temps de François 1er, je citerai une espèce de justaucorps très serré, dont les manches sont fendues par devant dans presque toute leur longueur.

Cet habit se rencontre encore assez fréquemment dans plusieurs cantons de l'intérieur, et surtout vers la partie septentrionale de l'île : il est presque toujours en velours bleu ou en drap écarlate, dont l'éclat est relevé par une quantité de gros boutons d'argent, et par la blancheur et la finesse du linge que l'ouverture des manches laisse passer.

Ce costume, qui ne laisse pas d'avoir beaucoup de grâce, était en usage sur le continent, il y a trois ou quatre siècles, si l'on en juge par divers tableaux de cette époque. Je ne pense pas qu'il puisse appartenir aux Espagnols, mais plutôt à l'ancienne Italie (1).

(1) Voy. ce vêtement vu de face, pl. 3, fig. 7 ; vu de flanc, pl. 1, fig. 1, et vu par derrière, pl. 5, fig. 13.

Dans quelques lieux de la Sardaigne méridionale, et surtout parmi les cultivateurs des environs de Cagliari, cet habit offre des différences assez notables; il est presque toujours de drap bleu clair ou écarlate, mais il se distingue surtout par ses manches qui sont fermées d'un bout à l'autre, et par les galons blancs ou noirs dont sont recouvertes toutes les coutures (1).

Les deux vêtemens dont il est question se portent seuls, ou bien on les met sous une pelisse très propre, et même sous un collettu bien tané d'où sortent les manches, qui sont garnies d'une grande quantité de boutons d'argent.

Culottes dites ragas ou carzones.

Si toutes les pièces de l'habillement des paysans sardes, dont il a été question jusqu'ici, varient assez selon les différens cantons de l'île, il n'en est pas ainsi de leurs *ragas* (2) ou culottes, qui sont d'un usage général dans la classe du peuple, et qui n'offrent que de légères modifications.

Quoique ces ragas présentent quelque ressemblance avec les culottes que portent encore, de nos jours, les habitans de la Basse-Bretagne, elles en diffèrent cependant sous plusieurs rapports essentiels : 1° Les culottes des paysans sardes ne sont jamais fermées ni au dessous du genou, comme celles des Bas-Bretons, ni au dessus ; 2° elles laissent tou-

(1) Les galons blancs se mettent sur l'étoffe bleue et les noirs sur l'écarlate.

(2) Il est facile de reconnaître dans ce mot l'expression italienne *brache;* les Sardes leur donnent encore le nom de *carzones*.

jours voir par dessous, un caleçon de toile qui peut être regardé comme une véritable culotte; de sorte que, dans les lieux où les Sardes portent des ragas très courtes, celles-ci ne jouent, pour ainsi dire, que le rôle des trousses dans les costumes du 16e siècle.

Ces culottes sont presque toutes faites de furesi noir; l'on n'en voit guère d'autre couleur que chez les jardiniers des environs de Cagliari, qui ont adopté, pour cette partie de leur habillement, une couleur feuille-morte. Du reste, la forme de celles-ci ne varie pas. Les ragas sardes ne diffèrent entre elles que par leur longueur et leur ampleur relatives.

Le caleçon de toile dont il vient d'être question est, en Sardaigne, une pièce très essentielle de l'habillement des hommes, comme il l'est en Hongrie, en Dalmatie, et dans plusieurs autres contrées de l'Europe orientale.

Quant à la manière de le porter en dedans, ou en dehors des chausses et des bottines, il suffira de dire qu'en général, les Sardes méridionaux ont les caleçons ouverts par le bas comme les culottes (1), tandis que, dans la Sardaigne septentrionale, on les fait ordinairement entrer dans la chaussure (2).

Les pêcheurs de l'étang de Cagliari, et quelques marins de ces parages, sont, pour ainsi dire, les seuls, parmi les Sardes (3), qui portent un pantalon. Il est toujours d'une couleur garance (4).

---

(1) Voy. pl. 4, fig. 1 et 4.

(2) Voy. pl. 3, fig. 2, 3, 6 et 7, et toutes celles de la pl. 5.

(3) J'en excepte les habitans des îles de Saint-Pierre et de la Madeleine, que je ne considère pas comme Sardes.

(4) Voy. pl. 3, fig. 9.

Les paysans sardes couvrent leurs jambes avec des *borzeghinos*, ou des *carzas*, qui sont des espèces de guêtres, plus ou moins approchantes, par la forme et par la matière, de celles dont on se sert sur le continent. Chaussure.

Les premières sont justes à la jambe ; souvent elles sont ouvertes, et lacées sur le mollet; dans quelques lieux, on les fait en cuir; dans d'autres, en furesi noir. Cette chaussure, qui est plus commune dans la partie septentrionale de l'île se met ordinairement au dessus du caleçon de toile dont il a déjà été question (1).

Dans le Campidano, au contraire, et dans les environs de la capitale, on se sert de préférence des *carzas*, qu'on peut regarder comme de grandes guêtres larges, sans lacets ni boutons; on les chausse en guise de bas ; elles sont faites aussi avec du furesi noir, et quelquefois avec du cuir bien poli et très finement plissé. Elles ont alors une élégance remarquable.

On met ordinairement ces carzas sur la jambe nue, et on laisse le caleçon de toile flotter par dessus (2). Au reste, cette mode n'est pas de rigueur.

Les souliers des Sardes n'ont rien de particulier ; les pêcheurs de Cagliari, plusieurs artisans, et les riches cultivateurs, y attachent quelquefois de grandes boucles d'argent; j'en ai vu qui étaient plus grandes que le soulier, et qui touchaient le pavé à droite et à gauche du pied.

(1) Voy. pl. 3, fig. 7, et pl. 5, fig. 4.
(2) Voy. pl. 4, fig. 4.

Je n'ai jamais remarqué, dans l'île, la chaussure ou l'espèce de cothurne que portent les Calabrais.

Ceinture.

La ceinture de cuir, qui est d'un usage général parmi les campagnards de la Sardaigne, offre de grandes variations : c'est dans les environs d'Iglesias, et dans le Campidano de Cagliari, qu'on les porte plus grandes ; j'en ai vu qui avaient plus de huit pouces de largeur, et qui formaient comme une espèce de cuirasse. La ceinture est une pièce de l'habillement indispensable pour ceux qui portent le collettu, puisque, sans son aide, ce vêtement ne pourrait s'ajuster au corps. Les Sardes qui ne portent pas le collettu, mettent la ceinture sur le pourpoint de drap, et bien souvent ils y suppléent par une autre ceinture plus petite et double, qui forme une espèce de giberne.

Celle-ci, dont l'usage est assez général, sert également à ceindre les reins, à conserver des cartouches, et à porter un grand couteau (1).

Mode de porter la barbe et les cheveux.

Les habitans des villes, et la plupart des cultivateurs sardes se rasent, et réunissent leurs longs cheveux en tresses ; mais les pâtres de plusieurs cantons, surtout ceux de la Barbagia et de la Gallura, laissent ordinairement croître leur barbe, et n'ont aucun soin de leur chevelure ; elle est quelquefois dans le plus grand désordre, et correspond alors parfaitement à celle que Monti a si bien décrite dans sa *Basvilliana*.

« E scomposte le chiome in sulla testa,

(1) Voy., pour les grandes ceintures, les fig. 1 et 2 de la pl. 4 ; et pour les autres, les fig. 1, 2 et 4 de la pl. 1re.

« Come campo di biada già matura
« Nel cui mezzo passata è la tempesta.

La coiffure la plus générale des paysans sardes est le bonnet conique ou phrygien, que les anciens ont connu sous le nom de *mitra*. On le porte avec la pointe recourbée et tombante en avant ou sur le côté, ou bien on en fait rentrer le bout par le moyen de plusieurs plis concentriques dans le bonnet, qui prend alors la forme d'un cône tronqué, ou, pour ainsi-dire, d'une tour. Bonnet.

On adapte quelquefois à ce bonnet des rubans qui viennent se lier sous le menton, et qui répondent aux *redimicula* des Latins; fort souvent c'est la tresse qui en tient lieu, et elle est alors placée en spirale tout autour du bonnet (1).

La coiffure dont il est question semble dater de la plus haute antiquité, si l'on en juge par celle que porte l'idole sarde dont j'ai parlé (2), et par une médaille d'Espagne insérée dans le recueil de Flores(3).

Je pense au reste que cette manière d'arranger le bonnet phrygien peut avoir été mise en usage à des époques bien différentes par les gens qui portaient, comme à présent, des paniers sur leur tête.

Le bonnet sarde est presque toujours de laine rouge ou noire. On lui donne dans le pays le nom de *berritta* ou *verritta*, qui correspond au mot *berretta* des Italiens.

---

(1) Voy. pl. 3 les fig. 2 et 3, et pl. 4 fig. 2.

(2) Voy. pl. 3.

(3) Flores, Medallas de las colon. de España, vol. 2, page 554, pl. 54, fig. 13.

Chapeau. En été, les habitans de la Sardaigne méridionale mettent, par dessus leur bonnet, un chapeau de toile cirée, de cuir et même de feutre; il est bas et à larges bords; ce qui donne parfois, à ceux qui le portent, un aspect fort singulier; le chapeau n'est guère connu des montagnards, chez lesquels je n'ai pas non plus rencontré le *galerus* conique des Calabrais.

Un usage bien singulier, qui ne doit pas être très ancien, est celui qu'ont adopté les paysans de plusieurs cantons de l'île, et principalement ceux des provinces de Cagliari et d'Iglesias, qui se coiffent la tête d'un mouchoir de femme; ils le nouent sous le cou (1). Cette manière de se couvrir la tête m'a souvent fait prendre des hommes pour des femmes, lorsque, passant dans un chemin creux, et les voyant travailler dans les champs voisins, je ne pouvais distinguer que la partie supérieure de leur corps. Par dessous ce mouchoir, les paysans de ces mêmes cantons s'enveloppent la tête d'une espèce de filet à l'espagnole dans lequel ils renferment leurs cheveux, et qu'ils nouent sur le front. Les habitans de la province d'Iglesias, nommés *Maureddos*, en ont de très larges (2). Ces filets sont ordinairement noirs pour les hommes et cramoisis pour les femmes (3).

Quelques habitans du Campidano, près de Samassi, renferment leurs cheveux dans une bourse de toile

(1) Voy. pl. 2, fig. 5.
(2) Voy. pl. 4, fig. 8.
(3) Voy. pl. 6, fig. 6.

sur laquelle ils placent une espèce de calotte de drap; mais cet usage se perd; on ne le remarque plus que chez les vieillards.

Les paysans sardes ne portent jamais de cravate; le col de leur chemise est ordinairement serré par deux gros boutons d'or ou d'argent, ou par deux longs rubans rouges ou noirs. Ils attachent beaucoup de prix à la finesse et à la beauté du linge qu'ils mettent les jours de fête; c'est pour eux un objet de luxe.

En résumant ce qui vient d'être dit, on peut considérer comme vêtemens particuliers aux paysans sardes le collettu, le cabanu, le saccu, les carzones ou ragas, et enfin les carzas et borzechinos; les autres parties de leur habillement sont communes aux peuples de l'Europe méridionale.

En Sardaigne, le besoin de se couvrir le corps, et surtout la tête, semble en quelque sorte se faire bien plus sentir en été qu'en hiver; les gens de campagne augmentent le nombre et le volume de leurs vêtemens, en raison de l'accroissement de la chaleur.

Cet usage ne doit pas surprendre les personnes qui ont visité l'Égypte et la côte de Barbarie; il explique assez pourquoi les paysans sardes sont, bien moins que les gens aisés, frappés des coups de soleil et de l'intempérie. J'ai, durant tous mes voyages, tâché de les imiter; vêtu de mes habits d'hiver, et bien souvent couvert d'un grand manteau, j'ai constamment parcouru tous les cantons de la Sardaigne, même dans les mois de juillet et d'août, sans éprouver la moindre indisposition.

L'habillement des Sardes perd quelque chose de son caractère à mesure qu'ils sortent de la classe des gens de campagne. La première réforme tombe sur les carzones. Les gens aisés et non titrés, qui habitent les villages et qui sont connus dans l'île sous le nom de *Mussara* (messire français, messere ital.), mettent quelquefois un habit *habillé* sur leur collettu, ce qui m'a rappelé le singulier mélange d'habillement que font encore certains rois nègres de l'Afrique.

Les gens titrés des villages (cavalieri dei villaggi) ne se distinguent guère des paysans, que par leurs pantalons, et par un plus grand nombre de glands et de boutons à leur serenicu ou à leur cabanu; en général ils font, comme les campagnards, usage du bonnet.

Les habitans des villes suivent exactement les modes françaises, ou, pour mieux dire, celles du continent; on remarque cependant que les personnes d'un certain rang et d'un certain âge aiment beaucoup à porter l'habit habillé et l'épée; ils attachent une importance toute particulière à cette dernière partie du costume; ils profitent de toutes les occasions, même des moins importantes, pour satisfaire leur goût bien décidé sur ce point.

Habillement des femmes.

L'habillement des femmes sardes est en général plus riche que celui des hommes; mais il varie tellement d'un canton à l'autre, que nous ne pouvons en donner ici qu'une description fort vague (1).

(1) Voy. pour plus de détails la seconde partie de cet ouvrage où seront indiqués les costumes particuliers à chaque canton.

Les paysannes de la partie méridionale de l'île, et surtout celles des environs de Quartu (1) portent un corset sans manches, court, très juste et très échancré; leur chemise est de toile très fine, bien plissée et attachée comme celle des hommes, avec des rubans ou de gros boutons. Ce corset est serré, dans sa partie inférieure, par une ceinture de toile assez large, qui fait plusieurs fois le tour des reins, pour rendre la taille la plus fine possible.

Le jupon est noué autour de cette ceinture; il est ordinairement en drap, à plis très fins et très nombreux, et garni, dans sa partie inférieure, d'une bordure de couleur tranchante, très large et quelquefois double.

Un petit tablier carré, légèrement échancré dans le haut et garni, comme le jupon, d'une large bordure, descend de la ceinture en bas.

Les cheveux tressés sont renfermés dans un filet à l'espagnole en soie amarante, attaché sur le front par deux gros rubans de même couleur, qui tombent sur les côtés. Ce filet est caché sous un mouchoir carré de mousseline blanche ou de couleur, qui se lie sous le menton, et couvre par conséquent presque toute la tête.

L'habillement de parure ne diffère de celui-ci que par la qualité de l'étoffe, et ordinairement le jupon et le tablier sont en velours cramoisi ou vert, ou bien en drap écarlate très fin. Alors le corset et les garnitures du tablier et du bas du jupon sont en satin broché en or et en argent.

(1) Voy. plusieurs figures de la pl. 6.

Dans les jours de fête, ces femmes ajoutent à leur corset des manches garnies, sur les coutures et au poignet, d'un riche galon en or; elles mettent par-dessus le corset une espèce de veste à manches courtes, qui est ordinairement en velours noir, et ornée également d'un riche galon en or sur les coutures et sur les poches.

Elles cachent la ceinture qui lie leur corset sous un galon en or large de trois doigts, serré sur le devant par une boucle d'argent. Elles décorent leur cou d'un collier en or et d'une quantité de petites chaînes et de colifichets de même métal.

Enfin elles se parent de bagues, parmi lesquelles se trouvent souvent de très belles antiques et de magnifiques camées (1); elles ont fréquemment trois anneaux au moins à chaque doigt, et quelquefois elles attachent des franges en or à quelques uns de ces anneaux.

Les femmes de l'intérieur et des cantons septentrionaux de l'île, se distinguent de celles du cap méridional par leurs manches fendues, et surtout par la manière dont plusieurs d'entre elles s'enveloppent la tête avec un linge blanc (2). Cet usage, qui remonte également au moyen âge, ne se retrouve plus de nos jours sur le continent, que dans le cos-

(1) Parmi le grand nombre d'antiques que les paysans sardes découvrent en labourant au milieu des ruines des anciennes villes, celles qui ont été trouvées à Terranuova (ancienne Olbia), et à Sant' Antioco (ancienne Sulcis), se font remarquer par la pureté du dessin et du travail.

(2) Voy. pl. 5, fig. 10 et 11, et la pl. 7.

tume des religieuses (1), et dans quelques tableaux des anciens peintres de l'école italienne (2).

Ces femmes mettent par dessus ce linge une espèce de voile carré en drap, ordinairement de couleur écarlate dans les jours de fête, et noir dans les jours de deuil; ce qui me les a souvent fait prendre pour des religieuses.

Celles qui habitent les contrées montueuses d'Aritzu et de Tonara, portent un grand capuchon en drap, d'une forme très remarquable; il leur couvre en même temps la tête, les épaules, une grande partie des reins, et toute la poitrine, et il ne laisse voir que le visage, par le moyen d'une échancrure ovale. Cependant la jupe de ces femmes est tellement étroite et serrée, qu'elle gêne leur marche au point que cet habillement serait assez indécent, si la grossièreté de l'étoffe dont il est fait n'empêchait la jupe de s'adapter exactement aux formes du corps.

Les paysanes des montagnes de l'Ogliastra ont des jupons faits avec deux, et souvent même avec

---

(1) On sait que le costume actuel des religieuses est celui que portaient les femmes, à une certaine époque du moyen âge; les règles monastiques s'étant toujours opposées aux réformes, il s'est conservé de nos jours tel qu'il était anciennement. Le défaut de communication a exercé, en Sardaigne, la même influence pour la conservation de ce costume.

(2) On peut citer principalement plusieurs tableaux de Leonardo da Vinci; d'ailleurs ce costume était déjà en usage à une époque bien antérieure à ce peintre, puisque sainte Bathilde (ou Badour), épouse de Clovis II, le portait déjà vers l'an 644. (Voy. Malliot, Costumes anciens, tom. 3, p. 30, édit. 1804.)

un seul coupon de drap, qu'elles entortillent autour de leur ceinture, et qu'elles fixent sur les côtés par le moyen d'une cheville.

Les femmes de plusieurs cavalieri, qui habitent les villages, ne se distinguent de celles de la classe inférieure, que par la qualité de l'étoffe de leurs habillemens ; ceux-ci sont presque toujours en soie noire, et portent souvent les marques évidentes d'un long service.

Les dames des autres classes, ainsi que celles qui habitent les villes, sont en général habillées comme celles de tous les autres pays de l'Europe. L'usage des modes françaises a prévalu presque partout, et a remplacé chez elles la mante ou cappa espagnole, qui ne se rencontre guère que chez les dévotes.

Les jeunes dames semblent vouloir adopter le *mezaro* blanc des Génoises; elles font, dans ce cas, preuve de bon goût, car il n'est, à mon avis, aucun costume qui réunisse, en même temps, autant de simplicité et d'élégance que celui des dames génoises.

CHAPITRE V.

Habitations. — Meubles. — Nourriture.

En Sardaigne, les habitations des gens de la campagne sont, dans les plaines, ordinairement bâties en briques cuites ou crues, ou bien en une espèce de piset; elles ont alors un soubassement en cailloux ou en pierres grossièrement taillées, qu'on lie avec de la chaux ou de la terre glaise. Habitations.

Dans les cantons montagneux, on emploie les pierres brutes, unies par un ciment quelconque, mais non recrépies en dehors, ce qui met souvent le voyageur en état de connaître assez exactement la nature des roches de la contrée.

Dans les gros bourgs et les villes, on se sert de briques cuites, ou de pierres de taille, que l'on nomme dans le pays *cantone*. Ces cantoni sont presque tous coupés à la hache, dans les roches de calcaire tertiaire, ou dans les tufs trachytiques et volcaniques.

Les villages de Tempio, de Terranuova et les autres de la Gallura, qui n'ont pas de chaux à leur portée, sont entièrement bâtis en pierres de taille consistant en un granit très dur et très beau, que l'on fend avec assez de facilité par le moyen de coins en fer ou en bois que l'on humecte.

Distribution. Les maisons des paysans n'ont, en général, rien de remarquable dans leur structure ni dans leur distribution intérieure, excepté celles de la partie méridionale de l'île qui offrent un rapprochement assez singulier avec celles des Arabes modernes et des Égyptiens. Elles n'ont, en général, ni porte ni fenêtre sur la rue; on y entre ordinairement par une cour qu'il faut traverser dans toute sa longueur pour arriver à la véritable habitation.

Celle-ci se compose presque toujours d'un seul étage, et elle a par devant un péristile formé d'un toit soutenu par plusieurs piliers en bois (1) qui occupe la longueur d'une des quatre faces de la cour.

Ce péristile donne passage dans quatre ou cinq chambres de grandeur égale, sans communication entre elles; lorsqu'une de ces chambres ne sert pas de cuisine, celle-ci se trouve formée à l'extrémité du péristile par une simple cloison. Cette cuisine n'a pas de cheminée; le foyer est presque toujours à terre au centre de la pièce; et la fumée, après avoir long-temps tournoyé contre les parois intérieures, sort par quelques ouvertures pratiquées dans le toit.

Les habitations des paysans, offrent, en général

(1) Voy. pl. 6, fig. 10.

et proportion gardée, beaucoup plus de propreté et d'ordre dans l'intérieur que plusieurs maisons des villes ; celles des pâtres de la Nurra, de la Gallura et des insulaires de Saint-Pierre et de la Madeleine, se font principalement remarquer sous ce rapport. Meubles.

Les agriculteurs sardes, et surtout ceux du Campidano, décorent leurs chambres avec des pièces carrées de papier peint, comme cela se pratique également en Italie. Le miroir est chez eux un pur ornement, puisqu'ils le placent presque toujours à une élévation qui en rend l'usage impossible. Dans plusieurs endroits, on garnit la muraille avec des assiettes de faïence ou de porcelaine peintes, ce qui ne laisse pas de produire un effet assez agréable.

Le nombre des chaises rangées autour des parois de la chambre de cérémonie est quelquefois de vingt-quatre, ce qui est très considérable pour la grandeur de la pièce ; on les place alors sur deux rangs. Ces chaises sont d'un goût assez antique, elles ont le dossier très élevé, et sont presque toujours peintes en rouge avec de grands bouquets en couleur ou en or.

Une table ordinairement très basse (1), et sur laquelle on étend un tapis en drap ou en toile peinte, occupe le centre de la pièce ; un grand coffre en noyer, sculpté assez grossièrement, sert à renfermer

(1) Quelquefois, dans le Sulcis, les tables n'atteignent pas la hauteur d'un mètre, de façon qu'elles sont très incommodes pour manger ou pour écrire ; autant vaudrait ne pas en avoir.

les habillemens et le petit trésor du maître ; souvent il est placé près d'un angle, de manière à y laisser un petit espace où sont entassés les fusils ; c'est là par conséquent l'arsenal de la maison.

Lits. Les lits sont presque tous garnis de rideaux, et ils ont plusieurs matelas, qui, n'étant en général formés que d'étouppes, ne sont jamais bien mous. Chaque lit est pourvu d'un nombre prodigieux d'oreillers de toutes les dimensions.

Quoique les maisons des paysans sardes renferment plusieurs lits, l'usage en est réservé aux personnes mariées, aux malades et aux étrangers auxquels on donne l'hospitalité (1); les garçons, les filles et les domestiques couchent toujours sur des Nattes. nattes de jonc, de sorte qu'on peut, sans se tromper, avancer que plus de la moitié de la population de l'île n'a pas d'autre lit que ces nattes.

La cuisine est ordinairement la pièce de la maison qui, pendant la nuit, est transformée en dortoir ; le souper fini et la prière achevée, on déroule les nattes (2) autour du foyer, de manière à ce que la plupart des personnes qui doivent reposer dans ce lieu aient les pieds tournés contre le feu ; tout le monde y est couché pêle-mêle. Les Sardes ne se couvrent guère pendant la nuit, mais ils aiment beaucoup à tenir leurs pieds près de la braise.

---

(1) Le lit nuptial est toujours conservé pour les grandes occasions ; on ne le dérange presque jamais dans le cours de l'année.

(2) Ces nattes n'ont, le plus souvent, que deux pouces d'épaisseur.

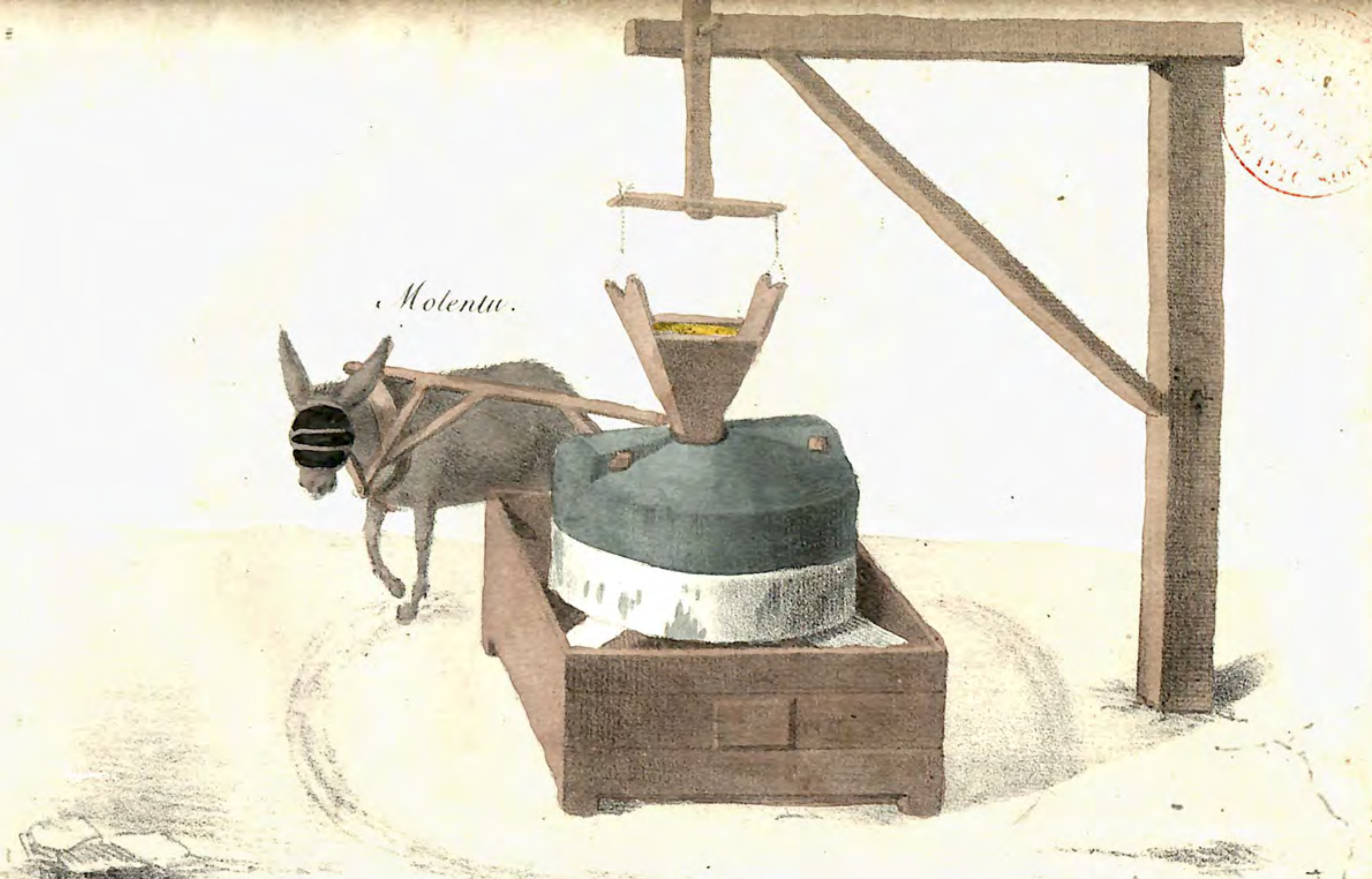

Cam: ... del. Imp. Lit. ... Mill... ...

Au point du jour, chacun se lève, roule sa natte et la place dans un coin de la chambre, qui redevient une cuisine. C'est alors que le modeste et patient *molentu* (1), poussé la veille hors de la chambre, y est reconduit par la maîtresse du logis. Elle lui met autour de la tête un linge nommé dans le pays *facili*, le rattache à la petite meule qu'il est condamné à mouvoir pendant toute la journée, avec moins de plaisir sans doute que Pittacus de Mitylène n'en prenait à un pareil exercice (2).

Moulin.

Le dessin que je joins ici, donnant une idée suffisante du moulin de Sardaigne, je ne le décrirai pas en détail; j'engage seulement les amateurs d'antiquités à le comparer avec la *mola asinaria* des Romains.

Les deux meules sont enclavées l'une dans l'autre; celle de dessus est concave et l'autre convexe, de façon que les grains vont du *majolu* (3) dans le trou conique de la pierre supérieure, et passent ensuite entre les deux meules; la farine tombe peu à peu dans un réceptacle carré ou rond.

Forme et matière des meules.

Ces meules sont presque toutes de la même dimension, qui n'excède guère 8 décimètres; elles

(1) Voy. la pl. ci-contre, et ci-après, livre 5, art. *Ane*.

(2) « Pittacus, un des sept sages de la Grèce, aimait, selon « Elien, à faire tourner la meule, parce que, disait-il, on y « prenait beaucoup d'exercice dans un petit espace. » (Mongez, Mémoires de l'Institut de France, année 1818, tom. 3, pag. 445.)

(3) C'est ainsi que l'on nomme la trémie où l'on met le blé. Voy. dans le livre suivant, chapitre Instruction.

sont généralement faites d'une roche basaltique noirâtre, quelquefois compacte et souvent poreuse; on en fait également avec du porphyre trachytique, mais cette pierre est trop dure pour les petites meules.

Chaque ménage a son petit moulin qui ne procure qu'une assez faible quantité de farine; mais on la regarde comme étant d'une qualité supérieure à celle des gros moulins hydrauliques. Ceux-ci sont également connus dans plusieurs cantons de l'île, surtout à Sassari, à Cuglieri et à Domus-Novas; les petits moulins à âne sont cependant d'un usage plus général. On n'a pas encore construit, en Sardaigne, de moulins à vent.

On pense dans l'île que le mouvement lent et continu des meules à ânes, qui ne s'échauffent pas comme celles des moulins mus par l'eau, exerce une influence avantageuse sur la qualité de la farine.

Farine. Celle-ci est travaillée avec le plus grand soin par les femmes qui la passent successivement à sept tamis différens, et lui font subir plusieurs préparations (1). Parmi ces qualités de farine, on compte la *simbula*, le *poddini* et le *furfaru* qui correspondent à la *simila*, au *pollen* et au *furfur* des latins. Chaque sorte de farine est destinée ordinairement à une espèce

Pain. particulière de pain : celui qui est fait avec la simbula est le plus blanc et le plus recherché; il a beaucoup de rapport avec le semel des Allemands.

---

(1) Voy. pour plus de détails, la traduction de la Carta de Logu du chevalier Mamelli, page 226, note 388.

Rien n'égale la blancheur du pain de Cagliari, même de celui dont se nourrit la dernière classe du peuple.

On est souvent frappé du contraste offert par la couleur des mains et du visage de quelques uns de ces hommes, et celle du pain qu'ils portent à leur bouche. On peut faire une remarque absolument contraire dans le nord de l'Europe.

Le pain que l'on mange dans la capitale et dans la plus grande partie de l'île (1), ressemble assez, par la forme et par la préparation, à celui qu'on connaît en Italie sous le nom de *pane di pasta dura;* mais dans plusieurs cantons de l'intérieur, et surtout dans le Marghine, le Goceano, et les environs d'Oziéri, il a une forme particulière.

C'est un véritable gâteau rond et plat, ayant à peu près 10 pouces de diamètre, et 4 lignes d'épaisseur; on le cuit sous la cendre ou sur une espèce de palette, et souvent au four. Plusieurs auteurs ont cru lui reconnaître une origine grecque. Comme la discussion d'une semblable question ne présente pas un grand intérêt, je me contenterai de remarquer que rarement ce pain est assez cuit, à moins qu'on ne le mette une seconde fois au four, ainsi que cela se pratique à Bolottona, et dans plusieurs autres villages; alors il devient croquant et a l'avantage de se conserver, de même que tous les biscuits.

On mange du pain d'orge dans plusieurs cantons

(1) On fait, dans les villes, du pain à la française, qui est très bon.

Pain de glands. de la Sardaigne centrale, mais le plus singulier de tous est celui qu'on fait encore dans quatre ou cinq villages de l'Ogliastra (1); ce pain ne consiste qu'en une pâte de glands bien cuits et réduits en bouillie. On y mêle de l'eau imbibée d'une argile onctueuse qu'on tire du canton (2). On en forme des gâteaux plats et minces que l'on saupoudre d'un peu de cendre, afin qu'ils ne se collent pas contre la table. Pour les rendre un peu plus mangeables, on les humecte avec du lard fondu.

Si le P. Madao eût, comme moi, vu préparer ce détestable aliment, et en eût mangé, il n'eût pas témoigné tant de vénération pour cet usage, qui produit évidemment des effets nuisibles à la santé des hommes de ces cantons.

Le chêne dont on tire ces glands n'est pas, comme on l'a cru, d'une espèce particulière; ce n'est pas le *quercus ballotta* qui donne des fruits doux, et qui a été si utile aux armées d'Espagne; c'est tout simplement le *quercus ilex*, dont l'espèce est très répandue dans ces contrées, et qui offre souvent, sur un même individu, des anomalies singulières entre les feuilles de ses différens rameaux (3).

---

(1) Baunei, Triei, Ursulei, Arzana et Gairo.

(2) Cette terre provient de la décomposition des schistes talqueux de cette contrée. On sait que certains peuples d'Asie et d'Amérique se servent également d'une pierre talqueuse pour aliment.

(3) J'entrerai dans quelques détails sur la manière de faire ce pain singulier, lorsque je décrirai particulièrement cette contrée remarquable. Voy. la deuxième partie de cet ouvrage.

La viande est, après le pain, un des principaux alimens des Sardes ; on mange, dans les villes, du bœuf et de la vache, mais jamais on ne tue de veaux; dans les villages, on mange du mouton et du chevreau. On fait également une grande consommation de porcs : le cochon de lait peut être considéré comme le mets national. Viande.

Les Sardes, mais principalement les pâtres et en général tous les campagnards, excellent dans l'art de rôtir les viandes à la broche, et de les faire cuire sous les cendres chaudes. Pour la première opération, ils se servent d'une longue broche de bois ou de fer qu'ils tournent en se tenant accroupis auprès d'un feu très ardent : pour la seconde, ils creusent un trou en terre ; après l'avoir bien uni et nettoyé, et l'avoir tapissé de branches et de feuilles, ils y placent la viande, et même l'animal entier tel qu'il a été tué, sans être écorché ; ils le recouvrent ensuite d'une légère couche de terre, sur laquelle ils font un très grand feu pendant plusieurs heures. Cette manière de faire cuire la viande doit son origine à la nécessité dans laquelle se sont souvent trouvés les voleurs de bétail de cacher leur larcin, en même temps qu'ils le faisaient cuire. Aussi, plus d'une fois, le propriétaire d'un animal qu'on venait de voler, et qui allait à sa recherche, s'est assis autour du feu où cuisait son mouton, sans se douter que les gens qui l'invitaient à se placer près d'eux, étaient précisément les mêmes qui l'avaient dérobé. Rôtis.

On m'a assuré que l'on cuit de cette manière, non seulement des moutons et des cochons entiers, mais encore des veaux et des génisses, et que rien

n'égale la bonté de leur chair ainsi préparée. On prétend même que, dans les grandes occasions, les pâtres des montagnes prennent quelquefois un cochon de lait, et le renferment dans un mouton éventré, et celui-ci, à son tour, dans un veau, et qu'ils font cuire ensuite le tout de la manière que nous venons d'indiquer, ce qui dure une journée entière; ces différentes viandes cuisent, dit-on, également, et acquièrent un goût exquis.

Le cerf, le daim, le mouflon, et le sanglier, dont on fait dans l'île une consommation immense, sont presque toujours rôtis à la broche, et bien souvent sur le lieu même où ils ont été tués.

Les pauvres, et surtout les femmes, se nourrissent au printemps, et pendant une partie de l'été, de tiges de chardon sauvage (1), de fenouil et d'autres plantes également substantielles, ainsi que de la pulpe du margallon (*chamærops humilis*); le fruit du cactus, connu sous le nom de *fica morisca*, fournit également à la subsistance des pauvres pendant tout le mois de septembre.

La cuisine de la classe aisée tient le milieu entre l'espagnole et l'italienne; on aime à couvrir la table d'un grand nombre de plats, et surtout de viandes. Les Sardes sont en général très friands de poisson et de gibier; ils peuvent aisément satisfaire ce goût, puisque les marchés des villes, et surtout de la capitale, en sont toujours très bien fournis.

Les plaisirs de la table sont, comme nous l'avons dit, ceux auxquels les Sardes s'adonnent de préfé-

(1) Voy. p. 162.

rence ; l'arrivée d'un étranger, une fête, le moindre évènement heureux dans une famille, une belle journée d'hiver, sont autant d'occasions que l'on saisit avec empressement pour faire une plus grosse dépense en bonne chère.

Rarement, en sortant de table, les Sardes sont pris de vin ; mais, comme ils mangent beaucoup, il est naturel que le travail de la digestion leur prenne plusieurs heures de la journée pendant lesquelles il leur est impossible de s'occuper de la moindre chose.

CHAPITRE VI.

Armes et exercices des Sardes.

Le fusil sarde(1) est remarquable par la longueur excessive du canon, et la petitesse de son calibre, qui excède de fort peu la grosseur d'un pois ordinaire. La monture en bois tient presque toute la longueur du canon, et la crosse est très courte et plate; ce qui force le tireur de mettre en joue d'une façon particulière.

Ces fusils ont la batterie à l'italienne ou à l'espagnole, c'est-à-dire avec le grand ressort en dehors; mais ce qu'ils offrent de plus singulier, et de bien défectueux en même temps, c'est la baguette qui n'est qu'un long morceau de fil de fer, épais d'une ligne et demie, et au bout duquel on adapte une tête également en fer et faite comme un bouton. Ce fil de fer plie toutes les fois que l'on s'en sert; et il en résulte par conséquent une difficulté extrême

(1) Voyez pl. 3, fig. 6, et pl. 4, fig. 8.

et une perte de temps considérable pour charger l'arme.

Les Sardes, comme nous l'avons dit, se servent de leur fusil avec une adresse surprenante; plusieurs le courbent légèrement en appuyant le genou contre le canon, et ils en règlent la courbure d'après la distance où est l'objet qu'ils veulent atteindre.

J'ai vainement cherché à faire des rapprochemens entre ce fusil et ceux des autres contrées de l'Europe. Quoiqu'il ait, par la forme de sa crosse, beaucoup d'analogie avec l'ancienne *arquebuse* d'Italie, il en diffère cependant assez pour lui chercher une autre origine. Je serais tenté de le comparer aux armes des Dalmates, des Arabes et des habitans de la Barbarie.

Les canons des fusils sardes viennent presque tous de la manufacture d'armes de Brescia; le reste est fait dans l'île, mais principalement à Tempio où l'on excelle dans la fabrication des batteries et dans la ciselure des garnitures. Quelques uns de ces fusils ont une assez grande valeur; leur prix commun est généralement de plus de 100 francs.

Pistolet.

Le pistolet n'est pas d'un usage bien fréquent en Sardaigne, à moins que ce ne soit parmi les bandits qui s'arment, à la mode des Bachkirs, de tout ce qui leur tombe sous la main.

Couteau de chasse ou daghan.

Lorsque le Sarde est armé complètement, il porte à sa ceinture un grand couteau de chasse qui tient le milieu entre le sabre et le poignard; on lui donne le nom de *daghan* ou *daga;* j'ai cru reconnaître dans ce daghan une arme dont l'origine est due aux Maures qui ont possédé la Sardaigne pendant un si

grand nombre d'années, plutôt que de la regarder, avec le P. Madao, comme le poignard que Strabon (1) donne aux Sardes.

Berudu. Dans plusieurs cantons de l'île, mais surtout dans le Campidano d'Oristano, et dans les environs de Quartu, on voit quelquefois les paysans armés d'une espèce de lance dont le fer, long de dix pouces environ, est fixé à une perche de quatre ou cinq pieds (2). Le nom de *berudu*, que cette arme porte encore en Sardaigne, et sa forme, la font facilement reconnaître pour le *verutum* des Romains (3); on ne s'en sert guère que lorsqu'on va en patrouille, ce n'est réellement qu'une arme défensive que l'on garde à tout évènement dans un coin.

Si l'on excepte les bandits et quelques pâtres des lieux montueux, tout le reste de la nation sarde est désarmé, depuis le décret royal de 1819, qui défend le port d'armes sous les peines les plus sévères. Il n'est maintenant accordé qu'aux *barancelli* et aux miliciens ; on le permet, sous certaines conditions, pour la chasse.

Chasse. La chasse que les Sardes préfèrent est celle des bêtes fauves ; on l'appelle, dans le pays, *caccia*

(1) Strab. liv. 5, déjà cité.

(2) Voy. pl. 1re, fig. 2.

(3) Il paraît que le verutum des Romains avait une hampe un peu plus courte que celle de la lance actuelle des Sardes; c'est apparemment parce qu'on le lançait en guise de javelot. « *Missile minus ferro triangulo unciarum quinque, hastili* « *trium pedum semis, quod tunc vericulum, nunc verutum di-* « *citur.* » Vegetius, de re militari, lib. 2, c. 15. Voy. Virg. Georg. II, v. 168; et Silius Ital., liv. II, v. 363.

grossa. Celle du lièvre et de la perdrix est moins du goût des campagnards, et n'est guère pratiquée que par les personnes aisées, ou par les braconniers qui en font un véritable métier.

Chasse du prédicateur.

La chasse aux bêtes fauves a lieu de plusieurs manières et pour plusieurs motifs : nous citerons, entre autres, celle qu'on fait dans presque tous les villages dès les premiers jours de Pâques, et que l'on nomme chasse du prédicateur ; en effet, le produit en est offert à l'ecclésiastique qui a prêché pendant le carême et qui, à Pâques, se dispose à partir. C'est une marque d'estime que lui donnent les habitans du village.

Chasse d'obligation.

Dans certains fiefs, il y a des chasses d'obligation auxquelles les vassaux sont tenus de se trouver pour chasser ou pour traquer ; elles sont toujours très nombreuses, et les rangs de la société y sont ordinairement oubliés. C'est en général une corvée qui arrive rarement et dont les paysans s'acquittent avec plaisir; dans ces occasions, le seigneur a soin d'apporter des provisions. Un des usages des chasseurs sardes est de comprendre, dans le partage de la proie, toute personne qu'un simple hasard amène au rendez-vous de chasse au moment de la curée ; cette coutume est si bien établie que les chasseurs s'offenseraient si cette personne faisait la moindre difficulté d'accepter sa part, qui est égale à celle des autres, souvent meilleure, et qui lui est offerte avec la plus franche cordialité.

Partage de la chasse.

Chasse à la course.

Les chasses dont il vient d'être question ne se font pas toutes à la traque ni à l'embuscade. Quelquefois on force le gibier à la course à cheval ; et c'est

ordinairement le sanglier que l'on poursuit de cette manière.

Rien n'égale l'adresse, on peut même dire l'audace, que le cavalier déploie en cette occasion dans le maniement de son cheval, au milieu des rochers et des broussailles. Plein de confiance dans l'extrême sagacité de cet animal, le Sarde voit rarement les dangers fréquents qui se présentent devant lui, et il parcourt à la course des lieux qui seraient regardés partout ailleurs comme absolument impraticables.

Manière de monter à cheval.

Quoique les Sardes aient tous des étriers (1), il est cependant assez rare qu'ils en profitent pour monter à cheval; ils préfèrent généralement se servir d'une grosse pierre, ou d'un banc sur lequel ils se placent pour s'élancer sur leur monture.

C'est apparemment une habitude routinière transmise de père en fils, dès les temps les plus reculés(2); car je ne conçois pas pourquoi des gens aussi agiles que le sont, en général, ces insulaires, ne puissent monter à cheval de la même manière que les peuples auxquels l'usage des étriers est connu.

J'ai eu des guides qui pour rien au monde n'au-

---

(1) Les étriers des paysans du cap septentrional sont assez remarquables par leur forme, qui se rapproche de celle de la moitié antérieure d'un soulier. (Voy. pl. 1, fig. 1.) Ils sont faits de cette façon pour garantir le bout du pied des coups qu'il pourrait recevoir des branches d'arbres, lorsque le cavalier traverse à la hâte une forêt ou des broussailles.

(2) Les Romains montaient de la même manière. On sait que Caius Gracchus fit placer tout le long des voies romaines des cippes, pour aider les voyageurs à monter à cheval.

raient consenti à monter à cheval autrement qu'en s'aidant d'une pierre ou d'un banc ; j'en ai même vu qui, descendus de cheval dans une plaine, ont souvent parcouru près de quatre cents pas à pied avant de trouver ce qui leur convenait pour se remettre en selle.

Besaces.

L'usage du porte-manteau est inconnu en Sardaigne ; on y supplée par une grande besace nommée *bertola*, que l'on place sur la selle, de manière que les deux poches pendent de chaque côté du cheval (1) et à côté des jambes du cavalier.

Quoique ces besaces paraissent au premier abord incommodes, et qu'elles soient peu agréables à la vue, elles ne laissent pas d'offrir de grands avantages lorsqu'on voyage dans un pays où il n'y a pas d'auberges, et dans lequel il faut transporter avec soi jusqu'à la nourriture de son cheval.

Ces bertole sont faites d'une étoffe de laine, tissue pour ce seul emploi, et presque toujours rayée transversalement de bandes de couleurs différentes; elles m'ont rendu les plus grands services dans toutes mes tournées.

Courses.

On pense bien qu'aimant passionnément la chasse et les chevaux, les Sardes doivent également prendre beaucoup de plaisir à l'exercice de la course ; aussi à toutes les fêtes, n'importe leur nature, y a-t-il une course de chevaux, qui naturellement attire un grand nombre de spectateurs.

Course de Cagliari.

Je ne parlerai pas ici de la course appelée de Saint-

(1) Voy. les quatre figures de la pl. 1re.

Michel, qui a lieu pendant les derniers jours de carnaval, dans la ville de Cagliari, puisqu'elle se rattache à un usage particulier et purement local. Elle doit par conséquent avoir sa place dans la seconde partie de cet ouvrage (1).

Course des villages.

M. Mamelli fait remarquer qu'en Sardaigne les courses de village offrent une certaine ressemblance avec celles de l'ancienne Grèce, sauf cette différence cependant, que dans cette île les jumens ne sont pas admises à courir.

Ces courses se font ordinairement tous les ans dans chaque village à deux époques fixes; les chevaux qui doivent courir sont divisés en deux classes : celle des chevaux et celle des poulains. Ces derniers parcourent une carrière plus courte de moitié que celle des autres. La longueur de la course à fournir varie considérablement selon les cantons; elle est quelquefois de quatre à cinq milles, distance qui très souvent est franchie en moins d'un quart d'heure.

Chevaux de course.

Les chevaux de course, nommés *corridori*, sont généralement choisis parmi les mieux faits et ceux qui montrent le plus de feu; on les nourrit avec plus de soin que les autres chevaux et d'une manière différente. Quand ils courent, ils ne peuvent être montés que par des jeunes gens de dix à quinze ans : ceux-ci n'ont ni selle ni étriers; ils ont des éperons à leurs

(1) J'accompagnerai la description de cette course singulière d'un dessin très exact que j'ai fait pendant qu'elle avait lieu.

souliers, et dans chaque main une cravache, dont quelquefois ils se sanglent mutuellement des coups très violens lorsqu'ils peuvent passer l'un près de l'autre. Le cheval qui, ayant désarçonné son cavalier, arrive le premier au but est néanmoins déclaré vainqueur.

Les prix consistent presque toujours en un ou deux coupons de drap ou de velours, qui sont promenés plusieurs fois en pompe avant la fête, et qui sont exposés ensuite, au moment de la course, dans un lieu élevé, de manière à être vus des spectateurs (1).

Autres courses.

Indépendamment de ces courses qui sont les plus générales, il s'en fait aussi d'un autre genre : souvent les paysans se réunissent et se proposent un défi avec leurs propres chevaux; ils choisissent communément pour carrière un chemin difficile et très rocailleux. Un des grands mérites, dans ces sortes de courses, est de tenir le fusil absolument immobile, la crosse sous l'aisselle, le bout du canon en avant et un peu incliné vers la terre; le paysan qui, dans les environs de Tempio et d'Orgosolo, s'éloigne le moins de cette règle est regardé comme le plus adroit.

En général, les Sardes renversent leur corps en arrière quand ils courent à cheval, leur tête touche presque la croupe, et ils tirent si fort les rênes qu'ils gâteraient entièrement la bouche de leur cheval, s'il était bridé à notre manière (2).

Au nombre des tours de force que j'ai vu exécuter par les cavaliers sardes, je ne dois pas oublier

(1) Voy. pl. 4, n° 16.

(2) Voy. livre 5, art. Cheval.

celui du porte-bannière à la procession du patron dans quelques villages. Comme il doit toujours précéder la statue du saint, il faut, pour ne pas être irrévérent, qu'il fasse marcher son cheval à reculons pendant tout le temps de la cérémonie, et parcoure ainsi un espace de chemin considérable en conservant cette allure singulière (1).

Lutte des pieds.

Parmi les exercices remarquables des Sardes, je citerai une lutte *à coups de pieds*, qui est réellement d'un genre original. Elle est usitée parmi les campagnards de la Sardaigne méridionale, et principalement dans les villages de Quartu et de Selargius (2).

Voici la description qu'en a donné M. Mamelli, et que j'ai trouvée très exacte :

« Chaussés de leurs *borzeghinos* de cuir (3), les « deux lutteurs s'appuyent chacun sur les épaules « (4) de deux autres jeunes gens qui leur servent « de parrains ; élevant un de leurs pieds, ils com- « mençent à lancer des coups dans l'air, puis ils se « battent en accompagnant les mouvemens de leurs « pieds et les coups qu'ils se portent de l'exclama- « tion *ah!* (5) ; ils la répètent d'un ton tantôt plus

(1) Voy. pl. 4, fig. 13.

(2) Voy. pl. 4, fig. 4 et 5.

(3) Bien souvent ils n'ont que la carza de furesi.

(4) Ils ne s'appuient pas toujours sur les épaules de leurs parrains ; mais ceux-ci soutiennent quelquefois le lutteur en croisant leurs bras et en entrelaçant leurs doigts avec les siens ainsi qu'on le voit dans la pl. 4.

(5) Ils rendent exactement le même son que l'on entend ordinairement dans les salles d'armes.

« faible, tantôt plus fort, et se battent jusqu'à ce « que la lassitude, ou la douleur des coups reçus, et « même souvent la rupture de la jambe, contraigne « un des deux champions à s'avouer vaincu : sou- « vent fatigués de se battre du pied droit, les deux « antagonistes recommencent la lutte avec le pied « gauche (1). »

Je n'ai pas été plus heureux que M. Mamelli dans mes recherches pour retrouver cet usage chez quelque peuple ancien; il est d'ailleurs assez rare et commence même à tomber en désuétude.

Les Sardes ont diverses sortes de danses; mais la vraie danse nationale est celle qu'on nomme dans le pays *ballo tondo* (2). Danse.

Elle s'exécute par des personnes des deux sexes qui, se tenant par la main, forment un cercle autour des musiciens. Quoique cette danse paraisse, au premier coup d'œil, très simple et très facile, elle n'en offre pas moins des difficultés à ceux qui ne l'ont pas apprise dès leur enfance; les étrangers qui n'y voyent d'abord qu'une simple ronde, croient pouvoir y prendre part, mais ils sont bientôt forcés de se retirer s'ils ne veulent amuser la compagnie à leurs dépens, et même faire manquer le divertissement; car un seul danseur qui n'observe pas la mesure et la cadence suffit pour déranger tout. Ballo tondo.

Les difficultés dont il s'agit consistent non seulement dans la manière de former le pas, mais encore dans celle d'effectuer divers mouvemens

(1) Carta de Logu, note 83.

(2) Voy. pl. 5 de l'atlas.

du corps, et certaines secousses de bras et de mains données en cadence de bas en haut.

Rien n'égale la gravité avec laquelle les Sardes méridionaux exécutent cette danse ; on dirait souvent qu'ils n'y prennent aucun plaisir ; c'est pourtant le contraire, puisque dans tous les villages du Campidano les jeunes gens se cotisent pour salarier un joueur de flûte, afin de danser le dimanche.

La danse, dans les parties centrales et septentrionales de la Sardaigne, est beaucoup plus animée ; on l'égaie souvent par des sauts et des gambades que font les plus agiles danseurs, et surtout par des cris de joie que l'on pousse de temps en temps.

Dans les cantons du cap méridional on danse ordinairement au son de la *launedda*, et quelquefois à celui du fifre et du tambourin ; ce dernier accompagnement est plus en usage dans l'intérieur de l'île, tandis que la launedda peut être regardée comme l'instrument particulier des Campidanais et des habitans de la Sardaigne méridionale.

Ceux de la partie opposée règlent au contraire leur cadence au son de la voix humaine, et dansent autour d'un chœur de chanteurs (1).

Règles de la danse.

La manière dont les danseurs et les danseuses se tiennent par la main est d'une telle importance, qu'une simple transgression des règles établies à cet égard a bien souvent occasioné les querelles les plus sanglantes. Les personnes mariées ou engagées par promesses de mariage peuvent placer

(1) Voy. pl. 5. On sait que cet usage était déjà connu dans les temps d'Homère.

leurs mains paume contre paume, et entrelacer leurs doigts ; mais malheur à l'homme qui en agirait ainsi avec une fille qu'il ne serait pas disposé à épouser, ou avec la femme d'autrui!

Les auteurs sardes qui ont parlé du ballo tondo, le considèrent comme la danse des anciens Grecs ; je ne saurais entrer dans une semblable discussion, qui m'entraînerait trop loin ; je ferai seulement remarquer qu'il offre réellement des rapprochemens assez curieux avec la description qu'Homère et d'autres auteurs font des danses de leur temps, et qu'il correspond même avec celle qui est actuellement en usage chez les Grecs modernes.

Musique. Launedda.

La launedda, dont nous venons de faire mention comme d'un instrument principalement en usage chez les Sardes du Campidano, est encore un monument de la plus haute antiquité, qui a survécu en Sardaigne à toutes les révolutions que ce pays a éprouvées depuis la domination romaine jusqu'à nos jours.

Cet instrument, représenté dans la scène de la noce (1), est composé de deux, souvent de trois, et même quelquefois de quatre roseaux de longueur et de grosseur différentes, et percés de plusieurs trous comme les flûtes ordinaires. Le musicien les place tous à sa bouche, et en joue en même temps.

Chaque roseau est muni d'une anche dans le genre de celle des hautbois modernes, mais bien plus gros-

(1) Voy. pl. 5 de l'atlas, n° 4.

sièrement faite, et dont les parties sont jointes avec de la cire. Quand cet instrument a trois tuyaux, deux sont à peu près égaux, mais le troisième, qui est toujours placé à l'un des côtés extérieurs, varie considérablement en longueur et en grosseur; il n'a qu'un trou, et remplit constamment l'emploi de la basse. Les autres tuyaux exécutent des airs d'accompagnement, premier, second, etc.

Son de la launedda.

Le son de la launedda parait d'abord étrange et sauvage; mais l'oreille finit par s'y accoutumer, et y trouve même une harmonie toute particulière.

L'orgue est l'instrument auquel on peut comparer la launedda pour l'effet du son, avec cette différence que l'orgue, ainsi que la cornemuse, a toujours dans les finales quelque chose de traînant qui est peu harmonieux, et qui ne se trouve pas dans la launedda.

Les airs exécutés par ces instrumens sont généralement des pastorelles que l'on joue dans les églises pendant l'office divin, aux processions, et même dans les fêtes profanes, telles qu'une noce ou une danse. Je crois faire une chose agréable à ceux de mes lecteurs qu'un genre de musique particulier peut intéresser, en joignant à l'atlas de ce livre une composition musicale faite à ma demande par un jeune et habile Sarde.

M. Costa a eu l'adresse de réunir, dans le plus court espace possible, les morceaux les plus caractéristiques de la musique nationale sarde, et de rendre, par le moyen de quatre instrumens concertés, un effet très approchant de celui que trois ou quatre tuyaux de launedda auraient donné sous la

main d'un des plus habiles ménétriers sardes (1).

Ceux-ci sont ordinairement victimes de leur profession ; elle les fatigue beaucoup, et même les épuise. J'en ai vu qui jouaient pendant deux heures entières sans ôter un seul instant les chalumeaux de leur bouche. On conçoit que de semblables tours de force ne peuvent se renouveler souvent sans causer un grand préjudice à la santé. Des innovations commencent déjà à s'introduire dans ces instrumens ; il y a maintenant des joueurs de launedda qui, tout en conservant les trois et même les quatre tuyaux, se sont fait une embouchure commune à tous ces tubes; ce qui leur épargne un gonflement de joue superflu, et rend l'usage de l'instrument plus facile.

Quoique je ne partage pas l'opinion de quelques auteurs sardes qui ont cru reconnaître la flûte de Pan dans la launedda (2), je ne balance pas cependant à regarder cet instrument comme les véritables *tibiæ pares* et *impares* des anciens, ou, si l'on veut, comme leurs *tibiæ dextræ* et *tibiæ sinistræ*. Origine de cet instrument.

Ces flûtes, comme celles des Sardes, étaient faites avec des roseaux ; celles de droite étaient formées avec la partie supérieure, et celle de gauche avec la partie inférieure du chalumeau ; de façon que les premières donnaient un son plus aigu que

(1) Voy. la musique jointe à l'atlas.

(2) J'ai cherché envain à connaître l'origine de ce nom ; les étymologies données jusqu'à présent par les écrivains sardes ne me semblent pas admissibles.

les autres, la tige du roseau étant toujours plus grosse vers la racine. La distinction de *pares* ou *impares*, venait de la quantité paire ou impaire des trous de chaque flûte (1).

Les launeddas des Sardes n'ayant, depuis tant de siècles, subi que de légères modifications, il serait curieux de savoir si l'air que l'on joue actuellement dans l'île avec cet instrument, et dont j'offre la musique notée, est encore le même que les musiciens romains tiraient de leurs *tibiæ* ?

Musique vocale.

Les Sardes, et surtout ceux de la partie septentrionale de l'île, ont beaucoup de goût pour la musique vocale exécutée en chœur; celle-ci a un caractère tellement particulier, que nous ne pourrions en donner qu'une idée bien imparfaite.

Lorsque trois ou quatre jeunes gens se réunissent pour chanter, quelques uns seulement prononcent les mots de la chanson, les autres ne font que les accompagner en voix de basse-taille avec des sons inarticulés tirés de la gorge; plus il y a de chanteurs, plus le nombre des basses augmente; on les voit alors tordre la bouche dans tous les sens, et moduler leur voix à l'aide des mains, pour rendre chacun un bruit différent (2).

Les étrangers ont bien de la peine à se faire à cette musique bizarre; les gens du peuple au contraire y prennent beaucoup de plaisir : j'ai entendu quelques accords passables qui m'ont rappelé assez bien la

(1) Voy. la description exacte des tibiæ. Forcellini, dans son excellent *Lexicon latinitatis, art.* Tibia.

(2) Voy. le groupe de chanteurs de la pl. 5.

musique vocale des Cosaques ; mais je dois l'avouer, cette musique sera toujours détestable pour des oreilles italiennes. Les jeunes gens exécutent des simphonies semblables sous les croisées de leurs belles.

Guitare.

Dans les environs de Tempio on fait également de la musique avec une guitare ; celle-ci sert d'accompagnement aux improvisations que les jeunes gens de ce canton ont coutume de faire dans certaines circonstances (1). Cette guitare se rapproche maintenant de la guitare française ; elle a cependant conservé les cordes en métal des anciennes.

Tambour de basque.

Les femmes de la Sardaigne méridionale jouent du tambour de basque pour danser en famille ; elles chantent également en chœur, d'une façon analogue à celle des hommes ; mais leur musique n'a pas la même expression rude et sauvage.

---

(1) Voy. art. Tempio, dans la seconde partie de cet ouvrage.

CHAPITRE VII.

Usages.

PARMI les usages singuliers des pâtres de la Sardaigne, de ceux surtout qui habitent la partie montueuse et septentrionale de l'île, j'en ai remarqué deux : celui que l'on appelle le *compérage* et le *commérage* de la S^t^.-Jean, et celui de la *ponidura*.

Compérage. Deux personnes de sexe différent, et en général mariées, se choisissent réciproquement comme compère et commère de la S^t^.-Jean; l'arrangement se conclut à peu près deux mois à l'avance. A la fin du mois de mai, la future commère prend un grand morceau d'écorce de liége, le roule en forme de vase, le remplit de terre, et y sème une grosse pincée de froment de la plus belle qualité. La terre étant arrosée de temps en temps et avec le plus grand soin, le froment germe rapidement, de sorte qu'au bout d'une vingtaine de jours on voit une belle touffe, qui prend alors le nom d'*Elme* ou de *Nenneri* (1).

(1) C'est ce qui a donné lieu à ce proverbe sarde : *voilà un Elme, un Nenneri*, lorsqu'on voit un champ semé inégalement qui présente çà et là de trop grosses touffes de froment.

Le jour de la S^t^.-Jean, le compère et la commère prennent ce vase, et, accompagnés d'un cortége nombreux, s'acheminent vers une petite église des environs. Dès que l'on y est arrivé, le compère ou la commère jette le vase contre la porte; puis tout le monde mange ensemble une omelette aux herbes. Ensuite chacun, plaçant ses mains sur celles de son voisin ou de sa voisine, répète en chantant à haute voix et à plusieurs reprises ces mots : *Compère et commère de S^t^.-Jean;* on danse pendant plusieurs heures, et la fête est terminée.

Les liens de ce compérage ne durent qu'un an; ils ne répandent pas le moindre nuage dans les familles, et sont très respectés. J'ai vainement cherché l'origine de cette singulière coutume, dans laquelle je crois apercevoir quelque reste de paganisme; je laisse aux savans le soin d'en interpréter le motif et le but.

Le vase avec la touffe de blé se nommant *su elme* (l'elme), on dit *pone su elme* (poser l'elme), pour annoncer que l'on va à la fête du compérage de la S^t^.-Jean.

Lorsqu'un berger a éprouvé des pertes et qu'il veut remonter son troupeau, l'usage l'autorise à faire ce que l'on nomme la *ponidura* ou *paradura*. C'est une véritable quête de bétail que cet homme fait dans son canton, et même dans les cantons voisins. Chaque berger lui donne au moins une bête jeune, de sorte qu'il a bientôt un troupeau d'une certaine valeur, sans contracter d'autre obligation que celle de rendre le même service à quiconque pourra venir le réclamer de lui.

Ponidura ou paradura.

Cet usage, qui paraît être très ancien et qui semble se rattacher aux premiers temps de la vie pastorale, était sans doute très louable dans son principe ; mais de nos jours il a réellement dégénéré en abus, car il n'a d'autre résultat que d'encourager la fainéantise et la négligence. La plupart des propriétaires de bétail s'en plaignent beaucoup, le désapprouvent et désirent qu'il soit aboli.

Mariages.

Lorsqu'un jeune paysan du Campidano, riche et propriétaire, désire épouser une fille d'un village voisin, d'une condition égale à la sienne, il tâche d'abord d'obtenir le consentement de son père ou de son tuteur; celui-ci, après le lui avoir accordé, va tout seul chez les parens de la jeune fille, et leur annonce les intentions de son fils ou de son pupille. Quelquefois il s'exprime en langage figuré :

Demande de la fille.

« Je viens, dit-il, chercher une génisse blanche et « d'une beauté parfaite que vous possédez, et qui « pourrait faire la gloire de mon troupeau et la « consolation de mes vieux ans. »

Les hôtes, qui comprennent ce dont il s'agit, répondent dans le même style, et il s'établit entre eux un dialogue extrêmement bizarre. Feignant assez souvent de ne pas bien saisir l'objet de la proposition, les parens de la fille vont chercher tour à tour leurs enfans, qu'ils présentent l'un après l'autre à l'étranger, en lui disant : « Est-ce là ce « que vous venez demander? » Enfin après avoir eu l'air de chercher long-temps ce que le messager désire, ils reviennent amenant comme par force la jeune fille. Alors l'étranger se lève de son siége,

et, frappant des mains, il s'écrie : « C'est ce que je « souhaite. »

Si la demande est favorablement accueillie, on règle sur-le-champ les affaires d'intérêt ; on fixe même la valeur des cadeaux réciproques et le jour auquel on en fera l'échange. Ces cadeaux s'appellent *segnali* (signes, gages).

Échange des cadeaux.

Le jour des échanges arrivé, le père ou le tuteur de l'époux, ainsi que plusieurs de ses parens et de ses amis, qui, dans cette circonstance, portent le nom de *Paralymphos* (1), vont en grande pompe à la maison de la future, où l'on a eu soin de fermer la porte.

Ce n'est ordinairement qu'après les avoir laissés frapper à la porte à plusieurs reprises, et lorsqu'ils feignent de s'impatienter que, de l'intérieur de la maison, l'on commence à leur répondre. On leur demande ce qu'ils veulent et ce qu'ils apportent : *Ondras e virtudis* (honneur et vertu), s'écrient les paranymphes. A ces mots la porte s'ouvre, et le maître de la maison, qui fait semblant de s'être caché et d'ignorer qu'on les ait fait attendre, va au-devant d'eux, les accueille avec cordialité, et les introduit dans la chambre de réception où toute la famille, en habit de parure, se trouve rassemblée.

C'est alors que se font les échanges des présens ;

(1) On voit que ce nom n'a souffert qu'un léger changement de l'*n* en *l*, et qu'il correspond parfaitement aux paranymphos des anciens.

le père de l'époux remet les siens et reçoit des mains de la future ceux qui sont destinés à son fils; chaque paranymphe donne également celui qu'il a apporté; l'épouse lui offre en échange un petit cadeau. Ensuite on sert un repas, ou même de simples rafraîchissemens; puis la compagnie se sépare.

Le mariage ne suit pas toujours immédiatement cette cérémonie; souvent on attend, pour le contracter définitivement, que les époux aient réuni ce qui leur est nécessaire pour monter leur ménage (1). Quand tout est prêt, le mariage est annoncé à l'église pendant trois dimanches consécutifs, mais huit jours avant la bénédiction nuptiale on procède à la cérémonie nommée *su portu de sa robba* (le transport du trousseau). Elle a toujours lieu avec beaucoup de solennité.

Transport du trousseau.

L'époux accompagné de ses parens et de ses amis, tous à cheval, part de la maison paternelle; une quantité de chariots, proportionnée à celle des objets qu'on doit transporter, suit la troupe. Quand on est

(1) La maison des nouveaux époux doit être entièrement montée à neuf; on fait en sorte que rien de ce qu'on y apporte ait servi auparavant. Tout le mobilier est fourni par l'épouse; l'époux se charge de la maison proprement dite, qui, si elle n'est pas neuve, est au moins soigneusement blanchie et nettoyée. L'époux donne tout ce qui a rapport à l'agriculture ou à sa profession. En cas de décès de la femme, tout ce qu'elle a apporté étant considéré comme sa dot, doit être rendu à sa famille, à moins qu'il n'y ait eu donation réciproque. Les habitans des villes et surtout les gens vivant de petits emplois, n'ont pas généralement la même prévoyance que les campagnards.

arrivé à la demeure de la future, les parens de celle-ci remettent le trousseau à l'époux : il vérifie tout pièce par pièce, et fait successivement charger chaque objet sur ses chariots ; ensuite on retourne à la maison de l'époux.

Deux joueurs de *launedda*, choisis parmi les plus habiles, ouvrent la marche en exécutant des airs champêtres. De jeunes garçons, des filles et même des femmes, viennent ensuite ; tous sont parés de leurs plus beaux habits, et portent sur leurs têtes ou sur leurs épaules les objets fragiles que l'on n'a pas cru pouvoir placer sans risque sur les chariots. Par exemple, un garçon tient sur son épaule un grand miroir à large corniche dorée ; un autre a de chaque côté un tableau de saint, peint (1) avec des couleurs bien vives et bien tranchantes. Un troisième est chargé d'un grand panier plein de tasses de faïence, ou de porcelaine, de pots à fleurs en verre bleu, et d'autres choses semblables ; un quatrième enfin, transporte sur son bonnet plat une corbeille remplie de verres, de carafes, etc.

Immédiatement après, marchent de front quatre ou six jeunes filles ou femmes, ayant chacune sur leur tête plusieurs oreillers tous plus ou moins garnis de rubans couleur de rose, et ornés de fleurs et de feuilles de myrte. La cruche de bronze ou de terre, dont la mariée doit se servir pour aller puiser

(1) Ce sont ordinairement des tableaux commandés dans la ville voisine ; ils représentent pour la plupart les patrons des deux époux, et sont destinés à orner le lit nuptial.

de l'eau à la fontaine, repose ce jour là sur un bourrelet écarlate, placé sur la tête de la plus belle fille du lieu; ce vase a presque toujours une forme antique très élégante: il est décoré de rubans et rempli de fleurs naturelles. Plusieurs enfans portent ensuite divers petits ustensiles de ménage; en un mot, on fait parade de tout ce qui doit meubler la maison.

A cette avant-garde, qui est naturellement assez bruyante, succède en silence une nombreuse cavalcade, au milieu de laquelle l'époux se fait distinguer par l'éclat de son habillement qui est tout neuf, et par le riche équipement de son cheval (1).

Bientôt après, le cri perçant des essieux et le son des nombreux grelots annoncent le départ des chariots; ils sont traînés par des bœufs dont l'extrémité de chaque corne, entourée de bandelettes, porte une orange.

Tous ces chariots marchent à la file; les deux premiers portent plusieurs matelas tout neufs entassés avec soin l'un sur l'autre, et formant, sur chaque char, une pile carrée; les deux suivans sont chargés des bois de lits et de tous leurs accessoires; dans une demi-douzaine d'autres on voit les chaises rangées en pyramides, et garnies de laurier et de myrte; ensuite les tables et les bancs, et puis deux immenses commodes, dont une contient le linge du ménage, et l'autre, les habillemens de l'épouse; deux chariots sont occupés par l'attirail de la cuisine, et plusieurs

(1) On se sert ordinairement, dans ces occasions, de harnais fort riches, que les grands seigneurs se font un plaisir de prêter aux époux.

ustensiles, au nombre desquels on remarque une ample provision de fuseaux et de quenouilles; parmi ces dernières il en est une qui est dressée et garnie de sa touffe de lin, comme prête à être filée.

Trois ou quatre chariots chargés de blé composent la première provision du nouveau ménage; après le blé vient naturellement la meule et tout ce qu'exige, en Sardaigne, la fabrication du pain.

Enfin le patient *molentu* attaché par une longue corde à la meule qui le précède et qu'il doit bientôt faire mouvoir pour la première fois, ferme la marche d'une manière assez plaisante. La queue et les oreilles ornées de myrte et de rubans, ce pacifique animal attire sur lui les derniers regards d'une multitude déjà fatiguée du spectacle qu'elle vient de contempler; l'hilarité qu'il excite fait alors une agréable diversion à la pompe sérieuse qui l'a précédé.

Le cortége est ordinairement suivi de près par trois ou quatre *tracche* (1) qui transportent plusieurs jeunes filles, amies ou parentes de l'épouse; elles sont chargées de meubler la maison et de mettre en ordre le trousseau de la future. Leur costume, dans ce jour de fête, est extrêmement brillant.

Tout le monde étant arrivé à la maison de l'é-

(1) Voy. pl. 6, fig. 12. M. Mimaut a été induit en erreur; la *tracca* n'est pas une carriole; c'est un chariot ordinaire (un *plaustrum*) sur lequel on met des matelas, et que l'on couvre d'une toile; c'est la voiture commune des femmes dans la Sardaigne méridionale. Je pense que le nom de tracca vient du latin *trahere, traho.*

poux, on procède au déchargement des chariots, qui s'opère d'après le même ordre qu'il a suivi pendant la marche. L'époux donne l'exemple en chargeant le premier sur ses épaules un des matelas du lit nuptial; alors les autres jeunes gens lui barrent le chemin de la chambre, et il s'établit entre eux une lutte. Bien souvent ces derniers, ayant chacun un matelas, le jettent sur l'époux et l'en accablent, pour faire allusion sans doute au fardeau qu'il va s'imposer. Enfin l'époux entre et place son matelas; la maison est successivement meublée et arrangée par les filles qui sont venues exprès de l'autre village.

Alors tout est disposé avec le plus grand soin et dans le meilleur ordre; chaque meuble, chaque chaise, chaque pilier (1) est garni de bouquets de fleurs et de verdure; celle-ci est scrupuleusement conservée; on ne l'arrache jamais, et on la laisse sécher et tomber d'elle-même; de sorte que souvent on en voit encore les lambeaux plusieurs mois après la noce, lors même que les autres souvenirs de ce beau jour sont tous évanouis.

Cérémonie du mariage.

Arrive enfin le jour du mariage, dont la célébration a lieu à la paroisse de la fiancée. L'époux accompagné d'un ecclésiastique de son village, de ses plus proches parens, et des paranymphes, va en grand cortége à la maison de sa future; dès qu'ils paraissent sur le seuil de la porte, la jeune fille se lève et se précipite à genoux aux pieds de sa mère, lui demandant sa bénédiction; ses paroles sont accom-

(1) Voy. pl. 6, fig. 10.

pagnées de pleurs et de sanglots. Sa mère la fait relever et la confie au prêtre de l'autre village, tandis que l'époux est remis à un ecclésiastique de celui où l'on est alors. La troupe se partage en deux cortéges séparés, et s'achemine ensuite vers la paroisse au son des doubles flûtes et au bruit du carillon des cloches. La cérémonie du mariage achevée, la compagnie se réunit et revient à la maison de la nouvelle mariée, où l'on sert à la hâte une espèce de déjeûner. C'est alors que les époux assis pour la première fois à table, l'un à côté de l'autre, doivent manger un potage dans la même écuelle, et avec la même cuillère (1).

Départ de la mariée.

Bientôt un signal est donné, on arrache l'épouse des bras de ses parens pour l'asseoir sur un cheval richement enharnaché, qui doit la porter en pompe à sa nouvelle habitation (2).

Le cortége est souvent nombreux et très brillant. Les joueurs de flûte ou, pour mieux dire, de launedda, marchent à leur ordinaire en tête de la cavalcade (3), et précèdent la mariée de quelques pas. Celle-ci, dont un homme marchant à pied tient le cheval par la bride, occupe la place d'honneur à droite de

(1) Cette cérémonie se renouvelle dans d'autres circonstances. (Voy. ci-après.)

(2) L'épouse ne peut guère revoir ses parens, durant les trois premiers jours de son mariage; on lui donne, pendant ce temps, une fille de compagnie, nommée dans le pays *Sposa e angulis*.

(3) Voy. pl. 6. Cet usage remonte au temps d'Homère. Voy. le bouclier d'Achille.

l'époux qui l'accompagne constamment en se tenant sur la même ligne. Les parens et les amis formant une longue file, marchent aussi deux à deux; les femmes à droite et derrière l'épouse, et les hommes à gauche. Si le mariage a lieu dans une saison durant laquelle on redoute l'influence fâcheuse des rayons du soleil, les femmes, dans quelques cantons, ajoutent à leur riche costume un chapeau rond de feutre qu'elles empruntent ordinairement pour cette seule occasion, et qu'elles ornent de plumes, de galons, de rubans et de fleurs.

Réception. Aussitôt que le son des flûtes et le tumulte du peuple annoncent l'arrivée de la troupe, la mère de l'épouse, ou sa plus proche parente, se prépare à la recevoir, tenant à la main un plat, contenant du blé, du sel, et souvent même des dragées, ce qui se nomme dans le pays *sa grazia* (la grâce); elle va à la rencontre des époux jusqu'à l'entrée de la cour, et dès qu'elle les aperçoit, elle leur jette de grosses poignées de grazia.

L'épouse est alors conduite près d'une table, couverte d'un riche tapis, que l'on a placée à l'entrée du vestibule, et auprès de laquelle est également posé un petit tabouret servant de marche-pied. C'est là que, selon l'étiquette, l'épouse doit descendre de cheval; arrivée, ou, pour mieux dire, transportée sous le péristyle, elle baise la main de ses nouveaux parens, en signe de respect et de soumission, et elle est ensuite introduite dans la chambre nuptiale nommée *sa domu e lettu* : la maison (chambre) du lit. Dans quelques cantons de l'île, la belle-mère reçoit l'épouse avec un verre d'eau, et un plat con-

tenant la *grazia ;* verse l'eau à terre devant la mariée au moment où celle-ci franchit le seuil de la chambre nuptiale, et lui jette la grazia (1).

Les cérémonies qui suivent cette réception n'offrent rien de particulier. En certains endroits cependant, surtout dans l'intérieur de l'île, l'épouse ne doit pas bouger, pas même remuer les mains, ni parler, le jour des noces. Vêtue de ses plus beaux habits et immobile sur une chaise, elle doit recevoir, pendant toute la journée, les visites des gens qui viennent la féliciter, et il ne lui est pas permis de proférer un seul mot; usage qui, sans doute, sera regardé comme bien barbare par plus d'une femme vivant dans les pays de l'Europe les plus civilisés. Autres usages.

La réception de la jeune femme est ordinairement suivie d'un festin, pendant lequel les deux époux mangent de nouveau dans le même plat et avec la même cuillère; enfin, un bal termine la journée.

On a prétendu que, dans certains cantons de la Sardaigne, régnait encore l'usage que Strabon attribue aux peuples de l'Ibérie, et qui, suivant le rapport de divers voyageurs, existe chez plusieurs peuples sauvages de l'Amérique. Quand une femme accouche, son mari, dit-on, se met au lit et reçoit les complimens de ses voisins, tandis que l'accouchée s'occupe du ménage, et donne à son mari tout ce qui lui est nécessaire pour réparer ses forces. Naissances.

(1) La *grazia* rappelle les noix que les Romains jetaient en pareille occasion ; quant au verre d'eau, je le crois un reste du rite Hébreux. Voy. *Storia degli riti Hebraici,* de Léon Modena. *Paris*, 1637, *page* 86.

On conçoit que j'ai dû faire les recherches les plus exactes pour découvrir la vérité ; elles m'ont convaincu que cet usage n'existe pas plus en Sardaigne que dans le Béarn, où on avait dit qu'on l'avait aussi remarqué. Le fait est d'ailleurs si bizarre et si ridicule, que je serais même tenté de douter qu'on l'ait trouvé chez les sauvages de l'Amérique.

Voici ce qui, en Sardaigne, aura apparemment donné lieu à une pareille fable. L'usage d'après lequel les deux époux, en signe d'affection réciproque, mangent dans une même assiette, et avec une seule cuillère, n'est pas limité au jour des noces ; il se renouvelle à tous les évènemens heureux de la vie conjugale ; or, comme la naissance d'un enfant, et surtout d'un fils aîné, est certainement du nombre de ces derniers, plusieurs habitans de la Sardaigne renouvellent en cette occasion la même cérémonie qui eut lieu entre eux le jour de leur noce ; et la femme étant couchée, il est tout naturel que l'époux se place dans le lit à côté d'elle. Voilà sans doute ce qui, dès les temps les plus anciens, aura fait supposer l'exactitude de la coutume que l'on a successivement attribuée à tant de peuples différens.

Cérémonies funèbres.

Les montagnards de la Sardaigne ayant conservé plusieurs usages anciens, et particulièrement ceux qui sont relatifs aux principaux évènemens de la vie, il est tout simple que nous retrouvions, dans leurs cérémonies funèbres, une grande analogie avec les *neniæ* des *præficæ* romaines.

Quand quelqu'un meurt, on place son corps au milieu d'une chambre, le visage découvert et tourné vers la porte. Alors des parentes ou des amies du

défunt, souvent même des femmes salariées, vêtues de leurs habits de deuil et tenant à la main un mouchoir blanc, entrent dans cette chambre en gardant le plus profond silence; elles ont même l'air d'ignorer le décès de la personne qu'elles viennent pleurer (1).

Tout à coup elles poussent un cri de surprise et de douleur qui est suivi de pleurs, de sanglots et de gémissemens; elles donnent des marques du plus violent désespoir; les unes s'arrachent les cheveux; les autres se roulent à terre; d'autres enfin semblent par leurs gestes menacer le ciel.

Mais bientôt un calme momentané succède à ces démonstrations bruyantes d'affliction; une de ces femmes se lève comme inspirée, son visage se colore, elle improvise en vers un long éloge du défunt; elle le déclame en cadence, et finit chaque strophe par ces cris : ahi! ahi! ahi! qui sont répétés par toutes ses compagnes.

Le discours, le ton dont il est prononcé, les cris et les gestes qui l'accompagnent, varient suivant la qualité de la personne que l'on pleure.

Pour une jeune fille, la déclamation de la præfica et les cris de ses compagnes ont quelque chose de tendre et de mélancolique qui excite la sensibilité.

Le chant funèbre devient plus animé et les cris d'accompagnement plus fort, si l'on déplore la perte d'une jeune femme enlevée à sa famille par une mort prématurée; ou celle d'un homme qui jouit d'une

(1) Voy. la pl. n° 7.

grande considération parmi ses parens; son jugement et sa prudence, son courage, le désespoir de sa veuve, sont retracés avec les couleurs les plus vives, etc.

Mais rien n'égale les hurlemens qui se font entendre aux funérailles d'un homme tué par son ennemi; ce n'est plus cet accompagnement triste et lugubre qui fait couler les larmes, c'est un cri de rage et de désespoir; ce n'est pas la douleur qu'on veut exciter dans le cœur des assistans, ce sont les sentimens de haine et de vengeance dont la famille du mort est agitée. Soit qu'elle les éprouve, soit qu'elle feigne de les éprouver, la femme qui déclame fait tous ses efforts pour les inspirer à toutes les personnes qui l'écoutent.

Pour y parvenir elle a recours aux métaphores : « c'est un lion, s'écrie-t-elle, terrassé par un renard, » un héros tué en trahison par un lâche. » Alors elle fait la longue énumération des meurtres nombreux dont les membres des deux familles ont été victimes; elle ranime les anciennes inimitiés, et rappelle toutes les vengeances qui les ont suivies.

Quoique cet usage, dont les funestes conséquences sont évidentes, soit défendu par le gouvernement et par l'église, les montagnards trouvent toujours le moyen d'éluder la vigilance de l'autorité; ils se croiraient déshonorés si, avant de descendre au tombeau, un mort ne recevait pas cette marque authentique d'estime de ses proches et de ses amis (1).

(1) L'ensemble de toutes ces cérémonies porte dans l'île le

Dans plusieurs cantons de la Sardaigne, la veuve d'un homme tué par son ennemi se pare de ses plus beaux habits, et défait sa chevelure qui retombe sur ses épaules; ensuite, accompagnée de ses principaux parens, elle va chez le juge du lieu et lui demande publiquement vengeance du meurtre de son époux; on la reconduit chez elle, où elle dépose ses habits de couleur qu'elle ne reprend plus pendant tout le temps de son veuvage.

Les règles du deuil sont rigoureusement observées en Sardaigne: il est bien rare qu'une femme convole à de secondes noces. La couleur ordinaire du deuil est le noir: dans quelques cantons, les veuves s'enveloppent la tête d'un voile en drap jaune qui leur cache les trois quarts de la figure, et qu'elles couvrent d'un grand crêpe noir dont les deux extrémités retombent de chaque côté (1). Deuil.

---

nom d'Attito. Je pense que ce mot peut provenir de quelques uns des cris à peine articulés que l'on pousse dans la douleur et la surprise, comme *atat* dans ce vers de Plaute:

Atat perii Hercle ego miser!

Aulular. 3, 1, 8.

ou comme ὀτοτοτοῖ, prononcé *otototi*, exclamation commune aux tragiques grecs.

Eschyl., Agamemnon, v. 1072—1076.

(1) Il paraît que dans le moyen âge les veuves sardes joignaient des bandelettes blanches à leurs habits de deuil, si l'on en juge par ce que Dante fait dire à Nin, juge de Gallura:

Non credo che la sua madre più m' ami
Poscia che trasmutò le bianche bende,
Le quai convien che misera ancor brami.

Purgat. ch. VIII.

On a prétendu que les Sardes avaient anciennement la coutume de tuer les vieillards; mais la fausseté de cette assertion a déjà été démontrée par quelques écrivains.

Je ne puis cacher cependant que, dans quelques cantons de l'île, des femmes étaient chargées spécialement de hâter la fin des moribonds; on leur donnait le nom d'*Accabadure*, tiré du verbe *Accabare* (achever). Ce reste de barbarie est heureusement tout-à-fait perdu depuis une centaine d'années.

FIN DU LIVRE TROISIÈME.

LIVRE QUATRIÈME.

ADMINISTRATION.

CHAPITRE PREMIER.

Division. — Vice-roi. — Tribunaux. — Lois.

Après avoir soumis la Sardaigne à leur sceptre, les rois d'Aragon, auxquels il importait de détruire jusqu'à la moindre trace du gouvernement des juges, divisèrent l'île en deux caps : le cap de Cagliari au sud, et le cap de Sassari au nord, division qui subsiste encore de nos jours (1). Le premier fut composé du Division.

(1) On nomme quelquefois le cap de Cagliari, Capo di sotto, et le cap de Sassari, Capo di sopra ; mais ces dénominations ne sont pas admises dans les actes publics.

judicat de Cagliari, d'une partie de celui d'Arborée et de l'Ogliastra; l'autre comprit le judicat de Logudoro, le reste de celui d'Arborée, et celui de Gallura, qui néanmoins resta long-temps uni à celui de Cagliari.

En détruisant l'ouvrage des Pisans, les Aragonais suivirent cependant le principe qui avait donné lieu à l'organisation des judicats. C'était de semer la division entre les habitans : ils y réussirent tellement que, sous la domination espagnole, un écrivain appartenant à un cap regardait comme une obligation de ne parler, dans son ouvrage, des citoyens de l'autre cap qu'en termes de mépris.

Il est évident que cette inimitié était fomentée par le gouvernement; déplorable politique qui ne tendait qu'à entretenir la haine et la discorde parmi les habitans d'un même pays, afin de les mieux asservir.

C'est à cette animosité qu'on doit attribuer le manque total de relations entre les habitans des deux caps; désunis entre eux, pouvaient-ils penser aux moyens d'établir des communications mutuelles et des échanges réciproques? Forcés déjà par la nature à un isolement toujours funeste aux petits états circonscrits par la mer, ils empiraient eux-mêmes leur position par leurs dissensions intestines et par les barrières qu'ils élevaient entre eux, tandis qu'ils auraient dû les abattre, s'il en eût existé de véritables.

Rivalité entre les habitans.

Cette rivalité n'est pas entièrement éteinte de nos jours, et elle s'est transformée en antipathie. Les Sardes des deux caps, quoique professant la même religion, obéissant aux mêmes lois, sont aussi peu

unis entre eux que le sont les Anglais et les Irlandais.

Les habitans du cap septentrional regardent ceux du cap méridional comme moins civilisés qu'eux; et quelquefois ils leur donnent le nom de *Sardes*, qui leur paraît injurieux, et qui cependant est le nom commun des habitans de l'île.

Les Sardes du cap méridional, tout en reconnaissant la supériorité de leurs compatriotes dans quelques branches d'agriculture et de commerce, ne les regardent que comme des hommes cruels et sanguinaires. On doit espérer que, lorsque les routes que le gouvernement fait percer d'une extrémité de l'île à l'autre seront terminées, les habitans de la Sardaigne pourront établir entre eux d'utiles communications, et que, s'entendant mieux désormais sur leurs véritables intérêts, ils mettront un terme à cette rivalité ridicule qui ne peut que leur être désavantageuse.

Indépendamment de la division en caps, il y en a une autre en provinces; elles sont au nombre de dix; six appartiennent au cap de Cagliari, et quatre au cap de Sassari : les provinces sont subdivisées en districts ou mandemens, comprenant chacun un certain nombre de communes, formées d'une ville ou de plusieurs villages.

Vice-roi.

La Sardaigne est gouvernée par un vice-roi qui est lieutenant-général du roi, et capitaine-général; ces deux qualités, quoique toujours réunies sur la même tête, n'en sont pas moins très distinctes, et conférées par deux commissions différentes : l'une, délivrée par le ministre de l'intérieur, et l'autre par celui de la guerre. Comme lieutenant-général, le

vice-roi est le chef des administrations civiles et judiciaires; comme capitaine-général, il commande la force armée de terre et de mer. L'autorité du vice-roi serait, en quelque sorte, sans bornes, si elle n'était restreinte par de sages institutions.

Le vice-roi a auprès de lui un secrétaire d'état qui, avec ses adjoints, sont nommés par le roi. En sa qualité de chef de la magistrature, le vice-roi a le droit de présider les tribunaux; mais, quoique les jugemens soient toujours rendus en son nom, il n'y a pas voix délibérative.

Parmi ses prérogatives, la plus belle, sans doute, est le droit de faire grâce; il est tenu de l'exercer à deux époques fixes de l'année; mais il peut à son gré, et sous certaines conditions, en user dans toutes les circonstances.

Il est qualifié d'Excellence; on lui rend les mêmes honneurs qu'au roi; mais les personnes de sa famille n'y participent pas. C'est pourquoi le gouvernement choisit de préférence, pour cette place éminente, des hommes non mariés. Le vice-roi perd son titre et ses prérogatives en cessant ses fonctions; leur durée ordinaire est de trois ans; avant son départ pour l'île, le nouveau vice-roi prête serment entre les mains du roi, et il ne prend le titre de sa dignité que lorsque son prédécesseur quitte la capitale de l'île, ce qui n'a lieu ordinairement que trois jours après son arrivée. Dès ce moment, le précédent vice-roi, ne peut plus habiter la ville de Cagliari; quelquefois, lorsque le mauvais temps l'a empêché de partir, il a été obligé de chercher un asile dans un des couvens situés hors des murs.

Sous les Espagnols, les deux vice-rois ne pouvaient ni s'entretenir sur les affaires du gouvernement, ni se voir en particulier; ainsi, celui qui arrivait était forcé de faire un apprentissage complet, toujours pénible pour lui et souvent funeste à ses administrés; mais telle était la règle invariable de l'étiquette catalane.

Le vice-roi n'entre réellement en fonctions que le jour où il prête serment dans l'église métropolitaine, en présence des trois ordres du royaume, ou de leurs représentans. Après que les lettres-patentes ont été lues à haute voix, et après que des anathèmes et des imprécations, dans le cas où il contreviendrait à ses devoirs, ont été fulminées contre lui, il jure solennellement l'observation des lois, des statuts et des priviléges du royaume. Il ne doit jamais sortir de l'île; il ne lui est pas même permis de voyager dans l'intérieur, sans une autorisation expresse de la cour de Turin. Quand il part de cette ville, il emporte avec lui une lettre close contenant le nom de la personne chargée de lui succéder en cas de décès; c'est ordinairement le général des armes.

Les revenus du vice-roi consistaient autrefois en une quantité de petites contributions que lui payaient annuellement les différentes administrations de l'île, et, en certains droits, dons et tributs qu'il percevait en nature ou en argent. Un tel ordre de choses, peu séant pour une si haute dignité, a été abrogé par S. M. le roi actuel Charles Félix. Ce prince, par un décret du 23 novembre 1821, a assigné au vice-roi des appointemens convenables à son rang

et à ses fonctions, et a, en même temps, aboli tous les autres émolumens de quelque nature qu'ils fussent.

Quoique pendant assez long-temps cette charge ait été presque exclusivement confiée à des militaires, cependant elle a été exercée quelquefois par d'autres personnes. A une certaine époque le choix tombait de préférence sur les hommes qui avaient parcouru la carrière diplomatique (1).

Ordre judiciaire. Audience royale.

L'Audience royale, premier tribunal du royaume, a conservé le nom qu'elle portait sous la domination espagnole; elle est qualifiée d'Excellence, d'Excellentissime, à cause du vice-roi qui en est le chef. Créée en 1661, elle a éprouvé des réformes et des améliorations successives jusqu'en 1818 et 1823, dates de sa dernière organisation. L'Audience royale, indépendamment de ses fonctions de cour judiciaire suprême, participe au pouvoir législatif; les *Pregoni* (décrets) du vice-roi, rendus avec le concours de l'Audience royale, ont force de loi. Elle est le conseil d'état de l'île; ses membres prennent le titre de conseillers du roi. Entre autres droits, ce corps jouit de celui de proposer, par le moyen de lettres closes, les candidats aux places de magistrature, et même aux évêchés de l'île.

Régent.

Le chef de ce corps est le Régent de la grande

(1) S. E. le comte Tornielli de Vergano, qui est vice-roi depuis le mois de juillet 1825, était à la tête de l'administration de la dette publique en Piémont; c'est, depuis plus de vingt ans, le premier qui n'ait pas été tiré des rangs des officiers généraux de l'armée.

chancellerie, qui est également le premier fonctionnaire du royaume après le vice-roi; il a le pas sur tout le monde; il exerce les fonctions de grand chancelier et de préteur. Les sceaux, la masse, et le bâton de justice, sont déposés chez lui. Il est juge souverain dans les causes de juridiction volontaire et dans les affaires qui se traitent verbalement; deux fois par semaine il donne audience à tous ceux qui se présentent, et juge paternellement, sans frais et sommairement, jusqu'à une somme indéterminée dans certains cas, et jusqu'à cent livres dans d'autres.

Le régent préside, pour le vice-roi, la capitainerie générale, qui, outre les attributions des amirautés, en a de particulières à l'île, telles que le tribunal de *santé*, etc.; il préside également, en l'absence de l'archevêque, le *magistrato sopra i studi;* il est juge d'appel des sentences de l'*Ammostassen* (1). Il est aussi chargé de plusieurs fonctions qui ailleurs sont du ressort des édiles.

Il est conseiller né du vice-roi, qui peut lui demander son avis sur toutes les affaires, quelles que soient leur importance et leur nature, mais qui est tenu de s'adresser à lui sur beaucoup d'autres. Le régent doit surveiller l'administration de la justice; il nomme aux places de notaire et reçoit les avocats. Toutes les personnes appartenant à l'ordre judiciaire, et la plupart de celles qui occupent des emplois administratifs, prêtent serment entre ses mains. Il a la cen-

(1) Emploi civil dont on parlera en son lieu.

sure exclusive des pièces de théâtre, et, concurremment avec l'archevêque, celle des livres et des estampes. Enfin, il y a peu d'affaires concernant le militaire ou les finances, dans lesquelles il n'ait quelque influence.

Le régent correspond dans le royaume avec tous les fonctionnaires publics, et, hors de l'île, avec les ministres et le Conseil suprême de Turin, avec les magistrats de santé des états du continent, et avec tous les consuls sardes. Son titre est Régent de la chancellerie royale; le roi le qualifie de noble, magnifique, fidèle et amé.

Juges de l'Audience royale.

L'Audience royale est composée de treize juges et de deux présidens; elle est divisée en trois chambres, dont deux civiles et une criminelle; cinq membres siégent dans chacune. Ces trois chambres se réunissent pour traiter des affaires du Gouvernement et pour enregistrer les ordonnances royales, sur lesquelles elles ont le droit de faire des représentations préalables. Elles se réunissent également pour rendre exécutoires tous les décrets envoyés par le roi; pour lui adresser les recours contre les abus de l'autorité ecclésiastique; pour s'occuper des causes civiles et criminelles confiées spécialement par le roi ou par le vice-roi au corps entier; enfin, pour prononcer sur les appels.

Le titre de juge de l'Audience royale donne la noblesse et le titre de *Don*. Les appointemens sont peu considérables, mais les émolumens de sportule (épices, vacations) s'élèvent assez haut.

Siziate

Deux fois par an, aux fêtes de Pâques et de la Noël,

cette cour suprême prend part à une cérémonie fort remarquable qu'on nomme *Siziata* (1).

Le vice-roi, entouré de son état-major et de ses hallebardiers, se rend avec l'Audience royale en corps, dans une salle des prisons de la capitale. Il prend place à côté d'un dais sous lequel est le portrait du roi, et à l'extrémité d'une grande table couverte d'écritoires, de dossiers, d'oranges et de vases contenant des bouquets de fleurs. Les juges, en grand costume et affublés d'énormes perruques, s'assoient de chaque côté. Les prisonniers sont introduits l'un après l'autre, sans fers ni liens. Ils ont la faculté d'adresser au vice-roi leurs plaintes et leurs réclamations, soit sur la manière dont ils sont traités, soit sur le retard apporté à leur jugement. Cette journée est une véritable fête pour ces infortunés : pendant quelques heures ils jouissent d'un air pur, de la faculté de parler de leurs maux à l'autorité qui peut les adoucir, et de l'espoir d'être compris dans le petit nombre de ceux qui obtiennent leur grâce du vice-roi.

Au reste, dans cette singulière séance dont les formes sont toutes populaires, l'appareil de l'autorité, mêlé aux objets les plus gracieux, ne fut peut-être dans l'origine qu'une allégorie tendant à rappeler aux accusés, que la justice peut quelquefois adoucir ses rigueurs, et que, si elle punit, elle sait aussi récompenser.

---

(1) Ce mot dérive, je pense, de l'espagnol *sitiada*, qui veut dire rassemblement, réunion ; *conventus*, séance, et peut-être mieux assise?

Ce n'est qu'en prenant l'avis de l'Audience royale que le vice-roi accorde la grâce à quelques détenus accusés de légers délits. Il peut encore, le vendredi saint, accorder la remise entière d'une peine quelconque à trois condamnés. La lettre qui la contient est déposée par le secrétaire de l'Audience royale, au pied de la croix, au moment de l'Adoration. Le cachet est rompu par le sacristain de la cathédrale, qui envoie annoncer l'heureuse nouvelle à ceux qu'elle intéresse.

Avocat fiscal général.

La charge d'avocat fiscal général, qui correspond à celle d'avocat du roi, en France, est confiée à un des plus anciens juges de l'Audience royale, choisi ordinairement parmi les étrangers. Sa principale fonction est de découvrir les délits de tout genre et d'en poursuivre la punition. Il a trois substituts.

Avocat des pauvres.

Un autre emploi dépendant également de l'Audience royale, est celui de l'avocat des pauvres. Ses fonctions consistent dans la défense gratuite des prisonniers, quels que soient les motifs d'accusation. Les prévenus peuvent cependant se pourvoir à leurs frais d'un autre avocat, qui, dans ce cas, doit se concerter pour la défense avec celui des pauvres.

Les émolumens de l'avocat des pauvres consistent dans le profit qu'il fait en fournissant les vivres aux prisonniers, et dont le prix lui est régulièrement payé par le gouvernement.

Tribunal de Sassari.

Le tribunal de la ville de Sassari, organisé en petit comme l'Audience royale, a pour chef le gouverneur; il est composé d'un régent, de quatre assesseurs et d'un vice-avocat fiscal général. On l'appelle la *Reale Governazione*, et on lui donne le titre

de Très Illustre (Illustrissima), Très Respectable, qui est aussi celui de son chef. Cette cour compose une seule chambre et juge en seconde instance : on appelle de ce tribunal à l'Audience royale à laquelle il est subordonné. Indépendamment du vice-avocat fiscal général, la royale Gouvernation a aussi un vice-avocat des pauvres et ses substituts respectifs. L'avocat des pauvres a également le privilége de l'entretien des prisonniers.

Tribunal du consulat.

Les deux villes principales ont un Consulat, ou tribunal de Commerce, composé d'un président, de deux juges, de deux consuls et d'un secrétaire; il juge les affaires commerciales, qui ne sont pas nombreuses en Sardaigne.

Tribunal du patrimoine.

Le tribunal du *Patrimoine* est composé de l'intendant-général qui en est le chef, avec le titre de juge, et a voix décisive; de l'avocat fiscal général du Patrimoine qui a voix consultative ; et d'un sous-intendant-général qui fait les fonctions de rapporteur, et donne son avis, s'il y est invité. Auprès de l'avocat fiscal général, sont placés trois substituts, un procureur fiscal général et le substitut de ce dernier, qui sont chargés des instances fiscales.

Ce tribunal, dont l'origine remonte au séjour des Espagnols en Sardaigne, étend sa juridiction sur toutes les causes de contrebande et sur celles qui intéressent directement ou indirectement le domaine royal, même pour la fausse monnaie, ou le faux en écriture. Il prend aussi le nom de Junte Patrimoniale.

Conseil suprême de Sardaigne.

J'aurais dû, en ne considérant que ses attributions, parler du Conseil suprême de Sardaigne avant de m'occuper des autres corps judiciaires de l'île ;

mais je le place le dernier parce qu'il a son siége à Turin. Il est composé d'un Président, avec le titre d'Excellence, d'un Régent et de cinq Conseillers-Sénateurs. Il répond à l'ancien Conseil suprême d'Aragon; c'est à ce tribunal qu'on appelle en dernier ressort des causes portées à l'Audience royale; comme Conseil suprême, il donne son avis sur toutes les affaires qui lui sont transmises par le Gouvernement de l'île, pour être communiquées au roi : il a, comme les autres cours, un avocat fiscal général.

Avocats. On compte cent avocats dans la ville de Cagliari, et soixante environ à Sassari; nombre prodigieux et réellement effrayant. En effet, ne vivant que des dissensions entre les particuliers, plusieurs d'entre eux s'occupent uniquement de susciter des procès et de les éterniser. Cependant, il est juste de dire que l'on en trouve beaucoup parmi eux qui unissent la probité au talent, et qu'en général ils ont de l'instruction.

Cette profession est très honorée en Sardaigne; car la classe des avocats suit immédiatement celle des nobles; elle jouit même de plusieurs des priviléges de ceux-ci.

Les avocats plaident devant la Cour Suprême, assis sur un banc couvert d'un tapis. La loi leur accorde la faculté de régler leurs honoraires d'avance avec leurs parties; s'il n'existe pas de convention à cet égard, elle leur fixe pour salaire la moitié des émolumens (sportule) dus au tribunal.

Procureurs. Les procureurs forment un corps (collegio) depuis 1822. Il y en a vingt à Cagliari et douze à Sassari.

Notaires. Les notaires se divisent en deux classes, notaires

publics et notaires aux causes. Les premiers ont, ainsi que partout ailleurs, le droit de rédiger en actes authentiques les contrats entre les particuliers et les dernières volontés des mourans; les autres remplissent les fonctions de greffiers dans les procès civils et criminels, et sont de plus chargés des notifications officielles des ordres de l'autorité supérieure. Personne ne peut être greffier des juges subalternes (scriva no di curia), sans avoir au moins le diplome de notaire aux causes.

Le nombre des notaires est très considérable en Sardaigne, parce que la plupart des jeunes gens qui ont reçu quelque instruction dans les écoles, et qui, par défaut de capacité ou par quelque autre motif, n'ont pu suivre entièrement le cours des études, ne veulent pas rentrer dans leurs foyers sans avoir une qualité. La charge de notaire, assez facile à obtenir, la leur donne et leur procure en même temps des priviléges et des exemptions. Leur grand nombre provient aussi de ce que les anciens régens tiraient un profit des nominations de notaire. On prétend que lorsqu'un régent était sur le point de quitter le pays, il se montrait d'une indulgence extrême dans l'examen des candidats, et admettait quiconque se présentait (1).

(1) M. de Maistre, si connu dans la république des lettres, ayant exercé, en Sardaigne, la charge de régent, se garda de faire pareilles nominations lorsqu'il apprit l'usage de ses prédécesseurs à cet égard; son exemple fut suivi par quelques régens qui lui succédèrent; voilà pourquoi l'on trouve encore, parmi les notaires sardes, des personnes très distinguées.

Instruction des gens de loi.

J'ai dit plus haut qu'en général les gens de loi ne manquaient pas d'instruction : une certaine vivacité d'esprit, et les ressources offertes à la jeunesse par cette profession, qui après la carrière ecclésiastique est la plus lucrative, font que les études en ce genre sont ordinairement suivies avec ardeur.

Les gens de loi connaissent très bien le droit romain et les lois du pays; ils étudient même un peu trop les commentateurs. Ils contractent par là un fort attachement aux opinions des auteurs accrédités, ce qui souvent devient funeste aux jeunes gens, en les habituant à ne pas exercer leur jugement, et à suivre machinalement une opinion étrangère, souvent peu applicable au fait dont il s'agit.

Juges inférieurs. Préfets.

La justice s'administre dans les provinces par les préfets, qui précédemment étaient également intendans. Depuis peu de temps ils n'exercent plus que les fonctions judiciaires; de leur côté, les intendans sont simplement administrateurs. Chaque province a un préfet; depuis 1821, leur nombre est réduit à dix. Ils sont choisis parmi les docteurs en droit, et ont auprès d'eux un vice-préfet et un secrétaire, nommés par le roi. Le tribunal que ces magistrats composent siége dans le chef-lieu de la province; on appelle de ses jugemens à l'Audience royale, ou à la Gouvernation royale : il juge souverainement dans les causes dont la valeur est au dessous de dix écus (50 francs); dans ce cas, l'appel ne peut avoir lieu sans un ordre particulier du vice-roi. Les préfets jugent en première instance les causes criminelles, etc.

Chaque district, qui renferme tantôt un, tantôt plusieurs villages, a un tribunal (curia) com-

posé d'un délégué de justice et d'un ou plusieurs greffiers. Ce tribunal est chargé d'instruire les causes civiles et criminelles; il remet au préfet les pièces des causes majeures, de sorte qu'il ne lui reste que les affaires de peu d'importance.

Les noms de *délégués*, *juges ordinaires*, *juges de villages*, *officiers de justice*, *ministres de justice*, sont synonymes, hors le dernier qui comprend encore les *scrivani di curia* (greffiers). Délégué.

Lorsque le délégué a le titre de consulteur, qu'il ne peut obtenir s'il n'est docteur en droit, il a des attributions plus étendues et se trouve un peu plus indépendant du préfet; au reste les émolumens de cette place sont indéterminés. Elle rapporte à quelques délégués à peine 100 ou même 60 écus par an, tandis qu'à d'autres elle vaut de 400 à 700; et quelquefois même elle va à 1000 écus; mais cela est bien rare.

Les délégués des départemens royaux, c'est-à-dire ceux des cantons appartenant au roi, qui sont en petit nombre, sont nommés par le roi; les autres le sont par les barons, avec l'approbation du gouvernement. Après leur installation, ils ne peuvent plus être privés de leur emploi par le baron, à moins de motifs très graves, qu'il doit exposer aux magistrats supérieurs.

Dans les villes et dans les îles de Saint-Pierre et de la Madeleine, les délégués sont remplacés par des officiers dont les noms diffèrent, quoique leurs fonctions soient à peu près les mêmes. Ainsi, Cagliari, Bosa, Alghero, et Oristano ont un *veghiere* (viguier); Iglesias, un *capitano di giustizia;* Carloforte Autres juges.

et Castel-Sardo, un *podestà;* et la Madeleine, un bailli. Leur juridiction ne s'étend pas au delà de la banlieue de la ville ; ils connaissent des causes qui, dans les villages, appartiennent aux délégués. Ces places sont triennales ; la nomination en appartient au roi, d'après la proposition de l'Audience royale qui choisit les candidats dans la classe des avocats.

Hiérarchie judiciaire.

On peut appeler des jugemens rendus par les tribunaux inférieurs, à une chambre de l'Audience royale, ou à la royale gouvernation, selon les cas ; puis aux deux chambres réunies ; lorsqu'on a la faculté d'appeler d'une sentence à une chambre civile, cet appel, au lieu d'être adressé aux deux chambres, peut l'être également au Conseil suprême de Sardaigne siégeant à Turin : cela dépend du choix des parties.

Les séances des chambres ne sont point publiques, excepté celles du samedi et celles des causes criminelles ; toutefois l'entrée est accordée à qui la demande.

Dans les causes criminelles, le prévenu n'est pas présent à l'instruction ; de sorte que c'est ordinairement à l'improviste qu'il apprend la décision de son sort.

Lois.

Les lois en vigueur en Sardaigne sont : la Carta de Logu, les Capitoli di Corte, les Regie Pragmatiche et les Editti et Pregoni.

On a fait mention des trois premières dans le livre 1er de cet ouvrage, et il en sera encore question dans le chapitre des Stamenti (1). Quant aux *Editti*

(1) Le chevalier Mamelli a publié, en 1805, une nouvelle

et aux *Pregoni*, les premiers sont des décrets émanés de l'autorité royale, depuis la domination de la Maison de Savoie, et les seconds sont les décrets des vice-rois : ces derniers ne sont valables que pendant le gouvernement de celui qui les a promulgués ; ils peuvent être abrogés par son successeur ; mais lorsqu'ils ont été revêtus de la sanction de l'Audience royale, ils acquièrent force de loi, et un vice-roi ne peut les annuler sans le consentement de ce tribunal suprême.

Origine du mot prégone.

Ce mot *pregone* peut être regardé comme synonyme de manifeste, édit ; il dérive de *præco*, *præconis*, *crieur public*.

D'après ce qui précède, il est facile de voir que les lois de la Sardaigne offrent une grande incohérence, puisque la plupart des décrets des vice-rois n'ont qu'une autorité éventuelle, et, qu'indépendamment des lois qui ne furent jamais réunies en corps, un grand nombre de ces décrets qui avaient force de loi a été changé ou abrogé.

Il n'est donc pas surprenant que cette île soit une mine inépuisable pour la chicane. Dans les procès, on a aussi recours au droit romain, qui, à l'exception de quelques parties, peut être regardé comme en pleine vigueur ; il en résulte que la Sardaigne, pour les lois comme pour les costumes, offre un mélange bizarre de l'antiquité la plus reculée et des temps modernes.

édition de la Carta de Logu, avec la traduction italienne en regard, qui offre beaucoup d'intérêt, principalement par les notes dont ce livre est enrichi.

On travaille en ce moment, non à faire un code de lois nouvelles, mais à mettre dans le meilleur ordre possible celles qui existent et sont en vigueur. Puisse cette entreprise procurer bientôt les avantages que le gouvernement et le public s'en promettent.

Peines. Les peines sont en Sardaigne les mêmes que dans les autres états de la monarchie sarde. Depuis 1821, un décret royal a aboli la torture.

A Cagliari et à Alghero, il y a un bagne. Les forçats sont transportés partout où l'on en a besoin pour les travaux publics, principalement aux salines.

Prisons. Les prisons sont en très mauvais état, étroites et très malsaines; les détenus y sont entassés; elles sont d'ailleurs peu sûres, et donnent lieu par conséquent à des évasions fréquentes. Les prévenus sont d'abord conduits dans les prisons baronales, et ensuite transférés, surtout lorsqu'il s'agit de délits graves, dans celles du gouvernement. On s'occupe en ce moment d'améliorer les prisons et le sort des détenus: déjà celle de la capitale est agrandie par des constructions nouvelles qui la rendront plus salubre. On songe aussi, à l'exemple de ce qui se pratique avec tant d'avantages dans quelques pays (1), à donner du travail aux prisonniers.

(1) Madame la marquise de Villa Rios a fondé, depuis quelques années, dans les prisons de Cagliari, des ateliers de tisserands, qui promettent de répondre au but que l'on se propose. De pareils soins serviront sans doute d'encouragement et d'exemple aux dames des autres villes du royaume où il y a également des prisons.

CHAPITRE II.

Finances.

Depuis le retour de la cour à Turin, et surtout depuis l'Édit royal du 27 décembre 1821, l'administration locale et la perception des revenus de l'Etat ont fait constamment des progrès vers la régularité.

Après plusieurs variations dans la division du Royaume en préfectures ou provinces, le nombre de celles-ci a été fixé par cet Édit à dix; elles prennent leur nom de celui de la ville, ou du village qui en est le chef-lieu : Division en provinces.

1° Province de Cagliari, de la ville de Cagliari;
2° ——— Busachi (qui comprend la ville d'Oristano);
3° ——— Iglesias, de la ville d'Iglesias;
4° ——— Isili;
5° ——— Lanusei;
6° ——— Nuoro;
7° ——— Sassari (qui comprend les villes de Sassari et de Castel-Sardo);
8° ——— Alghero, de la ville d'Alghero;
9° ——— Cuglieri (qui comprend la ville de Bosa);
10° ——— Ozieri.

Ces dix provinces se subdivisent en trente-deux districts.

Administration des villes.

Les sept villes sont administrées par des corps municipaux qui prennent le titre de *magistrati*, et sont composés de six membres; ils sont divisés en deux sections, ayant chacune leur chef nommé *capo giurato*. Ces corps jouissent d'appointemens considérables et de nombreux priviléges, dont le principal est de ne dépendre que du vice-roi. L'intendant général est cependant consulté lorsqu'il s'agit de vérifier et d'approuver le compte annuel de ces administrations, et les affaires de comptabilité de quelque importance relatives aux finances royales.

Administration des communes.

La Sardaigne, en y comprenant le bourg de Carloforte (île de Saint-Pierre) et la Madeleine, est subdivisée en 368 communes qui ont chacune un conseil municipal composé de trois, cinq ou sept membres, suivant la population. Le chef a le titre de syndic.

Intendant général.

L'administration des Finances est entièrement entre les mains de l'intendant général du Royaume; il ne dépend que du vice-roi, ou du secrétaire d'État au département de l'intérieur, et du ministre des Finances.

Cette place fut fondée en 1721. Lorsque la Sardaigne passa sous la domination des Ducs de Savoie, l'intendant remplaça le procureur royal du régime espagnol, et en conserva les attributions avec le titre et la juridiction, en qualité de juge du patrimoine royal.

La durée de ses fonctions est ordinairement de trois ans et quelquefois moindre. Son traitement

fixe est de 6,000 francs, le casuel s'élève à 3,000 fr. Cet emploi est ordinairement confié à une personne née dans les états du continent.

Indépendamment de ses autres attributions, l'intendant général a la surintendance des bâtimens civils et militaires, de l'artillerie, des fortifications, enfin, il est membre du *magistrato* de l'Université, de la *giunta d'Annona,* de la congrégation des hospices royaux, etc.

Il a auprès de lui deux sous-intendans généraux.

Vice-intendant de Sassari.

Le vice-intendant général de Sassari est délégué du patrimoine, pour le cap septentrional, dans les causes civiles seulement, et vice-conservateur du tabellion (enregistrement). L'édit du 27 décembre 1821, lui attribue, outre l'administration immédiate de sa province, la direction des provinces d'Alghero, Cuglieri et Ozieri, qu'il régit sous la dépendance de l'intendant général du royaume; il a auprès de lui un sous-intendant.

Intendans des provinces.

Chacune des huit autres provinces a un intendant, un sous-intendant et un secrétaire, sous les ordres immédiats de l'intendant général pour les provinces de Busachi, Iglesias, Isili, Lanusei et Nuoro; et sous ceux du vice-intendant général de Sassari pour les trois autres.

Trésoriers.

Il y a à Cagliari un trésorier-général, et dans chaque chef-lieu de province un trésorier des finances royales; ils perçoivent les revenus et acquittent les dépenses; ce service est organisé aujourd'hui à peu près comme dans les états du continent, et de manière à introduire dans les recettes et les dépenses de l'île l'ordre et la régularité indispensables.

Le trésorier général est sous les ordres de l'intendant général; les autres dépendent immédiatement de l'intendant de leurs provinces. Celui de Sassari a un traitement un peu plus fort que les autres.

Revenus publics. Les revenus publics se composent en Sardaigne, comme ailleurs, de contributions directes et indirectes, et de rentes diverses.

Les contributions directes se divisent en *donatifs*, parce qu'en vertu des lois fondamentales elles sont votées librement par les trois ordres (1), et en contributions proprement dites, c'est-à-dire établies et réglées par le roi.

Ces impôts directs sont :

1°	Donatif ordinaire.....	(livres nouvelles) (2).	262,7521 19c
2°	Donatif extraordinaire.....	*id*.....	271,224 76
3°	Donatif de S. M. la reine Marie-Thérèse..	*id*.....	120,000 00
4°	Subside ecclésiastique.....	*id*.....	16,943 05
5°	Contributions, ponts et routes.....	*id*.....	72,001 50
6°	*Idem* de la paille.....	*id*.....	54,333 22
7°	*Idem* pour la poste.....	*id*.....	17,060 92
8°	*Idem* pour l'administration provinciale...	*id*.....	23,098 80
9°	*Idem* de barancellerie.....	*id*.....	79,232 64
	TOTAL.....		916,647 08

Les huit premières contributions sont payées par quart; au commencement de chaque année, des

(1) Voy. art. Stamento.

(2) La livre neuve de Piémont équivaut à un franc de France: on lui avait donné, pour les pièces d'or et d'argent, une valeur un peu plus forte pour en empêcher la sortie; mais cette disposition vient d'être révoquée tout récemment.

rôles dressés par les conseils des villes et ceux des villages, d'après leur cadastre, sont envoyés aux receveurs des districts chargés du recouvrement.

Les quartiers dus par les évêques et les barons sont fixés, comme ceux des villes ou des communes, par les stamenti : les premiers les versent directement à la trésorerie.

La neuvième contribution, nommée de la *barancellerie*, se paie par les capitaines de la compagnie de chaque village soumis à cet impôt. Elle est exigible en août ou septembre, suivant la liste des déclarations individuelles.

Les contributions indirectes sont :

Gabelles.	1° Douanes.....(Livres nouvelles).	878,310	00c
	2° Salines.....*id*...	238,921	12
	3° Tabacs.....*id*...	405,610	75
	4° Poudres.....*id*...	37,601	28
	5° Neiges (ou glace).....*id*...	2,151	36
	6° Insinuation (*enregistrement*).....*id*...	30,720	00
	7° Minières.....*id*...	22,320	00
	8° Pêches et tonnares.....*id*...	107,307	05
	9° Amendes et peines pécuniaires...*id*...	960	00
	Total.....	1,723,901	56

Douanes.

L'administration des Domaines, Sels et Tabacs dépend d'un directeur établi à Cagliari sous l'autorité de l'intendant général : il a sous ses ordres les inspecteurs, sous-inspecteurs et tous les autres employés. Ce service est organisé à peu près de la même manière que dans les autres pays. Cette administration est créée depuis plusieurs années.

Utilité des douanes en Sardaigne.

Si pour les nations chez lesquelles l'industrie manufacturière est parvenue à un certain degré de perfection qui les met à même de rivaliser ou de soutenir au moins la concurrence, les avantages d'un cordon de douanes établi pour empêcher l'introduction des marchandises étrangères, ou les soumettre à des droits, peuvent être mis en doute, ne sont-ils pas illusoires pour une île dont les habitans peu nombreux sont exclusivement occupés à la garde de leurs troupeaux, ou à la culture imparfaite de leurs terres?... La Sardaigne, manquant de bras, de capitaux et des premières connaissances sans lesquelles l'industrie ne peut prospérer, est-elle en état de profiter des entraves mises à l'importation des marchandises étrangères? N'aurait-elle pas besoin au contraire, pour une ou plusieurs générations, d'une entière liberté de commerce, seule capable de favoriser l'exportation de ses denrées?

Obtenant à meilleur marché les objets qu'ils ne trouvent pas dans leur pays, et dont ils ne peuvent se passer, les agriculteurs, propriétaires, rentiers et négocians sardes conserveraient, pour l'employer à la production, la portion considérable de fonds qui sert au paiement des droits.

Mes idées sur ce point pourront paraître hasardées et même téméraires; mais plus j'y réfléchis, plus je penche pour l'opinion que la suppression des douanes en Sardaigne serait une opération convenable, nécessaire même pour hâter la prospérité de ce pays.

Les autres revenus de l'Etat sont les cens et redevances amphitéotiques et les fermages des fiefs et domaines, ou revenus du patrimoine royal.

Les premiers sont évalués.....	4,800 00
Les derniers se montent à.....	84,082 73
TOTAL.....	88,882 73
En y joignant :	
1° Les impôts directs.....	916,647 08
2° Les impôts indirects.....	1,723,901 56
3° Et enfin les revenus éventuels.	20,568 63
TOTAL des recettes de 1825..	2,750,000 00

Il y a dans la capitale, pour le contrôle des recettes et des dépenses, un bureau central qui est comme une branche du Contrôle général de Turin. Cette administration a pour chef un homme de robe, et c'est une retraite avantageuse pour les sous-intendans généraux : il a des subordonnés près du trésorier de Sassari, et près des manufactures royales de tabac de ces deux villes. Contrôle.

Le Mont de rachat fut fondé par Édit royal du 19 juin 1806, pour l'extinction progressive du papier-monnaie créé en 1780 et dans les années suivantes ; on en mit en circulation pour 3,840,000 fr, ou 800,000 écus sardes. Mont de rachat.

Le fond net, disponible, du produit de deux années des bénéfices ecclésiastiques vacans devait être employé au rachat de ces billets.

Il n'en reste plus que pour 100,000 écus (480,000 francs), quoiqu'il s'en soit introduit de faux.

Le papier-monnaie de la Sardaigne, qui n'a aucun cours hors de l'île, n'étant que dans la propor- Papier-monnaie.

tion d'un quart ou d'un tiers au plus avec le numéraire en circulation, et étant reçu pour moitié dans les caisses publiques, ne perd que 5 ou 6 pour 100 contre la monnaie métallique du pays. Par l'usage continuel que l'on en fait, une grande quantité de ces billets est mise chaque jour hors de service; il serait peut-être à désirer que le Mont de rachat pût reprendre l'opération pour laquelle il a été institué, et que la position critique des finances a fait suspendre depuis quelques années.

CHAPITRE III.

Stamenti.

On a vu que, sous la domination espagnole, le roi D. Pierre étant venu à Cagliari, en 1355, y convoqua la première assemblée des États-Généraux, sous le nom de Stamenti. Cette forme de représentation nationale existe encore.

Les Stamenti sont la réunion des trois ordres ou états du royaume : ecclésiastique, militaire et royal.

Le stamento ecclésiastique, est composé des archevêques, évêques, abbés et procureurs des chapitres du royaume; il est présidé par l'archevêque de Cagliari, comme première voix (*prima voce*), et en son absence, par le prélat le plus ancien.

Le stamento militaire comprend tous les *nobles et chevaliers* du royaume, âgés de vingt ans accomplis. Ils peuvent se faire représenter par des procureurs choisis dans leur stamento.

Les procureurs des barons espagnols qui demeurent hors du royaume, peuvent seuls être admis quand même ils ne seraient pas nobles; chaque membre ne peut avoir plus de quatre voix, y compris la sienne. Ce stamento est présidé par le titré le plus élevé, ou, à titres égaux, par le plus ancien titré, et au défaut de celui-ci, par le plus ancien noble. On l'appelle première voix du stamento militaire.

Le stamento royal est formé par les députés des villes, élus parmi les matriculés; le *capo giurato* de Cagliari, qui en est la première voix, le préside, et a pour marque distinctive une grande médaille d'or pendue au cou. C'est par cette même raison que le *magistrato civico* (corps de ville) de Cagliari a le droit de se faire précéder par deux masses, dont une pour le capo giurato, comme première voix du stamento royal.

Le stamento militaire a le droit de se réunir par la volonté de tous ses membres, ou d'une partie d'entre eux; mais il doit alors tenir ses séances dans un des quartiers du château de Cagliari (1), et en plein jour, avec la permission du représentant du roi et l'intervention d'un délégué du prince.

Différence entre les cortès et les parlemens.

Les Cortès et les Parlemens ont souvent été confondus; mais ils diffèrent en ce que les premières embrassent tous les objets relatifs à l'administration

(1) Le château est la portion de la ville bâtie sur la partie la plus élevée de la colline, et qui est habitée par les autorités, la noblesse et les gens aisés.

de l'État; les autres ne sont convoqués que pour des affaires spéciales.

Lorsque les Cortès sont rassemblées, ce qui ne peut avoir lieu sans un ordre exprès du souverain, les stamenti prennent le nom de *Bras* (Bracchi), comme faisant partie d'un même corps; hors de ce cas ils conservent le nom de stamenti. Mode de convocation.

Les trois stamenti ne sont réunis que le jour de l'ouverture (apertura del soglio), et celui de la clôture des Cortès; chaque stamento tient ses séances à part: l'ecclésiastique, dans la sacristie de la cathédrale; le militaire, dans une église quelconque; le royal, dans la Maison-de-Ville. Ainsi chaque stamento délibère isolément sur les affaires publiques, ou sur celles particulières à son ordre: ils communiquent entre eux par le moyen de deux députés pris dans leur propre sein, qui, en cérémonie, et précédés de leurs masses, vont à l'autre bras. Par un usage singulier, celui des députés qui est chargé de porter la parole dans cette occasion ne peut répondre; cette faculté est réservée à son collègue: on les appelle ambassadeurs.

Les demandes adressées au roi par les stamenti sont faites au nom des trois ordres, ou d'un seul; si elles sont favorablement accueillies, elles acquièrent force de loi, et, selon l'expression usitée, de *lois passionnées*. Celles-ci ne duraient anciennement que d'une convocation des Cortès à l'autre; mais dans la suite elles furent déclarées valables pour toujours (*in viridi observantia*).

On donnait à ces lois le nom de passionnées, parce que, dans ces séances, les Cortès offraient ou Donatifs.

confirmaient le tribut que le royaume paie au souverain ; on le considérait ainsi comme un échange de grâces accordées ; ce qui a fait donner à ce tribut, offert comme spontanément, le nom de Donatif.

Les premières Cortès furent tenues par le roi D. Pierre, en 1355 ; et les dernières, proprement dites, en 1699 ; les actes de celles-ci et des deux précédentes, ainsi que de celles du roi Pierre (1), ne furent pas publiés ; les actes des autres sont rassemblés dans un ouvrage qui parut d'abord en 1572, et qui fut réimprimé en 1641, par D. J. Dexart (2), avec de très bons commentaires.

Quoique la maison de Savoie n'ait jamais convoqué les Cortès, elle a néanmoins conservé à l'île sa représentation nationale. Les stamenti ont été réunis plusieurs fois, notamment à l'époque de l'attaque des Français en 1793 ; à l'arrivée de la famille royale ; dernièrement encore, à l'occasion de l'avénement de Charles-Félix au trône ; et dans toutes les occasions où il a été question de renouveler, d'accroître les donatifs (3) offerts par le royaume, ou d'y faire quelques changemens.

---

(1) Elles se réunirent dans l'hôtel de ville de la capitale ; c'est alors que le roi tint un discours très singulier, et qui apparemment fut la principale cause pour laquelle les actes de ces cortès ne furent pas publiés.

(2) Il est intitulé *Chapitre des Cortès*.

(3) Les donatifs du stamento ecclésiastique doivent être soumis à l'approbation du pape.

On voit que la représentation nationale de Sardaigne est fondée sur le système féodal, et ne peut se conserver que dans les pays où ce régime se soutient encore dans toute sa vigueur. Cette représentation n'est d'ailleurs qu'un reste ou une modification de l'ancienne constitution aragonaise et catalane.

CHAPITRE IV.

Noblesse.

Origine de la noblesse

Je viens de dire que le régime féodal, qui est encore en vigueur en Sardaigne, remonte à l'époque de la première invasion des Aragonais : toutefois, dès la domination pisane, c'est-à-dire bien avant 1325, il y avait déjà dans l'île plusieurs seigneurs italiens, tels que les Doria, les Malaspina, les Donoratico ; mais ceux-ci ayant successivement été dépouillés de leurs fiefs par les rois d'Aragon, qui en investirent leurs créatures, ils finirent par disparaître sans qu'il en restât aucune trace.

On peut en dire autant des familles indigènes, de sorte que les familles nobles qui remontent à une certaine antiquité, sont toutes, deux ou trois exceptées, d'origine aragonaise, catalane et castillane ; les unes se fixèrent dans l'île et y formèrent la haute noblesse, et les autres y conservèrent seulement leurs fiefs, sans cependant cesser d'appartenir à la nation espagnole, et continuèrent d'habiter la péninsule.

Quant au système féodal de la Sardaigne, il n'est

pas entièrement conforme à l'idée que l'on est porté à y attacher, et ne ressemble nullement à celui qui existe dans quelques pays du nord de l'Europe. En Sardaigne, le paysan naît libre ; il ne commence à payer une redevance au baron, que lorsqu'il a atteint l'âge de pourvoir à sa subsistance par son travail. Il peut, s'il est mécontent de son seigneur, se transporter d'un lieu dans un autre. Mais si le vassal de Sardaigne n'est pas soumis à une condition aussi déplorable que celle d'un serf de Pologne et de Russie, le régime féodal n'en est pas moins une véritable calamité pour la Sardaigne. On peut le regarder comme une des principales causes du triste état des campagnes, et un des plus grands obstacles à leur prospérité.

Droits seigneuriaux.

Les droits seigneuriaux varient en raison de la différence des investitures ; ils ne se ressemblent nullement d'un fief à un autre, il y a même souvent des dissemblances entre les divers villages d'un même fief. Quelques droits sont basés sur des conventions particulières faites à l'époque de la concession des terrains, ou de l'établissement des colons ; d'autres sur des usages qui remontent à d'anciens contrats, et souvent même à des conventions verbales que la vicissitude du temps a fait perdre, et dont il ne reste que la tradition.

Les deux principales redevances sont : la personnelle et la territoriale. La première consiste dans un tribut annuel payable indistinctement par tous les vassaux qui ont accompli l'âge de dix-huit ans, auquel, selon les lois sardes, l'homme entre dans sa puberté entière. Ce tribut est payé en argent et en

grain, et varie selon les localités. Tantôt le vassal donne 8 sols en espèces, un starello de froment et un demi starello d'orge ; tantôt 16 sols en espèces, deux starelli de froment, et un demi starello d'orge. En certains endroits la redevance est encore plus forte; mais en général les redevables sont divisés en trois classes ; la première comprend les riches propriétaires, la seconde les moins aisés, et la troisième les pauvres. Les listes relatives à ces répartitions sont dressées par l'officier de justice et par cinq prud'hommes du lieu, avec l'intervention de l'homme de confiance du baron et du major de justice.

Dans quelques fiefs, le baron exige le tribut en totalité, et fait acquitter par les propriétaires riches les redevances que les insolvables ne peuvent acquitter; le tribut est alors réparti entre les personnes en état de payer; mais en général la perte est supportée par les seigneurs, ce qui diminue considérablement leurs revenus.

La redevance territoriale se paie par les vassaux, en raison des terrains qu'ils tiennent des seigneurs; les villages la perçoivent; elle varie selon les localités, etc., etc.

Quelques personnes prétendent qu'autrefois le droit nommé ensuite fort mal à propos *jus foderi* (1) existait en Sardaigne. On ajoute que ce droit avait été racheté par le paiement annuel d'une poule, et,

(1) Le véritable *jus foderi* avait pour but des fournitures pour la guerre; ce n'était pas le droit de *cuissage*, comme on l'a voulu faire croire

dans certains villages, par le *carraxiu*, qui consiste dans le paiement d'une certaine quantité de blé. Rien ne paraît justifier cette opinion; il est même très probable que, lorsqu'en 1799 on soumit plusieurs autres redevances à un examen, celle de la poule aurait été abolie, s'il eût été reconnu qu'elle dérivât d'une semblable source; d'ailleurs elle date du règne des Aragonais, et d'une époque à laquelle le prétendu *jus foderi* était déjà en grand discrédit. On exige cette redevance dans le temps du carnaval; elle paraît donc avoir été d'abord un simple cadeau, dégénéré maintenant en obligation abusive.

Les vassaux doivent encore d'autres redevances;

1° Sur le bétail: le vassal doit donner un veau d'un an sur chaque troupeau de 10 à 20 vaches selon les conventions et les localités; l'obligation est à peu près la même pour les cochons; il y a quelques différences pour les moutons et les chèvres;

2° *Diritto di carcelleria*: redevance des prisons pour leur entretien et celui du geolier, fixés dans certains villages à un imbuto, et ailleurs à deux et même à quatre imbuti de blé ou d'orge;

3° *L'incarica*: amende répartie sur toute la population du fief, à l'exception des femmes et des enfans, en compensation, ou, pour mieux dire, en réparation des crimes qui se commettent dans le ressort du fief, ou dans les campagnes voisines. Ces crimes sont: le meurtre, le vol et l'incendie; pour le premier, l'amende est de 200 livres sardes, et pour le vol de 100, indépendamment de l'indemnité envers les personnes lésées. Si ces crimes ont été

commis dans les montagnes, ou terrains à pâture, l'amende est payée par les bergers qui ont leurs cabanes (ovili) à trois milles à la ronde du lieu du délit. Quoique les crimes soient assez fréquens, les amendes se paient assez rarement, à cause de la lenteur des procédures.

4° Le *portatico* ou *demi-portatico*, qui a lieu en quelques endroits : c'est le paiement de la totalité ou de la moitié de la totalité de la semence. Cette redevance retombe presque toujours sur les étrangers (1) et doit être considérée comme territoriale, étant donnée en échange de la concession des terrains.

5° La *roadia* est en usage dans certains cantons de l'île, principalement dans la Marmilla; c'est une corvée personnelle pour labourer et ensemencer gratuitement un terrain; tous les vassaux sont tenus d'y concourir par une journée de travail, avec les bœufs ou à la pioche.

6° Les vassaux sont encore soumis au service appelé *dominical*, qui comprend l'obligation, imposée à chaque villageois, de faire, une fois dans l'année, un voyage soit à pied soit à cheval, et même avec son chariot, du village au chef-lieu de la province, ainsi qu'à la capitale où habite le seigneur; cette corvée a souvent lieu pour le transport des meubles du baron de la ville à la campagne, et de la campagne à la ville, mais principalement pour por-

(1) Nous aurons occasion, dans un autre chapitre, de parler de l'application du mot *étranger* dans le sens qu'on y attache en Sardaigne; ici il désigne ceux qui n'appartiennent pas au village.

ter les denrées du village à la cité, ou dans un port voisin. Le seigneur doit cependant donner au paysan une certaine somme, qui à la vérité est médiocre.

Il existe encore plusieurs corvées, parmi lesquelles l'on peut compter la chasse d'obligation, qui est en usage dans un grand nombre de fiefs; elle consiste dans une grande battue, faite par les vassaux pour la chasse des bêtes fauves au profit du seigneur, qui souvent même n'est pas présent, ou à celui des officiers de justice.

Mode de perception.

Les redevances en grains se perçoivent au mois d'août; pour le bétail c'est ordinairement en septembre, et en quelques endroits en novembre, et même en avril.

Du major de justice.

Le major de justice perçoit les droits seigneuriaux et commande les corvées; il est nommé par le baron sur la proposition de cinq prud'hommes. Cet emploi avait jadis une assez grande importance dans les villages; maintenant il en a bien moins, surtout depuis que l'autorité des barons a tant diminué. Le major de justice n'entre point dans la classe des officiers de justice, quoiqu'il dépende également du gouvernement; il peut être destitué par le seigneur, qui pourtant ne peut le renvoyer sans de justes motifs.

Devoirs des barons envers leurs vassaux.

Le baron est tenu, selon l'opinion fondée sur le droit commun, d'assister ses vassaux en cas de calamité, soit en masse, soit en particulier; un paysan mis en prison est à la charge de son seigneur jusqu'à ce qu'il soit jugé et que la sentence soit exécutée; et comme assez fréquemment ces malheureux sont détenus pendant des années avant d'être mis en

jugement, les seigneurs, grace à la marche lente de la justice, doivent, à la fin du procès, payer des sommes considérables. Un prisonnier mort après une année et demie de détention, a coûté au baron, pour frais de maladie et entretien, au moins 700 francs. Le seigneur a le droit de se faire rembourser ces avances; mais le détenu étant ordinairement insolvable, souvent le baron est obligé de payer de plus les frais de procédure. Quelles que soient la nature et l'issue de leurs opérations, les juges, les avocats et les médecins doivent toujours être payés.

Privilèges des seigneurs.

Le principal privilége des seigneurs est de fournir la première voix au stamento militaire, car elle ne peut être prise parmi les autres nobles qui n'ont pas de titre féodal.

Titres des seigneurs.

Quoique en Sardaigne il y ait, comme ailleurs, des barons, des comtes, des marquis et des ducs, lorsqu'on considère un seigneur sous le rapport de la juridiction, on le nomme simplement baron; c'est pourquoi on dit droit baronal, maison baronale, prison baronale, pour désigner le droit, la maison, la prison d'un fief. Cet usage aurait-il été apporté de Sicile, où les Normands avaient établi les premiers fiefs sous ce nom?...

Seigneurs divisés en deux classes.

Les seigneurs se divisent en deux classes : les résidans et les non résidans; les premiers représentent leurs vassaux et leurs villages dans le stamento militaire, et siégent dans cette assemblée en qualité de dignitaires de leur ordre. Ils sont presque tous fixés dans les deux principales villes de l'île; mais plus particulièrement dans celle de Cagliari, où le

siége du gouvernement les a attirés de préférence. Leur nombre est cependant diminué depuis les derniers événemens; car une grande partie de ceux qui avaient des emplois à la cour, ayant passé sur le continent pour y suivre la famille royale, ils semblent avoir l'intention d'y prolonger leur séjour, et quelques uns même comptent s'y établir, puisqu'ils ont acheté des terrains, et placé des fonds hors de l'île.

Seigneurs espagnols.

A l'exception du duc de *Sotto-Major*, comte de Montalvo, nouvellement rentré en Sardaigne, les autres seigneurs espagnols qui habitent la péninsule sont représentés dans l'île par deux agens, dont l'un a l'administration du fief, et l'autre celle de la justice, On nomme le premier *podataire*, et l'autre *regidor*. Ces deux emplois quoique distincts sont quelquefois réunis sur la même tête, et confiés à un simple chevalier, qui doit être docteur en droit, pour remplir les fonctions de régidor; en cas de convocation des stamenti, le podataire y représente le seigneur.

Voici l'état actuel des fiefs appartenant au roi, ou aux seigneurs nationaux :

NOMS DES SEIGNEURS.	FIEFS.
Le roi, avec juridiction.....	32
Quatre seigneurs sardes, sans juridiction.....	42
Trente-deux seigneurs sardes, avec juridiction.....	114
TOTAL des fiefs appartenant aux seigneurs sardes.....	188

Fiefs appartenant aux familles espagnoles :

NOMS DES SEIGNEURS.	FIEFS
Marquis de Quirra, espagnol.....	76
Marquis de Villa Sor, *id*.....	33
Duc de Mandas, *id*.....	55
Marquis de Villa Cidro, *id*.....	12
Comte de Montalvo, *id*.....	9
Marquis de Val de Calzana, *id*.....	3
TOTAL des fiefs appartenant aux étrangers.....	188
Report d'autre part.....	188
TOTAL GÉNÉRAL.....	376

Les autres membres de la noblesse sont :

1° Les personnes titrées sans fiefs, ni juridiction. On compte encore parmi elles les seigneurs utiles (1), à moins qu'ils n'aient des fiefs avec juridiction, et alors ils rentrent dans la classe des autres barons.

2° Les chevaliers, ou nobles, qui prennent le titre de *don* : ceux-ci sont extrêmement nombreux, et peuvent, sous bien des rapports, être comparés à la noblesse inférieure de Pologne. Ils habitent de préférence les villes où ils forment une partie considérable de la population, et où ils remplissent les principaux emplois du barreau et de la magistrature ;

(1) L'on entend en Sardaigne, par seigneur utile, une personne qui a seulement l'usufruit d'une propriété, d'un fief, ou même d'un bureau tel que ceux de l'enregistrement, dont elle retire les produits moyennant des sommes payées au gouvernement.

on en trouve également un grand nombre dans tous les villages de l'île.

La dernière classe de nobles est celle des cavalieri di spada (chevaliers d'épée); ceux-ci ne peuvent se servir du titre de *don*, ni placer celui de *chevalier* avant leur nom propre; par exemple, il n'est pas permis à quelqu'un de cette classe de se qualifier de chevalier Nicolò, il doit s'appeler Nicolò chevalier. C'est ordinairement le premier pas de la roture à la noblesse; aussi ces hommes éprouvent-ils le sort de tous les amphibies, qui ne sont bien à leur place nulle part.

Deux carrières sont ouvertes à la noblesse sarde; la carrière militaire pour la première classe, celle de la jurisprudence pour les autres.

Les nobles de toutes les classes jouissent des mêmes priviléges, qui leur furent accordés en masse comme membres du stamento militaire; ceux qui sont propriétaires de fiefs, ont des priviléges particuliers (1).

Parmi les priviléges communs à tous les nobles, le principal est celui qui les rend indépendans de la juridiction des tribunaux ordinaires (Curie); ils ne sont sujets qu'à celle du vice-roi, ou de l'Audience royale. Ils sont exempts de toute espèce de corvée personnelle, et peuvent prendre un délai de 26 jours pour répondre, lorsqu'ils sont cités en justice; dans les causes criminelles, ils sont jugés par leurs pairs, etc., etc.

(1) Voy. Dexart, dans son ouvrage sur les Cortès, §. 2, liv. 2.

CHAPITRE V.

Administration religieuse.

Religion. La religion catholique, apostolique et romaine est, comme dans le gouvernement espagnol, la seule permise en Sardaigne. Si l'on en croit certains auteurs, elle y fut prêchée par les apôtres. Cette opinion a été révoquée en doute par le savant Matteï, dans sa *Sardinia sacra* (1).

Saints. Quoi qu'il en soit, la Sardaigne se glorifie d'avoir donné naissance, ou offert un asile à plusieurs saints personnages; parmi ceux qu'on y révère comme y ayant souffert le martyre à diverses époques, notamment sous Dioclétien, je nommerai SS. Gavinus, Ephysius, Antiochus, Luxorius, Simplicius, Saturninus, Pontianus (2), Protus, Januarius, et

(1) Mattæi. *Sardinia sacra*, Romæ, 1761, ch. III, pag. 40. Cet ouvrage est très estimé.

(2) Les historiens ne sont pas d'accord sur la petite île dépendante de la Sardaigne dans laquelle fut relégué ce saint Pontife. Les opinions sont à ce sujet partagées entre l'île Molara et la Bucina des Romains; il en sera fait mention en son lieu.

Ste Restituta et Justa, etc. Quant à ceux de temps plus modernes, je citerai : Eusèbe, évêque de Verceil, et Lucifer, évêque de Cagliari, tous deux Sardes et contemporains. Les personnes qui connaissent les vicissitudes de l'Église à l'époque du schisme des ariens, n'ignorent certainement pas ce qui concerne ces deux évêques : unis entre eux par les liens de l'amitié, par une égale ardeur à combattre les hérétiques, et par les persécutions qui leur furent communes, ils finirent par se brouiller ; c'est pourquoi la sainteté de Lucifer est vivement contestée par plusieurs auteurs ; cependant il est révéré dans la capitale de l'île, où existe une église très ancienne bâtie en son honneur.

Papes sardes.

La Sardaigne se vante également d'avoir donné naissance à deux papes : Saint Hilaire, qui vécut en 467, et encouragea l'instruction du clergé ; et Saint Symmaque, élu en 498. Enfin un grand nombre de prélats de cette île se sont distingués aux différens synodes et conciles, et particulièrement à celui de Trente.

Division en diocèses.

Quant aux événemens relatifs à la religion chrétienne, la Sardaigne n'offre de remarquable que la conversion d'Hospitus et de ses Barbaricini à la foi catholique, qui eut lieu sous le pontificat de saint Grégoire, et l'enlèvement du corps de saint Augustin par les Sarrasins.

Les évêchés furent autrefois plus nombreux qu'ils ne le sont aujourd'hui ; car on en comptait vingt-trois, sous trois métropoles ; celles-ci existent encore; mais ils n'y a plus que huit évêchés.

L'archevêque de Cagliari a pour suffragans les

évêques d'Iglesias, de Nuoro et Galtelli, et d'Ogliastra;

L'archevêché de Sassari, les évêques d'Alghero, d'Ampurias et Civita, de Bosa, et d'Ozieri (Bisarcio);

L'archevêché d'Oristano, l'évêque d'Ales.

Titres des évêques.

Indépendamment des titres soit ecclésiastiques, soit féodaux, provenant des abbayes, baronies et autres, qui appartiennent à leurs diocèses, les archevêques et évêques de Sardaigne ont celui de conseillers du roi, de chefs de la Junte diocésaine, des Monts de secours et des Congrégations des hospices de charité. Ceux de chanceliers de l'Université et de gonfaloniers de l'église romaine n'appartiennent qu'aux archevêques de Cagliari et de Sassari.

Primatie de Corse et de Sardaigne.

Ces deux prélats prennent également le titre de Primat de Corse et de Sardaigne, et l'archevêque d'Oristano y a aussi des prétentions. Ce titre excita jadis de vives querelles entre les deux premiers; la contestation portée à la cour de Rome fut décidée en faveur de l'archevêque de Cagliari, si l'on en croit ses partisans; et selon les autres, elle resta indécise. Chacun d'eux se qualifie de Primat sans en exercer les fonctions.

Si jamais il prend envie à ces prélats de renouveler la discussion, ils devront prendre garde que l'archevêque de Pise n'en soit informé; car alors il pourrait bien les mettre d'accord en revendiquant pour lui un titre auquel il paraît avoir des droits mieux fondés. C'est l'opinion des personnes les plus instruites en matières ecclésiastiques : la primatie fut accordée aux archevêques de Pise, en 1132, par Innocent II; elle leur fut confirmée en 1155,

par Adrien, et surtout en 1198, par Innocent III. Ils la conservèrent sans contestation jusqu'en 1241; à laquelle époque les Pisans, ayant fait prisonnier sur mer plusieurs prélats, se brouillèrent avec la cour de Rome.

L'archevêque de Cagliari est encore de droit première voix du stamento ecclésiastique.

Le roi de Sardaigne, ayant succédé aux rois d'Espagne dans les priviléges apostoliques, est protecteur né de toutes les églises cathédrales de l'île, et, en cette qualité, il a le droit de nommer aux siéges vacans, et de proposer les sujets au pape. Mais, d'après les statuts du royaume confirmés en 1795 par Amédée III, il doit le faire sur une liste de candidats que l'on appelle la *rosa*, et qui est présentée par l'Audience royale. Nomination aux évêchés.

Les chapitres sont au nombre de dix; l'évêché de Tortoli n'en a point encore. Le plus considérable est le chapitre de Cagliari; les chanoines ont, non seulement le privilége de la *Cappa magna* qui leur a été accordé depuis long-temps, mais encore celui du *protonotariat apostolique* dont ils sont redevables aux bons offices du roi actuel.

TABLEAU DES CHAPITRES.

RÉSIDENCE.	CHANOINES.	BÉNÉFICIERS.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
Cagliari.	30	32	62	
Sassari.	22	14	36	
Oristano.	21	11	32	
Alghero.	17	17	34	
Iglesias.	18	10	28	
Bosa.	15	12	27	
Castel-Sardo.	12	10	22	
Ales.	20	13	33	
Ozieri.	9	8	17	
Nuoro.	8	10	18	
Tortoli.	»	»	»	Ce chapitre n'est pas encore formé.
TOTAL.....	162	137	309	

COLLÉGIALES.

RÉSIDENCE.	CHANOINES.	BÉNÉFICIERS.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
Osilo.	12	7	19	
Nulvi.	10	8	18	
Tempio.	12	17	29	
Cuglieri.	8	8	16	
TOTAL.....	42	40	82	

Nombre total des ecclésiastiques séculiers en Sardaigne..... 1857.

La nomination aux canonicats appartient aux familles qui jouissent du patronage; les charges de pénitencier et de chanoine-curé sont ordinairement données au concours; quant aux autres places, c'est le mois dans lequel la vacance a lieu qui règle le droit d'y pourvoir. Sur les douze mois de l'année huit sont réservés à la cour de Rome, et les quatre autres (mars, juin, septembre et décembre) à l'évêque; à moins que celui-ci, à son avénement à l'épiscopat, ne demande au Saint Siége l'alternative des six mois. Les bulles des chanoines sont par conséquent expédiées par la cour de Rome, ou par l'évêque, selon l'époque des vacances.

Abbayes.

L'on ne compte que trois abbayes en Sardaigne: celle de Saint-Jean de Sinis et de Saint-Nicolas, diocèse d'Oristano; celle de Santa-Maria de Saccargia, même diocèse, et celle de Santa-Maria di Sant-Venero et de Cea, diocèse de Sassari. Ces abbayes, dont les revenus ne sont pas considérables, sont quelquefois accordées comme une espèce de retraite à des ecclésiastiques qui ont parcouru la carrière de l'enseignement.

Recteurs, curés, prévôts et vicaires.

Les ecclésiastiques qui ont charge d'ames en Sardaigne, sont désignés, suivant leurs fonctions, par les noms de recteurs, curés, prévôts et vicaires: les trois premiers sont de véritables curés; quant aux vicaires, ils ne sont réellement que les représentans de l'ecclésiastique occupant le bénéfice paroissial: celui-ci habite presque toujours une ville, où souvent il siége dans un chapitre. Les vicaires doivent remplacer les titulaires dans toutes les fonctions pastorales, mais ils n'ont que le quart dans le par-

tage des revenus, c'est pourquoi ils sont en général assez pauvres; ils ont à peine de quoi vivre honnêtement, et néanmoins ils sont tenus de donner l'hospitalité; la plupart l'exercent avec une cordialité qui souvent est en raison inverse de leurs moyens, et qui ne laisse pas de causer du dérangement dans leurs affaires.

La nomination aux rectorats et aux cures appartient à l'évêque ou au Saint Siége, à moins qu'elle ne soit un patronage de famille; elle est sujette aux mêmes règles que celle des canonicats. Les vicaires sont proposés par leurs titulaires bénéficiers, et subissent pour être confirmés dans leur place un examen qui doit être répété chaque année.

Nombre des prêtres.

D'après ce qui vient d'être exposé, on conçoit aisément que les ecclésiastiques qui habitent les villes sont nombreux, et en général riches, tandis que, dans les campagnes, c'est tout le contraire. Aussi, les récits des étrangers qui ont cru pouvoir juger la masse du clergé sarde sur ce qu'ils ont observé dans la capitale, manquent d'exactitude.

Séminaires tridentins.

L'on entend par séminaire tridentin, un collége pour les clercs et les jeunes gens destinés à l'état ecclésiastique. Quoique les statuts du concile de Trente dont ces séminaires ont tiré leur nom, ordonnent d'en établir un dans chaque diocèse, celui d'Ozieri, faute de moyens, en a été privé jusqu'à présent, et celui de l'Ogliastra (Tortoli) en manque également. Excepté ceux des deux principales villes de l'île et du diocèse d'Oristano, les autres n'ont que des revenus médiocres et n'offrent que peu de ressources pour l'instruction. Les Universités de Cagliari et de

Sassari donnent aux séminaires de ces deux villes un grand avantage sur les autres, d'où il ne sort guère que des ecclésiastiques de second ordre.

Instruction du clergé sarde.

Inhabile à porter par moi-même un jugement sur l'instruction du clergé sarde, en théologie, je dois m'en rapporter à l'opinion du public, et principalement des étrangers versés dans cette matière: or elle est très favorable aux ecclésiastiques de l'île. Je me permettrai seulement d'exprimer le désir que d'autres objets d'instruction soient à l'avenir moins négligés dans le cours des études des séminaristes. Ceux-ci devant, pour la plupart, être disséminés dans les villages sur toute la surface de l'île, et réunir aux fonctions ecclésiastiques celles que le public ou le gouvernement leur confient, devant par conséquent siéger dans les assemblées communales, s'occuper des progrès et de l'encouragement de l'agriculture (1), combattre des préjugés superstitieux, ou des pratiques ridicules chez des campagnards ignorans auxquels la plus simple explication des moindres phénomènes physiques suffit quelquefois pour dessiller les yeux; n'est-il pas de la plus haute importance qu'ils arrivent dans leurs cures assez instruits pour s'acquitter convenablement de cette partie de leur ministère?

Ceci est d'autant plus désirable, que les curés sont presque les seules personnes qui, dans les villages, exercent une influence réelle sur l'opinion, et comme une explication inexacte d'un phénomène ou d'un

(1) Voy. ci-après ch. 7, art. Monts de secours.

accident, ainsi qu'un mauvais raisonnement sur des mesures prescrites par le gouvernement, ou en matière d'économie publique ou d'agriculture, ont en Sardaigne une bien autre conséquence qu'ailleurs, à cause de la disposition des habitans à adopter aveuglément les idées, et à répéter les argumens des hommes d'une condition supérieure à la leur, et surtout des ecclésiastiques; il importe beaucoup, sous le double rapport de la morale et de la politique, que l'éducation des jeunes ecclésiastiques destinés aux cures, se perfectionne et embrasse même des notions qui, bien qu'étrangères au sacerdoce, ne sont cependant pas incompatibles avec l'exercice de ses fonctions.

Quoiqu'en général un esprit vif et une intelligence prompte rendent les Sardes propres à l'étude de certaines sciences, l'on remarque que ceux qui habitent le cap septentrional et les pays montueux du centre de l'île fréquentent davantage et avec plus de succès les universités et surtout les séminaires, que ceux du cap méridional. Ils se répandent ensuite dans toute l'île en qualité de vicaires ou de curés; aussi la plupart de ceux de la plaine du Campidano viennent de l'autre cap. Ce fait de la plus grande fréquentation des écoles ecclésiastiques par les montagnards, et surtout de leur plus grande aptitude à étudier, est trop généralement reconnu dans l'île pour que je m'attache à le prouver.

Clergé régulier. On compte en Sardaigne quatre-vingt-dix communautés ou couvens d'hommes, et quatorze de femmes, dont il est inutile de faire l'énumération selon les différens ordres auxquels ils appartiennent.

CONGRÉGATIONS ET COUVENS.

OCCUPATIONS.	ORDRES.	CONGRÉGATIONS et couvens.	INDIVIDUS.
Occupés de l'instruction....	PP. Jésuites.....	2	11
	PP. des écoles pies.	6	74
Servant les hôpitaux	S. Jean de Dieu...	5	28
Propriétaires.....	De divers Ordres.	30	317
Mendians.....	*Idem.*	47	695
TOTAL.....	.....	90	1125

Les Jésuites sont nouvellement rétablis en Sardaigne, où ils sont encore peu nombreux. Quoiqu'ils n'aient pas encore pu recouvrer tout ce qu'ils possédaient autrefois, on leur en a rendu une portion considérable, y compris la plupart des maisons et des églises dont ils étaient propriétaires dans les différentes villes.

Les frères des écoles pies qui se sont toujours occupés de l'instruction des enfans de la classe inférieure sont assez bien dotés; ils ont formé beaucoup de sujets capables.

Quant aux autres moines, excepté les frères de l'ordre de Saint Jean de Dieu qui sont chargés du service des hôpitaux, ils se bornent à célébrer l'office divin dans leurs propres églises; quelques uns se vouent à la prédication, et vont dans les villages de l'intérieur prononcer des panégyriques ou des sermons de carême qui leur sont payés exactement

par les communes. Les religieux de l'ordre de saint François et de saint Dominique fournissent les sujets les plus renommés.

Richesse des couvens.

Toutes ces communautés sont en général peu riches; les bâtimens des couvens sont chétifs, plusieurs sont totalement dépourvus de bibliothèques, les autres n'en ont que de médiocres.

Couvens de femmes.

Les couvens de femmes ne se rencontrent que dans les villes et dans deux ou trois villages ou bourgs : on confie généralement aux religieuses l'éducation de quelques demoiselles des premières classes de la société. C'est principalement parmi elles qu'elles se recrutent.

Leur mode de vivre.

Les capucines sont assez nombreuses et mènent une vie très austère, dormant sur la dure et ne vivant en commun que d'aumônes. Les autres couvens ont en général de très modiques revenus : les religieuses vivent séparément de petites rentes, ou des secours qu'elles reçoivent de leurs familles et d'autres personnes; souvent on leur envoie leur repas (1), de sorte que la réunion au réfectoire et la distribution uniforme des heures, qui, dans les couvens, forment une des principales bases de la discipline claustrale, ne sont point observées dans la plupart des monastères de femmes.

Le changement de domination, opéré il y a plus d'un siècle en Sardaigne, n'a pu encore influer sur la

(1) La communauté cependant fournit la soupe, que chacun reçoit dans sa chambre.

langue dont se servent la plupart des religieuses. Les capucines ne parlent entre elles que le pur castillan, et les autres le catalan. Cependant, l'usage de cette dernière langue commence à se perdre, et l'italien devient déjà assez familier. Il ne s'agit pas ici de l'idiome national, dont elles font usage au parloir avec leurs parens.

Les sœurs Hospitalières, si connues sur le continent par les grands services qu'elles rendent aux malades, n'existent pas en Sardaigne.

La dîme y subsiste dans toute sa vigueur; elle sert à l'entretien des églises, et particulièrement à celui des ecclésiastiques. Le mode de la répartir et de la percevoir varie selon les localités, les usages des cantons et d'autres circonstances. En général, elle revient pour le moins au dixième du produit brut, surtout pour les grains, le vin et le bétail; pour d'autres denrées elle excède même cette proportion, puisque dans le village de B...., qui abonde en lin, la dîme de cette production se paie en nature, mais seulement lorsqu'elle a subi toutes les préparations qu'elle exige avant d'être filée. Il en est de même de quelques autres objets. Dîme.

La Sardaigne ne connaissant la fabrication de l'huile que depuis peu de temps, cette denrée n'est pas sujette à la dîme dans tous les cantons; dans quelques endroits, elle se monte à quatre pour cent; le maïs est à peu près dans le même cas. Quant au bétail, chaque *segno* (marque) donne une pièce; le segno ne doit pas être moindre de dix pièces; il peut en comprendre jusqu'à mille.

Mode de la payer et de la percevoir

Dans la plupart des diocèses, la dîme est apportée au magasin du décimateur par les personnes mêmes qui doivent la payer, et en d'autres endroits, tels que Castel-Sardo, celle du blé se perçoit aux portes de la ville: on suit le même usage à Alghero; mais pour la dîme du vin, on la paie en raisin et de la manière suivante: celui qui doit donner la dixième partie du produit de sa vigne n'en vendange que les neuf dixièmes et laisse au décimateur le soin de cueillir lui-même la portion qui lui revient. Dans le diocèse de Nuoro, l'on ne peut enlever un grain de l'aire, avant que la dîme ait été prélevée pour l'évêque.

La perception des dîmes est poussée avec d'autant plus d'activité qu'elles sont presque toujours cédées à un fermier, naturellement intéressé à tout percevoir; aussi leur paiement est-il en général plus sévèrement exigé que celui des droits féodaux, au recouvrement desquels la plupart des barons apportent beaucoup d'indulgence.

Répartition.

La répartition de la dîme entre les ecclésiastiques se fait suivant leurs qualités. Le curé ou le recteur ne partage avec personne, à moins qu'il ne doive donner le tiers ou le quart à l'évêque.

S'il s'agit d'une paroisse-prébende, le prébendé doit en abandonner le quart au vicaire; les chapitres suivent pour ce partage des statuts particuliers. En certains lieux, le bénéficiaire n'a que la moitié de la dîme: il n'y a pas de règle générale.

Mais il est bien certain que la dîme coûte aux contribuables un sacrifice de plus du dixième des produits bruts, à cause de tous les frais qu'ils sont obligés de faire pour les transporter, et dont on ne leur

tient pas compte (1), de façon que si le mot *dîme* est justement appliqué à l'égard de la quantité des denrées reçues par les ecclésiastiques sardes, l'on pourrait peut-être proposer une autre dénomination pour exprimer, avec plus de précision, la quotité de ce que paie le cultivateur.

En vertu d'un concordat conclu en 1807, entre le roi de Sardaigne et le S^t.-Père, à l'époque de la création du Mont-de-rachat (Monte di riscatto), il fut convenu que tous les revenus des bénéfices ecclésiastiques qui viendraient à vaquer, y compris les évêchés, seraient, pendant l'espace de deux ans, versés dans la caisse de ce Mont, destiné, comme nous l'avons dit plus haut, à l'extinction des dettes de l'État; mais comme le terme de deux années, dans les vacances aux cures et autres bénéfices, pourrait être nuisible au service de l'Église, le Saint Siége ordonna de pourvoir au remplacement des sujets manquans, le plus tôt possible, permettant au nouvel élu de verser au trésor, dans le terme de quatre ou six ans, la somme équivalente au total de celle que le Mont est en droit d'exiger pour la vacance biennale.

Revenus ecclésiastiques en général.

Les revenus ecclésiastiques s'élèvent en Sardaigne à 200,000 écus (960,000 francs), dont 55,000 écus (264,000 francs) appartiennent aux évêchés; mais

(1) Le P. Gemelli, dans son *Risiorimento della Sardegna*, tom. 1, p. 146, admet un cinquième en sus de la dîme pour les frais de transport du champ au magasin du décimateur; mais il pense que ce calcul est sujet à de nombreuses exceptions.

ces derniers sont, pour la plupart, chargés de fortes pensions que le Gouvernement est autorisé à leur imposer jusqu'à la concurrence du tiers de leur revenu : toutefois l'on peut assurer que le stamento ecclésiastique forme la classe la plus aisée de l'île, et que, dans l'état actuel des choses, il est plus riche que la noblesse. Cette dernière, ne fournissant présentement qu'un nombre bien faible de sujets à l'Eglise, semble vouloir laisser à la noblesse inférieure et aux autres classes l'avantage de profiter des dignités ecclésiastiques ; la masse du peuple doit en être d'autant plus satisfaite, que la carrière ecclésiastique est, pour ainsi dire, la seule qui lui soit ouverte, et qui puisse lui fournir l'occasion de s'élever au dessus de sa sphère, en procurant une honnête existence à des familles pauvres et dépourvues de toute autre ressource.

D'après les notions puisées dans le pays et tirées de bonnes sources, on peut dire que les trois quarts des familles sardes qui, proportionnellement à leur rang, jouissent d'une certaine aisance, la doivent principalement à la fortune de quelques uns de leurs membres qui étaient ecclésiastiques ; ceci s'applique principalement aux évêchés et aux riches canonicats pour la moyenne noblesse et la bourgeoisie, et aux rectorats pour le peuple. L'on ne saurait en dire autant des couvens, qui ne sont utiles qu'aux individus, et reçoivent toujours plus qu'ils ne donnent.

La Sardaigne, n'ayant participé qu'indirectement aux événemens politiques qui ont causé tant de changemens en Europe depuis la fin du XVIIIe siècle, n'a

pas subi de grandes réformes dans le régime ecclésiastique.

Le calendrier sarde est encore chargé d'une quantité de fêtes du second ordre, dont la suppression fut, bien avant la révolution française, réclamée et obtenue par la plupart des princes catholiques, en faveur des étudians, des cultivateurs et des artisans auxquels elles enlevaient près d'un tiers de l'année.

Droit d'asile.

Le *droit d'asile* des églises et autres édifices sacrés est également conservé en Sardaigne; mais depuis quelques années il est extrêmement restreint, d'après les conventions conclues entre les cours de Rome et de Turin. Cette immunité ne peut plus être profitable qu'aux personnes dont les délits portent une peine moindre que celle de deux années de réclusion; pour les autres, l'autorité civile est en droit de les réclamer de l'autorité ecclésiastique, et de les prendre de force, en cas de refus de les livrer.

Quant aux déserteurs, pour remédier aux abus sans nombre auxquels ce droit d'asile donnait lieu, on leur a ôté également le privilége de l'immunité; si dans trois jours ils ne se présentent pas d'eux-mêmes au corps, ils sont extraits par la force, après la formalité préalable de la demande.

CHAPITRE VI.

Instruction.

Sous un prince éclairé, secondé par un ministre digne de lui (1), les progrès des Sardes, dans les sciences et les lettres, prouvent incontestablement que cette nation, défavorablement jugée par les Espagnols intéressés à la déprécier, n'est pas, comme on l'a dit, incapable de s'illustrer. Mais il faut avouer, d'un autre côté, que ces progrès, si beaux et si rapides, ayant devancé la marche des autres améliorations, devaient être regardés comme des fruits prématurés.

C'est ce que l'expérience a démontré; à peine la main souveraine, et pour ainsi dire magique, qui avait glorieusement élevé et soutenu ce fanal au

(1) Voy. ce qui a été dit pages 73 et 81.

milieu des ténèbres, disparut-elle, que ce foyer, privé de soins et d'alimens étrangers, ne lança plus que de bien faibles lumières, et parut même s'éteindre tout à fait.

La jeunesse sarde, pauvre et sans appui, négligea dès lors l'étude des lettres et des sciences mathématiques, pour ne s'occuper exclusivement que de la théologie, de la jurisprudence et de la médecine, qui seules pouvaient lui procurer, en peu de temps, des moyens d'existence.

Les sciences de la théologie et du droit romain ne pouvant agrandir leur domaine, se sont soutenues et ne se sont nullement ressenties de l'état d'isolement dans lequel l'île se trouva pendant longtemps; mais il n'en a pas été ainsi de la médecine: étrangers aux progrès rapides et merveilleux que cette science a fait sur le continent, depuis une trentaine d'années, les Sardes sont restés en arrière, et semblent même avoir rétrogradé.

Enfin, une époque plus favorable a commencé, de nouvelles communications se sont établies avec le continent, et des ressources plus nombreuses ouvrent une carrière plus vaste à la jeunesse sarde.

Universités.

On compte, dans l'île, deux universités, qui sont indépendantes l'une de l'autre.

Elles sont établies dans les villes de Cagliari et de Sassari. Leur organisation n'a éprouvé depuis quelques années que de légers changemens. On verra par le tableau annexé ci-après qu'elles ne diffèrent pas essentiellement entre elles, et qu'elles offrent à peu près les mêmes ressources aux jeunes gens qui s'y rendent pour faire leurs études.

Magistrat des études.

Les conseils respectifs appelés *magistrati* sont chargés de faire observer exactement les statuts de l'université, et d'informer le gouvernement de la marche des études et des abus qui peuvent s'y introduire, etc.

Commission royale des études.

La commission royale des études, nouvellement instituée par un billet royal du 9 janvier 1824, est, comme on le voit dans le tableau ci-contre, composée de quatre adjoints au *magistrato*, qui doivent assister à toutes les séances de ce dernier, et y ont voix délibérative. Ces quatre adjoints doivent aussi, dans certains cas, se réunir séparément; ils constituent alors une commission spéciale chargée, soit de préparer les matériaux pour les discussions à porter aux séances générales, soit de traiter divers points qui leur sont particulièrement confiés; par exemple, ce qui regarde les écoles normales, etc.

La commission des études a de plus le pouvoir de prendre des décisions dans les affaires qui exigent une détermination prompte, et dans tout ce qui concerne la discipline et la convocation des écoles inférieures. Elle doit cependant en référer à la première assemblée générale du magistrato, et lui communiquer même les délibérations qu'elle a prises.

Préfets des études.

Les préfets des facultés sont nommés ou confirmés tous les six ans par le roi, et choisis parmi les membres de leurs colléges, d'après les informations du magistrato. Ils président à tous les examens, soit publics, soit privés, et soumettent au magistrato les objets qui exigent des décisions supérieures. Pour tout le reste, leurs attributions et leurs devoirs se rapportent aux diverses branches des sciences auxquelles ils sont attachés.

TABLEAU GÉNÉRAL

Des deux Universités de Sardaigne, au 1er Janvier 1825.

Magistrat des Etudes (Magistrato sopra i Studi).

Cagliari.

L'Archevêque, chef du Magistrat et chancelier de l'Université.
Le Régent de la royale Chancellerie.
L'actuel Régent du Consulat.
L'Intendant général du royaume.
Le Conseiller-chef de la ville.
Les quatre membres (adjoints) de la Commission des Études (a).
Les Préfets de Théologie, de Droit, de Médecine, de Chirurgie, et des Arts.
Un Censeur, un Assesseur, un Secrétaire, un Assistant à la Secrétairerie.

(a) Commission royale des Études, attachée au Magistrat de Cagliari (*Décret du 9 janvier 1824*) se compose de :
Deux membres émérites du Collége de Droit, juges de l'Audience royale.
Un Chanoine, membre émérite du Collége de Théologie.
L'actuel Censeur de l'Université.

Sassari.

L'Archevêque, chef du Magistrat et Chancelier de l'Université.
Le Régent de la Gouvernation royale.
Le vice-Intendant général de Sassari.
Le Conseiller-chef de la ville.
Le Préfet de Théologie.
Idem de Droit.
Idem de Médecine.
Idem de Chirurgie.
Idem des Arts.
Un Censeur.
Un Assesseur.
Un Secrétaire.

ENSEIGNEMENT ET ÉLÈVES.

FACULTÉS.	CHAIRES.	PROFESSEURS. Cagliari.		PROFESSEURS. Sassari.		DOCTEURS DES COLLÉGES. Cagliari.	DOCTEURS DES COLLÉGES. Sassari.	ÉTUDIANS. Cagliari.	ÉTUDIANS. Sassari.	TOTAUX. Profess.	TOTAUX. Docteurs de colléges.	TOTAUX. Étudians.	OBSERVATIONS.
Théologie..	Morale	1	3	"	2	8	10	49	74	5	20	123	[1] Les Institutions médicales comprennent la Physiologie, la Pathologie et l'Hygiène ; il manque, dans les deux Universités, l'enseignement de la médecine légale.
	Ste-Écriture et langues orient..	1		1									
	Dogmatique et Histoire sacrée.	1		1									
Droit.....	Premier cours du Digeste.....	1	5	1	5	11	12	64	71	10	23	135	
	Droit-canon.....	1		1									
	Institutions ecclésiastiques.....	1		1									
	Deuxième cours du Digeste.....	1		1									
	Institutions civiles.....	1		1									
Médecine..	Anatomie.....	1	5	"	1	7	6	6	11	6	13	17	[2] Le professeur de chirurgie à Sassari donne également des leçons d'anatomie aux élèves de médecine.
	Matière méd., botan. et chimie.	1		"									
	Médecine théorico-pratique.....	1		1									
	Clinique médicale.....	1		"									
	Institutions médicales [1].....	1		"									
Chirurgie..	Chirurgie [2].....	...	1	1	1	5	5	12	27	2	10	39	
Philosophie et Arts.	Géométrie.....	1	5	1	5	10	9	137	79	10	19	216	*N. B.* L'on n'a point encore inséré dans ce tableau la chaire de chimie que l'on est à la veille d'établir dans l'Université de Cagliari.
	Logique et métaphysique.....	1		1									
	Physique.....	1		1									
	Éthique.....	1		"									
	Éloquence latine.....	1		1									
	Éloquence italienne.....	"		1									
Totaux.....		19		14		41	44	268	262	33	85	530	

ÉTABLISSEMENS ATTACHÉS AUX UNIVERSITÉS.	CAGLIARI.	SASSARI.	OBSERVATIONS.
Protomédicat [1].....	1	"	[1] Le protomédicat de Cagliari est composé de six personnes.
Vice-protomédicat [2].....	"	1	[2] Il dépend de Cagliari.
Bibliothèques publiques.....	1	1	
Muséum d'histoire naturelle et antiquités.....	1	"	
Chapelles.....	1	1	

Le censeur, qui est également nommé par le roi pour six ans, doit particulièrement surveiller l'exécution des statuts et réglemens de l'université. Censeur des études.

L'assesseur a la connaissance de tous les différens qui peuvent s'élever entre les élèves, ou bien entre ceux-ci et les personnes qui leur louent des chambres, les libraires, etc. : il est élu, tous les trois ans, parmi les membres du collége de Droit, et confirmé par le roi. Assesseur.

Chaque faculté a son *collége* qui, d'accord avec les professeurs, confère les grades publics; les docteurs du collége proposent des difficultés sur les thèses que les candidats présentent; elles sont fournies à ceux-ci par les professeurs qui les ont tirées de leurs cahiers.

Pour être reçu dans un collége de faculté, excepté ceux de chirurgie et des arts, il faut subir un examen public d'agrégation, après lequel le candidat est admis avec l'agrément du collége et la permission du magistrato.

La langue latine est la langue scolastique des deux universités; l'italienne est cependant employée dans les leçons de chirurgie. Langue scolastique.

Les grades sont donnés au nom de l'archevêque, qui est chef de l'université : ils sont pour la théologie, la jurisprudence et la médecine, le baccalauréat, la licence et le doctorat (laurea). Pour les arts, c'est encore le grade de bachelier; les étudians en chirurgie doivent subir des examens, au bout desquels ils sont qualifiés maîtres en chirurgie. Grades.

La carrière ecclésiastique étant jusqu'à présent Carrière ecclésiastique.

celle qui offre à la jeunesse sarde les résultats les plus prompts, les plus lucratifs et les plus faciles à obtenir, est naturellement la plus suivie ; le nombre des élèves en théologie surpasse ordinairement celui des autres. J'ai déjà parlé du degré d'instruction auquel ils parviennent. J'ajouterai seulement à ce que j'ai dit des jurisconsultes qu'en donnant de justes éloges au savoir de ceux-ci, je n'ai entendu parler que du droit romain, des lois du pays et des décrets de la cour de Rome.

Barreau.

Médecine.

Mais que dire de la médecine et de la chirurgie ? On a vu, dans le tableau des deux universités, le nombre des professeurs de chacune. Deux chaires de médecine et une de chirurgie ne sont pas suffisantes pour l'université de Sassari, car les élèves ne peuvent y être convenablement instruits dans les diverses branches de la science qu'ils ont entrepris d'étudier ; c'est pourquoi ils ignorent absolument plusieurs choses essentielles, parmi lesquelles on doit compter les sciences préparatoires, telles que l'histoire naturelle, la chimie, etc., etc. ; et de plus ils ne reçoivent pas de leçons d'accouchement, de médecine légale, etc. (1).

L'université de Cagliari a un plus grand nombre de professeurs en médecine, qui sont à peu près

(1) On a dernièrement fondé, dans l'université de Sassari, un théâtre anatomique ; cet établissement, qui manque encore à celle de Cagliari, est principalement dû au zèle de M. Demichelis, professeur de chirurgie.

au courant de la science ; mais les leçons préparatoires y manquent également.

Les ressources que les légistes trouvent en Sardaigne, et la considération dont ils y jouissent, font que le nombre des étudians en droit est prodigieux, tandis que, par des raisons absolument inverses, celui des élèves en médecine et chirurgie est extrêmement borné.

Médecins et chirurgiens des villages.

Peu de villages en Sardaigne ont des médecins ; dans quelques-uns, on trouve des chirurgiens, et la plupart n'ont que des officiers de santé, dont les connaissances ne s'étendent guère qu'à la saignée et aux petites opérations chirurgicales. Ils sont pour l'ordinaire salariés par les communes, et, s'ils se rabaissent à faire, dans leurs villages, l'office de barbier, ils n'ont pas moins la prétention de s'élever à l'art du médecin qu'ils exercent impunément, en dépit des lois et au grand préjudice des habitans. Leur arrogance (1) est en raison directe de leur ignorance et de leur misère ; aussi, lorsqu'un médecin se présente dans un gros village, pour y exercer sa profession, il a bientôt à combattre ces barbiers et ces chirurgiens qui lui déclarent une guerre opi-

(1) A l'appui de cette opinion, je citerai seulement ce qui est arrivé à M. le professeur Moris, auteur d'un mémoire *sur l'intempérie* qu'on lira à la fin du volume. Voyageant il y a deux ans dans l'intérieur de l'île, il s'arrêta dans un des principaux villages, où ayant eu besoin du ministère d'un de ces barbiers, celui-ci ne voulut recevoir aucun salaire, disant qu'entre confrères les services doivent être réciproques et gratuits.

niâtre, et qui finissent bien souvent par le menacer d'un coup de fusil ; de sorte que le docteur est contraint d'abandonner la campagne et de rentrer dans la ville. Voilà pourquoi les cités abondent en jeunes médecins qui restent oisifs, tandis que les campagnes en sont dépourvues.

Chirurgie. La chirurgie est si peu considérée en Sardaigne, qu'un jeune homme d'une famille honnête se croirait déshonoré de s'y adonner ; de sorte que c'est communément le défaut de moyens pécuniaires et intellectuels qui détermine sa vocation. Le gouvernement ayant placé depuis quelques années à l'université de Cagliari un professeur de la faculté de chirurgie de l'université de Turin, l'étude de cette science semble devoir acquérir de la considération.

D'après ce qu'on vient de lire sur les deux branches de l'art de guérir, on peut facilement se faire

Pharmacie. une idée de l'état de la pharmacie en Sardaigne. Une grande partie des médicamens, même les plus simples, sont encore tirés de l'étranger, et les principales pharmacies de l'île se fournissent à Naples, à Livourne et à Gènes. Cependant, depuis quelque temps, on commence à mettre à profit diverses productions du sol, telles que la graine de ricin, la digitale pourprée, la gentiane, etc.

Ce n'est pas absolument la capacité et la bonne volonté qui, jusqu'ici, ont manqué aux pharmaciens sardes, puisque plusieurs d'entre eux ont fait de très bonnes études sur le continent ; mais rentrés dans leur patrie, épuisés par des sacrifices pécuniaires, dépourvus des moyens nécessaires pour y monter un petit laboratoire, et enfin privés pendant

long-temps d'encouragement (1), la plupart ont été forcés de renoncer à faire des préparations qui devenaient ruineuses pour eux, et de se borner, comme de simples marchands, à la vente des drogues.

Le protomédicat, composé d'un premier médecin et de cinq autres choisis parmi les professeurs ou membres des colléges de médecine et de chirurgie, siége à Cagliari; il rédige, avec l'approbation du magistrato des études, les réglemens qui concernent l'exercice de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie; il fixe, avec l'intervention des syndics des apothicaires, les taxes des médicamens; il est également chargé de l'inspection des pharmacies, drogueries, etc. Protomédicat.

Les drogues et les médicamens qu'on introduit dans l'île, ne peuvent être admis ni exposés en vente sans la visite préalable et la permission du protomédicat; dans le cas où ces objets sont de mauvaise qualité, on les brûle publiquement.

Sassari a un vice-protomédicat, qui dépend de Cagliari; plusieurs autres lieux de l'île ont des établissemens subalternes chargés des mêmes fonctions et qui relèvent également du protomédicat de la capitale.

La chaire de chimie qu'on se propose de fonder dans l'université de Cagliari doit apporter de grands changemens à l'état de la pharmacie; il serait pour- Chimie.

(1) Il n'en est plus ainsi maintenant. S. M. le roi actuel vient de donner des preuves évidentes de sa protection aux élèves en pharmacie.

tant à désirer que les personnes, chargées de l'établir et de la pourvoir de ce qui lui est nécessaire, pussent se pénétrer de l'importance de cette science, que plusieurs Sardes confondent encore avec l'alchimie, tandis qu'elle exerce ailleurs une si heureuse influence sur la médecine, l'agriculture et les arts. Il est temps que l'on se dépouille en Sardaigne d'une quantité de vieux et funestes préjugés, et que l'on y considère les sciences comme étant toutes utiles, et également recommandables.

Physique. Quoiqu'il y ait à Cagliari et à Sassari deux chaires de physique, elles n'ont été jusqu'ici d'aucune utilité pour la jeunesse; celle-ci attend encore que les cabinets de physique lui soient ouverts.

Histoire naturelle. Il n'existe pas en Sardaigne d'enseignement public d'histoire naturelle; on voit cependant à l'université de Cagliari, un cabinet de minéralogie et de zoologie. Ce nouvel établissement, qui est un des plus beaux ornemens de la capitale, est dû à la munificence du roi régnant, ainsi qu'au zèle infatigable M. le chevalier de Pruner qui en est le directeur.

Bibliothèques. Il y a une bibliothèque publique à Cagliari, et une autre à Sassari; ce sont des établissemens particuliers à ces deux villes. Dans leur état actuel ils ne peuvent être utiles qu'aux personnes qui étudient la théologie et l'ancienne jurisprudence; mais quiconque cultive les sciences modernes, ne peut y trouver de grands secours.

Collége des nobles. Il n'existe en Sardaigne que trois colléges proprement dits; le premier est le collége des nobles, établi à Cagliari, et, depuis quelques années, con-

lié à un prêtre séculier (1), qui lui a donné une organisation presque entièrement nouvelle. Malgré sa dénomination, il n'est pas exclusivement destiné aux nobles. Les places gratuites y sont au nombre de vingt-une ; trois appartiennent au roi, neuf à la ville de Cagliari, deux à la ville d'Alghero, et sept à différens particuliers. Le nombre des pensionnaires est indéterminé, et la pension s'élève à 500 livres par an, non compris l'habillement. Les cours sont à peu près les mêmes que dans les autres colléges, c'est-à-dire qu'on y enseigne depuis les élémens des langues latine et italienne jusques aux connaissances exigées pour les grades académiques.

Les élèves qui veulent parcourir la carrière de l'église ou celle du barreau, suivent les études scolastiques de l'université où ils ont une place distincte ; ils reçoivent de plus, dans le collége, des leçons pour les arts d'agrément. Cet établissement est aussi bon que ses moyens et la position du pays le permettent.

Les deux autres colléges sont entre les mains des jésuites : l'un est établi à Cagliari, et l'autre à Sassari ; le premier, sous le nom de collége des Jésuites, et l'autre, qui correspond à peu près au collége des nobles, sous le titre de collége *Canopoleno* : le nombre des élèves montait, au 1er janvier 1825, à deux cent soixante pour ce dernier, et à trois cent soixante-dix-sept pour l'autre. Quant au genre d'instruction et à l'éducation que l'on y reçoit, il est

Colléges des Jésuites.

(1) M. le chanoine Muscas.

superflu d'en parler, puisque tous les colléges des jésuites sont organisés d'après le même mode qui est assez connu. Ils sont indépendans du magistrat des études, et n'admettent, comme ailleurs, que les enfans qui ont atteint l'âge de dix ans accomplis.

Ecoles Pies.

Les pères des écoles Pies, établis dans les villes de Sardaigne, et principalement à Cagliari et à Sassari, y enseignent les humanités jusqu'à la rhétorique inclusivement; delà, les jeunes gens passent aux universités. Le nombre des élèves de ces écoles monte actuellement à six cent trente-sept pour Cagliari, et quatre cent quarante pour Sassari.

Ecoles normales.

Parmi les établissemens modernes les plus utiles et les plus convenables à l'état présent de l'île, l'on doit placer les écoles normales fondées par S. M. le roi actuel dans tous les villages du royaume. Cette excellente institution, qui ne date que du 24 juin 1823, fait espérer les plus heureux résultats, s'il est permis d'en juger par les progrès dont j'ai été témoin, il y a peu de mois, dans plusieurs villages des différentes parties de la Sardaigne.

On enseigne dans ces écoles normales la lecture et l'écriture, le catéchisme de l'église romaine, les premiers principes d'agriculture et d'économie rurale, également en forme de catéchisme. Les maîtres, qui doivent être choisis de préférence parmi les ecclésiastiques des villages, et, s'il se peut, parmi les vicaires (*vice parroci*), sont nommés par le préfet, ou, pour mieux dire, par l'intendant de la province, sur la proposition du curé et du syndic du lieu. Ils sont salariés par les communes, ou bien on leur alloue

un terrain dont le produit puisse équivaloir aux appointemens assignés. Dans les villages où il y a un couvent de moines, ceux-ci sont tenus de se charger de l'école normale : alors ils ne reçoivent que la moitié de la somme destinée aux maîtres ordinaires qui peuvent également être choisis parmi les séculiers.

Le cours de l'école doit durer trois ans, et n'être pas interrompu par des absences trop longues. Tous les enfans qui ont atteint l'âge de huit ans y sont admis ; un père de cinq fils, qui par cette raison est exempt de certaines corvées personnelles et autres, ne peut plus jouir de cette faveur s'il ne justifie que deux d'entre eux, au moins, ont fréquenté l'école normale, et y ont achevé leur cours d'études.

Parmi les avantages qu'une pareille institution ne manquera pas de produire, l'on doit compter celui d'épargner aux jeunes gens des villages, destinés à aller aux universités, la perte de temps et les difficultés que leur faisait éprouver leur ignorance de la langue italienne.

Comme les rudimens de la langue latine sont écrits en italien, ces jeunes gens étaient obligés de ralentir leurs études pour se familiariser avec cette dernière langue, ou d'employer beaucoup de temps pour les étudier toutes deux à la fois, ou enfin d'apprendre l'une par l'autre ces deux langues également étrangères pour eux. Les écoles normales vont aplanir cette difficulté, puisque les jeunes gens sortiront de leurs villages avec une connaissance de la langue italienne suffisante pour comprendre leurs livres de classe. Quant aux autres avantages qui doivent en résulter, je me bornerai à dire qu'elles pro-

curent à la classe inférieure les moyens qui lui manquent pour commencer le grand œuvre de sa civilisation.

Des Majoli. Il me reste à parler d'une classe d'étudians, sur laquelle l'opinion publique est partagée, et que les étrangers jugent en général bien plus défavorablement qu'elle ne le mérite peut-être : il est question des *majoli*. On désigne à Cagliari, sous ce nom, les jeunes gens venus des villages de l'intérieur, qui, n'ayant pas les moyens de subsister dans la capitale où ils font leurs études, entrent chez des particuliers de la classe moyenne, où ils sont en quelque sorte domestiques. Ils ne reçoivent aucun salaire en argent; mais ils sont nourris et logés, et n'ont d'autres dépenses à faire que celles de leur habillement. Le maître de la maison est tenu de laisser aller le majolu à l'école, et de lui accorder le temps nécessaire pour étudier. Quoique ce dernier fasse réellement un véritable service menial, il est cependant d'une condition bien différente que les domestiques salariés; aussi le public établit-il une grande distinction entre eux et le majolu; le vol qu'il commettrait dans la maison ne serait pas considéré comme vol domestique.

Les principales fonctions de ces majoli sont d'aller au marché le matin, de faire quelques commissions dans la journée, et de porter la lanterne le soir, lorsque les maîtres vont en soirée ou au théâtre; ils ont le milieu du jour à peu près entièrement à eux; ils l'emploient à suivre les leçons de l'école, et à les repasser lorsqu'ils rentrent au logis.

Comme le logement qui leur est assigné dans les

maisons où ils sont reçus, n'est pas toujours le plus clair ni le plus commode pour étudier, ils vont bien souvent s'établir sous le vestibule; aussi rien n'est plus singulier pour un étranger à qui cet usage est inconnu, et qui passe dans la rue, que de voir ces jeunes gens se promener en long et en large sous les entrées des maisons, ou bien plantés derrière la porte, y repasser leurs leçons pendant des heures entières. Quelquefois, lorsque les majoli accompagnent leurs maîtresses à l'église ou en visite, ils les attendent paisiblement, assis sur le seuil de la porte, leur livre ou leur cahier à la main, charmant ainsi leur ennui avec la grammaire, et régalant les oreilles des passans de l'harmonie des conjugaisons latines qu'ils répètent à haute voix.

L'on n'est pas d'accord sur la véritable origine du mot *majolu :* quelques personnes le font dériver de l'épithète *mariolu*, mot napolitain dont le sens n'est pas très flatteur ; pourtant il serait quelquefois assez applicable à certains écoliers de cette espèce. D'autres pensent qu'il est tiré de leur vêtement, dont la partie principale est un surtout, plus ou moins long, mais presque toujours muni d'un capuchon : or, selon la dernière opinion, ce capuchon est leur caractère distinctif, et on le compare à la trémie de forme conique nommé *majolu* (1) que l'on place en Sardaigne au dessus des petites meules à âne, et d'où tombe graine à graine le blé à moudre.

(1) Voy. page 235, la planche qui se trouve dans le texte, à l'article Moulin.

Les majoli peuvent fréquenter les écoles inférieures dans leur costume ordinaire ; mais ils doivent le déposer pour prendre la soutane, ou l'habit bourgeois, sitôt qu'ils entrent à l'université. Alors commence pour eux un service plus relevé, puisqu'ils se placent dans les maisons, en qualité de précepteurs pour enseigner les élémens d'arithmétique ou des langues latine et italienne. Ils ont dans ce cas, la nourriture et le logement, et de plus le temps nécessaire pour étudier. Étant ainsi à même de continuer leurs études et de suivre les cours académiques, ils embrassent la carrière ecclésiastique ou prennent leurs grades dans quelque faculté; et, comme leur ancien état n'apporte aucun obstacle à leur avancement, il leur est permis d'aspirer à toutes les places et à tous les honneurs auxquels l'étude et le mérite peuvent conduire.

Plusieurs de ces majoli sont, de nos jours, recteurs, chanoines, avocats, médecins, notaires, etc. ; quelques uns même sont parvenus jusqu'aux premières charges de la finance et de la magistrature ; dans cette dernière carrière surtout, les hommes qui ont le plus brillé, et joui de la plus grande considération par leur savoir, ont presque tous commencé par être majoli.

Du reste, abstraction faite du premier période de service, qui n'est réellement pas brillant, les majoli ne sont là que ce qu'ailleurs sont les pédagogues qui, désirant suivre leurs études dans une grande ville, se placent dans les maisons aisées, y sont nourris et logés, et donnent également des répétitions aux enfans. D'ailleurs il est bon de faire observer que la

pauvreté seule oblige les habitans des villages à recourir à une telle ressource, sans laquelle plusieurs personnes de talent et de mérite auraient été complètement ignorées.

Projet de réunion des deux universités.

L'isolement de la Sardaigne, sa faible population, l'état peu florissant des deux universités, et le peu d'espoir qu'elles prospèrent à l'avenir à cause de l'insuffisance de leurs revenus, ont depuis long-temps suggéré l'idée de les réunir; mais des raisons également puissantes (1) se sont jusqu'à présent opposées à ce projet, et paraissent y mettre un obstacle difficile à surmonter. Etranger à cet esprit de parti qui divise les habitans des deux caps, je m'abstiendrai d'entamer une semblable question, qui d'ailleurs m'entraînerait dans des digressions inutiles; cependant je crois qu'il est bon de faire observer que la théologie et le droit peuvent être étudiés avec fruit partout où les écoles ont un nombre suffisant de professeurs et de bibliothèques bien fournies, mais qu'il n'en est pas ainsi de la médecine et de la chirurgie, parce que ces deux sciences font constamment des progrès. Or, comme on ne peut se flatter en Sardaigne de pouvoir fournir également les deux universités de tout ce que l'étude de ces deux sciences exige de nos jours, il en résulte que la réunion des deux écoles en une seule université est inévitable,

(1) Celle qui semble la meilleure est le droit de propriété de la ville de Sassari, qui, avec ses propres fonds, a fondé son université, et qui a toujours fait des sacrifices considérables pour la soutenir et améliorer sa position.

ou que, faute de moyens nécessaires, l'étude des deux branches de l'art de guérir laissera toujours beaucoup à désirer.

On se convaincra surtout de la nécessité de cette réunion, si l'on considère le petit nombre d'élèves que ces deux facultés fournissent dans chaque université, et si on le compare aux dépenses que doit exiger la fondation des écoles et des laboratoires de chimie, des cabinets de physique, d'un théâtre anatomique qu'il faudrait créer et entretenir dans chacune des deux villes pour l'instruction préliminaire et accessoire de ce petit nombre d'élèves.

La formation d'une seule école de médecine, dans la capitale de l'île, offrirait de grands avantages sans nuire beaucoup à l'université de Sassari, dont les revenus seront toujours insuffisans pour qu'elle se pourvoie de tout ce qui est nécessaire à l'étude de l'art de guérir. Les fonds de cette université qui, jusqu'à ce jour, ont été appliqués à l'enseignement de la médecine et de la chirurgie, serviraient pour former des bourses en faveur des Sardes du nord, qui se disposeraient à suivre ces études. L'augmentation des revenus employée à un seul établissement, le séjour de l'école dans le lieu le plus peuplé de l'île, et qui par conséquent offrirait plus d'occasions de faire des observations cliniques et de disséquer des cadavres, présentent plusieurs avantages qui ne pourraient être mis en balance avec quelques intérêts locaux.

Défaut d'instruction élémentaire.

Les principaux villages de Sardaigne ayant jusqu'ici été privés de toute instruction primaire, l'on peut aisément s'imaginer que le nombre des habi-

tans qui savent lire est très borné ; aussi toutes les affaires qui doivent se traiter par voie de correspondance sont-elles entièrement entre les mains de deux ou trois individus ; ceux-ci, abusant souvent de la confiance des pauvres ignorans qui ont recours à eux, brouillent tout, fomentent les discordes, et enfin sont une des principales causes des dissensions dont l'île est depuis si long-temps le malheureux théâtre. L'établissement des écoles normales préviendra ce désordre funeste et si contraire à la prospérité de la Sardaigne.

CHAPITRE VII.

Établissemens d'utilité publique.

Hôpitaux. On ne compte que quatre hôpitaux publics en Sardaigne, savoir : à Cagliari, à Sassari, à Oristano et à Alghero. Ils sont dirigés par une congrégation que préside l'archevêque ou l'évêque du diocèse, et ils sont desservis par les frères Hospitaliers de Saint-Jean de Dieu.

Cagliari est la seule ville où il y ait une maison de charité pour les orphelines ; cet hospice, dont la fondation est récente, est principalement dû aux soins et au zèle du P. Vassallo, religieux piémontais, qui intéressa la piété de quelques fidèles. Cet établissement est régi par une congrégation présidée par le vice-roi, et composée d'ecclésiastiques et de laïcs recommandables.

Enfans-Trouvés. Quoique, à proprement parler, il n'y ait pas encore d'hospice pour les enfans trouvés, il existe cependant des réglemens très sages à leur égard. Les frais de leur nourriture et de leur entretien, durant

leur bas âge, sont supportés par tiers, par le seigneur, le curé et les habitans de la commune.

Conseil de santé.

Le conseil de Santé, auquel la situation physique et géographique de la Sardaigne donne une grande importance, réside à Cagliari; le vice-roi le préside; ses autres membres sont :

Le régent de la Chancellerie royale,
Le plus ancien président de l'Audience-royale,
Le chanoine doyen de la cathédrale de Cagliari,
L'avocat fiscal général,
Le sous-intendant général, en qualité d'assesseur,
Deux conseillers de la ville,
Le colonel des jours,
Le capitaine du port,
Le proto-médecin,
L'inspecteur de santé,
Et le secrétaire de l'Audience-royale, qui l'est également de ce conseil.

C'est ordinairement le régent qui le rassemble chez lui, et le préside : ce conseil a sous lui le conseil de santé d'Alghero et des délégués tout le long de la côte.

C'est à la sévérité de ce conseil, à l'exactitude et à l'activité de ses agens au dehors, que l'on doit attribuer la grande considération dont il jouit; car les navires venant de Sardaigne ne sont nulle part regardés comme suspects pour la santé. Ses réglemens sont très sages; ils ont été composés d'après ceux dont l'application dans d'autres pays avait démontré le mérite. Les tours bâties tout le long de la côte, les rondes de barancelli et de miliciens contribuent à faciliter la surveillance si nécessaire pour rendre l'action de ce conseil plus efficace.

Société agraire et économique de Cagliari.

La société royale agraire et économique de Cagliari est une des plus utiles institutions dont la Sardaigne soit redevable aux princes de la maison de Savoie. Elle fut fondée en 1804 par le roi actuellement régnant qui était alors vice-roi, et qui en est le *chef* et le *protecteur*. Elle compte déjà parmi ses membres nationaux et étrangers des personnes distinguées par leur savoir; elle est affiliée aux principales sociétés littéraires de l'Europe, mais spécialement à celles d'Italie.

Elle a pour chef fondateur et protecteur le roi,
Un président perpétuel (1),
Un vice-président annuel,
Un secrétaire perpétuel,
Un vice-secrétaire,
Un trésorier,
Un vice-trésorier,
Deux censeurs.

MEMBRES.	RÉSIDANS		CORRESPONDANS		TOTAL.	OBSERVATIONS.
	Élus.	Nés.	nationaux.	étrangers.		
Ordinaires..	36	6	9	4	55	Les sept derniers dignitaires sont compris dans ce tableau.
Honoraires..	»	10	20	26	56	
TOTAL...	36	16	29	30	111	

Le nombre des membres résidans est fixé à trente-

(1) S. E. le marquis de Vill' Ermosa, chevalier de l'ordre suprême de l'Annonciade, etc., etc.

six ; les six membres-nés de la classe des ordinaires sont l'archevêque de Cagliari, le régent de la chancellerie, l'intendant général, l'avocat fiscal patrimonial, le censeur général des Monts de secours, et le secrétaire d'état et de guerre. Les dix membres-nés de la classe des honoraires sont les censeurs diocésains des Monts de secours, demeurant dans leurs diocèses respectifs; quant aux correspondans nationaux et étrangers, ordinaires ou honoraires, leur nombre est indéterminé.

Les séances de la société sont tantôt publiques, tantôt particulières. Le nombre des premières est fixé à quatre; elles se tiennent dans la grande salle de l'université. Les secondes, auxquelles assistent seulement le président, ou en son absence le vice-président, et douze membres ordinaires, ont lieu tous les jeudis.

A l'ouverture de l'année agricole, qui est fixée au premier dimanche du mois de septembre, la société commence également son année académique, et tient à cette occasion une séance publique extraordinaire, à laquelle sont invités le vice-roi et les principaux personnages de la ville.

Les objets dont la société doit principalement s'occuper étant ceux qui regardent l'agriculture et l'encouragement de l'industrie nationale, l'on peut facilement apprécier le bien que cette institution peut faire espérer à la Sardaigne.

Monti di Soccorso.

On appelle, en Sardaigne, *Monte di Soccorso* (Mont de Secours), un établissement uniquement destiné à encourager et soutenir l'agriculture; il a des succursales nommées *giunte locali*. Chaque ville

ou village a une de ces juntes, composée du chanoine prébendé, ou du recteur; du curé le plus ancien; du baron, ou de son représentant (régidor), et, en leur place, du major de justice; d'un censeur qui est secrétaire de l'administration; et enfin, d'un dépositaire.

Ces juntes sont subordonnées à une *giunta diocesana*, qui est présidée par l'évêque et composée de plusieurs conseillers, parmi lesquels il y a un censeur diocésain; elles communiquent par son intermédiaire avec la *giunta generale* établie à Cagliari.

Cette dernière est présidée par le vice-roi et composée du régent, des trois premières voix des stamenti, de l'intendant-général du royaume, du président de la société agraire et de quatre autres personnages désignés par le Gouvernement, enfin d'un censeur général qui siége à Cagliari et remplit les fonctions de secrétaire.

Les *giunte locali* ne peuvent sous aucun prétexte appliquer les fonds des Monts à un autre objet qu'à celui auquel ils sont destinés : c'est de fournir aux agriculteurs, et de préférence aux indigens, à l'époque des semailles, les grains nécessaires pour ensemencer les terres, ou bien l'argent indispensable pour l'achat de bœufs de labour et d'instrumens aratoires, ou bien encore pour les mettre à même, à l'approche du printemps, de faire face aux dépenses qu'exigent l'extirpation des plantes nuisibles, le travail des champs, la moisson, etc., etc.

Tous les ans, à l'époque de la mi-septembre, on publie dans les villages une proclamation par laquelle toutes les personnes qui ont des terrains pré-

parés pour les semailles, soit à la charrue, soit à la bêche, sont invitées à se présenter, à un jour fixé, devant l'administration du lieu (*giunta locale*), pour y demander la quantité de grains dont elles croient avoir besoin et déclarer le nombre de bœufs de labour, la qualité et l'étendue des terrains qu'ils ont préparés, etc. Les besoins de chacun constatés par une visite faite sur les lieux par le censeur local, assisté de cinq prud'hommes de l'endroit (probi uomini), les demandes sont soumises à la junte diocésaine. Lorsque celle-ci les approuve, les cultivateurs reçoivent, au jour fixé pour la distribution, le blé ou l'orge qui est de la meilleure qualité possible, et qu'ils s'obligent à rendre à l'époque de la moisson, moyennant un intérêt d'un demi-imbutto par starello, c'est-à-dire d'un seizième. Dans le cas où la quantité des grains distribués à titre d'emprunt serait moindre que celle qui existe dans les magasins, et où ce qui reste dans ces derniers courrait risque de se gâter, l'administration doit le distribuer par égales portions à tous les habitans du village, de quelque condition qu'ils soient; mais ceux-ci ne sont tenus à restituer, à l'époque de la récolte, que la quantité reçue. Cette restitution est, ainsi que la première, sous la responsabilité du censeur local, qui doit prélever les grains sur le champ même.

Quant aux secours en argent, ils sont divisés en deux classes : une moitié est destinée à subvenir à l'achat des bœufs et instrumens de labourage; et l'autre aux dépenses des moissons, etc., etc. Il est expressément défendu aux employés de l'administration du Mont, de participer à ces emprunts; les

bœufs et instrumens achetés par ce moyen servent toujours de garantie à l'établissement pour la somme qu'il a prêtée, et l'intérêt est réglé au taux modique d'un et demi pour cent, d'un mois de septembre à l'autre : ce terme est de rigueur; les grains récoltés et rassemblés sur l'aire doivent répondre des sommes prêtées pour les frais de la moisson.

Les secours étant ainsi donnés, soit en nature, soit en argent, il en résulte que le Mont de Secours est naturellement divisé en deux parties, qui, bien qu'elles tendent au même but, celui d'aider et de favoriser l'agriculture, sont cependant administrées séparément. On distingue par conséquent le *Monte Granatico* (des grains) du *Monte Numario* (du numéraire); leur réunion forme le Monte di Soccorso.

Les fonds du Monte Granatico, consistant exclusivement en grains, sont prêtés et remboursés en nature, tandis que ceux du Monte Numario, quoique dérivant de la vente des céréales obtenues par *Roadia* ou autrement, doivent toujours être réduits en argent, auquel on ajoute le produit de la vente du blé excédant la dotation du Monte Granatico, ainsi que les legs qui peuvent être faits à l'établissement, ou les amendes payées en sa faveur.

Roadia. Chaque junte doit annuellement prendre une certaine quantité de blé et d'orge pour la semence par roadia, ainsi qu'un terrain destiné à la recevoir. Cette roadia consiste dans le labourage et l'ensemencement gratuits de ce terrain, par tous les habitans du village, tenus d'y concourir chacun par une journée de travail avec leurs bœufs ou autrement, sous peine d'une amende proportionnée; les bergers

seuls sont exempts de cette corvée. Ces travaux gratuits, par tour de rôle, se bornent à ceux qui précèdent la récolte, puisque la moisson, le battage, le vannage des grains et leur transport dans le magasin sont payés par l'administration du Mont; mais si des laboureurs n'ont pas été compris dans les corvées précédentes, ces derniers travaux tombent à leur charge.

Les magasins des Monts de Secours sont munis de trois serrures différentes, dont les clefs respectives sont déposées, l'une chez le recteur ou vicaire, ou bien chez le vice-curé de l'endroit, l'autre chez le censeur local, et la troisième chez le dépositaire; la même chose à lieu pour la caisse qui contient le numéraire, et celle qui renferme les papiers relatifs à l'administration. En cas de maladie ou d'absence de l'une de ces trois personnes, les clefs qui lui sont confiées ne doivent pas être remises à l'une des deux autres: on les porte chez un habitant du pays dont la probité est bien reconnue.

Si après avoir soldé toutes les dettes, porté au complet ses deux dotations en grains et en numéraire, et s'être pourvue d'un bon magasin, l'administration d'un canton jugeait à propos de destiner une partie des sommes restantes à des dépenses d'utilité publique, comme, par exemple, à la réparation des chemins communaux, à la construction d'une fontaine ou d'une digue, au dessèchement d'un marais, à la subsistance et à l'éducation des enfans trouvés, ou des orphelins, ainsi qu'à la dot de pauvres filles, elle doit s'adresser au vice-roi qui est autorisé à prendre en considération de si justes demandes.

Le censeur et le dépositaire, qui sont à proprement parler les principaux fonctionnaires de chaque junte locale, sont nommés tous les trois ans, sur la proposition des autres membres réunis, du syndic, et du conseil de la commune (1). Le premier est principalement chargé de l'observation des réglemens, et remplit aussi les fonctions de secrétaire. Le second, qui doit également être choisi parmi des personnes d'une probité et d'une capacité reconnues, ajoute à ces fonctions de membre de l'administration celle que le nom de sa qualité indique : il administre les fonds des deux Monts qui lui sont particulièrement confiés, et dont il est responsable. Les personnes revêtues de ces deux emplois peuvent y être confirmées, si elles s'en sont bien acquittées; de même, le conseil peut, dans le cas contraire, les remplacer. Enfin, les fonds des Monts sont réputés patrimoine public de la ville ou du village où ces établissemens se trouvent, et jouissent en cette qualité de plusieurs priviléges. La Sardaigne est redevable à Charles Emmanuel III, des *monti granatici* et *numari*, qui, créés en 1767, n'ont subi que de légères modifications.

Barancel'at. Le *Barancellat* qui est également établi en faveur de l'agriculture, date en Sardaigne du temps du gouvernement Espagnol; modifié, étendu, aboli, et rétabli à maintes reprises, il a survécu à toutes ces variations.

---

(1) Le réglement prescrit d'éviter que le changement de ces deux employés s'effectue dans la même année, afin qu'il y en ait toujours un au courant des affaires.

On désigne, sous le nom de barancellat, ou, pour mieux dire, sous celui de corps de barancelli, une compagnie d'assurance armée, dont l'objet est non seulement de préserver les campagnes des dégats et des vols de toute espèce, mais aussi d'assurer une indemnité aux propriétaires, dans le cas où les coupables ne pourraient être arrêtés. Chaque particulier paie annuellement une somme proportionnée à ses facultés, d'après sa déclaration formelle; il peut ensuite laisser librement ses bœufs et ses récoltes en pleine campagne, sans avoir la moindre inquiétude à leur sujet.

Une telle institution, qui peut-être ne serait pas déplacée dans plusieurs contrées les plus civilisées de l'Europe, est d'autant plus utile en Sardaigne que les champs, ainsi que les bestiaux, y sont en quelque sorte abandonnés au hasard, et que la distance qui sépare les territoires cultivés et les villages, ainsi que l'éloignement des habitations entre elles, ne permettent pas aux habitans d'avoir constamment l'œil sur leurs propriétés. Chaque village a sa compagnie, à la tête de laquelle se trouve un capitaine nommé annuellement parmi les hommes les plus recommandables du lieu; celui-ci à son tour forme sa troupe parmi les habitans du même village, de façon que du choix du capitaine dépend presque entièrement la bonne ou mauvaise composition de la compagnie.

Les barancelli n'ont aucun costume particulier qui les fasse reconnaître dans leurs fonctions, puisque le port-d'armes leur est commun avec les miliciens. Ils sont obligés de payer l'indemnité due pour les

objets volés ou endommagés, lorsque la somme donnée par les particuliers (1) n'est pas suffisante; dans le cas contraire, ils partagent entre eux ce qui peut rester, toute dépense acquittée; ils ont donc un double motif de déployer tout le zèle possible dans leurs fonctions. Ce profit n'est pas très considérable puisque le renouvellement de la compagnie le fait tomber annuellement sur des personnes différentes; mais il peut être regardé comme un juste dédommagement des peines, des périls et des tracasseries que ce service ne laisse pas de causer.

Les chasseurs provinciaux, (c'est ainsi qu'on nomme aujourd'hui les barancelli) sont renouvelés au mois de septembre; leur service ne dure par conséquent qu'une seule année; pendant ce temps, ils sont exempts de toute corvée personnelle, et ont le droit de porter les armes, même hors de service: ils sont tenus de faire des rondes dans les campagnes; enfin leurs fonctions sont les mêmes que celles des anciens barancelli.

---

(1) Le gouvernement, qui percevait la moitié des contributions du barancellat, n'en garde plus que le cinquième d'après le décret vice-royal du 17 décembre 1824; le reste va à la compagnie.

CHAPITRE VIII.

Organisation militaire.

Le vice-roi, en sa qualité de capitaine général, a le commandement suprême de toute la force armée ; il a sous lui le général des armes, et le gouverneur de Sassari.

Le premier, ordinairement élu parmi les majors généraux étrangers à l'île, est l'officier le plus élevé en grade dont les fonctions soient purement militaires ; il prend le pas sur tout le monde, et prétend même, en quelque circonstance, pouvoir le disputer au régent de la chancellerie royale ; ordinairement il est choisi par le roi, pour remplacer le vice-roi en cas de mort ou d'absence de ce dernier. Ses titres sont : général des armes, et gouverneur de la ville et cap de Cagliari, et de Gallura. Comme général des armes, il commande sous le vice-roi la troupe régulière : sa qualité de gouverneur de la ville et cap de Cagliari paraît lui donner le droit de remplacer le vice-roi dans les cas déjà cités. Général des armes.

Gouverneur de Sassari, et autres.

Le gouverneur de Sassari, qui est également chef de la royale gouvernation, mais que nous considérons ici sous le seul rapport militaire, s'intitule gouverneur de la ville de Sassari et de son cap. Il est choisi parmi les colonels, ou les majors généraux, et à sous lui les gouverneurs des forteresses d'Alghero et de Castel-Sardo; viennent ensuite onze commandans de place, y compris ceux des îles de Saint-Pierre et de la Madeleine, et celui de la presqu'île de Sant'Antioco.

Force armée de terre.

La force armée de terre peut se diviser en troupes régulières, et en milices nationales. Les premières, qui forment la garnison proprement dite de l'île, montent à 3000 hommes environ, et sont en grande partie composées de corps, ou de détachemens appartenant à l'armée piémontaise; elles consistent en :

Troupes régulières.

Un détachement de 530 carabiniers royaux,

Un petit bataillon d'artillerie,

Deux bataillons de chasseurs (1),

Un détachement de soldats de marine, de 72 hommes,

Trois compagnies de chasseurs francs,

Un petit corps sarde, nommé division légère,

150 invalides.

Les Hallebardiers du vice-roi forment une compagnie de 18 hommes, choisis parmi les vieux sergens de la ligne; ils ne font que le service intérieur du palais du vice-roi, et sont commandés par un capitaine qui a le grade de colonel. Ils correspon-

(1) Ces deux bataillons sont relevés tous les trois ou quatre ans.

dent à peu près au corps des Hallebardiers qui gardent les portes du palais du roi à Turin.

Carabiniers royaux.

Les carabiniers royaux forment un seul corps avec ceux du continent (1); leur service correspond, à peu près, à celui des gendarmes de France (2).

Garnisons.

Le bataillon d'artillerie fournit des détachemens aux forts de Cagliari, d'Alghero, de Castel-Sardo, et à Carloforte, ainsi que les canonniers pour le service d'une partie des tours; le reste de la troupe de ligne est en grande partie réparti entre Cagliari et Sassari; quelques détachemens sont placés dans les autres villes, et dans trois ou quatre villages de l'intérieur.

Les ordres sont transmis aux troupes régulières par un bureau d'état-major, composé d'un officier supérieur, et de quelques subalternes.

Troupes irrégulières. Milices.

Les milices existaient en Sardaigne dès le 15e siècle; à cette époque, tous les habitans étaient tenus de prendre les armes, soit pour s'opposer aux fréquentes invasions des Africains, soit pour repousser les attaques des ennemis des rois d'Aragon; car ceux-ci étaient trop éloignés et trop occupés ailleurs, pour envoyer des troupes en Sardaigne.

---

(1) Ils sont commandés par un colonel qui réside à Cagliari.

(2) Les Carabiniers royaux ne sont établis en Sardaigne que depuis l'année 1822; ils y ont remplacé les Chasseurs royaux, qui avaient à leur tour remplacé les Chevau-Légers de Sardaigne. Ce dernier corps fut dissous en 1819; il était presque uniquement composé de soldats et d'officiers sardes, et s'était anciennement distingué, sur le continent, dans les premières guerres de la révolution. On le nommait alors *Dragons de Sardaigne*.

Vers le commencement du 17e siècle, elles commencèrent à être un peu organisées et réglées sur un pied uniforme, quoique déjà elles fussent auparavant formées en compagnie, comme on peut le voir par le Prégon du duc d'Oria-Melfi, en 1639. Leur organisation définitive eut lieu en 1799, sous Charles Emmanuel IV; et depuis elle n'a subi que de légers changemens.

Ces milices forment deux corps, l'un à pied, et l'autre à cheval, et chacun fournit une section dans chaque cap.

Leur organisation.

Les deux capitaines généraux, dont l'un commande la cavalerie et l'autre l'infanterie, sont nommés par le roi, et ne dépendent directement que du vice-roi; les deux sergens-majors d'infanterie, et les deux commissaires généraux de cavalerie (1) ont l'inspection des milices; ils doivent les passer en revue tous les ans; ils ne correspondent qu'avec le vice-roi et avec le général de leur arme; ils sont nommés par le roi, ainsi que les 24 commandans des bataillons ou régimens. Les capitaines sont élus par le vice-roi; les lieutenans, les sous-lieutenans, les sergens et les caporaux par les capitaines généraux, qui, réellement, ne nomment que les premiers, et ne font, quant aux autres, qu'approuver le choix fait par le sergent-major ou le commissaire général.

Voyez le Tableau ci-contre.

(1) Ces deux charges ont conservé le nom qu'elles avaient du temps des Espagnols, et correspondent à celles d'inspecteurs de la ligne.

TABLEAU GÉNÉRAL

De l'organisation et de la force des Milices de Sardaigne.

Infanterie.

Grand État-Major.

Capitaine-général d'infanterie.
Sergent-major du cap de Cagliari.
Sergent-major du cap de Sassari.

CAPS.	BATAILLONS.	MINIMUM.	MAXIMUM.
Cagliari.	8	6,352 h.	9,152 h.
Sassari..	5	3,970	5,720
Total...	13	10,322	14,872

Cavalerie.

Grand État-Major.

Capitaine-général de cavalerie.
Commissaire général du cap de Cagliari.
Commissaire général du cap de Sassari.

CAPS.	RÉGIMENS.	MINIMUM.	MAXIMUM.
Cagliari.	7	3,927 h.	4,767 h.
Sassari..	4	2,244	2,724
Total...	11	6,171	7,491

Formations partielles.

Compagnie.

CLASSES.	GRADES.	INFANTERIE. Minim.	INFANTERIE. Maxim.	CAVALERIE. Minim.	CAVALERIE. Maxim.
OFFICIERS.	Capitaine.....	1	1	1	1
	Lieutenant.....	1	1	1	1
	Sous-lieut. (Alfère)	1	1	1	1
SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.	Sergent.....	4	4	4	4
	Caporaux.....	6	6	6	6
	Chasseurs.....	13	13	13	13
	Miliciens.....	87	137	67	87
	Total.....	113	161	93	113
Chasseurs réunis séparément.....		1,183		936	
Total des chasseurs.....		2,119			

Bataillon d'infanterie ou Régiment de cavalerie.

CLASSES.	GRADES.	BATAILLON D'INFANTERIE. Comp.	BATAILLON D'INFANTERIE. Min.	BATAILLON D'INFANTERIE. Max.	RÉGIM. DE CAVALERIE. Comp.	RÉGIM. DE CAVALERIE. Min.	RÉGIM. DE CAVALERIE. Max.
PETIT ÉTAT-MAJ.	Commandant.....	«	1	1	«	1	1
	Adjodant-major..	«	1	1	«	1	1
	Fourrier-major....	«	1	1	«	1	1
OFFICIERS.	Capitaines.....	«	7	7	«	6	6
	Lieutenans.....	«	7	7	«	6	6
	S.-lieut. (Alfieri).	«	7	7	«	6	6
SOUS-OFF. ET SOLDATS.	Sergens.....	«	28	28	«	24	24
	Caporaux.....	«	42	42	«	36	36
	Choseurs.....	1	91	91	1	78	78
	Miliciens.....	6	609	929	5	402	522
	Total....	7	794	1,144	6	561	681

Force générale.

INFANTERIE. — Minimum... 10,322. — Maximum... 14,872.

CAVALERIE. — *Idem*..... 6,171. — *Idem*..... 7,491.

TOTAL... 16,493. TOTAL... 22,363.

Pour être admis dans les milices, il faut présenter un certificat de bonne conduite, et jouir d'une bonne santé, ce qui exige des informations auprès des magistrats, des syndics, etc. Qualités requises.

Les soldats n'ont d'autres signes distinctifs qu'une cocarde, qu'ils ne portent que dans les grandes occasions; ils sont habillés chacun à sa manière, cependant on trouve assez d'uniformité sous ce rapport parmi les soldats d'un même canton, tandis qu'une réunion de milices de différentes régions offre une bigarrure très remarquable (1). Les officiers seuls ont un uniforme bleu, à revers bleu de ciel; tous n'ont pas le droit de porter les épaulettes. Distinctifs.

Les miliciens ont celui d'être armés, même hors de service, et ils sont exempts de la plupart des corvées personnelles exigées des paysans, mais dans beaucoup de villages ils ne jouissent que très imparfaitement de cette exemption. Le seul moyen de s'affranchir des corvées et des autres charges, tels que le logement militaire, la conduite des chariots, etc., étant d'obtenir un brevet de milicien, de barancello, de ministre patrimonial, etc., il en résulte que le nombre de ceux qui sont exempts est quelquefois si grand dans un village, que les autres sont dans l'impossibilité de supporter le poids énorme de toutes les corvées; ainsi, quoiqu'on n'épargne point ceux que leur dénuement met hors d'état de se procurer l'exemption, ceux-là mêmes qui y ont droit se voient Leurs droits et priviléges.

(1) Voy. la pl. 1re, qui représente des prisonniers conduits par des miliciens.

forcés d'ajouter aux charges qu'ils ont contractées pour en jouir celles qu'ils espéraient éviter en se faisant nommer miliciens, barancelli, etc (1).

Leur service. Le service des miliciens se distinguait jadis en service ordinaire et extraordinaire, mais depuis quelques années, et surtout depuis l'établissement des cara-

Extraordinaire. biniers royaux, ils ne sont plus obligés à faire que des patrouilles extraordinaires, lorsqu'ils en sont requis. Ces patrouilles régulières et périodiques se faisaient par la cavalerie et par l'infanterie, sur les chemins publics et sur les territoires distans des habitations, dans l'intérieur et autour des villages.

Ordinaire. Le service ordinaire des milices est requis en cas d'invasion des barbaresques, ou d'autres agressions; tous les miliciens sont alors tenus de s'armer, et de marcher à la défense de la patrie; la cavalerie surtout doit être prête à se mettre en mouvement au premier signal des gardes des tours, ou d'autres personnes auxquelles la surveillance du litoral est confiée. Elle doit s'opposer au débarquement des navires soupçonnés d'avoir la peste, et concourir, avec l'infanterie, à la formation d'un cordon sanitaire, si la conjoncture l'exige.

Les miliciens doivent également s'armer, et prêter main-forte à la troupe régulière, pour arrêter ou

(1) Ceci peut donner une idée du nombre et de la nature des clameurs que l'on entend à chaque instant et de toutes parts, en Sardaigne, contre la violation des priviléges; clameurs d'autant plus injustes, en général, que les circonstances qui les occasionent ne sont souvent que l'effet inévitable de l'existence et de l'accroissement de ces mêmes priviléges.

poursuivre les malfaiteurs et les bandits ; on les emploie ordinairement à conduire de village en village les prisonniers, jusqu'au chef-lieu d'un district de la province, et même à la capitale. C'est un service dont ils s'acquittent avec la plus scrupuleuse exactitude ; jamais un détenu ne s'est échappé de leurs mains, après leur avoir été consigné : circonstance d'autant plus digne de remarque, que souvent les liens les plus étroits d'amitié et de parenté les unissent les uns aux autres.

Chasseurs.

Les chasseurs, qui sont au nombre de 13 par compagnie, peuvent être réunis à part, et former un corps isolé, réservé pour les services les plus importans ; ils doivent être tirés des familles les plus nombreuses, et par conséquent de celles où ils sont moins nécessaires ; et de plus, être choisis parmi les hommes les plus lestes, les plus hardis, et les plus adroits au maniement des armes. Étant plus souvent que les autres miliciens obligés à marcher, lorsque le gouvernement a besoin de force armée, ils jouissent de plus d'avantages que les autres.

Services rendus par ce corps.

Depuis sa formation, le corps des miliciens s'est distingué par plusieurs faits d'armes contre les barbaresques, notamment en 1809, sur les rivages de l'Ogliastra, d'où ils repoussèrent ces ennemis du nom chrétien. Toutes les milices de l'intérieur accoururent à la défense de la capitale, quand les Français l'attaquèrent en 1792. Alors, l'on remarqua parmi les campagnards sardes, et principalement parmi ceux de la Gallura, ce que peut l'enthousiasme et l'amour de la patrie, à l'approche d'un danger commun ; on vit les ennemis les plus irréconciliables, et

même des hommes déjà teints du sang de leurs parens respectifs, sortir de leurs embuscades et de leurs retraites, se rapprocher, se tendre la main, et se jurer réconciliation, ou du moins une trève sincère.

Toute haine, et toute idée de vengeance furent suspendues: ces montagnards farouches, qu'un front ridé, des yeux étincelans, et une longue barbe, fesaient distinguer au milieu des troupes, marchaient à côté l'un de l'autre, sous la même enseigne, pour défendre cette ville, dont ils avaient naguère méconnu et bravé l'autorité, et d'où un arrêt de mort avait été lancé contre eux.

Armes des milices.

Les armes des miliciens sont le fusil, le sabre, la la baïonnette, et le couteau. Dans le Campidano d'Oristano, et même vers Quartu, on voit quelquefois des miliciens armés du *berudu*, ce qui, joint à certains habillemens, leurs bonnets, et les peaux de mouton, leur donne une tournure qui rappelle assez les troupes irrégulières de la Russie (1).

---

(1) Ayant eu, en 1824, l'honneur d'accompagner S. E. le marquis de Vill'Ermosa dans une grande partie de son voyage de Sassari à Cagliari, pour visiter la ligne d'opération des travaux des routes, je fus frappé, et surtout près de Bonorva, de scènes qui me rappelèrent, d'une manière singulière, des affaires d'avant-poste avec les cosaques, dont j'ai été tant de fois témoin, et dont le sujet a exercé d'une manière si brillante le crayon d'Horace Vernet. Comme la cavalerie des districts que nous traversâmes avec S. E., voulut avoir l'honneur de l'escorter d'un village à l'autre, nous nous trouvâmes, dans la petite plaine du Campo Giavesu, accompagnés de plus de 150 de ces miliciens; tous étaient armés de leurs longs fusils,

L'écu de l'île de Sardaigne est actuellement une croix de gueules (rouge) sur un champ d'argent (blanc), avec quatre têtes de sable (noir), ayant un bandeau blanc noué autour de la tête, de manière à leur couvrir les yeux.

Armoiries sardes.

Ce sont, selon quelques auteurs, les anciennes armes des princes d'Aragon, que ceux-ci avaient quittées dès l'an 1150, ensuite du mariage de Petronille, fille de D. Ramire d'Aragon avec Raymon Berenger, comte de Barcelonne. Elles auront probablement passé à la Sardaigne quelque temps après, lors de la première expédition des Aragonais dans cette île.

Ces armoiries ont néanmoins éprouvé des changemens bien remarquables; les têtes qu'elles renferment n'étaient pas dans leur origine telles qu'elles sont aujourd'hui. D'abord elles étaient blanches (ou couleur de chair), et avaient une couronne sous laquelle on voyait un bandeau blanc, noué

---

que l'on prendrait de loin pour des lances; la plupart avaient une barbe épaisse et les cheveux pendans sur les épaules; ils montaient des chevaux dont la tournure n'indiquait certainement pas leurs bonnes qualités; ils marchaient en pelotons en tête et en queue de la cavalcade, s'écartant souvent à droite et à gauche de la route pour nous donner le spectacle, tantôt d'une course au milieu des rochers, tantôt d'un défi à sauter de larges fossés ou à escalader une butte rocailleuse; enfin l'illusion était pour moi d'autant plus frappante, que chaque fois que nous approchions des ateliers des ouvriers qui travaillaient aux routes, nous entendions éclater des mines. Ces détonations représentaient assez bien une canonnade nourrie, et figuraient parfaitement le fracas d'une escarmouche.

sur les tempes, et non sur les yeux; c'était le véritable diadème oriental. Elles furent sans doute noircies dans la suite par quelque mauvais peintre de blason, qui, dans son ignorance, confondit les *rois maures* avec des *rois nègres;* mais, pendant tout le temps de la domination espagnole en Sardaigne, elles conservèrent leur couronne, et le bandeau resta sur les tempes. Le changement que ces pauvres têtes subirent en troisième lieu provient apparemment d'une erreur, ou d'un oubli analogue.

Les auteurs espagnols et autres écrivains qui parlent des anciennes armoiries d'Aragon et de ses quatre têtes, en font remonter l'origine aux quatre rois maures qui furent tués à la fameuse bataille d'Alcoraz (1).

Les Sardes au contraire l'attribuent à une circonstance semblable à celle que racontent les auteurs espagnols : ils disent que les quatre têtes en question indiquent quatre batailles qu'ils gagnèrent

---

(1) Ici sont forgées les anciennes armoiries d'Aragon, sur une vision que les Espagnols escrivains disent estre apparue à plusieurs Arragonais durant le combat: assauoir S. George à cheual, auec vn escu d'acier, à vne croix de geules, combattant pour les Chrestiens : et qu'après la desfaicte des Maures furent trouuées quatre testes de princes maures fort remarquables : à raison de quoy, disent, le roi D. Pierre (premier du nom) prit pour armoirier d'Arragon la croix rouge en champ d'argent, auec quatre testes de Maures, de mesme couleur, aux quatre quarts de l'escu. En ceste journée d'Alcoraz, furent renommez, etc., etc. (*Histoire générale d'Espagne, par Louys de Mayerne Turquet.* Paris, MDCVIII. Voy. également *Blanca,* année 1056; *Zurita,* et autres annalistes.)

sur le Sarrasin Muset. A les en croire, ces têtes auraient été unies à l'étendard papal, donné par le cardinal d'Ostie; mais cet étendard portant une croix rouge en champ d'or ne pouvait pas être celle de leurs armoiries, qui, bien que rouge, était sur un champ d'argent (1).

Quelques autres personnes enfin, ainsi que le peuple auquel on fait croire tout ce qu'on veut, ne voient dans ces quatre têtes que la division de l'île en quatre judicats, sans penser que chaque juge avait ses armoiries particulières.

Forteresses. La Sardaigne compte trois villes fortifiées, qui sont : Cagliari, Alghero et Castel-Sardo; celles d'Iglesias, de Sassari et d'Oristano, quoique ceintes de murailles, ne sauraient être comprises parmi les places de guerre. Les autres forts, tels que ceux de la Madeleine et de St.-Etienne, dans l'Archipel du canal de Bonifaccio, et ceux des îles St.-Pierre et de Sant' Antioco sont de peu d'importance; les autres fortifications consistent en tours bâties le long de la côte, dont la construction remonte au temps du gouvernement espagnol (2)

Tours. Le nombre de ces tours est porté à 94 dans les anciens tableaux ; on y a sans aucun doute compris

(1) Je dois la plupart de ces notions à la complaisance de M. le chevalier D. L. Baille de Cagliari, savant littérateur et antiquaire distingué, qui a fait à ce sujet un mémoire fort détaillé dont l'original vient d'être retrouvé parmi les papiers de feu M. le baron Vernazza de Turin.

(2) Voyez à l'art. du Gouvernement espagnol, liv. 1er, ch. IV, page 64.

celles dont la construction fut décrétée, mais jamais effectuée, et plusieurs autres qui sont maintenant ruinées et abandonnées. On en compte présentement 67, dont quelques unes servent uniquement à observer ce qui se passe à la mer. Ces dernières ne sont occupées que par deux hommes, dont les fonctions se réduisent à veiller à l'arrivage des bâtimens, et à en donner avis par des signaux convenus.

Les tours de défense qui sont en plus grand nombre, sont gardées par une escouade composée d'un chef nommé *alcaide*, et d'un ou deux canonniers de tours. Quelques unes ont en outre des soldats d'artillerie de terre. Elles sont munies de canons et d'autres armes, selon que l'importance du poste paraît l'exiger.

Leur garnison. Les alcaides et les *torrari* (c'est ainsi que l'on nomme les soldats des tours) sont chargés de la défense de la côte et de tout ce qui concerne l'exécution du réglement sanitaire. Il ne leur est pas permis d'abandonner leurs tours sans permission, ni surtout de laisser pendre en dehors l'échelle de corde avec laquelle ils descendent à terre; ils doivent toujours, et dans tous les cas, la retirer en dedans, de crainte de surprise.

Service.

Officiers. Ces soldats sont sous la direction d'un colonel et de plusieurs officiers divisionnaires, chargés de la surveillance de leurs cantons respectifs.

Administration. L'administration de ces tours est confiée à un conseil composé de trois personnes choisies dans chaque stamento, et présidé par le vice-roi, en sa qualité de capitaine général; celui-ci change ces administrateurs tous les 3 ans, et les remplace par la voie

du sort. Les autres employés, tels que le *contador* qui est une espèce de contrôleur, le *clavario* ou gardien des clefs, et le secrétaire, sont permanens.

Revenus. Jadis les revenus de cette administration consistaient principalement dans le produit des droits d'exportation sur les laines, les cuirs, les fromages et autres produits du bétail; ceux-ci étant maintenant perçus par les douanes, le gouvernement donne annuellement une somme de..... 40,000 l. s.

On peut y ajouter le donatif de *scala guardia*, qui monte à..... 9,000

Plus, d'autres petites rentes de l'administration..... 1,000

Total disponible annuellement... 50,000 liv. sardes, qui équivalent à 960,000 francs.

Ces fonds sont principalement destinés à l'entretien des tours et de leurs gardiens.

Utilité. Quoique dans l'état actuel des choses, et surtout depuis la paix avec les puissances barbaresques, l'utilité de ces tours ne soit plus en proportion avec les sommes destinées à leur entretien, l'on ne saurait nier qu'elles n'aient rendu dans le temps de très grands services à l'île.

Les commandans de plusieurs de ces postes se sont même distingués dans différentes occasions, par des faits d'armes très remarquables (1); au reste,

(1) Je citerai seulement ici la belle conduite de l'alcaide Sébastien Melis, en 1812. Se trouvant seul avec son fils et un simple canonnier à la défense de la tour de S. Jean de Sarla,

on doit bien penser que, sur une plage aussi inhabitée que l'est en général toute celle orientale de l'île, l'existence d'une tour peut être très utile pour engager un bâtiment qui aurait besoin de secours à y aborder, ou du moins à s'approcher de terre.

Marine militaire.

La force maritime, ou plutôt les bâtimens de guerre attachés au service de l'île de Sardaigne, sont un brig et deux *corridore*. Le premier, qui est détaché de l'escadre de Gênes, fait tous les trois mois un voyage vers le continent; il est spécialement chargé du transport du numéraire que la Sardaigne reçoit des états de Terre-Ferme à la fin de chaque trimestre. Il est armé de 24 canons, et commandé par un lieutenant de vaisseau qui, pendant tout le temps de son séjour dans les eaux de l'île, ne dépend que du vice-roi.

Les corridores sont deux espèces de chaloupes munies d'une seule pièce d'artillerie, et montées par quatorze hommes d'équipage. Elles sont spéciale-

---

sur la côte de l'est, un détachement nombreux de Turcs vint l'attaquer par terre et par mer. Ni la perte de son fils tombé mort à ses côtés, ni les blessures du seul compagnon qui lui resta, ni celles qu'il avait reçues lui-même, rien ne put abattre son courage; malgré le feu continuel de l'ennemi, qui tenta vainement de rompre la porte, et qui même avait déjà réussi à y mettre le feu, ce brave militaire soutint vigoureusement l'attaque pendant plus de dix heures, et se serait battu jusqu'à la mort, s'il n'eût pas été secouru par les habitans des villages voisins, qui arrivèrent enfin et forcèrent les Turcs à prendre la fuite; ceux-ci perdirent beaucoup de monde dans cette affaire, qui fit beaucoup d'honneur à l'alcaide Melis, et lui valut une médaille en or, et une augmentation de paie.

ment chargées de la police de la côte, et sont stationnées : celle du cap méridional à Cagliari ou à Saint-Pierre, et l'autre à la Madeleine ou à Porto-Torres.

Le personnel de la marine sédentaire se compose de différens officiers, tels que les capitaines et lieutenans des ports et des plages. Personnel.

La dépense annuelle de la marine militaire de l'île s'élève à 96,000 francs.

La marine marchande peut être considérée comme entièrement nulle, car elle se réduit à deux ou trois *mistici* (petits bâtimens) et à quelques barques à voiles latines, qui ne font que le cabotage ; de sorte que toutes les importations et exportations qui ont lieu en Sardaigne se font par l'intermédiaire de navires totalement étrangers à cette île. (1). Marine marchande.

---

(1) Ces navires sont presque tous Génois, et par conséquent sous pavillon de S. M. Sarde.

N. B. Je ne puis finir ce chapitre sans faire mention du régiment des chasseurs-gardes du roi, qui est uniquement composé d'insulaires ; je ne l'ai pas cité parmi les troupes qui composent la garnison de l'île, puisqu'il fait, depuis neuf ans, partie des troupes royales du continent.

Ce régiment se fit avantageusement connaître pendant les guerres de 1793 à 1798, en Savoie et dans le comté de Nice, sous le nom de régiment de Sardaigne ; il forme un des corps les plus distingués de l'armée piémontaise, et se trouve présentement en garnison à Turin, où la garde du palais du roi lui est confiée.

FIN DU LIVRE QUATRIÈME.

LIVRE CINQUIÈME.

AGRICULTURE.

CHAPITRE PREMIER.

Agriculture proprement dite.

L'AGRICULTURE a été portée jadis chez les Sardes, à un degré de perfection qui pourrait nous paraître incroyable, si nous n'avions à ce sujet le témoignage unanime des auteurs anciens les plus accrédités. Ils nous apprennent que cette île partageait avec la Sicile l'avantage d'être nommée le grenier de la république romaine; mais, d'après ces mêmes auteurs, il est constant que la Sardaigne était alors bien plus peuplée qu'elle ne l'est à présent. On peut donc supposer que cette immense quantité de blé que les Agriculture.

Romains tirèrent de la Sardaigne était le résultat du travail d'un nombre considérable de cultivateurs, et par conséquent le produit d'une grande étendue de terrains cultivés.

Toutefois on ne peut croire qu'à cette époque les Sardes eussent autant de connaissances en agriculture, ou d'aussi bons instrumens aratoires qu'aujourd'hui; si donc il existe une différence notable dans la quantité des récoltes annuelles de leur île, elle doit principalement être attribuée à la grande disproportion qui existe entre les populations des deux époques, et non à la différence du mode de culture, ou des instrumens aratoires plus défectueux qu'autrefois.

Cependant, il s'en faut que, de nos jours, l'agriculture soit, en Sardaigne, au niveau de ce qu'elle est dans les autres états de l'Europe. On doit même convenir que, proportion gardée, c'est peut-être la chose qui y est le plus arriérée; mais peut-il en être autrement dans un pays où le cultivateur est obligé de lutter continuellement contre la misère, et de supporter des charges énormes comparativement à ce qu'il récolte; où les débouchés et les moyens de communication sont très difficiles et même à peu près nuls; dans un pays enfin où tant de propriétés sont précaires ou conventionnelles, et où les baux n'ont qu'une durée fort courte?

Agriculteurs. Les agriculteurs sont, on le sait, exposés à des vicissitudes sans nombre; mais en Sardaigne des calamités produites par les circonstances et les institutions locales viennent encore peser sur eux. Qu'on se figure un paysan dénué de tout, emprun-

tant pour ensemencer, labourant un terrain qu'il loue pour une seule saison et souvent éloigné de plusieurs heures de chemin de son habitation, se trouvant fort heureux quand la dîme et les autres redevances ne lui enlèvent pas, à l'instant même de la moisson, la moitié ou plus de sa récolte, enfin exposé chaque jour à des corvées sans nombre : tel est l'agriculteur en Sardaigne.

On y trouve aussi quelques hommes qui, sortis de la classe commune par leur industrie, ou par celle de leurs aïeux, labourent leur propre champ et vivent dans une honnête aisance, sous leur propre toit; mais cette classe de laboureurs est bien moins nombreuse qu'ailleurs. En général elle n'existe presque pas dans le pays plat, consacré exclusivement à la culture des grains et de la vigne, et où les terres sont peu subdivisées; c'est pourquoi les hommes de cette classe sont bien plus misérables que ceux qui habitent les pays un peu montueux, où plus de variété dans les cultures, une distribution de propriétés moins inégale, et la facilité de faire de petits enclos particuliers, doivent donner une plus grande aisance aux cultivateurs.

Aussi, les habitans de la plaine sont-ils regardés dans le pays comme des gens lourds, stupides, et abrutis; tandis que les autres, plus indépendans sous tous les rapports, ne manquent ni d'intelligence ni de capacité. De plus, ces derniers sont, à l'exception de quelques habits de parure, presque tous vêtus d'étoffes qu'ils ont fabriquées dans leur ménage. Les premiers, au contraire, sont uniquement agriculteurs; n'ayant presque point de laine, ni le loisir

de la mettre en œuvre, ils sont forcés de se pourvoir chez le marchand, et sont placés ainsi continuellement entre la nécessité de se vêtir, et l'insuffisance de leurs moyens pour y satisfaire.

Les laboureurs propriétaires ne sont pas nombreux ; ils paient le droit de fief, la dîme et les autres charges ; en général ils n'ont qu'une fortune très médiocre.

La masse des agriculteurs se divise en deux; les uns travaillent moyennant un salaire fixe, et alors ils rentrent dans la classe des domestiques ; les autres font avec le propriétaire un bail qui ne dure ordinairement qu'un an : à l'expiration de ce terme, il est annulé ou renouvelé suivant les convenances réciproques des deux parties. Mais quelle sorte de marché peut conclure un misérable qui, pour se procurer les avances indispensables, est forcé de commencer par contracter envers le propriétaire une dette toujours trop forte, et dont il lui est souvent très difficile de se libérer avec le prix du travail de l'année entière ?

En quelques endroits le laboureur donne au propriétaire la moitié du produit ; il s'oblige à fournir son travail, ses bœufs, ses instrumens ; et le propriétaire, la semence, le terrain et le logis. Quoiqu'un pareil contrat paraisse, de tous ceux qui se font dans l'île, le plus favorable aux cultivateurs, ceux-ci ont encore bien de la peine à vivre ; ils changent très fréquemment de métairie, mais ce n'est ordinairement que pour passer d'un état misérable à un autre qui ne l'est pas moins.

Les propriétaires qui font labourer leurs terres

par des hommes à gages (1) tirent un bien mince profit de cet arrangement, s'ils n'habitent sur leurs propriétés, ou s'ils n'y tiennent pas une personne de confiance qui, à cause des qualités requises pour un tel emploi, est très difficile à trouver. Quand le cultivateur n'a que peu ou point d'intérêt dans le produit, l'œil du maître peut seul donner l'activité nécessaire au travail. Les dépenses réellement indispensables pour l'entretien des gens et du bétail, pour celui des instrumens, des maisons, etc., n'étant nullement compensées par le travail de ces hommes indifférens à la quotité du produit, puisqu'ils sont toujours également payés, il en résulte de la perte pour le propriétaire.

Une autre circonstance très nuisible à la prospérité de l'agriculture en Sardaigne est le manque total, ou presque total d'habitations sur les terres cultivées. Il en résulte pour lui une perte de temps considérable qu'il emploie à aller du village au champ, trajet que le laboureur est obligé de faire plusieurs fois chaque jour, et qui souvent lui prend des heures entières. D'un autre côté, on conçoit que, s'il par-

(1) J'entends par gens à gages, non seulement les laboureurs à salaire fixe, mais aussi ceux que le P. Gemelli, liv. III, ch. 6, p. 149, comprend sous la dénomination de *Società maggiore e minore*. Dans ces deux cas, quoique le propriétaire remette au laboureur, outre une certaine somme en argent, le produit d'une quantité déterminée de semence, ce produit doit être regardé comme salaire du laboureur, et non comme partage de société, d'autant plus que le laboureur n'apporte rien et ne fournit que son travail.

court ce chemin à pied, il épuise ses forces, et se trouve moins propre au travail, tandis que s'il veut se ménager, il est obligé d'entretenir un cheval.

Division des Terres.

En Sardaigne les terres sont féodales ou non féodales. Les premières sont celles qui se trouvent enclavées dans des territoires soumis à un seigneur, n'importe son titre. Dans tous les fiefs, la propriété directe appartient au seigneur ; mais il n'en est pas ainsi de la propriété partielle ou utile (1). Souvent celle-ci n'est pas à lui, ayant passé à une commune, ou bien à un particulier qui l'a reçue de lui par donation, par vente, ou par tout autre contrat ; mais dans ce cas, le seigneur ne peut en aucune façon être frustré du droit de fief ; c'est une sorte d'exercice de sa suzeraineté directe, qui varie selon la différence des investitures.

Les terres non féodales se divisent en plusieurs classes : 1° celles qui appartiennent à des particuliers et qui, étant entièrement libres, sont possédées sans aucune charge par un seul propriétaire ; 2° celles dont la possession directe appartient à une commune, mais qui, dans le fond, sont allouées à des particuliers sous certaines conditions ; 3° enfin celles qui appartiennent directement ou indirectement aux communes, qui les font exploiter pour leur compte.

Les terrains qui appartiennent à la couronne sont également considérés comme féodaux, et soumis aux mêmes règles.

---

(1) Voy. ce qui a été dit sur ce sujet à la note de la p. 314 du livre IV.

Voyons maintenant quelle proportion existe entre les terres qui sont cultivées, et celles qui, pouvant l'être facilement et avantageusement, se trouvent depuis un temps immémorial entièrement abandonnées, et attendent vainement la main du laboureur.

Il est impossible qu'un étranger voyage dans les campagnes de la Sardaigne, sans être vivement frappé du spectacle pénible que lui offre à chaque pas la quantité immense des bruyères et des terrains incultes, spectacle rendu plus attristant encore par le contraste de quelques champs couverts de riches récoltes, mais dont la quantité et l'étendue ne sont pas comparables à celles de tant de friches; à peine la quatrième partie de la surface agricole de la Sardaigne est-elle cultivée. C'est ce dont j'ai pu me convaincre pendant mes courses dans cette île : aussi combien de fois, en parcourant le Campidano et les cantons qui lui ressemblent, et rencontrant quelques groupes de paysans épars qui traçaient des sillons isolés dans ces vastes plaines, n'ai-je pas regretté que tant de terrains fussent abandonnés.

Vidazzoni.

On nomme *Vidazzone* une portion de terrain qui est cultivée en céréales pendant une année. On divise à cet effet le territoire d'un village en deux ou trois parties; et tous les ans une de celles-ci est désignée pour la culture, tandis que les autres restent scrupuleusement livrées au pâturage commun. Il résulte de cet arrangement que les particuliers qui possèdent des terres comprises dans le rayon des Vidazzoni doivent, pour se conformer à l'obligation générale imposée à tout le canton, les soumettre à la répartition

fixée ; c'est pourquoi, sur trois années, n'en ayant souvent qu'une, pendant laquelle ils peuvent réellement profiter de leur bien, ils ne prennent nul intérêt à l'amélioration du fonds, et négligent totalement les plantations d'arbres qui, leur devenant inutiles, n'offriraient même aucun résultat dans des champs livrés à la pâture, pendant leurs années de repos.

Ces Vidazzoni se composent en partie des terrains alloués aux particuliers qui se présentent pour les ensemencer, et qui n'ont également après la récolte aucun intérêt à ce que les champs qu'ils ont cultivés soient en bon état, puisqu'ils n'y ont plus aucun droit, et qu'il est rare que la même pièce de terre puisse leur échoir à l'époque du nouveau partage périodique pour la culture du canton ; ce partage a ordinairement lieu par la voix du sort.

Le nom de Vidazzone se donne spécialement à la partie du terrain qui est ensemencée ou en pleine végétation ; l'autre ou plutôt les autres qui sont en repos se nomment *Pabarili*, c'est à dire pâturages, du mot latin *pabulum*.

Le principal motif des Sardes pour rester attachés à ce mode de culture paraît être la facilité qu'il leur donne de clorre avec une seule haie toute la portion cultivée, afin de la garantir des dommages que le bétail y occasionerait ; car on le laisse librement pâturer partout ailleurs. L'entrée du terrain ensemencé est fermée par une espèce de herse, qui se transporte chaque année, et qui, s'ouvrant facilement pour les gens qui sortent du clos, se referme pour tout ce qui vient du dehors. Cet endroit se nomme

Aydazzone, du mot *Aydu*, dérivé du latin *aditus* (passage).

Tanche.

Dans les lieux où il n'y a pas de vidazzoni, on trouve quelquefois de grands enclos qui appartiennent à des seigneurs, ou même à de simples propriétaires. On les nomme *Tanche*, du mot sarde *tancare*, qui veut dire clorre. On les appelle aussi Serrati : ce sont, dit Gemelli, les seuls terrains en Sardaigne dont le propriétaire ait la jouissance exclusive; mais leur nombre est encore bien faible en comparaison des vidazzoni et des autres terres communales. Il y a de ces tanche qui sont d'une étendue considérable. Dans la partie méridionale de l'île, elles sont presque toutes fermées par une haie vive (1); et dans l'autre, par un mur brut (2). Le propriétaire fait exploiter ces terres à son gré ; c'est principalement dans les propriétés de ce genre que sont établis les haras, et que l'on commence à voir des prairies artificielles. Les vignes et les plantations d'oliviers et d'amandiers, sont pour la plupart closes et distribuées en tanche ; tandis que les portions des mêmes terres destinées aux céréales sont encore bien souvent soumises au régime des vidazzoni.

---

(1) Celle-ci est ordinairement formée de figuier d'Inde (*cactus opuntia*), qui, outre l'avantage de former une défense impénétrable, a encore celui de donner une abondante récolte de fruits. Ces figues servent de nourriture à la classe indigente; elles sont aussi employées à engraisser les porcs.

(2) C'est ce qu'on nomme *muro barbaro*, composé de pierres sans ciment; il faut bien se garder de le confondre avec les murs des noraghes, avec lesquels il n'a rien de commun.

Quoique cette singulière obligation imposée aux propriétaires de laisser, même contre leur volonté, leurs terrains en friche et à la merci des bergers, soit déjà reconnue en Sardaigne comme très contraire à tout principe de bonne agriculture et très préjudiciable à la masse totale des habitans, il se trouve néanmoins dans l'île plusieurs personnes qui, ou par un attachement aveugle pour les usages anciens et absurdes, ou par esprit d'opposition aux intentions bienveillantes du gouvernement, ou enfin par des motifs d'égoïsme et d'intérêt, embrassent, avec chaleur, la défense d'un système aussi vicieux.

On a vu, en 1817, certains hommes, se targuant de la pureté de leurs principes, de leur excellente façon de penser, et de leur haine pour toutes les innovations, soutenir avec un incroyable acharnement des doctrines qui, (selon l'expression d'un homme d'état), étaient cent fois plus déraisonnables que la loi agraire, prônée par les démagogues les plus furieux. « Les derniers (dit le personnage que nous « citons) voulaient que ceux qui ne possédaient rien « devinssent propriétaires; en Sardaigne, au con- « traire, l'on ne veut pas de propriété. Les déma- « gogues demandaient la division des terres, et, dans « cette île, on exige une communauté entière des « biens. Il faut, ajoute-t-il ironiquement, que l'âge « d'or, jusqu'ici connu des seuls poètes, soit arrivé « pour cette île ».

Le gouvernement actuel, convaincu depuis longtemps de l'utilité de fixer les propriétés d'une manière positive et durable, de permettre et d'encourager les clôtures, n'a pas cessé de s'occuper

de ces objets importans : en effet, deux décrets promulgués, l'un le 6 octobre 1820, et l'autre le 4 avril 1823, donnent aux propriétaires des terrains libres, la faculté de les clorre et de les cultiver à leur gré, et même les engagent à le faire ; mais soit la répugnance que la masse du peuple montre toujours à changer les anciens usages, soit les dépenses que nécessiteraient des clôtures de pierres, soit enfin la crainte qu'inspirent quelques personnes intéressées à conserver la vieille méthode; toutes ces causes réunies, tendent à restreindre le nombre des terrains clos. Cependant comme on ne peut nier l'évidence, et ne pas voir ce qui frappe continuellement les yeux de tout le monde, il est très probable que les avantages qui résultent pour le propriétaire de la faculté de pouvoir cultiver sa terre à son gré, finissent par être généralement reconnus et appréciés.

Lutte entre les bergers et les agriculteurs.

Du reste, la Sardaigne paraît être arrivée à la grande période qui décide de la lutte entre les agriculteurs et les bergers, période par laquelle ont passé toutes les nations civilisées, avec cette différence seulement que dans la plupart des autres contrées elle a eu lieu depuis plusieurs siècles.

Je remarquerai à l'appui de mon assertion, que dans la Gallura et même dans la Nurra, dont les habitans étaient naguère considérés comme étant uniquement des bergers, on apperçoit depuis quelques années une augmentation frappante dans la quantité des grains semés autour des bergeries. Ces nouvelles cultures surpassent déjà de beaucoup les besoins de la consommation.

Quoique le laps de quatre années qui se sont écoulées entre ma première et ma dernière course dans ces cantons, soit trop court pour que mes observations puissent tirer à conséquence, je puis néanmoins assurer que le nombre et l'étendue des clos semés en froment me frappa vivement, dans mon dernier voyage. J'acquis plus tard la certitude que ces mêmes bergers commençaient à sentir les avantages du travail des terres, et que depuis quelques années on en voyait beaucoup qui attachaient autant d'importance aux produits de leur champ qu'à ceux de leur troupeau.

C'est là sans doute un commencement de civilisation sociale, pour toutes ces familles éparses et en partie nomades, qui jusqu'à présent semblaient regarder le travail des champs comme une occupation dégradante, et qui se faisaient une gloire d'une indépendance trop souvent analogue à une oisiveté complète. Découragés par la diminution du débit de leurs fromages et entraînés graduellement par des besoins nouveaux, on les verra bientôt se rapprocher de plus en plus les uns des autres pour s'aider mutuellement dans leurs nouvelles occupations agricoles. Avec le temps la population s'accroîtra, comme cela est arrivé ailleurs quand les mêmes circonstances se sont rencontrées. Les crimes occasionnés par la vengeance, résultats ordinaires de la vie pastorale et des vols de bestiaux, diminueront en proportion de l'augmentation du nombre des cultivateurs qui sont paisibles par instinct et par intérêt; enfin la Sardaigne recueillera de ce changement les avantages les plus propres à assurer sa prospérité.

CHAPITRE II.

Instrumens ruraux.

Instrumens de labourage.

AVANT de traiter du mode de culture pratiqué en Sardaigne, il convient de parler des instrumens aratoires, et principalement de la charrue et du chariot (1). Ces instrumens, donnant une idée exacte de l'état actuel de l'agriculture dans l'île, intéresseront probablement les amateurs de l'antiquité par les rapprochemens auxquels ils peuvent donner lieu.

La charrue sarde, qui n'est qu'un araire, offre assez de différences d'un canton à l'autre, pour que l'on distingue celle du cap méridional de celle du cap septentrional (2).

Voici les noms des différentes pièces qui composent ces charrues :

(Le tableau ci-après les présente au lecteur avec leurs respectives dénominations anciennes et nouvelles.)

---

(1) Voyez-en les dessins, pl. n°. 2 de l'Atlas.

(2) Voy. pl. n. 2. fig. 1 et 2.

Noms comparés des deux charrues de Sardaigne représentées dans la pl. n 2, fig. 1 et 2.

LETTRES D'INDICATION.	FIGURE Ire. CHARRUE du cap de Cagliari.	FIGURE II. CHARRUE du cap de Sassari.	NOMS LATINS.	NOMS GRECS.	NOMS FRANÇAIS DE L'ARAIRE.
a	Orbada.	Albada.	Vomer.	Ὕννις ou Ὑννή.	Soc.
b	Dentale.	Testa.	Dentale.	Ἔλυμα.	Sep.
c	"	Arecci.	Binæ aures.	"	Oreilles.
d°	Pei d' aratru.	"	Buris.	Γύης.	Age.
d'	Agudu.	Timona.	Temo.	Ἰσοβοεὺς ou Ῥυμός.	Candelle, flèche, timon.
e	Nervu.	Spada.	"	"	Montant.
f	Temperadrogu.	Cozzu.	Cuneus.	"	Coin.
g	"	Cozzu.			
h	Stiva.	Stiva.	Stiva.	Ἐχέτλη.	Manche.
i	Manuzza.	Manile.	Manicula, capulus.	Χειρολαβής.	
l	Ordinagus.	Redinago.	"	"	Rênes.
m	Cabicchia.	Cabicchia.	"	"	Chevilles.

A la simple inspection de la planche n° 2 que nous venons d'indiquer, il est facile de juger que, par rapport à sa plus grande simplicité et à sa forme en quelque sorte primitive, l'araire du cap méridional doit être beaucoup plus ancien que l'autre. C'est pourquoi je suis tenté de voir dans le premier, sinon l'*aratrum simplex* des anciens (qui, d'après les notions modernes, était formé d'une seule pièce), du moins la charrue composée la plus antique, et précisément celle que Suidas nomme charrue fabriquée, τὸ κατασκευαζόν. Je croirais même y trouver la véritable charrue romaine, telle qu'elle était avant qu'on y ajoutât les deux oreilles, *binæ aures*. Si l'on a cru pouvoir la reconnaître dans la France méridionale, ne doit-on pas la chercher avec d'autant plus de raison en Sardaigne? En effet, existe-t-il dans toute l'Europe un pays où la langue, les usages et les vêtemens des anciens Romains, se soient plus long-temps et aussi parfaitement conservés que dans cette île?

Instrumens ruraux des anciens et Romains.

Puisque vraisemblablement ce furent les Romains qui introduisirent l'agriculture en Sardaigne, et qui la portèrent au plus haut point où elle y soit jamais parvenue, on doit croire que les instrumens aratoires dont se servirent les insulaires à cette époque, furent ceux du peuple dominateur. Si l'on considère ensuite que, depuis la chûte de l'empire jusqu'à une époque très récente, la culture des terres ne put faire et ne fit plus de progrès dans cette île, on supposera, non sans raison, que les instrumens de labourage et de charroi restèrent au point où ils se trouvaient à l'époque de la décadence de l'agriculture,

et de la cessation des communications, par la destruction des routes.

Si l'on réfléchit de plus que la classe des habitans de la campagne est dans tous les temps et dans tous les lieux celle qui se prête le plus difficilement aux innovations, et que même l'on a trouvé, dans quelques contrées du continent, des traces très remarquables d'instrumens ruraux en usage chez les Romains, faut-il donc s'étonner de voir la charrue de Virgile, ou peut-être même celle de ses pères, tracer encore des sillons sous la main de ces paysans, qui, de nos jours, portent, avec la *mastruca* nationale, le *sagum* des maîtres du monde; qui emploient le *plaustrum* pour chariot, et le *verrutum* pour arme; qui conservent les paranymphes à leurs mariages, et les *præficæ* à leurs enterremens; enfin, qui prononcent encore dans leur langage familier, les mots *lorum*, *domus*, *mensa*, *cras*, etc., pour exprimer courroie, maison, table, demain?

L'age. Qui ne reconnaîtrait dans la pièce *d*, fig. 1, celle qu'Hésiode (1) nomme γύης et qu'il décrit comme un bois recourbé que l'on enfonçait (2) dans le sep ἔλυμα *b*? Ce bois était fixé au timon, ἰσοβοεύς, *d'* par le moyen de clous ou de chevilles.

---

(1) Hésiode, v. 427 et suivants.

(2) Les personnes qui s'occupent de ce sujet doivent faire attention à l'expression d'Hésiode :

..... γύην.... ἐν ἐλύματι πήξας.

qui convient très bien à l'age *d* et qui ne saurait se rapporter au sep *b*.

C'est également le *buris* de Virgile :

Continuo in sylvis magna vi flexa domatur
In *burim*, et curvi formam accipit ulmus aratri.

Georg., *l.* 1, *v.* 169.

La pièce *d'* est indubitablement l'ἰσοβοεὺς des grecs, et le *temo* des Romains. On l'attache ordinairement au joug, par le moyen d'une longue courroie qui fait plusieurs tours, et qui correspond très bien au μέσαβον des grecs ; cette courroie porte en Sardaigne le nom de *loru* dont l'origine n'est pas douteuse (1).

Le dentale Sarde *b* ne saurait être méconnu pour l'ἔλυμα d'Hésiode, quoiqu'on l'ait souvent confondu avec l'age γύης. J'ai lieu de croire que les personnes qui partagent l'opinion de Heyne, sur l'interprétation du passage de Virgile : Le sep.

..... Aptantur *duplici* dentalia dorso.

Georg., *ibid.*

ne verront pas sans intérêt ce dentale.

La *stiva h* qui a également conservé son nom latin, est certainement l'ἐχέτλη des Grecs. Manche.

La pièce *i* appelée *manuzza* et *manile*, correspond par son nom et par son emploi à la *manicula* des Romains. M. Mongez, à qui l'on doit une très savante dissertation sur les charrues anciennes, fait observer que c'est apparemment de cette *manicula*,

(1) Voy. le joug attaché au timon du chariot, fig. 4 et 5, même planche.

nommée aussi *capulus*, que veut parler S. Justin, dans son discours à l'empereur Antonin le Pieux, lorsqu'il signala une croix dans la charrue aussi bien que dans le gouvernail des vaisseaux (1).

En résumé, nous retrouvons ici dans tout son ensemble la charrue que les Romains employaient dans les terrains pierreux et légers. (Voy. Columelle, Palladius, etc.)

Mode de porter l'araire.

Je ferai observer encore que, jusque dans la manière de transporter l'araire sur le lieu du travail, et de le rapporter le soir au logis, nous trouvons la même ressemblance entre les coutumes du sarde actuel et celles des anciens Romains. Le laboureur le porte lui-même sur ses épaules (2), ou bien, et c'est le cas le plus ordinaire, il le pose sur le joug des bœufs en sens inverse, de façon que le timon traîne à terre (3) : allusion frappante au passage d'Ovide,

---

(1) Voy. *Mémoires de l'académie des inscriptions et belles-lettres*, année 1815, t. 2, p. 636. Ce mémoire ne saurait assez être consulté par ceux qui désirent connaître les instrumens ruraux des anciens. J'engage également le lecteur à lire une très savante dissertation de M. le professeur Giobert de Turin, insérée dans le vol. XXIII des *Mémoires de l'académie des sciences de Turin*, p. 52. Si je ne suis pas toujours de l'opinion de mon savant compatriote, qui retrouve la charrue des Géorgiens dans celle de notre pays, c'est que nous partons de deux points différens.

(2) Si les roues et le train qu'on voit sur la tête du guerrier sarde, représenté par MM. Winckelman et Barthélemi, n'étaient pas regardés comme des pièces ajoutées dans les temps modernes, ne pourrait-on pas voir, chez les agriculteurs sardes d'aujourd'hui, un usage analogue à celui de leurs pères.

(3) Voy. pl. n. 2, fig. 3.

qui, voulant parler de l'entrée de la nuit, s'exprime ainsi :

Tempus erat quo versa jugo referuntur aratra.

Fast., *v.* 497.

ou bien à ces autres vers plus connus encore :

Videre fessos vomerem inversum boves
Collo trahentes languido.

Horat. od. 2, *lib. epod. v.* 63, 64.

Aspice, aratra jugo referunt suspensa juvenci,
Et sol crescentes descendens duplicat umbras.

Virg., *Ecl.* II, *v.* 66.

Je termine ici cette comparaison qui m'éloigne trop des bornes que je me suis prescrites dans cet ouvrage. Je laisse donc aux lecteurs curieux de l'antiquité le soin de rapprocher l'araire de la fig. 2. de l'*aratrum auritum* des anciens, persuadé que des dessins tels que ceux que je présente dans l'atlas, expliqueront ce sujet plus clairement que ne le feraient toutes les dissertations possibles.

Quoi qu'il en soit de l'origine de ces instrumens, on ne peut nier qu'ils ne laissent beaucoup à désirer dans l'état actuel de l'agriculture. Au reste je ne prétends pas à l'exemple de quelques uns de mes compatriotes, vouloir imposer au laboureur sarde une de nos immenses charrues piémontaises, et exiger sous le 40° de latitude, dans un sol de la nature de celui de la Sardaigne, un genre de culture pratiqué sur les bords du Pô et de l'Adige.

Utilité de l'araire.

L'araire, qu'on trouve aussi en usage dans les provinces méridionales de la France, et dans plusieurs autres contrées, a des avantages qui méritent d'être appréciés, principalement en Sardaigne. Mais les deux charrues de cette île ont le soc trop petit, et n'ont pas de coutre. Celles de Cagliari, manquent d'oreilles ; le manche n'est pas assez long, sa forme est incommode et il n'est pas convenablement placé par rapport au sep.

Défauts de l'araire sarde.

Les pièces *e* et *f* donnant quelque facilité pour changer l'angle que forme le soc avec l'age, permettent au cultivateur de fouiller la terre un peu plus profondément ; mais il n'en est pas ainsi de la stiva qui n'est pas mobile et qui se trouve dans une position peu favorable au maniement de l'instrument. C'est pourquoi, je pense que les Sardes feraient bien d'adopter la stiva de la charrue piémontaise et lombarde, qui est fixée obliquement, et qui forme avec le sep un angle de 20 a 25°. La stiva ainsi placée leur offrirait le grand avantage de rendre l'instrument d'autant plus maniable, qu'elle serait plus longue ; et de plus, elle permettrait au cultivateur, alors plus éloigné de ses bœufs, de mieux découvrir le terrain qu'il doit parcourir.

Je ne saurais finir cet article sans faire remarquer que la stiva sarde, qui, avec la *manicula*, forme la *longue épée* de la charrue, paraît expliquer d'une manière assez satisfaisante le passage de Columelle, qui prescrit de choisir des laboureurs de haute taille, *quia in arando stivæ pœne rectus innititur*(1).

(1) Col. lib. 1. cap. IX.

En effet, la charrue sarde est très difficile à mouvoir et à soulever, à cause de la hauteur du manche qui se trouve à l'extrémité de la stiva, et qui est le seul point par lequel on puisse la saisir. La stiva placée obliquement n'offre pas à beaucoup près le même inconvénient, car, faisant alors fonction de lévier, le cultivateur ne la saisit pas toujours à son extrémité, mais bien là où il le juge plus commode, et il fait un moindre effort, en sens inverse, pour soulever la charrue.

Les animaux employés à la culture de la terre, sont les bœufs, les vaches, et quelquefois les jeunes taureaux; l'on attache ordinairement à la charrue, une seule paire de ces animaux et très rarement deux paires. Les chevaux et les ânes n'y sont jamais attelés, et les mulets encore moins. Animaux employés.

Le laboureur fixe ordinairement les rênes au sommet du manche de sa charrue, qu'il tient d'une main, et même souvent des deux, lorsqu'il la soulève. Il est de plus armé d'un bâton, dont un bout est muni d'un aiguillon, tandis que l'autre est garni d'une petite palette de fer, destinée à découper les racines, et à rompre les mottes de terre (1). Cette palette dont j'ai oublié le nom dans la langue du pays, correspond exactement à la *ralla* de Pline (2) : *Purget vomerem subindè stimulus cuspidatus ralla.*

Les autres instruments agricoles sont la pioche, le pic, la bèche, et la houe non dentée. Celle-ci a

(1) Voy. pl. 2, fig. 3.
(2) Hist. nat., lib. 18, cap. 19.

retenu son ancien nom de *marra*, *marrone* (1), la bêche n'est guère connue que dans les environs d'Oristano ; les habitans s'en servent avec assez d'adresse, pour creuser des fossés de clôture qui, dans ce canton humide et argileux, tiennent lieu de haies.

Chariot. Le chariot des Sardes est au moins aussi ancien (2) que leur charrue ; il est divisé en deux parties (3), qui sont simplement posées l'une sur l'autre. Les roues sont fixées à l'axe qui roule entre deux pièces échancrées ; elles sont pleines, et formées de trois morceaux de bois joints ensemble ; elles sont garnies, dans toute leur épaisseur, de grands clous de fer qui tiennent lieu de bande. (4).

Tel est le chariot dont se servent encore les habitans des villages de la Sardaigne ; cependant depuis quelques années et sur-tout depuis que l'on a commencé les travaux des routes, son usage commence à être moins commun, il se restreint au service des campagnes, puisqu'il n'est plus permis de passer sur le chemin royal, ni même d'entrer dans les deux villes principales, avec des chars à axe mobile et à roues garnies de grands clous de fer. Cette mesure qui peut paraître un peu trop sévère, si l'on considère la pauvreté du cultivateur qui l'empêche de se procurer promptement de nouveaux chariots, ou de faire aux

(1) Voy. pl. 3, fig. 3.
(2) Voy. pl. 2, fig. 4 et 5.
(3) Voy. même pl. *a* et *b*, fig. 5.
(4) Voy. même pl. fig. 4.

anciens les changements nécessaires, est cependant la seule qui puisse amener un résultat essentiel pour la conservation des routes.

Jusqu'à présent les modifications les plus importantes que ce chariot ait subies, se réduisent à avoir l'axe fixe, et par conséquent les roues à trou cylindrique; celles-ci sont ou pleines, selon l'ancienne méthode, ou à rais.

Les premières, que les habitans des campagnes affectionnent particulièrement, (1) n'ayant qu'un moyeu très-peu épais, ont l'inconvénient de se mouvoir à droite et à gauche en roulant, ce qui détériore l'essieu en peu de temps, et gêne la marche du chariot. Les secondes sont de beaucoup préférables, mais leur prix n'est pas à la portée de tous les laboureurs.

Le chariot sarde ressemble parfaitement au *plaustrum* des Romains, et peut être même à l'ἅμαξα des Grecs. En effet il suffira, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur les ouvrages des auteurs qui ont décrit le *plaustrum* et principalement sur celui de Scheffer, *De re vehicularia*.

Les roues pleines, formées de trois pièces de bois liées ensemble par deux traverses, et fixées à un axe mobile, par un trou carré, sont exactement conformes à celles que les Romains appelaient

(1) Les paysans sardes s'imaginent que les roues à rais sont moins convenables que les roues pleines, pour les terrains boueux; ils ne font pas réflexion que plus la surface est grande, plus il y a de frottement, et que d'ailleurs leurs roues sont beaucoup plus lourdes que les autres.

Tympana (1); elles étaient presque toujours unies au *plaustrum*.

Hinc radios trivere rotis, hinc tympana plaustris.
Virg. Georg. 2, *v.* 444.

Le chevalier Mamelli, dans sa très-intéressante note (233), sur la Carta de Logu, fait le rapprochement des chars de son pays avec l'ἅμαξα et le *plaustrum*. Cet auteur cite notamment un passage de Jules Pollux (2), que je me contente par conséquent d'indiquer ici. La seule différence que je me permets de signaler entre l'opinion de M. Mamelli et celle de Scheffer, est dans l'application du mot *scala*. Le premier s'en sert, pour désigner l'échelle triangulaire *a* de notre figure 4, avec d'autant plus de raison que cette pièce conserve encore le même nom; tandis que le second, qui ne connaissait pas le chariot sarde, paraît entendre

(1) Fuerunt autem rotæ apud veteres non ejusdem omnes generis, aliæ simpliciores, elaboratiores aliæ. Simpliciores erant factæ simplicibus tabulis, neque radios habebant ullos; Latini tympana vocabant.

Habes hic (parlant de la roue figurée page 1079) primum exemplare quadratum quem circumagi cum rota utique necesse est. Deinde circum axem canthum ferreum quo axi jungitur. De cætero tympanum est planum, tribus tabulis junctum, asseribus transversis firmatum, nec modiolus in eo ullus, quod notandum..... atque tympanis hujusmodi instructa rustica pleraque vehicula fuere.

Scheffer, p. 1079, in Polen. supplem. ant. græc. et rom. Venetiis, 1737.

(2) Pollux, Onomast., lib. 1, c. 14.

par le mot *scala*, la pièce *c*, si l'on en juge par l'explication qu'il donne (1).

Le chariot sert à tous les travaux des Sardes. Quand ils veulent transporter de la paille, de la terre, ou tout autre objet qui a besoin d'être contenu, ils placent contre l'intérieur des parois une espèce de natte haute de deux ou trois pieds, assez longue pour se croiser vers les deux extrémités; elle forme comme un grand panier, auquel le plancher du chariot sert de fond. Cette natte, qu'on nomme Cerda (peut-être par corruption du latin *cernere*), est ordinairement faite avec des bouts d'osier ou d'halime cousus ensemble; elle se roule et se déroule comme une pièce de toile, et occupe par conséquent un fort petit espace lorsqu'elle n'est pas déployée.

Au reste, ce chariot n'est pas particulier à la Sardaigne; on le trouve dans quelques provinces de l'Espagne et en Calabre (2); je crois même l'avoir vu dans une partie de la Hongrie; mais je ne pourrais l'affirmer, n'ayant point habité ce pays en observateur.

Cette voiture marche assez difficilement; le frottement de l'essieu produit un bruit souvent perçant et très désagréable, dont les poëtes latins don-

(1) Voy. dans Scheffer, p. 401, la fig. représentant un plaustrum avec ses tympana, et sur lequel est chargé un grand sac.

(2) Si ma mémoire ne me trompe pas, il me semble qu'en Calabre le chariot a l'axe fixe et des roues pleines à trou cylindrique. Je crois du moins me rappeler que tels étaient les chariots des environs de Maida, de Nicastro et de Monte-Leone, où je me trouvai en 1808.

nent une idée exacte par l'expression de *stridula plaustri* (1).

.....Montesque per altos
Contenta cervice trahunt stridentia plaustra.

Virg. Georg. III. *v.* 536.

Ce chariot d'une origine certainement antique, est un très mauvais moyen de transport; on doit souhaiter que le gouvernement continue à faire exécuter les mesures qui tendent à le proscrire entièrement de l'île, s'il ne veut perdre le fruit des sacrifices qu'il fait pour l'établissement des routes.

Mode d'atteler les bœufs.

On attelle des bœufs au chariot comme à la charrue; on n'en emploie qu'une seule paire, à moins que le fardeau à porter ne soit considérable : alors on en met un plus grand nombre.

Les bœufs sont attelés par les cornes (2); le joug appuyé sur le haut de la tête tient fortement à la racine des cornes, par le moyen d'une longue lanière de cuir qui fait deux ou trois tours en se croisant sur le front. Les paysans Sardes la nomment *loru*, du *lorum* latin; il ne faut pas la confondre avec une autre courroie qui correspond au μέσαβον des Grecs, et dont nous avons déjà fait mention en parlant de la charrue.

---

(1) On prétend que les jeunes paysans sardes qui veulent se marier ou donner à leur maîtresse une preuve de leur diligence à se rendre de grand matin au travail des champs, tiennent à ce que leur chariot fasse le plus de bruit possible. Aussi, lorsqu'on rencontre un de ces plaustrum très bruyant, conduit par un jeune homme, on dit en plaisantant : *Voilà un jeune homme qui veut se marier.*

(2) Voy. la pl. 2, fig. 7.

Sans vouloir renouveler la discussion sur le mode le plus convenable de placer le joug (1), j'observerai qu'en tirant par les cornes, ou si l'on veut par le front, les bœufs emploient une force bien plus considérable que s'ils tiraient autrement, parce qu'ils sont obligés de tendre le cou, et de le tenir constamment dans la direction de la force, position qui doit les fatiguer bien plus que s'ils tiraient par le poitrail, et s'ils avaient la tête libre.

Indépendamment de cet emploi inutile de la force, qui ne peut avoir lieu qu'aux dépens de celle que l'animal doit employer pour tirer, il ne peut manquer d'éprouver de vives douleurs quand le chariot éprouve quelque accident; la rencontre d'une pierre, le choc causé par la moindre inégalité du terrain occasionne une violente secousse aux parties cérébrales du bœuf.

Il suffit d'examiner ces malheureux animaux qui transportent l'eau dans les rues de Cagliari, pour se convaincre que le pavé seul de la ville leur fait ressentir, surtout lorsqu'ils montent, des souffrances terribles. Leur tête, rudement secouée, toucherait presque à terre s'ils ne faisaient un effort continuel pour la relever. Leur respiration est précipitée; leurs yeux étincellent et semblent vouloir sortir de leurs orbites; leur langue est pendante; enfin toute leur attitude indique les tourmens qu'ils endurent.

---

(1) Voy. Columelle, lib. II, cap. 2; M. Mongez, *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1815, vol. 2, pag. 662.

Entre les raisons alléguées pour attacher les bœufs par les cornes, on fait surtout valoir la nécessité de contenir plus fortement ces animaux, qui, dans l'île, sont à demi-sauvages et très difficiles à dompter, suite de l'habitude de les tenir toujours en plein air et souvent même de les laisser libres dans les campagnes.

Mais si l'on soignait davantage cet utile animal, si on lui donnait des étables, si on le nourrissait mieux et avec plus de régularité, serait-il aussi intraitable ?

La manière de diriger les bœufs attachés soit au chariot, soit à la charrue, est également vicieuse. Le bouvier, armé ordinairement d'un fouet à manche, muni d'un aiguillon, se tient derrière ou à côté, et a dans les mains les rênes qu'on nomme *ordinagus ;* elles consistent en une corde dont le bout est fixé à la corne extérieure de l'animal ; il passe ensuite sur le front et vient faire de l'autre côté de la tête un tour entier au bas de l'oreille, qui est, par ce moyen, fortement serrée toutes les fois qu'on tire la corde. Cette méthode, que je n'ai vue pratiquée ni décrite nulle part, doit être très douloureuse pour l'animal ; aussi les bœufs de travail ont-ils fréquemment les oreilles toutes déformées, de façon qu'au premier coup d'œil ils offrent les signes de la servitude, comme le chien de La Fontaine. Cet indice sert aussi à faire connaître la place qu'un bœuf occupe au chariot, l'oreille écorchée étant toujours du côté du timon (1).

(1) Voy. pl. 2, fig. 7.

Le mode de labourage le plus commun en Sardaigne est celui que l'on nomme *à plat*. On creuse rarement des sillons, puisque les terrains en culture sont en général plutôt secs qu'humides; que, par conséquent, il n'est pas nécessaire de procurer de l'écoulement aux eaux, et qu'il convient même de présenter au soleil brûlant de ces contrées la moindre surface possible de terrain; or cet avantage ne peut résulter que du labour à plat et sans sillons. Il serait à désirer cependant que le cultivateur sarde creusât la terre et plus souvent et plus profondément. Manière de labourer.

Quant aux engrais, si les avantages qu'ils procurent ne sont point encore généralement appréciés dans l'île, on commence du moins à secouer graduellement les anciens préjugés à cet égard, et à sortir de l'insouciance avec laquelle on s'en rapportait uniquement à la fertilité naturelle des terres; le laboureur s'accoutume déjà à croire qu'il ne se déshonore ni ne se ruine en fumant convenablement le champ qu'il veut ensemencer.

Excepté quelques essais faits avec beaucoup de succès par des seigneurs du pays, on n'a pu encore engager les paysans à se procurer les moyens d'avoir des fourrages secs pour leurs bestiaux. Prairies.

Les herbes qui forment les pâturages croissent en assez grande abondance et sans aucune culture; elles sèchent sur pied, dès le mois de juillet, sous l'influence d'un soleil brûlant; aussi les animaux ruminans ne peuvent guère s'en nourrir que durant cinq mois.

Quoique les eaux et les sources ne soient pas

aussi abondantes dans les environs de Cagliari que dans plusieurs cantons du cap septentrional, on vient cependant d'y faire des essais de prairies cultivées qui ont obtenu le succès le plus satisfaisant (1); sans doute des tentatives semblables donneraient des résultats encore plus avantageux dans le Nord, où la terre est généralement mieux arrosée et par conséquent plus convenable aux prairies artificielles. On est d'ailleurs d'autant mieux fondé à regarder la Sardaigne comme éminemment propre à ce genre de culture, que toutes les plantes qui donnent le meilleur fourrage y naissent presque partout et y sont très abondantes.

(1) S. E. le marquis de Vill' Ermosa, président perpétuel de la société d'Agriculture de Cagliari, a réussi dernièrement, par divers travaux, à contenir un cours d'eau assez considérable qui coule dans une de ses propriétés, ce qui lui a procuré le double avantage de dessécher complètement des terrains submergés et marécageux, et de se procurer de très bons fourrages pour les animaux de labour, pendant la mauvaise saison.

CHAPITRE III.

Végétaux.

Le froment que l'on cultive en Sardaigne est connu sous le nom de *trigu*, ce qui diffère fort peu du mot latin *triticum*. Froment.

On en compte plusieurs variétés qui toutes se rapportent au *triticum spelta*. Leurs différences consistent principalement dans la couleur, la forme, et la longueur des épis et des barbes; elles passent graduellement du blé à *tige creuse* au blé *à tige pleine*.

Les agriculteurs sardes cultivent certaines variétés de froment, et paraissent généralement préférer celles qui ont la tige pleine, parce qu'ils en tirent une plus grande quantité de grain et de paille qui fournit une nourriture excellente aux chevaux et au bétail.

Lorsque ces variétés de froment sont semées dans un même terrain et sous le même climat, elles conservent constamment leurs différences. On remarque surtout que le grain est d'autant plus abondant

en *gluten*, qu'il croît dans des cantons plus méridionaux.

Époque des semailles

Le froment ne se sème guère qu'en novembre et en décembre, c'est-à-dire, après que les pluies d'automne ont amolli la terre et que l'herbe a déjà poussé dans les champs. Les charrues étant très défectueuses, le labourage se fait alors avec plus de facilité; l'on ne connaît pas encore l'usage de la herse, ni des autres instrumens dont on se sert ailleurs pour briser les mottes de terre.

Labourage.

Comme le labourage se fait à plat dans la plus grande partie de l'île, la semence tombe comme une petite pluie, ensuite on la recouvre ordinairement avec la houe; aussi en perd-on beaucoup, et les champs sont quelquefois trop clair semés.

Dans quelques endroits, on creuse des fossés ou des espèces de sillons avec la houe; et on y jette la semence que l'on recouvre. Cette méthode se nomme semer le blé à sillon (*Arare trigu à sulcu*). Mais j'en ai observé une plus singulière encore dans plusieurs terrains un peu humides, par exemple, près de Capoterra et d'Oristano. Elle consiste à planter le blé avec une petite cheville de bois que l'on enfonce dans la terre à deux ou trois pouces de profondeur, et à une distance d'un pied en largeur, sur neuf pouces en longueur. On dépose dans ce trou trois ou quatre grains bien choisis, et on les recouvre de terre. Ce genre de plantation donne, dit-on, un produit très considérable; mais, comme il exige beaucoup de travail, il ne peut être mis en pratique que dans des champs peu étendus; on l'appelle *planter le blé à roccu*.

Parmi les fléaux auxquels le blé est sujet en Sardaigne, l'on doit compter les brouillards qui viennent assez fréquemment vers la fin du printemps et qui sont souvent très froids; mais leurs dégâts ne peuvent se comparer aux ravages que causent des myriades de sauterelles que l'on nomme dans l'île *filibricu*.

Cet insecte est d'autant plus funeste que son apparition paraît se suivre régulièrement pendant plusieurs années, et qu'il arrive au moment même où le cultivateur voit ses guérêts, couverts d'une moisson presque mûre, lui présager une abondante récolte.

La Sardaigne, en 1825, fut désolée par ce fléau, qui parut cependant n'affliger que la partie occidentale de l'île, tandis que celle qui regarde l'est en fut garantie. Les plus grands dégâts eurent lieu dans la Nurra, dans les environs d'Oristano, près d'Iglesias et dans le Sulcis. C'est dans ces deux derniers cantons que, voyageant au printemps de la même année, j'ai eu l'occasion de faire des observations sur cet insecte dévastateur.

La moisson ne se fait pas plus tôt en Sardaigne que dans la plupart des contrées méridionales de l'Europe ; car elle ne commence guère avant la Saint-Jean (1). On coupe les blés assez près de terre, et on les assemble en petites gerbes, qui, liées ensemble au nombre de onze, en forment une grosse nommée *manna*. Neuf de ces dernières composent la charge d'un cheval.

(1) Voyez ce qui a été dit à l'article Température, pag. 124 de ce volume.

Battage. Dans la plupart des villages sardes, les aires à battre le blé sont communes. On choisit pour les établir l'endroit le plus découvert, afin de profiter de la plus légère brise, en vannant le blé ; la manière la plus généralement usitée de le battre, est de le faire fouler par des bœufs ou plutôt par des jumens (1). On attache plusieurs de ces animaux de front et sur une même ligne, et après avoir fixé à un pieu enfoncé dans le milieu de l'aire, ou à un anneau, la corde qui les tient, on les fait courir en décrivant un cercle autour de ce centre fixe. J'ai vu jusqu'à vingt jumens attelées de front tourner ainsi des heures entières pendant les plus fortes chaleurs des mois de juillet et d'août. On a soin de les faire reposer de temps en temps et de changer l'ordre dans lequel elles sont placées, relativement au pivot, afin que la fatigue soit également partagée entre elles.

Comme on ne se sert d'aucun instrument pour vanner les grains, et que la saison du battage arrive précisément dans le temps des grands calmes atmosphériques, on serait souvent très embarrassé pour nettoyer le blé, si la brise périodique de mer, qui arrive vers dix heures du matin, ne soufflait pas dans cette saison brûlante, et ne pénétrait pas dans la plupart des régions agricoles.

La pluie, ordinairement désirée avec ardeur pen-

(1) On se sert aussi quelquefois de perches et même d'espèce de fléaux, ainsi que de grosses pierres qu'on fait traîner par des bœufs ; mais le foulage par le moyen des bœufs ou des chevaux est plus général.

dant presque toute l'année, est alors redoutée à cause des récoltes ; car si elle tombait à cette époque, les gerbes que l'on tient entassées sur les aires, sans aucun abri, seraient exposées à de grands dommages.

Après le partage du grain, et le paiement de la dîme et des autres redevances, le blé est transporté de l'aire dans les greniers ; les paysans le gardent dans des *orriu*, qui sont de grands cylindres faits de roseaux fendus et entrelacés, et qui se placent dans un coin de leurs chambres. Ces *orriu*, mot qui paraît une corruption d'*horrea*, sont aussi appelés *luxa*. Cette méthode de conserver le blé est regardée comme la meilleure ; mais elle ne peut être employée que par les petits propriétaires.

La paille, que l'on retire toute brisée, est rassemblée à part, et sert à la nourriture des animaux de labour ; mais principalement des chevaux. On la mêle avec l'orge, pour ces derniers, et avec des féves concassées, pour les bœufs.

La culture de l'orge n'est pas en Sardaigne d'une moindre importance que celle du froment, puisque ce grain sert d'aliment à une partie des populations des cantons montagneux, et qu'il forme la principale nourriture des chevaux. Orge.

On le sème en même temps que le froment : la récolte s'en fait vers la fin de mai ; mais on doit bien se garder de le donner trop tôt aux chevaux, ou du moins on doit prendre la précaution de le mouiller auparavant. Le véritable temps de se servir de l'orge nouvelle pour la nourriture des animaux domestiques est au bout d'un an. On fauche l'orge et

on la fait manger aux chevaux en herbe ; il faut alors la semer beaucoup plus épais.

Les paysannes sardes, et surtout celles du Campidano, emploient la paille d'orge à faire des tamis, des paniers à pétrir le pain, et d'autres ustensiles domestiques. J'ai vu de ces sortes de corbeilles qui ressemblaient d'une manière frappante à celles qui ont été tirées des tombeaux d'Egypte, et que l'on remarque dans différentes collections.

Autres grains. Le blé sarrasin et même le maïs ne sont pas encore cultivés en grand ; la culture de ce dernier paraît cependant s'étendre journellement dans quelques cantons, surtout dans les terrains un peu humides. J'en ai souvent vu des champs qui annonçaient les plus belles récoltes.

Riz. On a fait des essais sur la culture du riz et principalement de l'espèce nommée *riz sec*, mais il paraît que jusqu'à présent ils n'ont pas réussi. Au reste la qualité du blé sarde, qui est excellente, fera toujours préférer la culture du froment à celle des autres grains.

Il serait cependant à désirer que les sardes fussent bien pénétrés de l'importance de varier la nature des produits agricoles ; mais les avantages qui résultent de cette méthode ne sont, pour l'ordinaire, appréciés que dans les années de disette, et à la première récolte de froment, fût-elle médiocre, le fléau qui l'a précédée est oublié.

Légumes. Parmi les légumes, les féves sont ceux à la culture desquels les sardes attachent le plus d'importance, parce que la classe indigente et les animaux de trait en font une grande consommation. On les sème ordi-

nairement en novembre et en décembre, dans les cantons méridionaux; mais dans les lieux montueux ce n'est qu'en mars et même plus tard.

Comme c'est la plante cultivée la plus précoce, elle est également la plus exposée à souffrir, pour peu que l'hiver se prolonge; aussi les mauvais temps de février et de mars lui sont-ils très nuisibles. C'est pourquoi, sur deux récoltes de féves, il est assez rare d'en compter une bonne, et souvent les sardes sont obligés d'en faire venir de la Sicile, et même de l'Egypte. On préfère cependant celles du pays; les pauvres gens les mangent bouillies; les cultivateurs et les conducteurs de chariot les cassent ordinairement entre deux cailloux, pour les donner à leurs bœufs.

A l'exception des lentilles, qui sont assez communes dans la partie méridionale, les autres légumes sont peu cultivés.

J'ai dressé le tableau des produits en grains et en légumes pendant l'espace de dix années. J'en dois la communication à M. l'Intendant général du royaume, qui a bien voulu me permettre de puiser dans ses bureaux les principales notions relatives à la statistique de la Sardaigne.

Pour ne pas sortir des bornes que je me suis prescrites, je me dispenserai d'entrer dans de longs détails sur le rapport qui existe entre la quantité des grains semés et le résultat de chaque récolte. Je suis persuadé d'ailleurs que ce tableau que je joins ci-après suffira au plus grand nombre des lecteurs.

TABLEAU

Indiquant les quantités de grains et de légumes semés et récoltés en Sardaigne pendant les dix dernières années.

ANNÉES.	STARELLI SEMÉS.			STARELLI RÉCOLTÉS.		
	BLÉ.	ORGE.	LÉGUMES.	BLÉ.	ORGE.	LÉGUMES.
1815	267,767	93,746	53,327	821,403	251,715	137,046
1816	219,459	77,180	67,845	1,252,512	375,352	156,632
1817	263,730	137,949	45,195	873,680	270,829	106,758
1818	234,450	85,736	36,084	1,221,482	388,712	164,188
1819	259,398	103,992	104,348	1,133,562	434,600	262,982
1820	254,412	97,718	60,255	1,592,791	473,113	369,431
1821	273,100	105,112	65,329	1,639,518	515,553	380,910
1822	242,998	86,377	50,732	1,189,949	332,568	225,977
1823	269,381	99,418	51,147	1,163,250	359,149	166,875
1824	256,895	104,578	48,332	1,380,208	526,347	138,534

TABLEAU

Indiquant la quantité de blé et de légumes restans des récoltes précédentes, ainsi que la surface de terrain ensemencée annuellement pendant les dix dernières années.

ANNÉES.	STARELLI RESTANS.			STARELLI DE TERRES PRÉPARÉES.		
	BLÉ.	ORGE.	LÉGUMES.	BLÉ.	ORGE.	LÉGUMES.
1815	19,209	1,309	1,329	277,321	64,546	23,047
1816	504	50	111	240,935	55,061	17,187
1817	66,901	1,833	2,364	279,219	63,151	22,600
1818	2,399	351	77	273,438	65,070	22,038
1819	2,727	93	188	300,471	71,135	27,792
1820	2,028	260	454	295,464	68,102	29,385
1821	20,355	526	2,231	315,060	72,209	32,853
1822	83,964	1,270	3,900	280,516	61,702	23,753
1823	52,937	1,337	679	315,641	54,523	23,471
1824	11,566	329	1,628	308,500	74,485	23,010

Le vin commence depuis quelques années à être pour la Sardaigne un objet d'une certaine importance ; peu connu pendant long-temps, comme la plupart des autres productions de cette île, il est maintenant apprécié chez l'étranger, et les tableaux d'exportation du royaume prouvent qu'on en expédie beaucoup sur le continent.

Les Sardes ont deux manières principales de planter la vigne, à la *sardisca* et à la *catalana*.

On plante à la sardisca dans les terrains forts et humides ; on y tient la vigne à une certaine hauteur par le moyen d'échalas. Les ceps sont placés à neuf ou dix pieds de distance l'un de l'autre ; les sarmens sont fixés aux échalas de différentes façons, distinguées chacune par un nom. Tantôt les vignes forment une espèce de treille carrée ; tantôt des allées parallèles ; ici deux échalas, plantés de chaque côté du cep, sont réunis à leurs extrémités, et supportent ainsi la plante en forme de pyramide.

La vigne plantée à la catalane est au contraire sans support; on n'espace alors les ceps que de quatre à cinq pieds, et on laisse croître la plante près du sol, en ayant soin pourtant de lui conserver de grosses branches un peu élevées, pour que les raisins ne touchent pas la terre. Ce mode de culture est assez commun, et il convient surtout aux endroits où le terrain est sec et léger.

Les instrumens dont on fait usage pour tailler et pour cultiver les vignes n'offrent rien de particulier. Celui qu'on emploie le plus communément est une espèce de serpe dont on se sert diversement, suivant les différentes formes de ses tranchans ; elle

paraît répondre assez exactement à la *falx vinatoria* dont parle Columelle (1).

Voici les noms qu'on donne aux principales espèces de raisins :

ROUGES.	BLANCS.
Agracera.	Bianchedda.
Bovali.	Galopeddu.
——— d'Espagne.	Galoppu mannu
——— mannu (grand).	Guernaccia.
Cannonau.	Malvagia.
Girò.	Nascu.
Monaca.	Nuragus.
Muscatello (noir).	Occhio di rana.
Nieddu moddi.	Sarrabusu.
Zinzillosu.	Semidamu.

Le Monaca, le Girò, le Cannonau, la Malvagia, le Nascu et la Guernaccia, sont les vins sardes les plus estimés. Ils portent le nom des raisins avec lesquels ils sont faits exclusivement ; la Malvagia de Bosa, et celle de Quartu, passent pour les vins les meilleurs et les plus salutaires. Le mélange de plusieurs espèces de raisin blanc et rouge forme un vin d'excellente qualité, qui est plus ou moins coloré, suivant la quantité des raisins qui le composent. Cependant, lorsque les raisins blancs dominent, le vin acquiert beaucoup plus de force.

---

(1) Je ne la décrirai pas ici parce qu'elle s'accorde parfaitement avec la description que M. Mongez a faite d'un semblable instrument, qu'il a représenté sous le n° 41, dans la pl. 7 du 3e vol. des *Mémoires de l'Institut*, année 1818.

La Malvagia, le Muscatello, la Bianchedda et l'Occhio di rana, qui mûrissent les premiers, sont cueillis dès la mi-septembre. Quinze jours après, on vendange les autres raisins de choix, principalement le Girò; ensuite, tous les autres.

Le mode du cuvage varie considérablement dans chaque canton, et on peut même dire dans chaque propriété.

Les vins sardes se conservent assez bien, et acquièrent même, avec le temps, un goût aromatique qui leur donne de la similitude avec ceux d'Espagne et de Sicile. En général, les vins fins soutiennent bien la mer, et gagnent beaucoup à être transportés sur le continent; on les met dans de grandes bouteilles qui contiennent quinze litres environ. Six de ces bouteilles forment une caisse dont le prix commun est de soixante francs, tous frais compris. Les vins plus communs sont transportés en futailles.

Oliviers. Peu de contrées en Europe conviennent, autant que la Sardaigne, à la culture de l'olivier, si l'on en juge du moins par les progrès rapides qu'elle a faite depuis quelques années (1), et par la quantité prodi-

(1) Le gouvernement actuel a singulièrement encouragé cette culture. Un décret royal, promulgué pendant le séjour de la famille régnante dans l'île, accorde des titres de noblesse à tout particulier qui aurait planté et cultivé une quantité déterminée de ces arbres.

S. E. le marquis de Vill' Ermosa a fait dernièrement une plantation de dix mille oliviers et amandiers dans sa campagne d'Orri, et ces arbres ont parfaitement réussi.

gieuse d'oliviers sauvages qui croissent dans toutes les parties de l'île.

Les environs de Sassari et de Bosa sont maintenant renommés par l'abondance et la bonne qualité de leurs huiles, qui peuvent soutenir la concurrence avec celles de la Provence et de la Calabre.

Tous les terrains ne sont pas cependant propres à ce genre de culture, et toutes les espèces d'oliviers ne prospèrent pas également dans le même lieu ; c'est pourquoi l'on a soin, quand on fait une plantation de ces arbres utiles, de tirer les jeunes plants de lieux analogues, par leur position et leur nature, à ceux où l'on veut les placer. Cette attention est principalement nécessaire pour les cantons voisins de la mer.

Jusqu'à présent, il ne m'a pas été possible de me procurer des renseignemens satisfaisans sur la quantité d'huile que l'on fait chaque année dans tout le pays. Je sais seulement que la récolte des environs de Sassari est évaluée annuellement à huit cent mille francs.

Amandiers.

Les amandiers sont aussi l'objet d'une culture spéciale. On en voit souvent des plantations très considérables dans plusieurs vergers ; mais on les plante de préférence dans les vignes. Ils fleurissent assez tard, et sont sujets à souffrir, lorsque les mois de mars et d'avril ont des journées froides ou brumeuses.

On compte plusieurs variétés d'amandes. Celles qui ont l'écorce friable sont les plus estimées ; elles sont expédiées en France ou en Italie pour l'usage de la table ; on les mesure à starelli et à imbutti comme le blé, et leur prix se règle sur celui du grain.

Les autres qualités d'amandes sont également vendues, la plupart pour l'étranger; les confiseurs en font une grande consommation. Elles servent aussi à faire de l'huile.

Citronniers et orangers.

Les citronniers et les orangers ne croissent pas naturellement en Sardaigne, comme l'ont cru quelques personnes qui ont pris le houx pour un oranger sauvage. Cependant cette île est une des contrées les plus favorables à ces deux arbres, car ils y deviennent très grands et très vigoureux, et leurs fruits sont remarquables par leur excellente qualité. J'ai vu des orangers qui s'élevaient à plus de six mètres, et qui étaient chargés de fruits exquis. Le territoire le plus renommé pour les oranges est la vallée de Milis, que le P. Cetti, dans son enthousiasme, a comparée au jardin des Hespérides. On y voit en effet une étendue considérable de terrain, couverte presque exclusivement de citronniers et d'orangers, qui forment un véritable bosquet: tant ces arbres y sont touffus et forts; ils sont si hauts qu'on peut très aisément passer sous leurs branches à cheval, sans risquer d'en être froissé.

Les oranges et les citrons de Flumini, de Domus-Novas, d'Iglesias, de Tortoli, de Teulada, d'Orri et de Sassari, sont les plus estimés après ceux de Milis.

Les Sardes n'ont pas encore appris des habitans de la Provence et des Siciliens à distiller les fleurs des orangers. Ils les laissent tomber et pourrir au pied de l'arbre.

Le commerce des oranges et des citrons a beaucoup diminué, depuis que les bâtimens de la Suède, qui venaient chercher du sel en Sardaigne, ne fré-

quentent plus ses parages. Il faut espérer que les difficultés qui ont suspendu les relations commerciales entre ces deux pays, seront bientôt aplanies, et que les cultivateurs d'orangers pourront encore profiter de ce débouché.

Tabac. Le tabac, dont l'introduction en Sardaigne ne remonte guère au delà des premières années du dix-huitième siècle, s'y est naturalisé ; et on l'y cultive à présent avec le plus grand succès, surtout dans les environs de Sassari. Il est d'une excellente qualité, et ne le cède en rien à ceux d'Espagne et de Turquie.

On le prépare dans les deux manufactures royales de Cagliari et de Sassari, et il forme une branche essentielle des revenus royaux dans l'île. La qualité que l'on nomme zenziglio (1) est la plus estimée ; c'est une poudre finement broyée et d'une couleur jaune fauve, ayant, selon des connaisseurs, un parfum particulier. On doit la laisser fermenter deux ans, et même davantage, pour qu'elle acquière sa perfection. Ce tabac se vend très cher sur le lieu même, et son introduction dans les états du continent est frappée d'un droit exorbitant qui équivaut à peu près à une prohibition.

Coton. On a depuis long-temps cherché à introduire dans l'île la culture du coton ; mais les préjugés des paysans qui s'y sont obstinément refusés, ainsi que la mauvaise volonté de plusieurs propriétaires, ont

(1) Les meilleures qualités de tabac sarde, sont : le zenziglio, le manocco, regalia albaccio, scaglia bianca, mezza grana, etc.

toujours rendu infructueux les essais que l'on a tentés, et fait considérer ce genre de culture comme ne donnant pas de profit.

On commence cependant, depuis deux ou trois ans, à revenir de cette erreur, et les nombreuses plantations que son S. E. le comte de Roero de Monticelli, dernier vice-roi, a faites dans les environs de la capitale, ont donné, par leur succès, un démenti formel aux incrédules.

La Sardaigne, surtout dans sa partie méridionale, est très favorable à cette plante; elle doit d'autant mieux convenir aux Sardes, qu'elle ne nuit en rien aux grands travaux agricoles; car on ne la sème guère que dans les mois de mars et d'avril, et la récolte se fait depuis septembre jusqu'en novembre. Les femmes et les enfans peuvent suffire à cette dernière. Le coton est d'une excellente qualité.

La manufacture de coton qui vient d'être établie dans la ville de Cagliari, va sans doute encourager cette culture.

Soie. Quoique le mûrier croisse très bien dans plusieurs cantons, on ne le trouve que dans quelques jardins; aussi le produit de la soie est regardé, jusqu'à présent, comme à peu près nul. Le village de Dorgali est peut-être le seul où l'on fasse des étoffes avec la soie de l'île. On pourra juger de la qualité de ces étoffes, quand on saura qu'elles sont ourdies sur des métiers semblables à ceux qu'on emploie pour la toile, et que la soie est filée au fuseau.

Les deux espèces de mûriers que l'on cultive en Sardaigne sont le blanc, qui est le plus estimé, et le noir, dont on mange les fruits en été.

Le lin est assez généralement cultivé. Il vient très bien; cependant sa récolte ne suffit point aux besoins des habitans. Chaque année, il entre dans l'île une grande quantité de toiles étrangères; d'un autre côté l'on expédie de la graine de lin pour le continent. Le lin de Busachi passe pour le meilleur. Lin.

Le chanvre est encore très peu connu des Sardes, quoique plusieurs cantons de l'île soient très propres à cette plante. Sa culture a grand besoin d'encouragement; car la seule pêche du thon exige annuellement l'emploi d'une très grande quantité de fils de chanvre. Chanvre.

Dans le temps où la Sardaigne était privée de tout commerce avec la plupart des états continentaux, on a fait divers essais pour se servir du chanvre du pays; tous ont très bien réussi. La culture de cette plante n'a pas cependant augmenté, ce qu'on attribue au défaut de population.

Le safran (*zafferano*) croît à merveille dans les environs de Sardara et de Sanluri, où il est l'objet d'une culture spéciale. Il est très estimé à l'étranger, et il passe pour être de meilleure qualité que celui du royaume de Naples; cependant son produit n'a guère dépassé jusqu'à présent les besoins de la consommation. Safran.

Parmi les plantes qui servent à la teinture, l'on compte la garance, qui croît naturellement dans plusieurs cantons de l'île, et dont par conséquent la culture serait très avantageuse, si l'on suivait la méthode usitée en Barbarie et dans quelques autres provinces de l'Europe. Jusqu'à présent la garance n'a servi qu'à teindre les robes rouges des paysannes; Garance.

j'en ai vu dont les nuances étaient très brillantes et qui se rapprochaient beaucoup de l'écarlate. On trouve également dans l'île la *rubia peregrina* et la *rubia lucida* que l'on emploie au même usage.

Dans le nombre des lichens qu'on recueille, depuis quelques années, pour le compte d'une maison de commerce écossaise (1), l'on remarque le *lichen corillanus*, le *lichen roccella tinctoria*. L.

M. Craig, agent de cette compagnie, et qui habite la Sardaigne depuis qu'on y cueille ces lichens, m'a assuré, en 1824, qu'il en avait trouvé d'une autre espèce beaucoup plus propre que ces deux-là pour la teinture rouge. Ces lichens poussent sur les rochers les plus inaccessibles, spécialement sur les granites qui couronnent les principales cimes des Sept-Frères et des monts Lymbarra (2).

La gaude, le tournesol et l'orcanette, sont aussi très communs dans presque tous les cantons de l'île, et y croissent spontanément sans culture.

Soude. La soude ordinaire (*salsola soda*) a été cultivée avec beaucoup de succès depuis quelques années. Il paraît cependant que son exportation diminue considérablement; ce qui doit, en grande partie, être attribué aux droits énormes dont on a chargé l'introduction de la soude sur le continent, et surtout

---

(1) La maison Mackintosh et Ce de Glascow.

(2) On peut évaluer à 100,000 francs par an la somme que cette récolte des lichens a procurée à la Sardaigne pendant les trois ou quatre premières années que cette branche de commerce fut exploitée.

en France, ainsi qu'à sa préparation qui a été perfectionnée dans plusieurs autres pays (1).

Pour que ce commerce reprît sa première activité, il faudrait que les Sardes fissent subir à leurs soudes une légère opération, pour en retirer le sous-carbonate de soude; réduites alors à un très petit volume, elles seraient plus faciles à transporter; et, par ce moyen, l'on conserverait une ressource qui est prête à échapper, si l'on s'obstine à suivre aveuglément la routine.

Les environs de Quartu et d'Oristano sont les lieux où l'on cultive le plus la soude. On la brûle ordinairement dans le champ même qui l'a produite, et l'on y joint les deux autres espèces de soude épineuse, la *salsola fragus* et la *salsola kali*, qui croissent naturellement près des étangs salés, et dans le voisinage de la mer.

Au commerce de la soude, les Sardes pourraient ajouter celui des sels alkalins et surtout celui de la potasse, que leur procurerait bien facilement la combustion des fougères et des arbustes, dont leur sol est couvert en grande partie. J'ai toujours été surpris qu'à si peu de distance de la France et des autres états européens qui reçoivent beaucoup de potasse, personne n'ait encore pensé à en fabriquer en Sardaigne, où certainement on pourrait l'obtenir à peu de frais. Potasse.

La combustion des végétaux dont il vient d'être

(1) Voy. ce qui sera dit ci-après dans le chapitre *Industrie et Commerce*.

question et la lessivation de leurs cendres, sont des opérations trop aisées, et trop peu dispendieuses pour que quelqu'un ne soit pas tenté d'introduire dans l'île ce nouveau genre d'industrie. On pourrait alors tirer un parti également avantageux de cette énorme quantité de branches et même de troncs entiers qui, tombés naturellement ou abattus par la main de l'homme, pourrissent sans profit, dans les forêts du centre de l'île.

Forêts. D'après les diverses courses que j'ai faites à des époques différentes, et dans toutes les directions, je crois pouvoir assurer que la cinquième partie au moins de la surface de la Sardaigne est couverte de grandes forêts.

Elles sont presque entièrement composées de quatre espèces de chênes, mais principalement de rouvre, de chêne vert et de liége; elles offrent, à celui qui ose s'enfoncer dans leurs sombres profondeurs, le spectacle en même temps imposant et pénible d'une nature vierge et entièrement livrée à elle-même.

On y remarque tout à la fois des arbres superbes, âgés de plusieurs siècles, et d'autres mal faits et difformes, et que la main de l'homme aurait abattus, si elle eût pu pénétrer jusques là. Les arbres, trop nombreux pour l'espace très resserré qu'ils occupent, se gênent réciproquement; ils étouffent les jeunes pousses qui, trop faibles pour s'élever d'elles-mêmes à travers des obstacles innombrables, périssent dès leurs premières années, ou du moins restent faibles et rabougries.

Dégâts. Mais si le sarde n'a rien fait pour améliorer les forêts qui l'environnent, en revanche, il ne néglige

rien de ce qui peut tendre à leur dévastation. Les habitans des villages voisins de ces forêts ayant le droit d'en tirer le bois dont ils ont besoin, et pouvant à peu près arbitrairement choisir les pièces qu'ils veulent abattre, la hache frappe bien souvent les arbres les plus beaux, parce qu'ils sont le plus à la portée de ses coups. D'ailleurs, jamais on ne pense à remplacer l'arbre qu'on a coupé.

Ainsi, chaque jour les forêts s'éloignent des villages, dans la même proportion que la quantité des grands arbres diminue; chaque année on s'en aperçoit davantage; voilà pourquoi, dans un pays où le bois est aussi abondant, il est cependant très cher, surtout dans la capitale.

Incendies.

A ces dégâts, on doit encore ajouter ceux qui arrivent assez fréquemment pendant la saison des sécheresses; presque tous les ans, les incendies détruisent, dans l'espace de quelques heures, des forêts considérables. Ils sont ordinairement la suite de l'imprudence, ou, pour mieux dire, de l'insouciance de quelques pâtres de chèvres, que la loi autorise, sous certaines conditions, à mettre le feu aux broussailles pour se procurer un peu d'herbe fraîche quand les pluies arrivent.

Comme ces feux sont très communs pendant l'été (1), on ne parvient jamais à les tenir tous dans les limites où ils devraient être restreints. L'incendie se communique aisément aux forêts, dont on le laisse trop

(1) J'ai vu d'un même coup d'œil, durant l'été de 1825, plusieurs de ces feux, brûlant comme simultanément dans douze endroits différens des montagnes qui entourent Cagliari.

approcher ; il est rare qu'une année se passe, sans que, pour une cause aussi petite que celle de faire naître un peu d'herbe, une grande étendue de bois soit entièrement dévorée.

Il est de l'intérêt des insulaires, que les lois relatives à cet objet, et qu'on peut croire oubliées, soient remises en vigueur et sévèrement appliquées; autrement, peu d'années suffiront pour enlever à la Sardaigne une richesse qui lui est propre, et dont les travaux actuels des routes, et les bonnes intentions du gouvernement, feront bientôt connaître les immenses avantages.

Le revenu des forêts consiste principalement dans le droit que paient les porchers, pour y amener leurs nombreux troupeaux, pendant la saison des glands : il ne laisse pas d'être considérable pour les grands propriétaires ; mais il ne saurait être mis en parallèle avec celui que produirait une exploitation sage et bien entendue des bois de construction.

D'après les essais faits récemment dans les forêts de Scano et de San-Leonardo, où l'on a abattu quelques milliers d'arbres, on a reconnu que le chêne de Sardaigne réunit au plus haut degré toutes les qualités nécessaires pour les constructions navales. La plupart des pièces qui résultèrent de cette coupe furent transportées à Toulon, pour le service des chantiers du roi de France.

Il faut espérer qu'on ne s'en tiendra pas à ces essais, et qu'en les appliquant sur une plus grande échelle, on saura désormais éviter un dégât inexcusable; il importe extrêmement de conserver les forêts quand même on voudrait se borner au seul pro-

duit du gland qui, dans cette île, est de la plus grande conséquence.

On a fait en Sardaigne divers essais sur la culture de plusieurs plantes des pays chauds; suivant le témoignage du visitateur Carillo, celle de l'indigo semble avoir réussi autrefois.

CHAPITRE IV.

Animaux.

Abeilles. Quoique la Sardaigne n'ait pas été jadis aussi renommée pour les abeilles que la Corse, cependant les Romains en tiraient une quantité assez considérable de cire et de miel ; ce qui probablement était dû à la plus grande extension donnée alors à cette branche de l'industrie agricole. Aujourd'hui on ne récolte pas dans l'île une quantité de cire et de miel suffisante pour fournir à la consommation annuelle.

Miel amer. Il existe en Sardaigne deux qualités de miel : le doux, semblable à celui de tous les autres pays, et l'amer, qui ne se recueille que dans quelques cantons de l'île, et surtout pendant une seule saison. Il a réellement une amertume qui n'est pourtant pas désagréable, ce qui le fait préférer par plusieurs personnes au miel doux.

Les recherches que j'ai faites, pour découvrir la cause de cette singularité qui n'avait pas échappé aux anciens, m'ont fait penser qu'elle provenait des fleurs de l'arbousier et peut-être même de ses fruits, que les abeilles sardes semblent fréquenter

en automne ; on ne recueille du miel amer que dans cette saison et dans les régions où cet arbre est très commun. Je tiens ces renseignemens de plusieurs propriétaires de ruches que j'ai consultés, et tous sont tombés d'accord sur ce point ; du reste ce goût accidentel n'est pas particulier à la Sardaigne ; les Romains l'avaient également reconnu dans le miel de quelques cantons de la Corse. Virgile en attribuait la cause aux ifs, qui se trouvaient dans le voisinage des abeilles :

Sic tua Cyrnæas fugiant examina taxos.
Ecl. 9. *v.* 30.

On distingue en Sardaigne deux espèces d'abeilles, la sauvage et la domestique. Mais comme je n'en ai encore rencontré qu'une seule espèce, je suspends mon jugement sur ce point, jusqu'à ce que l'expérience m'ait appris si cette opinion est fondée.

L'espèce que j'ai reconnue paraît être l'abeille ligurienne, *apis ligustica* de Spinola (1).

Le sol et l'exposition étant presque partout très favorables aux abeilles, il est étonnant que les sardes n'aient point cherché à multiplier davantage ces utiles insectes.

Il existe en Sardaigne trois sortes de chevaux, 1° le cheval sarde, 2° *l'achetone* ou *quartaglio*, 3° *l'achetta*. Cheval.

Le cheval sarde, proprement dit, est de la race es-

(1) Voy. le Mém. de M. Latreille, sur les abeilles, p. 28, pl. XIX, fig. 4 et 5, année 1811.

pagnole. On le distingue cependant à des caractères particuliers qui l'en éloignent un peu sous le rapport des proportions, et ne lui sont pas moins très favorables, puisqu'il est plus vigoureux, qu'il résiste mieux à la fatigue et dure plus long-temps que le cheval espagnol.

Voici ses principaux caractères :

Taille du cheval andaloux,
Tête un peu longue et busquée,
Oreilles un peu longues,
Encolure recourbée et bien arrondie,
Poitrine large,
Épaules un peu chargées,
Corps bien fait,
Croupe un peu trop courte,
La queue plantée un peu trop bas,
Jambes très robustes et surtout très nerveuses.

On peut dire enfin que si cet animal a quelques légers défauts, ils sont amplement compensés par la force, la sobriété, et principalement par une sûreté de jambes à toute épreuve. Cette dernière qualité est tellement reconnue, que l'on voit la plupart des cavaliers sardes se lancer au galop dans les descentes les plus rapides avec une sécurité qu'on pourrait ailleurs qualifier de témérité.

Le cheval sarde est très intelligent; il aime son maître d'une manière toute particulière. Il n'a pas en général de grands vices, car on ne doit pas réputer comme tels, ceux de mordre et de s'effaroucher parfois, ce qui ne tient qu'à l'éducation. Son principal défaut est d'être rétif; on y obvie par plusieurs moyens.

Les Sardes considèrent leurs chevaux comme très défectueux lorsque, dans leur marche, ils agitent leur queue de droite à gauche. J'ai vu donner pour un prix très modique de très beaux coursiers qui avaient cette allure.

Le cheval sarde est employé de préférence à la chasse, aux voyages, à la course. Les gens riches l'attellent à leurs voitures; depuis un très petit nombre d'années seulement on en voit quelques uns traîner des chariots, surtout depuis que l'on travaille aux routes.

Les chevaux achettoni ou quartagli sont ainsi nommés à cause de leur taille, qui ne dépasse guère un mètre 50 centimètres. Cette race, qui passe pour la plus ancienne du pays, paraît dériver des chevaux arabes, avec lesquels elle a quelque ressemblance.

Les achettoni sont plus forts que les chevaux sardes; ils supportent les plus grandes fatigues. On les monte ou on les emploie, soit à transporter de très lourds fardeaux, soit à moudre les olives du matin au soir.

Ils sont excellens pour la cavalerie légère; tous les ans le gouvernement en fait acheter un grand nombre pour le régiment de chevau-légers, qui est entièrement monté sur des chevaux sardes. Le voyage, la castration, et le changement de nourriture leur font éprouver une petite maladie, en arrivant sur le continent; mais ils se remettent bientôt, s'accoutument facilement aux fourrages de la troupe et reprennent une grande partie de leur vivacité naturelle. S'ils paraissent petits, c'est relativement à la taille de la plupart de leurs cavaliers, qui étaient

cuirassiers dans l'origine, et dont on a fait des chevau-légers.

Je crois d'ailleurs qu'en prenant les soins convenables pour le renouvellement des étalons et des jumens de race, on pourra en fort peu de temps parvenir à augmenter la taille des achettoni, qui peut-être un jour rivaliseront avec les chevaux hongrois, dans le service des troupes légères.

La troisième espèce, celle des achette, vient de la dégénération de la précédente, dont elle ne diffère guère que par la taille, car elle conserve à peu près les mêmes proportions et les mêmes qualités. Cette dégradation n'est causée que par la négligence des habitans de la campagne, qui se servent pendant toute une journée de ces animaux sans leur donner rien à manger, et qui les lâchent ensuite pendant la nuit dans ce qu'ils appellent un pré, où l'on découvre à peine quelques brins d'herbe clair-semés et déjà foulés aux pieds. Des chevaux et des jumens de toute taille s'y trouvent pêle-mêle, ce qui amène une dégénération progressive; cependant on trouve assez souvent parmi ces chevaux des individus fort bien faits qui ne s'élèvent guère au dessus de la taille d'un gros dogue; on les réunit alors pour en former des attelages d'agrément, qui étaient jadis recherchés par les princes du continent. Les Anglais surtout en achetaient avant la guerre une assez grande quantité (1); toutefois ces achette

(1) L'attelage de cinq petits chevaux noirs, qui fut dernièrement envoyé de Corse à S. A. R. Monseigneur le duc de Bor-

ne sont pas en général si petits qu'ils ne puissent être montés et même porter des poids très lourds; le paysan sarde les emploie communément comme chevaux de selle, et il faut qu'il soit bien pauvre pour qu'il n'en ait pas au moins un.

Les services qu'ils rendent sont d'ailleurs si nombreux relativement à la modicité de leur prix (1), à leur nourriture fort peu coûteuse, et au peu de soins qu'on leur donne, que cette seule considération suffit pour expliquer la grande quantité qu'on en rencontre dans chaque village. Les gens aisés n'en font aucun cas; quant à moi, qui ne cherche que l'agrément, j'ai toujours préféré un de ces animaux, quand il est d'une certaine taille, aux chevaux des autres races.

La vie ordinaire des chevaux sardes est très longue dans leur pays natal, puisqu'on voit assez fréquemment plusieurs de ces animaux rendre encore de grands services à l'âge de vingt et même de trente ans. Elle devient plus courte peut-être à cause du changement de nourriture et de climat, lorsqu'ils sont transportés sur un sol étranger.

Les maladies les plus communes auxquelles ils sont sujets, sont : 1° la fièvre charbonneuse, qui

Maladies des chevaux.

deaux, avait été tiré de la Sardaigne, d'après l'invitation de feu M. de Montlosier. Je me trouvais, au printemps de 1825, chez M. le comte de la Fléchère, gouverneur de Sassari, lorsqu'un aide de camp de M. de Montlosier vint les chercher pour les faire passer en Corse.

(1) Le prix d'un cheval ordinaire de cette espèce ne dépasse guère la somme de deux cent cinquante francs.

les attaque fréquemment en été. C'est la plus redoutable de toutes. Ce fléau, qui sur le continent se manifeste principalement parmi les bœufs, semble ici les respecter, pour s'attacher de préférence aux chevaux parmi lesquels il exerce souvent des ravages terribles.

2° La colique accompagnée d'inflammation.

3° La pleurésie et la péripneumonie. Elles se font principalement sentir en hiver, au commencement des pluies et du froid.

4° La fourbure, qui paraît provenir de l'usage immodéré de l'orge. C'est peut-être la maladie la mieux traitée par les vétérinaires sardes.

Haras. Les principaux haras sardes sont celui du roi à Pauli Latino; celui de Padru Mannu, appartenant à la famille espagnole de Quirra; celui de Mores, propriété du duc de Vallombrosa; celui de Pauli Latino est le plus considérable: il est maintenant très bien pourvu de jumens de race, et de nombreux et beaux étalons, parmi lesquels il y a plusieurs chevaux arabes, que le roi a fait acheter à Tunis, pour en enrichir cet utile établissement.

Si l'on excepte les étalons du roi, qui sont tenus avec beaucoup de soin, et qu'on garde dans les écuries de Sassari, pendant une partie de l'année, ceux des autres haras restent pendant toutes les saisons, dans des espèces d'enclos qui leur sont destinés, et où chacun d'eux a un certain nombre de jumens dont il paraît très-jaloux.

Méthode de dompter les jeunes chevaux. Quand un jeune cheval a atteint sa deuxième année, on le juge capable de rendre déjà quelques services; alors plusieurs hommes munis d'une lon-

gue corde, dont le bout forme un nœud coulant, vont chercher l'animal qu'ils veulent saisir, et la lui lancent de façon à l'arrêter par le cou dès le premier jet. Ils s'attachent tous à la corde, et la tirent de toute leur force, jusqu'à ce que le cheval, perdant haleine, tombe.

Alors les hommes se jettent sur lui, lui passent un licol attaché à une longue corde, puis le laissent se relever, et le font aller au trop et au galop, jusqu'à ce que ses forces soient totalement épuisées. Ensuite ils le mettent pour la première fois à l'écurie, ayant la précaution de l'y laisser long-temps sans manger.

Ce cruel exercice, renouvelé tous les jours, ne cesse que lorsque l'animal est habitué à la vue de l'homme; après, on l'attache à un cheval déjà dompté, qu'un cavalier monte et fait courir, en entraînant le malheureux poulain. Toutes les fois que celui-ci se refuse à marcher, on le force, à grands coups, à obéir. Quatre ou cinq jours suffisent ordinairement pour l'apprivoiser, et on finit par le monter en continuant à le tenir toujours attaché à un cheval âgé. On lui met la bride, sans cependant le séparer de son compagnon; et enfin on l'en écarte par degrés. On lui fait en même temps sentir la pression du mors, en le tiraillant en mille façons, et en le faisant tourner en tout sens. Il en résulte que fort souvent le sang ruisselle de la bouche du pauvre animal; mais les paysans rient de nos craintes à cet égard, car ils prétendent qu'ils lui forment la bouche.

Les jeunes chevaux ainsi domptés sont nourris

avec de l'orge dans l'écurie; la ration ordinaire est de trois imbutti, pour les chevaux de race, et de deux seulement pour les autres. L'orge est mêlée avec la paille brisée, qu'on retire de l'aire après le battage du blé.

Le mors sarde est articulé dans le milieu, comme une espèce de filet; on le place très bas, de façon que plusieurs chevaux ont à peine atteint l'âge de sept ou huit ans, que déjà leurs barres sont tout usées par le frottement continuel de ce mors. Il résulte de sa forme et de sa position que, lorsque le cavalier tire les rênes pour arrêter le cheval, ou pour le faire tourner, la compression a lieu sur les côtés des branches, et non sur les branches mêmes; c'est pourquoi les chevaux sardes, souvent menés par saccades, conservent pourtant une bouche fraîche, lorsqu'ils ont un mors semblable à celui des chevaux du continent.

Portante. Dans un pays où, faute de routes, les voyages ne se sont faits jusqu'à présent qu'à cheval, et où les femmes même ne connaissent point d'autre moyen d'aller d'un lieu à un autre que celui de se placer en croupe, il est tout simple que l'allure du cheval la plus estimée soit la moins fatigante. Voilà pourquoi l'amble, regardé comme une marche vicieuse par les écuyers du continent, est au contraire très usité en Sardaigne, où il est appelé *portante*.

On dresse les chevaux à cette allure par le moyen de la bride et par celui des cordes. Quand on emploie le premier, l'animal conserve les jambes libres; le cavalier qui le monte élève la bride, qu'il secoue à droite et à gauche, pendant qu'il serre les jambes

de manière à rompre le pas du cheval, et à lui faire poser en même temps les pieds qui, de droite et de gauche, se correspondent. Le cheval ainsi mené pendant quinze jours, par un écuyer habile, prend très bien l'habitude de l'amble et ne la perd plus, à moins qu'il n'y soit forcé par un autre maître.

La seconde manière, qui n'est mise en usage que lorsqu'on désespère de réussir avec la première, consiste à lier ensemble, par le moyen de deux cordes, les deux jambes de l'animal qui se correspondent du même côté, de façon que le mouvement de l'une entraîne nécessairement celui de l'autre. Ces cordes sont passées dans deux poulies fixées à chaque bout d'une troisième corde qui, appuyée sur le dos de l'animal, ou sur la selle, fait fonction de support. Elle n'est ainsi placée que pour empêcher les cordes transversales de traîner par terre.

J'ai vu des chevaux ainsi garottés porter leurs cordes pendant plusieurs jours de suite, et faire avec ces entraves plusieurs lieues sans qu'on pensât à les en délivrer.

Quoique l'amble enseigné à un cheval à l'aide de cette dernière méthode ne soit jamais aussi doux que celui qu'il apprend par le seul moyen de la bride, j'ai trouvé le fait assez singulier pour le mentionner ici (1).

Le P. Cetti, qui a fait une description à la fois élégante et naïve des animaux de la Sardaigne, et surtout de ceux que l'on y tient en état de domesticité, s'est bien gardé d'oublier le modeste baudet, Anes.

(1) Voy. pl. 1re, fig. 2.

que l'on désigne en Sardaigne sous le nom de *molentu* (1), et qui est remarquable par la petitesse de sa taille et par la longueur de son poil.

Outre les divers travaux qu'on lui impose, et dont nous avons déjà parlé, on lui fait aussi tourner, en certains endroits, une espèce de moulin hydraulique, connu en Espagne sous le nom de *norias*, et en Sardaigne, sous celui de *molini de acqua*. Il n'est jamais employé au charroi, ni même à transporter des fardeaux, excepté dans la ville de Sassari, où on le charge de deux barriques d'eau; il en est ainsi le principal pourvoyeur : de sorte que, selon l'expression du père Cetti, « les services qu'il « rend à son pays n'ont pas moins d'importance « que n'en a l'eau qu'il procure dans les lieux où « elle est indispensable..... L'eau n'entre dans « les habitations que par le secours de forces vi- « vantes; l'âne sarde est en partie destiné à ce ser- « vice; il a succédé aux anciens aqueducs, comme « il les a peut-être précédés. Le besoin qu'on a de « cet animal, et le soin qu'on donne à sa multiplica- « tion, proviennent cependant de la rareté des eaux « courantes (2). »

---

(1) Voyez la planche insérée page 235.

(2) I suoi serviggi al paese natale sono importanti, quanto è importante l'elemento dell' acqua, la quale esso provede dov'è indispensabile... L'acqua non entra nell' abitato, se non trasportata col soccorso di potenze animate. A questo servigio è deputato in parte l'*asinello*; esso è succeduto agli antichi acquedotti, come forse gli aveva preceduti. Il maggior uso però dell' asino, e la sua moltiplicazione provengono dalla scarzezza delle acque correnti. (Cetti, *Quadrupedi di Sardegna.*)

On ne connaît pas avec précision le nombre de ces animaux ; mais on peut sans crainte d'exagération l'égaler au nombre des familles dont il fait, pour ainsi dire, partie intégrante.

Bœufs.

Si, comme la plupart des autres quadrupèdes de l'île, le bœuf y a subi une diminution dans la taille, il compense ce défaut par une vivacité et une force de jarret remarquables; aussi les étrangers qui viennent de la Lombardie en Sardaigne sont vivement frappés de la différence des animaux de labour des deux pays, non seulement dans la taille, les formes et la longueur des cornes, mais surtout dans l'allure. Ici, ce ne sont pas ces énormes colosses dont le pas lent et pénible est à peine accéléré par l'aiguillon, ce sont des animaux fougueux et agiles, que la nécessité de contenir force à conduire par les rênes, et qui souvent, attelés aux voitures, rendent les mêmes services que les chevaux de trait.

Le bœuf sarde a beaucoup d'analogie avec celui de l'Italie méridionale et de la Hongrie (1). Souvent ses cornes atteignent une grandeur extraordinaire, et c'est une des beautés de l'espèce ; aussi, de tous les taureaux introduits dans l'île pour relever la race, ceux de la Sicile sont les seuls dont les paysans fassent quelque cas. Cette espèce, qui est plus rapprochée de celle de la Sardaigne sous plusieurs rapports, et qui est déjà habituée à un climat

(1) J'ai vu, dans la belle collection d'antiquités égyptiennes apportée récemment à Paris par M. Passalaqua, une tête de bœuf tirée d'un tombeau, et dont les cornes offrent beaucoup d'analogie avec celles du bœuf de Sardaigne.

analogue, paraît effectivement la plus propre à fournir aux Sardes les taureaux de monte.

Quels que soient, au reste, les soins qu'on se donne à cet égard, les résultats en seront à peu près nuls, tant que la négligence pour le bétail sera la même. On ne lui donne pas un asile couvert pendant la nuit et la mauvaise saison; on ne lui procure pas non plus une nourriture uniforme et régulière pendant toute l'année. Or, si l'on continue à laisser les troupeaux en pleine campagne, exposés à toutes les intempéries de l'air, libres de se gorger d'herbes pendant quelques mois, et privés de nourriture dès que la sécheresse commence, on ne peut espérer d'améliorer leur race.

Les vaches, dont le plus grand nombre est, pour ainsi dire, abandonné en pleine campagne par troupeaux de plusieurs centaines (1), sont exposées aux mêmes inconvéniens. Par conséquent elles peuvent à peine allaiter leurs veaux, et tout le lait que dix d'entre elles peuvent donner n'équivaut pas à ce qu'en fournirait une seule de la Suisse ou de la Haute-Lombardie; étonnante stérilité, qui n'en est pas moins réelle, mais qui doit plutôt être attribuée à l'insouciance et à l'incurie de l'homme qu'à un défaut de la nature!

Le lait de vache est principalement employé dans la plus grande partie de l'île à faire des fromages. Dans deux ou trois cantons seulement, et entre autres dans le *Marghine*, on en extrait le beurre:

(1) Un particulier possède souvent des troupeaux de trois cents vaches ou veaux, sans pour cela passer pour riche.

il est d'excellente qualité et se vend dans les villes, où l'on en fait une assez grande consommation. Les fromages, entre lesquels ceux de Sindia sont les plus estimés, se vendent à l'étranger et surtout dans le royaume de Naples. C'est le fromage sarde que le peuple de ce pays préfère pour saupoudrer les *macaroni*.

Le travail des champs, fait exclusivement par les bœufs, n'est pas cependant le seul service auquel on les emploie; dans plusieurs cantons de l'intérieur de l'île, et surtout dans les environs de Macomer, de Bonorva et de Monte Leone, où les chemins ont jusqu'à présent été impraticables, on se sert du bœuf comme bête de somme et comme monture, de préférence au cheval (1); on lui met un bât fait exprès pour lui, et il est forcé de porter une forte charge de bois ou de blé, indépendamment de son conducteur.

Celui-ci, perché souvent sur le haut de la charge, dirige l'animal par le moyen d'une corde passée autour de l'oreille. J'ai vu en sortant du village de Macomer un enfant qui, monté ainsi sur un bœuf de belle taille, chassait devant lui une vingtaine de jumens.

Les brebis et les moutons ne sont pas mieux soignés que le gros bétail. Les troupeaux, bien plus remarquables par leur nombre que par la qualité de

Brebis et moutons.

(1) C'est par suite de la persuasion où l'on est que le pas du bœuf est plus sûr que celui du cheval et de tout autre animal dans les descentes. (Voy. pl. 2, fig. 6.)

leur laine et par leurs produits en laitage, restent constamment exposés aux injures de l'air.

La brebis sarde n'a rien qui la distingue de celle des autres pays, si ce n'est sa dégénération. Les fromages qu'on fait de son lait, et qui sont d'une grande ressource pour l'île, ne donnent un produit considérable qu'à cause de la grande quantité de ces animaux. Quant à la laine, elle n'est d'aucune valeur au dehors, et n'est employée que dans le pays. On en fait du *furesi* noir, que l'on appelle encore *erbace* et *orbace*, espèce d'étoffe grossière dont s'habillent les habitans de la campagne, et surtout les montagnards. Je ne doute pas que cette laine ne soit susceptible d'être considérablement améliorée, si l'on réforme la manière de tenir le bétail, et si l'on s'occupe de renouveler les races; mais, pour y parvenir, il faut combattre les vieux préjugés d'une population de 76,000 bergers, en partie nomades et indépendans.

Chèvres. La chèvre seule s'est soustraite à cette singulière loi de dégradation, qui semble peser sur tous les autres quadrupèdes de l'île. Haute taille, belles formes, vivacité et embonpoint, tels sont les caractères qui distinguent avantageusement la chèvre de Sardaigne. Mais je n'ai rien de particulier à dire relativement à sa fécondité et à la quantité des produits qu'elle donne.

Les habitans des pays montueux, et surtout les bergers, se servent du poil de ces chèvres pour fabriquer des étoffes. On fait une assez grande consommation de la chair des jeunes chevreaux; mais le principal avantage qu'on retire des troupeaux de chèvres sont les peaux et les fromages.

Le porc, qu'on pourrait facilement confondre en Sardaigne, avec le sanglier, dont il ne diffère que par de faibles nuances, est une des grandes richesses du pays, tant pour la consommation considérable qu'on fait de sa chair, que pour la quantité qu'on en exporte. Porcs.

On le divise en deux classes : le porc indompté, et le porc dompté. Le premier est gardé dans les campagnes, où il se nourrit de racines, de grains et de reptiles, pendant une partie de l'année ; il s'engraisse ensuite prodigieusement, dès que le mois d'octobre lui permet de trouver une nourriture abondante dans les forêts de chênes de l'intérieur. Rentré alors, pour ainsi dire, dans l'état primitif de nature, il prend non seulement les habitudes et l'extérieur du sanglier, avec lequel il se mêle fort souvent, mais sa chair même contracte un goût qu'on chercherait en vain dans celle des porcs élevés dans l'état de domesticité continuelle.

La seconde classe, qu'on nomme *manalitos* (1), c'est-à-dire domptés, est élevée dans les maisons, et nourrie à peu près comme partout ailleurs ; elle devient plus grasse que la première ; mais sa chair n'est pas si prisée quoique très bonne.

La quantité de porcs qu'on consomme en Sardaigne est immense, soit qu'on les mange comme cochons de lait, soit qu'on les tue après leur entière croissance. L'exportation en est également fort considérable.

(1) Mot qui s'accorde avec la parole italienne *majale*.

Il existe en Sardaigne une variété singulière de porcs, dont le père Cetti a fait mention, et qui se distingue de la race ordinaire par la forme du pied, qui n'a pas d'ongles; ils sont remplacés par un sabot qui au dehors a l'apparence de celui des chevaux et des ânes.

Les bergers de l'île de l'Asinara, chez lesquels j'ai vu cette race de cochons, m'ont appris que cette conformation de leurs pieds était précisément le motif pour lequel ils les préféraient aux porcs de l'autre race, parce qu'étant plus gênés dans leur marche, ils en étaient d'autant moins vagabonds.

Volailles. Parmi les animaux de basse-cour, les poulets sont les seuls qu'on nourrisse en grand nombre. Il en existe une race très remarquable par sa grandeur à San-Luri et à l'île de Saint-Pierre.

Les pigeons domestiques sont très rares, à cause de la facilité qu'on a de s'en procurer de sauvages en grande quantité. On doit en dire de même des canards; les dindons et les oies ne sont pas non plus très communs.

FIN DU LIVRE CINQUIÈME.

TABLEAU GÉNÉRAL

Du recensement du bétail de la Sardaigne, pendant les dix dernières années.

ANNÉES.	EN ÉTAT DE DOMESTICITÉ.						VIVANT CONTINUELLEMENT EN CAMPAGNE.							
	BŒUFS de labour.	VACHES.	VEAUX.	GÉNISSES.	CHEVAUX et jumens.	PORCS.	VACHES et génisses	BŒUFS et veaux.	CHEVAUX et jumens.	CHÈVRES.	BOUCS.	PORCS.	BREBIS.	BÉLIERS et moutons.
1815	87,874	11,327	3,880	2,310	32,441	23,539	125,239	28,337	16,961	192,197	20,491	149,590	733,316	67,191
1816	71,917	11,013	3,779	4,145	26,991	18,076	95,870	23,285	16,467	160,219	12,206	90,441	438,615	30,724
1817	82,161	11,754	3,971	2,388	31,027	19,895	106,363	28,072	16,712	69,054	17,842	122,120	636,629	58,534
1818	83,188	12,164	3,874	2,800	31,886	21,795	121,218	59,250	17,343	217,974	23,869	111,878	764,655	73,856
1819	88,890	12,577	4,735	4,430	31,592	25,519	122,521	36,935	17,223	222,868	30,244	145,813	772,986	83,044
1820	84,771	12,850	4,349	2,749	29,937	33,579	123,316	22,305	18,910	235,910	23,121	147,323	727,489	74,334
1821	12,126	13,434	4,733	3,554	32,874	37,909	127,186	34,877	20,670	260,354	36,051	182,537	836,955	80,453
1822	94,401	13,676	4,363	3,282	20,617	21,393	117,324	30,139	26,536	215,060	24,482	161,827	627 ,708	56,274
1823	92,419	12,950	3,371	2,401	31,878	29,312	85,812	20,052	19,157	255,555	30,969	145,214	701,337	50,211
1824	86,635	14,466	5,220	3,474	29,378	29,938	106,039	28,549	17,838	286,539	28,360	155,873	669,639	61,489

LIVRE SIXIÈME.

INDUSTRIE ET COMMERCE.

CHAPITRE PREMIER.

Chasse et Pêche.

Chasse. On chasse en Sardaigne quelques animaux sauvages, pour avoir leurs peaux : ce sont, le lièvre, le renard, le chat sauvage et la martre. Le poil de cette dernière est cependant de peu de valeur, et ne saurait en aucune façon être comparé à la fourrure précieuse qui fait rechercher cet animal dans les climats septentrionaux.

On pourrait également tirer parti des cygnes et des vautours, pour leur duvet et leurs plumes ; du

grèbe, pour son plumage argenté; des aigrettes et des hérons, pour leurs belles plumes.

Les aigrettes se trouvent en grand nombre sur les bords des étangs; mais ces oiseaux sont très difficiles à approcher. On commence à connaître la valeur de leurs plumes, et par conséquent à les vendre assez cher.

Pêcheries.

Je distingue deux sortes de pêches en Sardaigne: 1° celle qui a lieu dans les eaux douces et les étangs salés; 2° celle qui se fait dans la mer.

Le produit de la première, sauf quelques préparations d'œufs de muges et d'autres poissons, connues sous le nom de *bottarighe*, est consommé dans l'île, principalement en carême.

Les pêches qui se font dans la mer sont celles du thon, de l'anchois, de la sardine et du corail.

La pêche du thon, considérée sous le simple rapport statistique, paraît devoir figurer plutôt comme un revenu du gouvernement et de quelques riches seigneurs du pays, propriétaires des établissemens et du droit de pêche, que comme une branche d'utilité pour l'île entière.

En effet, si l'on en excepte les avantages que la population de l'île de Saint-Pierre a tirés jusqu'à ces dernières années de la *tonnara* de l'Isola Piana, à laquelle elle fournit une partie des ouvriers et des pêcheurs, le reste des habitans de la Sardaigne est, pour ainsi dire, étranger aux travaux et aux profits de cette pêche. On peut même assurer que, si quelques familles sardes qui vivent dans l'aisance doivent leur fortune aux gains faits en prenant à bail ces tonnares, on en compte une quantité, pour le moins

double, que cette même entreprise a ruinées complètement. Quelques pêches malheureuses, comme celles des années 1823, 1824 et 1825, suffisent pour ébranler les fortunes les plus solides, à cause des avances considérables que les préparatifs exigent; en effet il faut d'abord livrer chaque année des fonds immenses à la mer, avant de savoir si l'on en sera indemnisé par le produit en poisson.

Si l'on ajoute à ces dépenses, nommées *spese di calato*, les déboursés considérables du bail, on comprendra que des entrepreneurs doivent éprouver des pertes énormes, quand la pêche n'est pas heureuse.

Ces pertes s'accumulent avec d'autant plus de facilité, que l'espoir d'un meilleur succès entraîne presque toujours les spéculateurs malheureux à poursuivre, d'année en année, un gain fugitif, et à exposer souvent le reste de leur fortune jusqu'à ce qu'ils soient entièrement ruinés.

Les chances et les suites de ces sortes d'affaires peuvent, sous bien des rapports, être comparées à celles de certains jeux de hasard, qui parfois offrent des profits étonnans et rapides, mais qui sont presque toujours funestes aux personnes peu aisées, que l'avidité croissante du gain retient encore au jeu après un bénéfice même considérable, ou que l'espoir de recouvrer la somme perdue entraîne à une perte encore plus forte; or les fonds qu'on aventure dans des spéculations aussi périlleuses ne seraient-ils pas mieux employés à une manufacture, à la culture de quelque plante utile ?

TABLEAU

Des déboursés pour la pêche du thon en Sardaigne, et des résultats qu'elle a donnés pendant les trois dernières années.

NOMS DES TONNARES.	DÉPENSES FIXES ET FAITES D'AVANCE.			PRODUITS EN POISSONS.		
	CALATO.	FERMAGE.	TOTAL.	1823.	1824.	1825.
Porto Paglia.....	11,500 f.	21,540 f.	33,040 f.	1815	1526	906
Porto Scuso...	21,250	38,750	60,000	1977	1262	790
Isola Piana...?.....	16,500	27,500	44,000	1053	371	430
Cala Vinagra.....	16,250	6,525	22,775	193	484	330
Cala Sapone.....	13,750	7 p. 100 du produit.	13,750 plus 7 p. 100 du produit	536	451	369
Flumentorgiu.....	17,500	10,000	27,500	1206	1240	683
Le Saline.....	15,625	15,625	31,250	3680	1559	411

Le plus haut prix auquel puisse se vendre chaque poisson apporté sur la plage est de 9 à 10 écus sardes. On peut donc calculer aisément le produit des trois années.

Une seule tonnare a donné quelquefois jusqu'à 10,000 poissons et plus ; mais cette pêche paraît tendre depuis quelque temps à une diminution réelle, dont il est impossible d'assigner la cause.

Quelques personnes l'attribuent à la pêche des anchois et des sardines, nouvellement établie dans différens parages de l'île, qui priverait le thon d'une grande partie de sa nourriture ; d'autres ajoutent qu'il est effrayé par l'aspect de la nappe argentée,

que lui présentent les filets chargés de ces poissons.

On l'attribue aussi, et peut-être avec plus de fondement, aux nouvelles tonnares rétablies en Espagne, en Portugal et sur la côte de Barbarie. Cette opinion paraît appuyée par la remarque, faite dans le temps, que les plus abondantes pêches du thon, en Sardaigne, datent précisément de l'époque où les tonnares des pays dont nous venons de parler furent détruites par suite du tremblement de terre de Lisbonne.

Le thon de Sardaigne, salé ou préparé à l'huile, est expédié sur le continent et surtout en Italie, où il est très recherché dans les temps d'abstinence.

La pêche des anchois et des sardines est presque uniquement exploitée par des étrangers, et principalement par des Génois et des Siciliens. Elle ne rapporte à la Sardaigne qu'un très léger profit, qui se réduit au droit de pêche et de mouillage perçu pour l'état, et à la consommation des denrées faite par les pêcheurs. Cette pêche est très lucrative.

La troisième grande pêche est celle du corail. A l'exception de quelques habitans de l'île de Saint-Pierre, qui y prennent part, elle est aussi entièrement exploitée par des Génois et des Siciliens. L'état perçoit un droit sur cette pêche.

Les coraux sont abondans et d'une très belle qualité. A la fin de chaque campagne, ils sont transportés à Gênes ou à Livourne, pour y être façonnés.

Les bas-fonds de la Sardaigne, surtout depuis l'île de l'Asinara jusqu'à la Madeleine, et ceux de

Saint-Pierre et de Sant'Antiocho, fournissent la pinne-marine en assez grande quantité. La *gnacara* qu'on en tire est filée à Cagliari, où j'en ai vu une quantité suffisante pour en fabriquer des châles et des chapeaux ; des gants, faits de cette substance, sont assez communs dans l'île.

CHAPITRE II.

Emplois des différentes substances.

Mines. Les seules mines exploitées en Sardaigne sont celles de Monte-Poni et d'Arbus dont nous avons déjà parlé. Le plomb sulfuré est transporté en partie à Villacidro, où il y a une fonderie établie depuis long-temps ; le reste est vendu, sous la dénomination d'arquifoux, aux négocians de Marseille et aux potiers du pays.

Poterie. Depuis quelques années on a commencé à fabriquer de la poterie grossière, et à tirer parti des diverses argiles qui se trouvent en plusieurs endroits de l'île : on doit espérer que bientôt les Sardes emploieront ces matières pour faire de la poterie plus fine, et même de la faïence.

On peut en dire autant de la verrerie, puisque la Sardaigne a des forêts considérables, des sables très fins, des quartz très purs, enfin de la soude en abondance.

Alun. Autrefois les Sardes expédiaient au dehors l'alun qu'ils tiraient des grottes de Segariu et d'autres

lieux volcanisés, où il se forme naturellement. Ils peuvent encore l'y trouver en grande quantité et à bien peu de frais. Ces grottes ont beaucoup de rapport avec celles du Monte-Tolfa, et sont tapissées partout d'alumine sulfatée. On le réduit très facilement à l'état d'alun de commerce.

Sel marin.

Les étangs salés et les salines artificielles pratiquées près de la plage, quoiqu'ils soient encore susceptibles d'amélioration et d'un plus grand développement, sont d'une grande importance pour les finances royales.

Ils ont produit dans les quatre dernières années :

1821.....	176,297 f.	62 c.
1822.....	200,134	26
1823.....	185,891	31
1824.....	171,064	73

Le sel de Sardaigne est de très bonne qualité ; la plus grande partie est expédiée dans les états continentaux de S. M. On en vendait jadis une quantité considérable aux Suédois et aux Danois ; on doit regretter que ces nations aient perdu l'habitude de venir s'approvisionner de cette denrée en Sardaigne, car cette île en peut fournir trois fois plus qu'elle n'en exporte actuellement.

Safran et pâtes.

Le safran récolté annuellement est en grande partie employé dans les fabriques de pâtes ; celles de Cagliari jouissent d'une grande réputation qui paraît due à la manière dont elles sont préparées et surtout à la qualité du blé que l'on y emploie : on y fabrique également beaucoup d'amidon.

Ouvrages en paille.

Les paysannes des environs de Quartu et de Selargius vendent la plus grande partie des tamis dont on

se sert pour passer les farines ; elles les font avec des brins de paille d'orge posés parallèlement et soutenus à certains intervalles par des fils de lin. Ces tamis sont façonnés avec beaucoup d'adresse. Elles font également avec cette même paille une quantité de paniers, pour les grains et les farines.

Dans quelques lieux, et surtout dans le village de Sorso, on fait des cordages avec les feuilles du palmite. Les Sardes devraient aussi en fabriquer avec le spart et le chanvre ; cette branche d'industrie serait très avantageuse au développement de l'agriculture, et offrirait une grande ressource aux pêcheurs du thon, qui en font une consommation considérable.

Toile. A l'exception de la toile de ménage, que les femmes sardes font avec des métiers bien imparfaits, celle que vendent les marchands a toujours été tirée de l'étranger. Il paraît cependant que l'exemple donné par Madame la marquise de Villarios (1), commence à exercer une heureuse influence dans l'île ; car les métiers dont les villageoises se servent se perfectionnent de jour en jour, et tout annonce que cette branche d'industrie va être introduite dans les villes, où elle sera exploitée dans de grands établissemens. Ce sera une nouvelle ressource pour la classe désœuvrée, et surtout pour les agriculteurs, auxquels il importe de varier les produits de leurs terres.

Coton. Une manufacture d'étoffes de coton a été nou-

(1) Voyez ce qui a été dit page 292.

vellement établie à Cagliari ; elle doit prospérer, puisque le cotonnier peut se cultiver si facilement dans l'île.

La Sardaigne n'a pas une seule papeterie. Si les efforts faits jusqu'à présent par le gouvernement et par divers particuliers, pour en établir, ont été infructueux, c'est que l'on a toujours commencé, sur une trop grande échelle, des opérations qui ne doivent s'accroître que par degrés, et que le local a généralement été mal choisi. Papier.

L'établissement d'une papeterie serait lucratif pour quiconque l'entreprendrait avec la prudence requise. La qualité des chiffons de laine et de coton que l'on rassemble dans le pays étant triple de celle des chiffons de lin et de chanvre, les fabriques devraient peut-être se borner à faire du papier ordinaire, à moins que la paille qui est substantielle dans l'île, ou quelque autre matière végétale n'offre une nouvelle ressource pour le papier fin.

Les papeteries pourraient influer avantageusement sur la consommation de l'alun et des huiles sardes ; elles donneraient un nouvel encouragement à la fabrication du savon.

La fabrication de l'huile a fait depuis plusieurs années de grands progrès, parce que l'on a introduit l'usage de presser le marc à deux reprises, et d'en extraire ainsi une huile de qualité inférieure à la vérité, mais qui autrefois était absolument perdue. On doit attribuer à l'application de ce procédé l'augmentation considérable du nombre des oliviers dans les environs de Sassari. Les paysans tirent en Huile.

général leur huile à brûler de la graine de lentisque.

Savon. Cagliari et Sassari ont quelques fabriques de savon ; la quantité que l'on en fait est pourtant bien loin de suffire à la consommation annuelle. L'extension de ce genre d'industrie serait très importante pour l'île, en offrant un débouché plus facile aux huiles et aux soudes.

Bois. On commence à tirer parti des bois du pays pour la construction des maisons et des navires, et pour la menuiserie. On fait actuellement des armoires, des commodes, des chaises, et autres meubles qui sont façonnés aussi bien à Cagliari qu'ils le seraient par les ouvriers du continent.

Il est digne de remarque que, dans un pays où le liége croît si abondamment, on ne tire aucun parti de l'écorce de cet arbre, pour en faire des bouchons ; et cependant le vin s'exporte généralement en bouteille.

Tanneries. Les cuirs dont les campagnards font leurs chaussures, sont généralement tannés à Cagliari ou à Sassari, avec des feuilles de myrte : on a cependant établi dans ces deux villes des tanneries à l'instar de celles du continent mais elles sont insuffisantes aux besoins de la population.

Maroquineries. Il existe depuis peu d'années, en Sardaigne, de petites maroquineries. Celle qui est établie à Sassari paraît assez florissante ; on peut en dire autant des fabriques de chapeaux de feutre, et de bonnets de laine, qui sont nouvellement introduites dans la capitale de l'île.

Drap. Les capucins et les paysans font le drap dont ils

se vêtissent ; il y a aussi de petits ateliers dans quelques villages de l'intérieur. A ces exceptions près, tout le drap qui est employé à l'habillement des habitans de l'île vient du dehors : le royaume de Naples fournit annuellement à la Sardaigne pour plus d'un demi million de draps grossiers. Le manque de manufactures de draps peut en partie être attribué à la mauvaise qualité de la laine des moutons sardes (1).

La province d'Iglesias, et les villages de Santu-Lussurgiu, de Cuglieri et de Tempio, font un commerce assez actif en furesi, en tapis de laine, et en besaces (bertole).

Il est superflu d'entrer dans de plus amples détails sur l'industrie, et même sur l'état des arts en Sardaigne ; c'est pourquoi je termine ici ce chapitre. J'y joins un tableau succinct des exportations et des importations, en 1824.

Je préviens toutefois que je suis loin de considérer le résultat offert par les registres des douanes comme une donnée exacte pour connaître la richesse d'un pays ; car, les marchandises étant toujours importées en raison du nombre et des facultés des consommateurs, ceux-ci doivent avoir d'autres moyens de satisfaire à leurs besoins.

---

(1) Voyez ce qui a été dit page 444.

Extrait du Tableau Général de la Balance commerciale de la Sardaigne, année 1824.

	VALEUR DES MARCHANDISES.	
	IMPORTATION.	EXPORTATION.
	fr. c.	fr. c.
Armes	5,151 "	160 "
Bétail	2,000 "	70,809 " *(a)*
Bois et ouvrages en menuiserie	250,372 98	191,854 65 *(b)*
Bonneterie	125,105 46 *(c)*	363 98
Chanvre, linge fin et cordages	133,025 20	7,976 84
Chapeaux	56,708 50	108 "
Cotons, étoffes, toiles de coton ou de coton et fil.	1,032,693 59	636 25
Couvertures	8,074 80	
Dentelles	2,758 "	24 "
Drogues, épiceries, médicamens, substances propres à la teinture	660,236 22 *(d)*	53,198 85 *(e)*
Eaux, boissons, essences, liqueurs, eau-de-vie, vin et autres liquides	58,737 97	906,871 79 *(f)*
Grains, graines, légumes, farines et pâtes	160,514 42	272,825 19
Laines, draps, étoffes de laine et de poil	627,782 76	50,081 91 *(g)*
Marchandises diverses qui n'ont pas de catégorie particulière	323,589 13 *(h)*	134,472 90 *(i)*
Merceries, quincailleries et objets de mode en ce genre	203,338 61	498 "
Métaux, fer, plomb, étain, cuivre, etc	329,342 48	32,360 3 *(j)*
Or, argent (faux ou bon), bijoux, étoffes et ouvrages dorés, pierres précieuses	23,885 48	1,190 "
Papier et livres	113,586 66	54,218 45 *(k)*
Passementeries	20,598 39	9,968 "
Peaux naturelles, tannées et ouvrées	266,217 20	437,514 85 *(l)*
Poissons frais, secs, salés, marinés et fumés.	81,352 50	700,000 " *(m)*
Sels		150,000 " *(n)*
Soies, soieries et tissus de cette matière en tout genre	108,699 85	956 40
Sucreries, fruits verts et secs ou en compote.	23,039 57	2,351 94 *(o)*
Tabacs		50,000 " *(p)*
Toiles, de lin et de chanvre	215,460 "	162 "
Viandes, gibier, volaille, herbage, fromage, fourrage et semences	16,839 54	1,258,574 84 *(q)*
TOTAL	4,849,111 3	4,287,177 87

Droits perçus aux douanes : 997,232 f. 61 c.

Observations et développemens de quelques parties du tableau ci-contre.

(*a*) Bœufs, vaches, veaux et génisses, 28,000 f.; chevaux, 17,600 f. porcs, 24,000 f.

(*b*) Bois de construction, 185,000 f.

(*c*) L'établissement d'une manufacture de bonnets de laine va diminuer considérablement cette introduction.

(*d*) Anis, 25,000 f.; café, 200,000 f.; cacao, 10,000 f.; cire non travaillée, 39,000 f.; cire travaillée, 4,000 f.; poivre, 25,000 f.; sucre, 286,000 f.; vitriol, 10,000 f.

(*e*) Mousse pour la teinture, et un peu de cire et de miel.

(*f*) Huile d'olive, 24,800 f.; huile de poisson, 7,300 f.; vin, 650,000 f.

(*g*) Drap en laine de 3e qualité, pour 47,000 f., apparemment du fuersi et des tapis, ou bien du drap étranger réexporté?

(*h*) Plusieurs objets ont été introduits par contrebande. Les montres ne figurent que pour 320 f.

(*i*) Ongles et cornes, 43,000 f.; os, 15,000 f.; soude, 76,000 f.

(*j*) Plomb des mines de l'île, 15,000 f.

(*k*) Chiffons.

(*l*) Peaux salées, 385,000 f.

(*m*) Y compris les thons, les anchois et les sardines, qui ne paient point de droit.

(*n*) Sel vendu aux gabelles du Piémont.

(*o*) Il y a tout lieu de croire que la quantité de fruits exportés est plus considérable.

(*p*) Tabac vendu aux gabelles du Piémont.

(*q*) Fromages, 1,230,000 f.; lard, 14,000 f.

CHAPITRE III.

Ponts et Chaussées.

Ponts et chaussées.

Les Sardes qui, avant la fin du dix-huitième siècle, commençaient à sortir de l'état où les avait laissés le gouvernement Espagnol, et à goûter les belles institutions que la Maison de Savoie venait de créer chez eux, s'imposèrent volontairement, et selon toutes les formes voulues par les constitutions du pays, une contribution de 15,000 écus (72,000 fr.), pour l'établissement des routes dans l'île; car le besoin s'en faisait vivement sentir. On créa une junte générale, composée des trois premières voix des stamenti et de plusieurs fonctionnaires publics, et présidée par le vice-roi, pour veiller à l'administration des fonds; leur emploi fut placé sous la surveillance d'un censeur général.

Les premières années se passèrent en discussions sur le mode d'exécution; enfin il fut décidé qu'il y aurait deux routes principales, l'une du Levant,

l'autre de l'Occident, d'après la direction que chacune devait suivre en partant de Cagliari, pour se rejoindre à Sassari, après avoir, pour ainsi dire, formé une ceinture autour de l'île.

Un ingénieur Piémontais fut chargé en 1780 de rédiger les détails du projet, et d'en diriger l'exécution. Quelques ouvrages furent commencés du côté d'Oristano; mais les troubles qui survinrent en 1793 firent suspendre les travaux, et les fonds réunis dans la caisse particulière des ponts et chaussées reçurent une autre destination.

A l'époque du séjour de la cour en Sardaigne, l'on ne manqua pas de faire revivre ces projets, ou du moins celui d'ouvrir une communication entre les deux villes principales. On découvrit alors, ou, pour mieux dire, on reconnut avec plus d'attention les restes de l'ancienne voie romaine qui se montre encore par intervalles et d'une manière bien prononcée dans l'intérieur de la partie occidentale. On décida que l'on ferait renaître, s'il est permis de s'exprimer ainsi, cette ancienne route, en suivant scrupuleusement ses traces partout où elles étaient encore visibles, et en employant dans la construction la méthode dont les Romains s'étaient servis.

Le tracé de route qui résulta de ce plan n'eut pas beaucoup de rapport avec les besoins de la population actuelle; car il s'éloigne des villages, et fait des détours inutiles pour passer probablement sur les débris de pays anciennement habités. Quant au mode de construction en pavé, en gros galets, ou en pierres carrées, il n'est pas le plus commode pour les voyageurs.

Cependant les travaux furent exécutés avec une telle solidité (1), que l'on regretterait peut-être qu'ils n'eussent pas été continués, dans ces derniers temps, si on n'eût pas adopté un plan plus analogue aux besoins de l'île.

Vers la fin de 1820, sous le ministère du comte Balbo, le marquis d'Yenne, alors lieutenant de S. A. R. le vice-roi, demanda avec instance que le gouvernement reprît ces constructions ; il insista en même temps pour qu'on lui accordât quelques ingénieurs du corps du génie civil, ou des ponts et chaussées. Un de ces ingénieurs (2), envoyé dans l'île au mois de janvier 1821, fut chargé d'examiner l'état des choses, et d'en référer au gouvernement. Après une longue reconnaissance dans l'intérieur, dirigée sur tous les points principaux, il proposa 1° d'abandonner le projet de route autour de l'île, qui ne satisfaisait en aucune manière aux besoins du commerce et de l'agriculture; car il ne contribuait pas à ouvrir

(1) C'est M. le marquis Boyl, actuellement colonel du corps royal du génie en Piémont, qui fit les projets et fut chargé des travaux.

(2) M. le major Carbonassi, actuel directeur des travaux des ponts et chaussées en Sardaigne, est un ancien élève de l'école polytechnique; je lui suis redevable de beaucoup de ces petits services qui sont si utiles au voyageur. Je saisis également une occasion pour témoigner ma reconnaissance à M. le vice-directeur Musso, à MM. les ingénieurs Catella, Ceruti, Massia, Dervieux, etc., etc., et autres officiers du corps des ponts et chaussées, ainsi qu'à MM. les entrepreneurs. Leurs secours m'ont été utiles en plusieurs circonstances, et je n'en perdrai jamais le souvenir.

des communications avec l'intérieur; 2° de ne pas s'asservir plus long-temps à suivre une trace ancienne qui n'avait plus aucune utilité pour les villages actuels, et qui n'offrait pas la facilité d'envoyer des troupes dans les lieux où leur présence pouvait être nécessaire; 3° de reprendre le projet sur une plus grande échelle, en établissant un système de routes dont l'ensemble procurerait un débouché aux cantons les plus fertiles et les plus peuplés, vers le port et la plage les plus rapprochés; 4° enfin, de réunir toutes ces communications partielles par une grande route qui se dirigerait dans toute la longueur de l'île, entre Cagliari et Sassari.

Le gouvernement arrêta, en conséquence, 1° que la ville de Sassari et ses environs, jusqu'au village d'Ozieri, auraient une communication directe avec le port d'Alghero.

2° Que le Marghine inférieur, ou la partie centrale de l'ouest de l'île, aurait un débouché vers Oristano, et que le Gocéano en aurait un vers Orosei; enfin, que deux autres routes, se réunissant entre elles, ouvriraient une communication transversale vers la côte orientale, jusqu'à Orosei.

3° Que le canton d'Ozieri communiquerait avec la ville de Bosa, et que celui de Tempio, capitale de la Gallura, aurait son débouché sur Castelsardo d'un côté, et de l'autre sur Ozieri, et par suite avec Bosa.

4° Que la ville d'Iglesias communiquerait d'un côté avec Portoscuso, port le plus voisin, et de l'autre avec celui de Cagliari.

5° Que l'Ogliastra aurait son débouché par la vallée de la Trexenta, en se dirigeant vers Cagliari d'un côté, et sur la plage de Tortoli de l'autre.

6° Que le canton de la Marmilla, extrêmement fertile, serait ouvert du côté d'Oristano.

7° Enfin, qu'une route principale, dirigée de Cagliari à Sassari, réunirait toutes les communications relatives seulement à un intérêt local.

L'exécution d'une partie de ce vaste projet fut adjugée, en 1822, pour quatre millions de francs; on appliqua au paiement des travaux, le donatif ordinaire de 15,000 écus (72,000 fr.), et le donatif extraordinaire de 60,000 fr. que la Sardaigne payait au roi avant son avénement au trône. Plusieurs ingénieurs et employés subalternes furent chargés, sous la direction de l'auteur du projet, de diriger et de surveiller les travaux.

Un bureau central fut établi à Cagliari; deux capitaines ingénieurs, chacun avec deux lieutenans, et un nombre proportionné d'adjudans, furent placés à la tête des travaux des deux caps. L'intendant général des finances préside le conseil chargé du détail du service; cependant la junte générale a la haute administration.

Les travaux commencèrent au mois de novembre 1822, et dans l'intervalle de deux campagnes, qui ont eu lieu seulement en hiver et au printemps afin d'éviter les fortes chaleurs et la saison des intempéries, l'on a ouvert 120,000 mètres de la route principale, achevé la moitié de cette longueur, et dressé les projets de la totalité de cette route : sa

longueur sera de 234,000 mètres de Cagliari à Porto-Torres, dans le nord de l'île.

Si l'on continue à suivre les opérations avec la même activité, cet ouvrage pourra être cité parmi ceux qui ont été exécutés avec le plus de promptitude, surtout si l'on a égard au peu de moyens que le pays offre pour ces sortes de travaux (1). La route a 7 mètres de largeur; il y a un empierrement avec gravelage. Les ponts se construisent généralement en pierres piquées. La traverse des montagnes, dont le point culminant est à 700 mètres au dessus du niveau de la mer, ne présente pas des pentes supérieures à 7 mètres sur cent; et même bien peu de rampes ont une inclinaison aussi forte.

En général, le terrain coupé par la route se compose de roches calcaires, ou volcaniques et trachytiques; ou de terres provenant de la décomposition de ces diverses formations; mais le terrain calcaire domine.

Ecoles de mathématiques.

On a profité du séjour prolongé des ingénieurs dans l'île, pour établir deux écoles de mathématiques élémentaires, l'une au Cap méridional, l'autre au Cap septentrional: on y instruit les jeunes gens, pour les mettre en état d'aider les ingénieurs des

(1) L'exécution de cette entreprise a été confiée à une société d'habiles entrepreneurs connus pour la plupart fort avantageusement par les travaux des fameuses routes du Simplon et du Mont-Cenis.

ponts et chaussées ; l'étude du dessin, de l'architecture, de la géométrie descriptive, et des diverses applications de ces sciences au service auquel on destine les élèves, est suivie conjointement avec celle des mathématiques pures.

Ces écoles, ouvertes pendant la suspension des travaux, sont dirigées par les ingénieurs eux-mêmes ; elles auront sans doute le résultat le plus heureux pour l'île : car, à l'exception des officiers d'artillerie indigènes qui, pendant le séjour de la cour dans l'île, mirent à profit leurs premières études pour acquérir des connaissances nouvelles et pour instruire leurs compatriotes, les Sardes ne connaissaient des mathématiques que les premières propositions d'Euclide, enseignées dans les deux Universités avec le cours ordinaire de philosophie.

D'après les renseignemens que m'ont fournis les professeurs, quelques uns de ces jeunes gens, qui sont au nombre de 30, font concevoir les meilleures espérances (1); ils pourront devenir de bons ingénieurs, s'ils vont perfectionner leur instruction à l'Université de Turin. Ce fait prouve qu'il suffit de mettre la science en contact avec l'homme, pour qu'il en saisisse les élémens, et qu'un peuple distingué

(1) Ils ont déjà commencé les études de l'application de l'algèbre à la géométrie, et, dans leurs opérations pratiques, ils seraient dans le cas de faire tous les calculs relatifs aux tracés des routes ; ce qui les rend déjà de quelque utilité pour les ouvrages qu'ils commencent à surveiller.

(*Note communiquée.*)

par sa vive et brillante imagination, peut aussi s'adonner avec fruit à l'étude des sciences rationnelles.

Poste aux lettres.

La poste aux lettres forme, dans tous les états de l'Europe, une branche du revenu public; en Sardaigne c'est le contraire, car elle coûte plus qu'elle ne rend; elle doit donc être rangée simplement parmi les établissemens d'utilité publique.

Elle fut fondée dans l'île, en 1739, sur les remontrances du *stamento militaire*. Ce service est placé sous la direction de l'intendant général des finances. Il y a un directeur général des postes à Cagliari, et un autre à Sassari; ils sont indépendans l'un de l'autre, et seuls chargés de verser au trésor le produit de la taxe des lettres qui viennent du continent, ou qui y vont. Celles de l'intérieur de l'île y circulent gratis, et l'on use amplement de cet avantage, comme on le verra dans le tableau ci-après.

Dans le commencement, des directeurs particuliers furent placés seulement dans les villes d'Oristano, Bosa et Alghero; peu à peu on en a mis à Iglesias, et dans tous les villages où passent les courriers.

La poste ne parcourut d'abord que la route du couchant; mais dans les premières années du séjour de la cour dans l'île, sur les instances de S. A. R. le duc de Genevois, une ligne du levant fut établie en 1802; l'une et l'autre ont pour points extrêmes Cagliari et Sassari, et partent et arrivent une fois la semaine.

Les lettres destinées pour le continent ne partent

que le samedi, de 15 en 15 jours, ou vingt-six fois dans l'année; elles n'arrivent que vingt-quatre fois, et assez irrégulièrement. Les goëlettes de la marine royale sont chargées de ce service; elles partent toujours de Gênes, et sont dirigées sur Porto-Torres, où elles déposent leurs paquets, à moins que le mauvais temps ne les forcent d'aborder à l'île de la Madeleine, ce qui arrive assez souvent. Les capitaines doivent dans ce cas expédier le paquet à Sassari, par la province de Gallura, en passant par Tempio, et ensuite aller à Porto-Torres, seul lieu où est embarquée la malle qui part.

Les lettres venant du continent sont portées de Porto-Torres à Cagliari par une compagnie de gens à cheval; on les nomme les *Trente-et-Un*. Ce service, qu'ils font pour un prix assez modique, les exempte des corvées personnelles et autres, auxquelles la classe inférieure est assujettie. Chacun d'eux a un numéro qui répond à un jour du mois; il faut qu'il parte à l'instant, lorsque le quantième de l'arrivée de la goëlette coïncide avec son numéro. Une chose digne de remarque, c'est la vélocité avec laquelle ces hommes font le trajet de l'île; souvent ils parcourent en deux jours la distance de 53 lieues, qui sépare Porto-Torres de Cagliari. Ils ne changent pas de cheval en route, quoique l'animal soit ordinairement chargé d'un poids de 84 kilogrammes, sans compter le conducteur; celui-ci se fait porter pendant les trois quarts de la journée; il ne met pied à terre que dans les montagnes.

Les états fournis, pendant plusieurs mois de suite,

par les directeurs des bureaux de poste de l'île, font connaître avec exactitude le nombre des lettres distribuées annuellement (1).

LETTRES ADRESSÉES AUX FONCTIONNAIRES.		LETTRES ADRESSÉES AUX PARTICULIERS.		TOTAL.	OBSERVATIONS.
Simples.	Doubles ou paquets.	Simples.	Doubles.		
43,952	22,392	280,960	17,284	364,588	

(1) La position de mon logement au dessus du bureau de la poste de Cagliari, m'ayant pendant long-temps mis en état de pouvoir observer la distribution des lettres venues de l'intérieur de l'île, j'ai acquis la certitude que les majolis et les religieux sont les personnes qui, proportion gardée, en reçoivent davantage. Il n'est pas rare d'en voir s'éloigner de la grille avec une poignée de lettres toutes à leur adresse; aussi attribue-t-on à ces correspondances une grande partie des intrigues qui ont lieu entre les hommes turbulens des villages et les officieux et interessés de la ville, ainsi que la prompte et générale circulation des nouvelles souvent les plus absurdes, enfantées ordinairement par l'oisiveté ou le dessein de nuire, et répandues dans toute l'île par l'ignorance et la malice.

FIN DU SIXIÈME ET DERNIER LIVRE.

Tableau des poids et mesures en usage dans l'île de Sardaigne, comparés avec le système décimal et métrique.

POIDS.

	Kilogrammes.
Once sarde	0,03387
Livre de 12 onces	0,40650
Cantaro de 100 livres	40,65000
Cantaro de 104 livres de Cagliari	42,27600

MESURES.

		Mètres.
LINÉAIRES.	Palme sarde	0,26250
	Canne de 10 palmes	2,62500
	Trabuc sarde de 12 palmes	3,15000
	Trabuc de Piémont de 11 palmes 3/4	3,08250
		Hectares.
AGRAIRES.	Imbuto (mesure de surface)	0,02491
	Corbula de Sassari	0,09966
	Starello de Sassari de 8 imbuti	0,19933
	Starello de Cagliari, ou muid (moggio).	0,39867
	Rasière	1,39535
	Un millier de vignes en carré	0,17248
	Un millier d'oliviers en carré	11,05562
		Litres.
DE CAPACITÉ pour LES LIQUIDES.	Quartuccio (quarteron)	0,35000
	Quartana de 12 quarterons	4,20000
	Pinte de 2 mezzette	1,00000
	Quartière de 5 pintes	5,00000
	Tonne de vin (botte) de 500 pintes	500,00000
	Mesure d'huile d'Alghero	9,60000
	Barrique d'huile de 8 quartiers	33,60000
		Litres.
DE CAPACITÉ pour LES GRAINS.	Imbuto (mesure de capacité)	3,07500
	Corbula de Sassari	12,30000
	Starello de Sassari	24,60000
	Starello de Cagliari, ou muid (moggio).	49,20000
	Rasière de 3 muids et demi	172,20000

TABLEAU GÉNÉRAL

De toutes les Monnaies qui ont cours dans l'île de Sardaigne (1825).

NATIONALES.

MÉTAL.	NOMS.	LIVRES SARDES. l. s. d.
Or	Carlin	26 5 0
	1/2 Carlin	13 2 6
	Doppietta	5 5 0
	Écu	2 10 0
Argent	1/2 Écu	1 5 0
	1/4 d'Écu	0 12 6

OBSERVATIONS.

La Livre sarde n'existe point en monnaie, elle se compose de 4 Réaux, et vaut par conséquent 1 f. 92 c. de France.
Le Réal vaut 48 c.
Et le Sou 9 c. 6/10mes

MÉTAL.	NOMS.	LIVRES SARDES. l. s. d.
Billon (Cuivre aig.)	Réal	0 5 0
	1/2 Réal	0 2 6
	Sou	0 1 0
Billon (Cuivre)	1/2 Sou	0 0 6
	Cagliarese	0 0 2

ÉTRANGÈRES.

OR.

LIEUX.	NOMS.	LIVRES SARDES. l. s. d.
Savoie	Double neuve	15 3 0
	Id. de 1816	10 12 6
	Id. 1/4	10 0 8
Allemagne	Ducat de Hongrie	6 3 2
Angleterre	Guinée	13 15 0
	Doublon frappé	11 0 6
Espagne	*Id.* de 1772	10 18 4
	Id. frappé au marteau	10 17 2
France	Louis	13 10 0
	Doublon	11 0 6
Gênes	Sequin	6 5 3
Hollande	Ducat	6 3 8
Milan	Doublon (neuf)	10 6 6
	Once de 6 ducats	11 13 4
Naples	Doublon de 4 ducats	9 2 2
	Sequin de 2 ducats	4 11 2
	Doublon (vieux)	17 4 8
Portugal	*Id.* (neuf)	67 5 0
	Id. 1/2	23 12 6
	Doublon	10 16 0
Rome	Sequin	6 8 0
	Écu d'or	4 19 2
Sicile	Once de 3 ducats	6 16 8
	Doublon	10 16 1
Toscane	Sequin	6 5 5
	Doublon	11 0 6
Venise	Sequin	6 8 9
	Ducat d'Autriche et de Cologne	6 9 4
Vienne	*Id.* de Hong.(Kemnitz)	6 4 8

N. B. Les pièces de 20 livres neuves de Piémont, ainsi que celles de France et de l'ancien royaume d'Italie, dites *napoléon*, ne sont point admises dans le commerce, et n'ont aucun cours dans l'île.

ARGENT.

LIEUX.	NOMS.	LIVRES SARDES. l. s. d.
Savoie	Écu dit de 3 l. 12 s.	2 10 0
	Id. 1/2	1 17 8
	Id. 1/4	18 10
	Piastre frappée au coin	2 17 0
	Id. au marteau	2 16 0
Espagne	*Id.* nouvellement battue en 1774, avec les colonnes	2 8 0
	Id. sans colonnes	2 5 6
	Écu de 6 f.	2 2 4
France	*Id.* (vieux)	2 2 8
	Id. avec 3 Bours de lis	3 1 10
	Id. avec 2 couronnes	3 4 2
	Couronne	4 3 8
Gênes	Écu de S. Jean-Bapt.	2 4 6
	Ducat	3 10 6
Milan	Philippe	1 1 10
	Écu de 13 Carlins	2 19 0
Naples	*Id.* de 12 Carlins	2 13 8
	Id. de 10 Carlins	2 4 8
	Ducat	3 7 10
	Écu de 10 Paoli	2 16 4
Rome	Teston (vieux)	0 17 10
	Id. de 1740, et rétabli par Benoît XIV	0 17 0
Sicile	Écu de 12 Tarins	2 13 8
	Ducat	3 9 4
Toscane	Francescone	2 18 2
	Pièce de la Rose	2 15 10
	Ducat	3 10 6
Venise	Justine	3 1 10

N. B. Pour les pièces de 5 livres neuves de Piémont, et celles de 5 francs de France, et du ci-devant royaume d'Italie, même observation que pour celles de 20 francs.

PAPIER-MONNAIE.

Billet de 5 écus. — Billet de 10 écus. — Billet de 20 écus.

LISTE

Des principaux auteurs qui ont successivement parlé de la Sardaigne, ou des écrivains qui appartiennent à cette île.

N. B. Les dates indiquent généralement l'époque à laquelle les auteurs écrivaient. Les noms italiques indiquent les auteurs sardes.

	Années av. J.-C.
Hérodote,	450
Aristote,	338
L'auteur *De Mirabilibus*,	338
Eratosthenes, *ap. Strab.*,	228
Polybe, hist.,	146
Cicéron, *pro Scauro*,	106
Idem, Lettres famil.,	106
César, Guerre civile,	100
Pansa (Hirtius), Guerre d'Afrique,	96
Salluste,	86
Varron,	70
Tite-Live,	59
Diodore de Sicile,	45
Ovide, Fastes,	43
Denis d'Halicarnasse,	35
Velleius Paterculus,	19
Strabon, Géograph.,	19
Horace,	15
	Après J.-C.
Pomponius Mela, *de Situ orbis*,	42
Lucain, Pharsale,	57
Dioscorides, Plantes,	50-64
Pline, Hist. nat.	74
Silius Ital., Guerre punique,	79
Martial, Epig.,	83
Tacite, Annales,	97
Plutarque, Vie de Tib. et Cai. Gracchus,	101

	Après J.-C.
Florus, Hist. rom.,	102
Suétone, Vie d'Octave,	104
Appien, Guerre civile,	130
Ptolémée, Géograph.,	140
Pausanias, Phocide,	150
Solin, Hist.,	194
(Tables Théodosiennes),	208
Elien, *Var. hist.*,	218
Dion Cassius,	220
Justin,	250
Aurelius Victor,	347
Prudence, contre Symmaque,	348
Lucifer, évêque de Cagliari,	371
Eusèbe, évêque de Verceil,	371
Claudien, *Bell. Gild.*,	440
Itin. d'Antonin,	450
Martianus Capella,	450
Salvianus, *de Ver. Jud. et prov. Dei*,	450
Simplicius, Comment. sur Aristote,	490
Cassiodore,	500
Code Justinien,	534
Procope, Guerre des Vandales et des Goths,	555
S. Grégoire, Épîtres,	594
S. Isidore, Origines,	613
Bochart, Géog. sacrée,	628
Anastase, Vie des Pontifes,	869

Après J.-C.

Zonare, Annales, 1120
Eustathe, *ad Dionys.*, 1190
Innocent III, ap. Baluzium, 1198
Dante, Enfer et Purg., 1321-1336
Villani, Hist. de Florence, 1348
Fazio degli Uberti, *Dittamondo*, 1356
Leonzio, 1364
Landini, Comm. du Dante, 1390
Benvenuto da Imola, Comm. du Dante, 1473
Volterrano, Rafaello, 1451-1522
Scaliger Jules, *Op. var.*, 1528
Giustiniani (Agost.), Hist. de Gênes, 1537
Salazar, Hist. d'Espagne, 1552
Mattioli, Commentaires de Dioscoride, 1544
Olives, Commentaires sur la Carta de Logu, 1567
Blanca, Hist. d'Espagne, 1588
Fara, *de rebus Sardois*, 1580
Mercator, Tables, 1580
Zuriata, Annales d'Espagne, 1588
Mariana, *idem*, 1592
Baronius, Annales ecclés., 1596
Gruter, Inscript., 1601
Carillo, Relation au roi d'Espagne, 1612
Esquivel, Relat. des corps saints, 1617
Cluvier, Sardaigne ancienne, 1619
Porcacchi, Iles fameuses, 1620
Bonfant, *Triumpho de los Santos*, 1635
Tassoni, Secchia rapita, 1635
Manca del Prado, Philosophie d'Aristote, 1636
Dexart, Chap. des Cortès, 1637
Salvator Vital, différens ouvrages, 1639
Vico, Hist. générale de Sardaigne, 1639
Farina, médecin sarde, 1650

Après J.-C.

Majolini Bisaccioni, Description du monde, 1659
Aleo, capucin, Histoire du temps, 1668
Ranconi, Annales de Pise, 1682
Brugnara, Poésies, écrivait avant 1683
Gronovius, Trésor d'Antiquités, 1694-1695
Grævius, *Id.* 1700
Ferreras, Hist. génér. d'Espagne, 1700
S. Philippe Bacalar, différens ouvrages, entre autres la Sard. paranymphe de la paix, 1700-1714
Aquenza, sur l'intempérie, 1702
Albella, géomètre, 1728
Muratori, *Rer. ital. script.*, 1723
Idem, *Ant. medii ævi*, 1738
Mattei, *Sard. sacra*, 1761
Robertson, Hist. de Charles-Quint, 1769
Stefanini, *de veteribus Sard. laudibus*, 1773
Germanes, Hist. de Corse, 1774
Cambiagi, Hist. de Sard. 1775
Gemelli, *Rifiorimento della Sardegna*, 1776
Cetti, Hist. nat., 1774-1777
Gazzano, Hist. de Sard., 1777
Manca dell'Arca, Agricult. sarde, 1780
Purcheddu, Trésor de la Sardaigne, 1779
Cossu, Notices sur Cagliari, Sassari, etc., 1780-1783
Simon, Plantes, poëme, 1785
Galanti, Descript. du roy. de Sardaigne, 1782
Madao, plusieurs ouvrages, 1787
Dettori, Triomphe de la Sardaigne, 1793
Leo, sur l'intempérie, 1801

Après J.-C.

Azuni, différens ouvrages, 1802
Valle Raimondo, Tonni, poëmes, 1802
Mamelli, Traduction de la Carta de Logu, 1805
Sismondi, Républiques italiennes, 1807
Masala, Sonnets sur la Sardaigne, 1808
Bossi, Hist. d'Espagne, 1810
Porru, Grammaire sarde, 1811
Galt, Voyages, 1812
Tomaso Napoli, une Carte et plusieurs brochures sur la Sardaigne, 1814
Raoul Rochette, Hist. des colonies grecques, 1815
Fois, des délits et des peines, 1816
Baille, Mém. sur les antiq. de la Sardaigne, 1810-1821
Llorente, Inq., d'Espagne, 1818
Münters, Dissertat. sur des idoles, 1822
Mannu, Hist. de Sard., 1825
Mimaut, Sardaigne ancienne et moderne, 1825

NOTICE

SUR LES PRINCIPALES MALADIES

QUI RÈGNENT DANS L'ILE DE SARDAIGNE;

COMMUNIQUÉE PAR M. LE DOCTEUR MORIS, PROFESSEUR DE CLINIQUE A L'UNIVERSITÉ DE CAGLIARI.

§ Ier. DE L'INTEMPÉRIE.

QUELQUES cantons de la Sardaigne sont salubres dans toutes les saisons; d'autres, au contraire, cessent de l'être à certaines époques de l'année; ce sont ceux qu'on appelle dans l'île *intempérieux* (1), c'est-à-dire sujets à des variations de température qui occasionnent des maladies.

Il convient de commencer par la description des lieux qu'on désigne sous le nom d'intempérieux, parce que ces notions peuvent seules conduire à la connaissance des causes sur lesquelles on a disputé long-temps,

Lieux intempérieux.

(1) J'ai cru devoir conserver les mots *intempérie* et *intempérieux*, quoique l'un n'appartienne pas à la langue française, et que l'autre ait une acception différente de celle qu'on lui donne ici. Ils sont locaux et pourraient difficilement être remplacés par d'autres.

et qui sont encore un objet de contestation en Sardaigne.

Dans le Cap méridional de l'île, on remarque principalement comme lieux intempérieux, la campagne située entre Capo Terra et les étangs de Cagliari. La plus grande partie de ce terrain consiste en marais qui, en se desséchant, laissent le sol entièrement découvert en quelques endroits.

La plaine très fertile de Pula est aussi intempérieuse; son sol argileux, et qui renferme divers enfoncemens, est en grande partie inculte et submergé en plusieurs lieux, pendant l'hiver, par les eaux qui coulent du Monte Santo. Elle est exposée aux vents de sud et d'est; des montagnes l'abritent en grande partie contre les vents du nord, et surtout contre le nord-ouest.

Teulada peut être compris dans la même classe. Les eaux du torrent qui passe dans le voisinage croupissent en été dans des cavités, lorsque le reste de son lit est à sec. On doit en dire autant de Flumini-major.

Les environs du golfe de Palmas présentent des étangs salés; une assez grande surface de terrain y est submergée pendant l'hiver et le printemps; c'est ce qui arrive aussi aux environs de Porto Scuso et de Porto Paglia.

Oristano est entouré de plusieurs étangs considérables.

A Bosa, les eaux de la mer remontent dans le lit du fleuve, qui déborde, et convertit ainsi une partie de ses rives en étangs.

Dans le Cap septentrional, la plaine de la Nurra contient une portion de terrain inondée, au printemps et surtout en hiver, par les eaux qui viennent des montagnes voisines. On y voit aussi des étangs qui séchent en grande partie en été.

Dans la plaine de Porto-Torres, presque entièrement

inculte, on remarque plusieurs enfoncemens remplis d'eau en hiver; et près de l'embouchure du fleuve de Torres, il y a également des eaux stagnantes.

A Longo Sardo, de petits étangs sont formés par les eaux que la mer y jette lorsqu'elle est orageuse, et qui ne trouvent pas d'écoulement.

Dans la campagne voisine de l'embouchure du Coguinas, dans celle de Val-de-Liscia, à côté du fleuve de ce nom, et dans les champs qui entourent le golfe d'Assequena, on rencontre des fonds remplis d'eau en hiver et au printemps, et marécageux en été.

Terranova est située au fond d'un vaste golfe, et à l'extrémité d'une plaine entourée d'étangs salés. Le sol en est très marécageux, surtout en hiver et au printemps.

Siniscola, Orosei, Muravera, et autres points de la côte du Levant, où les rivières débouchent dans la mer, présentent aussi des étangs ou une assez vaste surface marécageuse pendant une grande partie de l'année.

Dans l'intérieur de l'île, on remarque parmi les lieux intempérieux, le Campidano de Samassi, qui est très argileux; le terrain y est, en plusieurs endroits, inculte, et dans d'autres, submergé pendant assez longtemps. Il en est à peu près de même du Campidano d'Ales.

Le Campo di Sant' Anna, depuis le Rio d'Oristano, près d'Uras, jusqu'à Fordungianus, est une plaine de surface inégale, où les eaux des pluies s'arrêtent longtemps dans des espèces de bassins, que les ruisseaux ou torrens achèvent de remplir, et qui forment autant d'étangs en été, quand l'écoulement cesse, et que le dessèchement est tardif.

On peut en dire autant de la plaine de Ghilarza, de Pauli-Latino, et de la Tanca.

Le Campo Giavesu, près de Bonorva, est une plaine en grande partie inculte où l'eau, faute d'issue, devient stagnante.

Campo Lazzaro et Campo d'Ozieri, à peine cultivés dans quelques lieux, sont aussi marécageux.

Il existe encore sur d'autres points de l'île des enfoncemens et des terrains incultes, ou submergés en hiver et au printemps : la plupart des lieux intempérieux manquent d'arbres et même d'arbrisseaux (A).

La surface du sol, le long du littoral surtout, est à peine élevée au dessus du niveau de la mer; il y a même des fonds qui sont plus bas. Dans plusieurs de ces endroits, l'inclinaison du terrain est presque nulle.

Ces traits et les particularités que l'on vient de rapporter, distinguent les régions intempérieuses de celles qui ne le sont pas.

Caractères de la maladie.

La maladie propre à ces cantons se présente sous l'aspect d'une fièvre intermittente, rémittente simple ou pernicieuse, et le plus souvent sous celui d'une fièvre continue. Voici les symptômes les plus importans qu'on y observe :

Les malades se plaignent d'un sentiment de tension et de plénitude à l'épigastre, ou dans d'autres régions de l'abdomen. Presque toujours, par la pression de ces parties, et quelquefois même sans les comprimer, ils éprouvent des douleurs plus ou moins vives. La langue est rouge sur ses bords et à sa pointe, enduite souvent de mucus à sa base et au centre; d'autres fois elle est rouge et embrasée sur toute sa surface.

La respiration est ordinairement difficile ; il y a soif, aridité de peau, chaleur forte, pouls petit et fréquent, céphalalgie, abattement, sentiment de contusion dans les articulations et aux extrémités, météorisme, constipation; les déjections sont mucoso-bilieuses. Il s'ensuit, dans le progrès de la maladie, le

délire, la stupeur, la fuliginosité de la langue, et presqu'un état d'insensibilité; ces symptômes varient généralement entre ceux du plus faible degré de la fièvre adéno-méningée ou méningo-gastrique, et le plus haut degré de la fièvre adynamique ou ataxique de M. Pinel (gastro-entérites plus ou moins graves de M. Broussais). Pour ce qui concerne le type de la fièvre, on remarque que la tendance de celle-ci à l'intermittence est en raison inverse de la force du soleil (B). On voit assez fréquemment que les fièvres périodiques, graves ou négligées, passent à la continuité, et que les fièvres continues, lorsque la maladie est bien avancée, s'approchent des intermittentes ou rémittentes. La durée en varie selon l'intensité et le traitement; quelquefois elles deviennent chroniques ou laissent après elles des obstructions du foie et de la rate. C'est ordinairement quelques jours après l'infection que la fièvre se déclare.

On trouve à l'ouverture du cadavre des traces d'inflammation dans le ventricule ou dans les intestins grêles, et souvent dans tous les deux; c'est-à-dire que leurs membranes muqueuses sont plus ou moins rouges, dans une partie plus ou moins étendue. Cette rougeur est parfois d'une teinte vive, souvent violacée ou brune; et fréquemment, dans les intestins, cette membrane est épaissie et couverte de mucus chargé de bile; elle se présente aussi quelquefois ramollie dans son tissu, et presque gélatineuse, avec usure, mais très rarement ulcérée.

D'autres fois, et ordinairement après les fièvres les plus violentes, on observe, dans certaines parties, l'inflammation de toutes les membranes gastro-intestinales. L'on a vu les intestins adhérens les uns aux autres par des bandes de substance albumineuse, l'effusion de pus dans la cavité du péritoine, l'inflammation

du péritoine, du mésentère surtout, et la gangrène du grand épiploon ; d'autres fois, on a remarqué celle de quelque anse intestinale, pendant que le reste présentait une rougeur vive ou des points noirâtres ; le foie ordinairement plus dur et plus volumineux, la rate presque toujours ramollie. On a vu aussi, mais très rarement, l'inflammation des membranes du cerveau, arachnoïde et pie-mère, dont les vaisseaux offrent souvent une dilatation manifeste avec congestion ; quelquefois encore on a remarqué l'inflammation de la moëlle épinière et celle des poumons.

Traitement. Tel est l'aspect que présentent les cadavres des individus morts de l'intempérie. D'après de pareils symptômes, on peut établir que l'inflammation gastro-entérite fournit la condition morbide la plus remarquable dans cette maladie (D); aussi c'est principalement en combattant cette inflammation qu'on obtient, dans le traitement, le succès le plus prompt et le plus heureux ; c'est pourquoi on retire un grand avantage de la diète absolue, des boissons mucilagineuses ou acidulées, des laxatifs (E), des lavemens, des fomentations ou des cataplasmes émolliens, de l'application des sangsues sur le ventre, et quelquefois de la phlébotomie. On a recours aussi avec succès aux vésicatoires, lorsque l'inflammation a été modérée. Rarement il arrive que le médecin ait à lutter contre de plus graves affections de la gastro-entérite, ou de celles du foie et de la rate. Lorsque la fièvre est continue, il faut pour l'ordinaire suivre le traitement indiqué jusqu'au terme de la maladie. D'autres fois, l'inflammation étant assez modérée, et la fièvre, par un calme plus notable entre les exacerbations, s'approchant des rémittentes, ou devenant rémittente ou intermittente, on achève, en été surtout, la guérison par les amers, entr'autres par le quinquina ; on voit la fièvre

périodique céder aussi bien que la continue, et disparaître par le même traitement.

Dans quelques unes de ces fièvres, et principalement dans les fièvres d'intempéries, quelle qu'en ait été la cause, surtout lorsqu'en automne c'est le miasme qui les a produites, il faut, après les premiers paroxismes, recourir promptement au quinquina (F).

D'après ces observations on doit conclure que le traitement le plus avantageux dans l'intempérie de Sardaigne se combine avec celui qui est pratiqué généralement en pareilles maladies. On peut en dire autant du résultat et de l'analyse des symptômes et des altérations que présentent les cadavres. Les observations faites par les médecins, en des climats et des lieux analogues à ceux de la Sardaigne, nous en fournissent des preuves incontestables; il s'ensuit donc que l'intempérie de cette île n'a de singulier que le nom; il n'en pouvait pas être autrement; les localités appelées intempérieuses à cause de leur nature, ne devaient donner lieu qu'aux mêmes maladies qui sont produites partout où se rencontrent les mêmes circonstances; cependant l'intempérie a été envisagée ici sous des points de vue si variés, elle a été attribuée à des causes si différentes par les auteurs qui en ont traité (G), que l'opinion générale n'est point encore assez fixée à cet égard.

Après avoir reconnu la nature des lieux intempérieux, ainsi que celle des affections connues dans l'île sous le nom d'intempéries, il ne sera certainement pas difficile d'en déterminer les causes; d'abord la condition du sol, dans les lieux intempérieux, nous porte à établir que sa surface, long-temps occupée par l'eau stagnante où tant d'animaux et de végétaux meurent et pourrissent tous les ans, doit être riche en principes organiques; ceux-ci

doivent s'y dégager, et l'air en être corrompu. Telle est sans doute la cause principale de l'intempérie; aussi les circonstances particulières dont je vais parler, et sous l'influence desquelles on en est atteint de préférence, le prouvent de manière à ne pouvoir plus en douter. L'intempérie commence ordinairement au mois de juin et finit en novembre; elle peut avancer ou retarder en raison de la disposition du sol dont j'ai parlé. Elle est plus forte dans les points qui ont été plus long-temps submergés par les eaux, dans les régions plus basses, plus exposées aux vents méridionaux, et dans celles qui sont moins cultivées. Lorsque la chaleur atmosphérique a diminué, la surface de la terre est appauvrie dans ses principes organiques, et lorsque les bas-fonds sont couverts par une plus grande quantité d'eau, la maladie cesse; le renouvellement des mêmes causes produit chaque année les mêmes effets. Après le labourage des terres, on en est plus facilement infecté, parce qu'alors on est exposé à la force du soleil, qui décompose les principes organiques que la terre recélait.

On observe, en Sardaigne, ce que les voyageurs rapportent d'autres contrées, que la première eau de pluie qui tombe après les longues sécheresses de l'été dans les lieux malsains, est dangereuse pour les hommes et les animaux (H). Après ces pluies l'exhalaison, ainsi que l'intempérie, augmentent. Les cantons intempérieux sont ordinairement les plus fertiles, parce que l'argile, qui abonde dans la plupart, est de tous les terrains celui qui peut supporter la plus grande proportion d'humus. C'est ce même terrain, qui ne laisse point pénétrer l'eau profondément, mais qui la conserve à sa surface; ce qui produit le sol fangeux, et ces petits étangs qu'on y voit aussitôt que la pluie est tombée (J). Enfin, les habitans des cantons

intempérieux sont moins sujets à l'infection ; l'habitude de vivre dans ces lieux doit certainement diminuer chez eux la prédisposition ; mais l'on doit aussi accorder beaucoup aux soins qu'ils ont de maintenir leur corps toujours à l'abri de l'impression des miasmes ; tous portent des vêtemens de laine, qu'ils conservent même en été.

Causes générales de la maladie.

Je dois faire observer que, vers la fin de l'été, dans plusieurs des lieux dont j'ai parlé, le sol se dessèche entièrement, et l'on n'y voit plus que quelques bas-fonds très étroits couverts d'eau stagnante. Dans quelques uns l'on aperçoit à peine un peu de terre fangeuse qu'on appelle en sarde *tresmuleo*, c'est-à-dire terrain qui tremble ou cède sous les pieds. Il y a des villages réputés intempérieux qui manquent d'eau en été, même dans les fonds ; voilà ce qui nous porte à croire que l'on contracte la maladie d'intempérie même sans infection miasmatique préalable. En effet, sous un ciel qui, pendant des mois entiers est toujours serein, dans des plaines nues, basses, exposées aux rayons d'un soleil ardent, et la plupart aux vents du sud, chauds et humides, la haute température de l'atmosphère et l'électricité doivent engendrer une constitution habituelle de l'air propre à augmenter au dernier point la susceptibilité de tout le corps, et surtout des organes de la digestion. Alors la cause la plus légère, les alimens mêmes qu'on digérait bien auparavant, irritent le ventricule et les intestins ; et, la cause principale des fièvres d'intempérie, l'inflammation gastro-entérite, se développe facilement. Telle paraît être l'origine de la maladie dont on peut être affecté dans les localités toujours arides comme dans les marécageuses, ce qui pourtant n'exclut pas ce que j'ai avancé ci-dessus au sujet des miasmes (K) ; il s'en développe dans les lieux que j'ai déjà cités, pendant

qu'ils passent par les divers degrés de desséchement. Leur activité augmente en proportion de l'élévation de la température et de la rapidité du desséchement; d'ailleurs la présence continuelle de l'eau stagnante n'est pas nécessaire pour leur dégagement, ainsi que M. Brocchi l'a remarqué pour les marais Pontins (1), et d'autres observateurs pour d'autres endroits; au reste pour cela il suffit que le terrain contienne des principes qui conservent un reste d'humidité. D'ailleurs la rosée, qui tombe abondamment dans les plaines basses, et les vents humides, en apportent toujours une nouvelle quantité; les pluies qui surviennent, quoique rarement en été, renouvellent aussi l'eau stagnante dans les lieux incultes et surtout dans les bas-fonds.

Je conclus que l'infection de l'atmosphère dans les lieux intempérieux dépend des miasmes; qu'on peut y joindre l'influence de la chaleur et de l'électricité, et si ces dernières causes ne produisent pas par elles-mêmes la maladie, elles en fournissent au moins le développement à la suite de l'action des miasmes, ou de celle d'autres principes occasionels (L).

L'air humide et le froid ne paraissent pas être au nombre des causes générales de l'intempérie; car quoique le tube intestinal puisse s'en ressentir, ainsi que d'autres parties du corps, l'intempérie cesse en hiver, lorsque l'humidité est très forte. Cagliari, capitale de la Sardaigne, est assez salubre, quoique très exposée aux vents du sud-est, qui y apportent une très grande humidité. Les cantons de la Sardaigne situés près des grands étangs dont les bords ne sont pas marécageux, ne sont pas insalubres; ainsi l'air humide, le froid et l'humidité elle-même, ne

(1) Brocchi *dello stato fisico del suolo di Roma*, 1820, p. 257.

rendent pas l'air intempérieux. On ne peut attribuer non plus l'intempérie de Sardaigne à une autre cause, que les auteurs anciens ont signalée, c'est-à-dire à l'obstacle que les montagnes de *Limbara* présentent aux vents du nord (1).

Pausanias, parlant de la partie septentrionale de la Sardaigne et de celle qui est vis-à-vis l'Italie, a dit : « Cette île est bordée de montagnes inaccessibles et dont « les sommets se touchent. En suivant la côte, vous « trouvez dans cette partie des ports pour les vaisseaux; « mais des vents irréguliers et très violens soufflent per- « pétuellement du haut de ces montagnes dans la mer. « On trouve dans le milieu de l'île d'autres montagnes « moins élevées. L'air dans cette partie est la plupart « du temps chargé de vapeurs et malsain, ce qui est oc- « casioné par des concrétions salines et par un vent du « sud, lourd et violent qui y domine. Les montagnes, « qui sont du côté de l'Italie, empêchent les vents du « nord d'y pénétrer et d'y rafraîchir l'air et le sol « pendant les chaleurs de l'été; d'autres pensent que « l'île de Cyrnos (Corse), qui n'est séparée de la Sar- « daigne que par un bras de mer, et qui est monta- « gneuse et très élevée dans toute son étendue, em- « pêche le vent du nord et le zéphyr de s'y faire sen- « tir (2). »

Mais quoique moins impétueux que le nord-ouest et d'autres, ce vent y règne; cependant la distance est assez grande entre cette île et la Corse pour qu'elle n'en soit pas abritée, comme on l'a supposé, et les montagnes de Limbara, quoique situées transversalement au nord de l'île, ne sont pas assez élevées pour

(1) Voy. Claudianus de Bello Gild.. et l'art. Vent de cet ouvrage.
(2) Pausanias, Phocide, ch. xvii.

opposer aux aquilons une barrière insurmontable (1).

Anciennement la Sardaigne avait aussi la réputation d'être insalubre. « Dans les cantons fertiles, dit Stra-« bon, l'avantage de la bonté du sol se trouve balancé « par une incommodité. L'air malsain, en été, dans « toute l'île, est encore plus mauvais dans les endroits « fertiles (2). »

Sardaigne réputée insalubre par les anciens.

Cicéron écrivait à Quintus son frère, préteur en Sardaigne, et demeurant à Olbia (Terranova) : « *Cura,* « *mi frater, ut valeas, et quamquam est hyems tamen* « *Sardiniam istam esse cogites* (3). » Il parle encore de l'insalubrité de cette île dans une autre lettre (4); et Tacite la mentionne également au sujet des juifs relégués par le sénat romain en Sardaigne : « *Et si ob gra-* « *vitatem cœli interiissent, vile damnum* (5). » Pomponius Mela (6), Cornelius Nepos (7) et Martial se sont exprimés de même.

On doit inférer de tous ces témoignages que des causes d'insalubrité existent en Sardaigne, depuis les temps les plus reculés : telles sont celles sans doute qui sont inhérentes à la disposition et à la nature du sol. Je dois faire remarquer que rien n'atteste que les Romains, maîtres de cette île pendant sept siècles environ, aient pris soin d'en niveler les inégalités de terrain; de combler les fonds qui retiennent les eaux, et d'employer enfin les moyens dont ils se servirent pour assainir la campagne de Rome, maintenant de nouveau maréca-

(1) Voy. la carte et l'art. Vent. p. 134.
(2) Strabon, Géographie, liv. v.
(3) Cic., lib. 2, Epist. 3 ad Quint. fratr.
(4) Epist. 24, lib. 7 ad famil.
(5) Tacit., Annal., lib. 7.
(6) Lib. 2, cap. 7, de Sit. orb.
(7) Lib. de Vir. illustr., cap. 65.

geuse et insalubre. Les canaux ou aqueducs qu'ils construisirent en Sardaigne, et dont on voit encore des restes, n'étaient destinés qu'à fournir de l'eau de fontaine aux villes où ils aboutissaient. Les auteurs qui ont parlé de l'ancienne Sardaigne, entr'autres *Silius Italicus* (1), font mention de ces marais.

Serpentum tellus pura ac viduata veneno,
Sed tristis cœlo ac multa vitiata palude.

Plus tard, Dante a également cité les marais insalubres de cette île.

Qual dolor fora, se degli spedali
Di Valdichiana tra 'l luglio e 'l settembre,
E di Sardigna e di maremma i mali
Fossero in una fossa tutti insembre;
Tal era quivi, etc.
(*Inf. c.* XXIX.)

Plusieurs villages de la Sardaigne ont même pris leurs noms des marais de leur voisinage; entr'autres, Pauli Pirri, Pauli Arbarei, Pauli Sitzamus, Pauli Latinu, Pauli Gerrei : le mot sarde *Pauli* vient du latin *Palus*. Enfin il paraît incontestable que les foyers d'insalubrité en Sardaigne ont toujours été les mêmes. Il est vrai que la population de cette île, au temps des Romains, était beaucoup plus considérable que de nos jours; que les terres étaient mieux cultivées (2); mais les causes de l'insalubrité étant connues, les provinces de Sardaigne, jadis plus habitées et plus cultivées, devaient être beaucoup moins malsaines. Les plaines de Terranova (M), de Porto-Torres et de Pula, maintenant intempérieuses, celle de Porto-Torres surtout, ne de-

Ancienne population de la Sardaigne.

(1) Punicor. lib. 2.

(2) Voy. Gemelli, *Rifiorimento della Sardegna*, t. 1, lib. 1, p. 7 et suiv.

vaient pas alors avoir ce désavantage, puisqu'à une petite distance, florissaient des villes très peuplées. On sait que l'intempérie a diminué depuis quelques années dans ces deux derniers cantons, grâce à la sollicitude de quelques philanthropes, qui ont pour but d'augmenter la population et la culture des terres.

Lieux à assainir, et moyens d'y parvenir.

Il n'entre pas dans notre plan de faire voir que les régions intempérieuses pourraient être assainies; la plupart des moyens d'assainissement ne sont pas d'ailleurs du ressort de la médecine; quant à la manière de les employer, je ferai cependant observer que divers étangs pourraient être desséchés: tels sont ceux de San-Lorenzo, de Serrenti, de San-Luri, de Pauli Latinu, d'Orosei, etc. On pourrait aisément encaisser dans des canaux les eaux qui, en s'écoulant des montagnes, inondent les plaines de Campo d'Ozieri, Campo Giavesu, Campo di San-Lazaro, etc., dont une partie serait facilement détournée, et l'autre directement conduite aux fleuves ou à la mer.

En préparant des lits aux fleuves et aux torrens, on en empêcherait les débordemens. C'est ainsi, par exemple, que la plaine de Nuraminis pourrait être garantie des inondations qu'y cause à chaque pluie le torrent de Villa Greca.

De la même manière, on empêcherait la stagnation des eaux, et la submersion des terres dans beaucoup d'autres cantons.

Le parti à prendre à l'égard des étangs, plus difficiles à dessécher, serait d'y maintenir les eaux réunies et d'en tenir les bords élevés pour y empêcher l'immersion et le desséchement alternatifs d'une partie de leur surface. Quant à ceux du littoral, il suffirait d'entretenir leur communication permanente avec la mer. Il serait surtout très important de remettre en culture les terres qui ont été abandonnées, et de donner

en même temps de plus grands soins à celles qui sont actuellement en pleine culture.

Les arbres répandus dans les lieux marécageux et peu profonds, suffiraient, en augmentant par leur détritus la quantité de l'humus, pour en exhausser le sol, dont ils absorberaient en même temps l'eau et les principes organiques. C'est ainsi que le sol de la belle campagne d'Orri a été amélioré et le deviendra chaque jour davantage. Les arbres seraient aussi un grand obstacle au débordement des fleuves et des torrens, et ils modéreraient la chaleur dans les plaines.

Qu'on me permette encore d'ajouter que c'est par là qu'on pourrait opposer une salutaire résistance aux vents impétueux, qui nuisent à la végétation, et retardent ses progrès (1). (N)

De pareils moyens d'assainissement, jusqu'ici toujours négligés en Sardaigne, convertiraient les lieux maintenant déserts et infects en terrains salubres, et changeraient bientôt la face de l'île entière. Malheureusement la population actuelle est insuffisante pour tant de travaux et de soins ; mais l'accroissement qui en résulterait contribuerait bientôt et efficacement à diminuer l'intempérie et à la faire enfin disparaître tout-à-fait.

§ 2.

De quelques autres maladies particulières à la Sardaigne (O).

Les inflammations du tube intestinal, du foie et de la rate, sont les maladies les plus communes ; cependant en été, lorsqu'elles sont les plus fréquentes, on observe

(1) Voy. art. Vents.

aussi quelques encéphalites primitives; ainsi que je l'ai déjà dit, l'insolation en est souvent la cause.

Les changemens brusques de température et les degrés d'humidité souvent si variables, occasionent à la fin de l'automne et surtout en hiver, des angines, des bronchites, des inflammations des poumons et de la plèvre, les rhumatismes, l'arthrite.

Les dyssenteries se manifestent, dans les plaines, ordinairement lorsque l'humidité augmente et que les nuits commencent à devenir plus fraîches.

La phthisie pulmonaire n'est pas rare en Sardaigne; la fréquence des maladies des voies aériennes, en hiver, en est la cause.

L'apparition des exanthèmes y est aussi fréquente, et presque chaque année la petite-vérole exerce ses ravages dans quelque canton; mais il faut espérer que la vaccine, que les soins du gouvernement tendent à propager, diminuera l'action de ce fléau.

Quoique la fièvre scarlatine ait régné épidémiquement en hiver et au printemps de 1824, la mortalité n'a été considérable que dans quelques villages où les malades sont restés sans traitement, faute de médecins.

Typhus contagieux.

En 1806, une maladie épidémique fit beaucoup de ravages dans presque toute l'île; elle s'est renouvelée en 1816. C'était, d'après les rapports de mes collègues, la même maladie pétéchiale (typhus contagieux de Hildebrand) qui se répandit à cette dernière époque dans plusieurs contrées de l'Europe.

On n'a pas observé ici, depuis long-temps, des épidémies de rougeole.

Depuis plus d'un siècle, et peut-être depuis 1528, la peste d'Orient n'a point pénétré dans cette île, malgré sa proximité de la Barbarie. Une maladie épidémique très meurtrière ravagea la Sardaigne en 1708. Elle était probablement contagieuse. On ne sait cepen-

dant si c'était la pétéchie que nous avons citée plus haut, ou bien (ce qui est plus probable) la peste orientale.

Je dois faire observer que la fièvre jaune n'a jamais paru en Sardaigne, où cependant la chaleur, l'humidité et les émanations de quelques cantons semblent aussi fortes que dans certaines régions de l'Amérique, souvent affligées de cette maladie.

On n'a jamais remarqué en Sardaigne, dans les plus violentes gastro-entérites ou gastro-entéro-hépatites, l'ensemble des phénomènes auxquels on reconnaît la fièvre jaune, c'est-à-dire la coloration de la peau en jaune, avec les vomissemens, les déjections de sang ou de matière noire, les douleurs lombaires, la suppression de l'urine, et ce calme passager qui paraît diviser, selon quelques auteurs, cette maladie en deux périodes.

Depuis 1811 la coqueluche n'a plus régné épidémiquement.

Quoique le croup ne soit pas rare en Sardaigne, on ne l'a cependant jamais vu être épidémique. Le croup.

Les hémorrhagies auxquelles on est le plus sujet dans toute l'île, sont les émoptysies et celles occasionées par les hémorrhoïdes.

Les maladies rapportées par les nosologistes aux névroses, sont en général peu fréquentes en Sardaigne; on y observe rarement l'épilepsie; c'est à la gastro-entérite qu'il faut ordinairement rapporter la cause des apoplexies qui arrivent de temps en temps.

Le tétanos traumatique est extrêmement rare, malgré la fréquence et la variété des blessures; c'est ce que m'ont assuré mes collègues les docteurs Pasero et Demichelis, professeurs de chirurgie.

L'hydrophobie est aussi très rare en Sardaigne, tant parmi les hommes que parmi les animaux, malgré le grand nombre de chiens errans, les chaleurs de l'été, et souvent le défaut d'eau dans les plaines; mais la

fréquence des maladies des viscères abdominaux donne lieu souvent à l'hypocondrie.

Aliénations mentales.

Parmi les aliénations mentales, on rencontre ici la mélancolie et la manie ; mais quoique les habitans d'un pays méridional soient plus naturellement disposés à ces maladies, on n'en voit qu'un petit nombre en Sardaigne. Peut-être doit-on l'attribuer à la vie champêtre, aux désirs limités et à la facilité de les satisfaire chez la plupart de ces habitans.

Idiotisme. Crétinisme.

On connaît très peu d'individus atteints de démence et d'idiotisme ; j'ai vu, il y a deux ans, un crétin à Aritzu, et c'est peut-être le seul dans toute l'île. Sa sœur, qui ne vit plus, était crétine aussi. Aritzu est situé dans une gorge de montagne semblable à celles des Alpes, où le crétinisme est commun ; mais il y a en Sardaigne d'autres villages situés à peu près comme Aritzu, où l'on m'a assuré qu'on n'a jamais vu de crétins ; il en est du goître comme du crétinisme : on peut les regarder comme étrangers à l'île.

On n'a pas assez de données pour établir si la pellagre y existe ou non.

Tarentule.

On assure que nous avons en Sardaigne la tarentule, qu'on appelle en sarde *arza* ou *argia*, et que l'on distingue en *veuve* et en *vierge ;* on attribue, dans quelques villages, à la première, le tarentisme mélancolique, à l'autre, le tarentisme chorea.

Le vulgaire craint généralement la piqûre de cette araignée ; il y a un proverbe sarde : *ancu ti spizzuli s' argia.*

Lorsque quelqu'un est affecté du tarentisme, l'opinion commune est que l'on obtient la guérison de la maladie en jouant de quelque instrument qui porte le malade à danser jusqu'à ce que son corps soit inondé de sueur. On m'a aussi raconté qu'au village d'Ozieri les paysans piqués par la tarentule s'enterrent ordi-

nairement dans le fumier, et y restent pendant cinq à six heures exposés aux rayons du soleil, à dessein d'exciter une sueur abondante, qui produit, selon eux, ainsi que celle que procure la danse, la guérison du tarentisme. Cependant, malgré l'opinion généralement répandue parmi le peuple à ce sujet, aucun des médecins que je connais n'a pu me certifier avoir observé rien en ce genre; peut-être n'en existe-t-il pas de fait bien avéré, et le tarentisme de Sardaigne se réduit probablement, ainsi que dans la Pouille (1), à un préjugé populaire.

---

(1) Dans le voyage que nous fîmes au printemps de 1825, M. le médecin Moris et moi, postérieurement à la transmission de la présente notice, nous tâchâmes d'obtenir quelques éclaircissemens à ce sujet, et si nous ne pûmes voir des personnes atteintes de la maladie, nous fûmes assez heureux pour nous procurer les tarentules en quantité suffisante pour en déterminer l'espèce.

La tarentule de Sardaigne, ou *argia* ou *arza*, est le *Theridion* 13 *guttatum* de Latreille (*a*). Cet insecte est également décrit par Walckenaër, Tab. p. 81, sous le nom de *Latrodecte malmignatta;* c'est encore l'*Aranea tredecim guttata* de Rossi, p. IX, fig. 10, et dont il a donné l'histoire dans sa *Fauna etrusca*, tom. II, p. 136.

Quant aux distinctions que les Sardes font entre l'*Argia bugadia* (vierge), l'*Argia cojada* (mariée) et l'*Argia viuda* (veuve), elles paraissent consister dans la différence de sexe; la bugadia est reconnue pour femelle, elle est d'ailleurs la plus grande et la plus nombreuse; la viuda, au contraire, est très petite et en petite quantité; sa morsure passe pour la plus dangereuse; aussi dit-on: *Ti spizzuli s'argia viuda.* L'argia cojada ne paraît être qu'une variété accidentelle de ces deux-ci, peut-être en état de maladie. Dans la région où nous eûmes ces araignées (Mandas), l'on nous assura qu'elles sont très dangereuses, et parmi les différens remèdes que l'on est en usage de faire à ceux qui en sont mordus, l'on compte celui de les mettre dans un four passablement chaud; l'on y fait également, dit-on, le remède du fumier et de la danse jusqu'à épuisement de forces. (*Note de l'auteur.*)

(*a*) L. c. pag. 98, n. 3.

L'Ascite. L'ascite est la plus commune des hydropisies par suite des fréquentes inflammations des viscères abdominaux et des vices organiques qui en résultent.

Le scorbut n'est pas rare chez les pauvres mal vêtus et habitant dans les lieux humides.

Écrouelles. Les écrouelles sont aussi assez communes: les causes du scorbut que nous avons citées, ainsi que les changemens subits de température, les occasionent principalement; il est plus rare de voir ici le rachitis et les vices de conformation. Un médecin digne de confiance, feu le professeur Pitalis de Sassari, assurait que le rachitis n'était autrefois presque pas connu en Sardaigne, et qu'il n'avait observé des enfans atteints de cette affection, ainsi qu'un plus grand nombre de scrophuleux, que lorsque la maladie vénérienne y fut répandue.

Les hernies sont rares dans les villes sardes, et un peu plus fréquentes, dit-on, dans les villages.

On est facilement atteint des maladies de la peau, et surtout des dartres.

Ophtalmies. On rencontre un assez grand nombre de maladies des yeux, qui consistent, pour l'ordinaire, en des ophtalmies, des staphylomes et des nubécules. Les amauroses et les cataractes sont moins fréquentes; la lumière excessive, la nudité des plaines, et peut-être la poussière soulevée par les vents sont les causes plus particulières de ces affections.

On voit très peu d'anévrismes spontanés; mais on observe fréquemment dans le peuple des ulcères très rebelles aux jambes, et souvent accompagnés d'affections chroniques des viscères abdominaux.

Le squirre et ses causes sont peut-être généralement moins fréquens que sur le continent.

La pourriture d'hôpital n'a pas été observée jusqu'ici dans l'île.

Il est très difficile de rencontrer en Sardaigne des personnes affectées de calculs urinaires.

La gastro-entérite survient dans les différentes maladies ; c'est ce qui doit rendre, en Sardaigne, les médecins très circonspects et très sévères dans le choix des médicamens à administrer intérieurement, et qu'on emploie si avantageusement dans des pays plus septentrionaux. Souvent aussi, c'est par la gastro-entérite que débutent les affections que je viens d'indiquer. Gastro-entérite.

Des médecins qui ne sont pas étrangers aux progrès de la science ont reconnu que cette dernière maladie est celle qui domine dans l'île, et ils proclament en même temps l'avantage de la méthode qui l'attaque de près ; c'est celle qu'ils ont adoptée, mais généralement avec cette sage réserve qui apprécie les faits nouveaux, appuyés sur l'observation et sur l'expérience.

NOTES.

(A) Les montagnes et les plateaux élevés de la Sardaigne sont, en plusieurs endroits, couverts de très belles forêts; mais malheureusement les incendies qui s'y renouvellent chaque année, malgré des lois très sévères, y détruisent une énorme quantité de plans. Telle est la cause principale qui empêche les eaux des pluies de rencontrer des obstacles dans leur cours; elles se précipitent donc en torrens dans les plaines au préjudice de l'agriculture, et même de la santé.

(B) J'ai eu cependant des exemples de différentes personnes exposées en même temps aux effets du même lieu *intempérieux*, et saisies simultanément de la maladie qui s'est présentée, dans les unes, sous l'aspect de fièvre continue; dans les autres, sous celui de fièvre rémittente ou intermittente.

(C) Certains vices organiques que j'ai rencontrés souvent dans le foie et dans les poumons de ceux qui sont morts de fièvre pernicieuse surtout, étaient de telle nature qu'on ne pouvait les attribuer qu'à l'inflammation de ces organes, dont les malades avaient été atteints avant de tomber dans la fièvre d'intempérie : je ne compte pas ces vices au nombre de ceux qui appartiennent à cette maladie. Je remarquerai pourtant que c'est chez les syphilitiques, les scrophuleux, les scorbutiques et les hypocondriaques, que j'ai vu les fièvres d'accès prendre plus facilement le caractère pernicieux, et les tissus enflammés dégénérer plus rapidement.

(D) L'inflammation gastro-entérite est celle qui existe le plus constamment dans les fièvres d'intempérie; je l'ai toujours rencontrée jusqu'ici dans les cadavres de ceux qui sont morts de cette maladie. Les élèves de cette Université en furent témoins dans les nombreuses autopsies faites à l'hôpital civil. J'ai eu le même résultat pour celles qui ont été faites dans d'autres hôpitaux dont je suis médecin. J'ai rencontré presque toujours, avec cette inflammation, le ramollissement ou le sphacèle de la rate; quelquefois avec induration ou ramollissement même du foie. Il faut observer que l'affection de ces derniers viscères, quoique souvent fort grave, demeurait cependant bien des fois occulte; c'est-à-dire qu'elle n'était pas signalée pendant la maladie, par le concours des symptômes de l'hépatite et de la splénite. Dans certains cas, l'inflammation gastro-entérite ne m'a point paru de nature à pouvoir lui attribuer la violence de la fièvre et la mort du malade; mais alors l'altération plus grave que m'ont présentée les cadavres était toujours celle que j'ai indiquée de la rate et du foie. Ce n'est pas que je n'aie observé des fièvres de type différent, qui avaient débuté par les symptômes de l'inflammation de l'encéphale, et dans lesquelles l'inflammation gastro-entérite m'a paru être venue ensuite; mais à peine puis-je compter quelques uns de ces cas. Ce n'est pas aussi que je ne trouve de la difficulté à attribuer à l'inflammation les fièvres dans lesquelles le traitement antiphlogistique est fatal aux malades. (Voy. la note ci-bas.) Cependant jusqu'ici, quel qu'eût été le type de la fièvre, les cadavres m'ont toujours présenté des traces d'inflammation gastro-entérite plus ou moins étendue; elle est donc la condition morbide la plus remarquable des fièvres d'intempérie.

(E) J'ai toujours trouvé l'huile de ricin infiniment préférable aux autres laxatifs. Les émétiques et les purgatifs en général ne m'ont semblé utiles qu'en peu de cas, et encore seulement dans les plus faibles degrés de la maladie; il est arrivé que par leur usage, le mal s'est aggravé ou prolongé, tandis que par un traitement plus simple, tel que celui que j'ai décrit, on le voyait bientôt disparaître.

(F) Il arrive quelquefois que ce médicament ne fait, pour ainsi dire, que vaincre l'accès : la fièvre continue persévère, et diminue ensuite lentement, même en cessant l'usage du quinquina. Par son emploi en temps convenable, on fait cesser la fièvre et on évite les vices organiques, les hydropisies, que l'affection gastro-entérite, trop prolongée, aurait laissées à sa suite ; si on le donne avant le temps opportun, on voit bien s'arrêter quelquefois la fièvre d'accès, mais on ne surmonte pas l'affection gastro-entérite qui continue à exciter des douleurs consensuelles des lombes ou des articulations, et quelquefois donne lieu à des obstructions du foie et de la rate. Dans ce cas où les amers sont souvent utiles, l'usage continu du quinquina m'a paru rendre chronique l'affection gastro-entérite, et favoriser les obstructions.

Dans les fièvres périodiques accompagnées d'obstructions, lorsqu'il y a eu indication de recourir au quinquina, j'ai vu ordinairement la fièvre céder, sans que l'obstruction augmentât après l'usage des amers ; les effets du quinquina étaient généralement plus sûrs et plus prompts.

Le quinquina est souvent indiqué, même lorsque dans l'apyrexie persistent les symptômes de l'inflammation gastro-entérite. C'est après la cessation de la fièvre, et par l'usage de ce médicament, que ces symptômes disparaissent tout à fait.

Dans quelques fièvres on remarque la diminution ou la cessation des douleurs du bas-ventre, que la pression exaspère, ainsi que d'autres symptômes par lesquels on juge de l'inflammation gastro-entérite ; néanmoins l'accès paraît avec une plus grande altération du système nerveux, et de divers organes ; alors, voici ce qui me paraît pouvoir se déduire des observations multipliées que j'ai faites : les portions affectées des membranes gastro-intestinales, si l'on insiste dans la méthode antiphlogistique, passent souvent à la désorganisation ; il survient le ramollissement de la rate, et même du foie ; les affections concomitantes des autres organes ne deviennent pas moins graves, et le malade succombe. L'administration opportune du quinquina, ou, ce qui vaut mieux, de ses alcalis, prévient ces altérations et la mort ; ceci, joint aux observations

de ceux qui ont reconnu dans ce cas l'utilité des stimulans diffusifs, peut laisser croire que la véritable cause productrice de certaines fièvres ne consiste pas uniquement dans l'inflammation, ou que du moins elle n'en est pas le seul principe.

Cependant l'autopsie cadavérique n'a révélé jusqu'ici, pour quelque fièvre que ce fût, d'autres altérations que celles qui sont le produit de l'inflammation. Peut-être celle-ci imprime-t-elle, dans les tissus, des modifications non appréciées ou inconnues jusqu'à présent, et différentes pour les fièvres qui exigent le quinquina, que pour celles dans lesquelles la méthode antiphlogistique est nécessaire jusqu'à la cessation de la fièvre.

Serait-ce l'action différente des causes occasionelles ou la constitution de l'individu, et quelquefois toutes les deux, qui favoriseraient les modifications apportées dans les tissus par l'inflammation?

Faut-il calculer, dans certaines fièvres, l'action simultanée des différentes causes (les miasmes, par exemple, et les irritans ordinaires des viscères chylopoïétiques) dont un des divers effets, produits dans les tissus, puisse disparaître quelquefois sans l'autre, après avoir coexisté tous les deux à la fois?

Les médecins distingués qui répandent maintenant tant de lumières sur ces points importans, en jugeront. En attendant, je n'ai considéré, dans l'inflammation gastro-entérite, que la condition morbide plus remarquable des fièvres d'intempérie. De plus longues discussions à ce sujet seraient déplacées dans ces notes ; je me hâterai d'y revenir lorsque j'aurai multiplié mes observations.

(G) *Medicinale patrocinium, etc. in quo natura febris Sardiniæ, etc. describitur, ejusdemque Sardiniæ calumnia, quam a priscis meruit habere, vindicatur; auctore Gavino Farina, etc.* Venetiis, 1651. *Tractatus de febre intemperiæ, sive de* mutatione *vulgariter dicta regni Sardiniæ, etc.; auctore D. Petro Aquenza, et Mossa.* Matriti, 1702. Di due morbi febbre intemperie e pleuritide che nella città di Cagliari spesseggiano, del Dottor Antonio Ignacchera. Napoli, 1740. Di alcuni pregiudizi antichi sulla così detta Sarda intemperie, etc., del Dottor Pietro

Leo. Cagliari, 1801. Voy. aussi *Gemelli*, Rifiorimento della Sardegna. Torino, 1776, vol. 1, pag. 70.

(H) Sitôt que les plaines basses, à demi ou entièrement desséchées, reçoivent, vers la fin de l'été, les nouvelles pluies, les bergers de la Nurra mettent le plus grand soin à combler, avec des cailloux ou de la terre, les creux ou petits bassins remplis d'une eau qui, disent-ils, occasione aux brebis qui en boivent une maladie mortelle; on ne peut vraisemblablement attribuer les qualités malfaisantes de cette eau qu'aux miasmes dont elle s'est emparée dans l'atmosphère ou aux principes organiques de la surface même de la terre.

(I) On ne peut pas dire qu'en Sardaigne, la fréquence et la véhémence des fièvres soient en proportion de la quantité d'argile qui occupe la surface du sol, comme Linnée nous a assuré l'avoir observé dans plusieurs contrées. Il n'est pas même raisonnable d'attribuer les fièvres endémiques, comme il l'a cru, à l'eau argileuse; car le sol de quelques régions, tel que celui de la plaine de Nurra, de Bosa, etc., est plutôt calcaire qu'argileux; ce qui n'empêche pas pourtant que l'argile ne concoure à entretenir les causes de l'intempérie dans certaines localités. Le terrain argileux s'entr'ouvre d'ordinaire pendant les chaleurs de l'été, ainsi l'exhalaison n'a pas uniquement lieu à sa surface.

(K) Le docteur Leo, professeur à l'Université de Cagliari, a cru (Diss. cit., p. 5 et suiv.) qu'il fallait attribuer l'intempérie aux fatigues des voyages, aux erreurs dans la diète, et à d'autres causes accidentelles plutôt qu'aux vices de l'air; il a même considéré l'intempérie, prise dans le sens généralement reçu, comme un préjugé. Ce qui le fortifie dans son opinion, c'est qu'il pense que les miasmes ne sont autre chose que les élémens mêmes des végétaux, et des animaux dégagés sous la forme de gaz acide carbonique, gaz azote, gaz hydrogène, etc. Or, l'inspiration de ces gaz, dit-il, ne donne pas lieu à une maladie semblable à l'intempérie. Mais tout en accordant à Leo, que ce qu'on dit généralement au sujet de

l'intempérie soit beaucoup trop exagéré, que les habitans, ceux des villes surtout, la craignent trop, et que souvent ils croient la trouver où elle n'existe pas, je dois pourtant dire que par le seul séjour dans un lieu vraiment intempérieux, un homme bien portant peut contracter la maladie, quelque genre de vie qu'il suive. L'observation par laquelle il établit que les élémens de substances végéto-animales ne produisent pas l'intempérie par eux seuls, prouverait tout au plus que la nature des miasmes est différente de celle des gaz particuliers; mais il n'en résulte pas qu'ils ne soient point malfaisans.

(L) En plein jour et en été, la haute température de l'atmosphère agit avec les miasmes; vers la fin de l'automne, et après le coucher du soleil, la cause de la maladie consiste plus particulièrement dans ces miasmes qui se précipitent avec la rosée, d'autant plus facilement, que dans des lieux tels que ceux que j'ai décrits, et sous le climat de la Sardaigne, située entre 39 et 41 degrés environ de latitude septentrionale, la température s'abaisse de beaucoup, et très rapidement sous le maximum diurne.

Les localités qui ne sont point miasmatiques ne seraient pas intempérieuses, à proprement parler, si par intempérie on entend le vice de l'air, produit par un principe délétère, ainsi que je l'ai fait dans mon écrit *de præcipuis Sardiniæ morbis vel a locis vel ab aere effluentibus*. Taurini, 1823. Mais on ne fait pas généralement cette distinction; on appelle intempérieux les lieux où la maladie peut se développer par l'influence d'une cause générale. Je sais bien que la condition de l'air indépendante des miasmes, telle que celle dont j'ai parlé, n'est point particulière aux lieux intempérieux. Aussi les inflammations des viscères chylopoïétiques, auxquelles elle dispose plus particulièrement, se manifestent partout, en été de préférence, et surtout dans les pays chauds. Il n'est cependant pas moins vrai que, dans aucun endroit plus que dans ceux que j'ai décrits, cette condition de l'air peut acquérir le degré capable d'affecter ou de prédisposer nombre d'individus à la fois. C'est pourquoi j'ai cru devoir la ranger au nombre des causes générales de ce qu'on appelle en Sardaigne intempérie de l'air.

(M) On croit que la ville dont on voit encore quelques ruines, au lieu où est maintenant le petit village de Terranova, était l'ancienne Olbia. C'est là que demeurait Quintus, à qui Cicéron écrivait dans la lettre précitée, d'avoir soin de sa santé; mais cet orateur parlait de l'insalubrité de la Sardaigne en général, et non d'Olbia en particulier.

(N) Des haies formées par des arbrisseaux procureraient le même résultat avantageux; mais il y en a trop peu dans ce cap méridional de l'île. Certaines personnes croient qu'elles nuisent aux récoltes; leur utilité cependant ne peut être contestée. Voy. Pfluguer, *Maison des Champs ou manuel du cultivateur*, t. 2, p. 481.

(O) J'ai dû presque me borner à indiquer dans cet article quelles sont les maladies les plus fréquentes ou les plus rares en Sardaigne, d'après les mites fort restreintes qui m'ont été assignées.

N. B. Cette notice fut communiquée à la fin de l'année 1824, l'auteur croyant, dès cette époque, pouvoir s'occuper de la publication de ce volume, qui était déjà composé en grande partie.

FIN DES NOTES.

EXPLICATION

Des Tableaux et des Planches contenus dans l'Atlas joint à ce volume.

Carte de l'île de Sardaigne, tirée de celle du P. Tomaso Napoli. Elle est destinée à l'intelligence de ce volume, et doit être regardée comme purement démonstrative (1).

On n'y a indiqué que les principaux villages; mais on y a tracé la nouvelle route royale qui doit être ouverte au printemps de 1826, ainsi que deux autres routes transversales projetées.

Pour la division de l'île en judicats, on a principalement suivi les données transmises par l'historien Fara.

Tableaux A, B, C et D.

Ces tableaux chronologiques des juges de Sardaigne sont aussi exacts qu'il a été possible de les obtenir, après un long travail et les recherches les plus scrupuleuses dans plusieurs archives.

Tableau E.

Ce tableau n'a besoin d'aucune explication. On fait seulement observer que l'on a omis d'indiquer la signification de la lettre P, qui veut dire *pluie*.

---

(1) Voyez ce qui a été dit page 97.

Tableau F.

Le tableau F offre le dépouillement de trois tableaux pareils à celui qui précède, sauf les observations thermométriques, celles-ci étant déjà insérées page 126 du texte.

Quant à la comparaison du mouvement du baromètre de Cagliari, à celui du même instrument sur le Saint-Bernard, on fera remarquer que les mouvemens figurés sur l'échelle partent de deux hauteurs différentes : celui du baromètre de Cagliari de 0,700, et l'autre de 0,500, comme cela est indiqué sur les deux fragmens de baromètre figurés dans la même planche. Il en résulte que les différences de hauteur marquées dans la figure doivent être augmentées d'une quantité constante égale à 0,200. Ce rapprochement des deux lignes brisées qui indiquent le mouvement des deux baromètres, loin de nuire à la clarté du tableau, rend au contraire la comparaison plus facile. Les chiffres qu'on lit dans la bande rouge indiquent les hauteurs barométriques de Cagliari; on a celles du Saint-Bernard par une simple soustraction, la différence des deux hauteurs étant marquée par les chiffres de la bande supérieure.

Les mouvemens du baromètre sur le Saint-Bernard sont tirés du tableau inséré dans la Bibliothèque Universelle.

L'échelle adoptée pour les deux tablaux E et F, est de $\frac{1}{2000}$ (1).

PLANCHE 1.

Miliciens en service.

Fig. 1re. Homme des environs de Sassari.

Fig. 2. Homme du Campidano d'Oristano, armé du berudu; il monte un cheval exercé au *portante* par le moyen des cordes. Voy. page 139.

Fig. 3. Homme des environs de Cagliari.

Fig. 4. Homme de la Gallura.

Fig. 5 et 6. Criminels.

---

(1) Ces deux tableaux, ainsi que les quatre précédens, ont été tracés sur pierre par l'auteur, avant que d'être exécutés à l'encre lithographique.

PLANCHE 2.

Charrues et chars de Sardaigne.

Fig. 1re. Charrue du cap de Cagliari. Voy. page 392 et suiv.
Fig. 2. Charrue du cap de Sassari.
Fig. 3. Homme revenant du labour. Voy. p. 394.
Fig. 4. Chariot sarde (*Plaustrum*). Voy. p. 398.
Fig. 5. Le même détaché des roues.
Fig. 6. Habitant de l'intérieur, monté sur un bœuf. V. p. 443.
Fig. 7. Mode de placer le joug et les rênes. Voy. p. 402-404.

PLANCHE 3.

Tableau des différens habillemens sardes.

Le détail des figures représentées dans cette planche étant déjà suffisamment développé dans le tableau même, il est inutile de le répéter ici.

PLANCHE 4.

Un jour de fête aux environs de Quartu.

Fig. 1 et 2. Habitans du village de Samassi.
Fig. 4-5. Villageois des environs de Quartu exécutant la lutte à coups de pieds. Voy. p. 250.
Fig. 8. Homme de la province d'Iglesias.
Fig. 9. Habitant d'Alghero.
Fig. 10. Joueur de flûte et tambourin. Voy. p. 252.
Fig. 11. Bal.
Fig. 12. Procession des bœufs.
Fig. 13. Homme sur un cheval marchant à reculons devant l'image du saint. Voy. p. 250.
Fig. 14. Image du saint.
Fig. 15. Croix en pierre; on en voit dans presque tous les villages.
Fig. 16. Prix de la course aux chevaux. Voy. p. 249.
Fig. 17. Enfans exécutant le carillon.
Fig. 18. Cactus opuntia.
Fig. 19. Femmes des environs.

PLANCHE 5.

Danse sarde (cap de Sassari).

Fig. 1, 4, 5, 13, 15. Artisans et campagnards des environs de Sassari.
Fig. 2, 10 et 11. Femmes d'Osilo.
Fig. 3, 6 et 14. Femmes du peuple à Sassari.
Fig. 7. Homme des environs de Bonorva.
Fig. 8. Homme de Tempio.
Fig. 9. Homme d'Osilo.
Fig. 11. Soldat sarde (des chasseurs gardes).
Au milieu des danseurs est un groupe de jeunes gens qui chantent. Voy. pages 252-256.

PLANCHE 6.

Noce.

Fig. 1re. Épouse.
Fig. 2. Époux.
Fig. 3. Conducteur de l'épouse.
Fig. 4. Joueurs de *Launedda*.
Fig. 5. Belle-mère recevant l'époux avec la *Grazia*. V. p. 268.
Fig. 6. Servante.
Fig. 7. Père de l'époux.
Fig. 8 et 9. Table et tabouret pour servir à l'épouse lorsqu'elle descend de cheval. Voy. p. 268.
Fig. 10. Péristile orné de feuillage. Voy. p. 266.
Fig. 11. Un *noraghe* dans le lointain.
Fig. 12. *Tracca* où sont plusieurs femmes.
Fig. 13. Le curé de l'endroit.
Fig. 14. Parens et amis des époux. V. p. 268.
Fig. 15. Palmier.
Fig. 16. Chien berger de la race sarde.

PLANCHE 7.

Pour l'explication de cette planche on peut consulter le texte p. 270 et suivantes.

N. B. Toutes ces planches, réunies à la carte de la Sardaigne et aux tableaux généalogiques et météorologiques énoncés dans le texte, forment l'Atlas de l'ouvrage. On y a joint un cahier de musique sarde qui se vend séparément.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

LIVRE PREMIER.

APERÇU HISTORIQUE.

Pages.

CHAP. Ier. Temps fabuleux..... 1
CHAP. II. Carthaginois et Romains..... 14
CHAP. III. Décadence de l'empire. — Vandales. — Goths. — Empereurs d'Orient. — Sarrasins. Génois. — Pisans. — Juges..... 34
CHAP. IV. Gouvernement d'Aragon et d'Espagne..... 47
CHAP. V. Maison de Savoie..... 72

LIVRE SECOND.

DESCRIPTION PHYSIQUE.

CHAP. Ier. Situation géographique. — Ports. — Montagnes. — Plaines..... 95
CHAP. II. Eaux..... 109
CHAP. III. Température. — Vents. — Pluies, etc..... 121
CHAP. IV. Règne minéral..... 142
CHAP. V. Règne végétal..... 159
CHAP. VI. Règne animal..... 166

LIVRE TROISIÈME.

POPULATION.

Pages.

CHAP. Ier. Population en général 175
CHAP. II. Caractère physique et moral des Sardes..... 181
CHAP. III. Langue..... 191
CHAP. IV. Habillement..... 202
CHAP. V. Habitations. — Meubles. — Nourriture..... 231
CHAP. VI. Armes. — Exercices. — Danse. — Musique. 242
CHAP. VII. Usages. — Mariages. — Naissances. — Cérémonies funèbres..... 258

LIVRE QUATRIÈME.

ADMINISTRATION.

CHAP. Ier. Division. — Vice-roi. — Tribunaux. — Lois..... 275
CHAP. II. Finances. — Revenus. — Douanes..... 293
CHAP. III. Stamenti..... 301
CHAP. IV. Noblesse..... 306
CHAP. V. Administration religieuse..... 316
CHAP. VI. Instruction..... 332
CHAP. VII. Établissemens d'utilité publique. — Société agraire. — Monts de secours. — Barancellat..... 350
CHAP. VIII. Organisation militaire..... 361

LIVRE CINQUIÈME.

AGRICULTURE.

CHAP. Ier. Agriculture proprement dite..... 377
CHAP. II. Instrumens ruraux..... 389
CHAP. III. Végétaux..... 407
CHAP. IV. Animaux..... 430

LIVRE SIXIÈME.

INDUSTRIE ET COMMERCE.

Pages.

CHAP. Ier. Chasse et pêche 448
CHAP. II. Emploi des différentes substances. — Importation et exportation 454
CHAP. III. Ponts et chaussées. — Poste aux lettres 462
Poids et mesures. — Monnaies 472
Liste des principaux auteurs qui ont successivement parlé de la Sardaigne, ou des écrivains qui appartiennent à cette île 473
Notice sur les principales maladies qui règnent en Sardaigne 477
Explication des planches 505

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

Page 27, lig. 7 *au lieu de :* des Romains, Il paraît, *lisez :* des Romains. Il paraît.

Page 39, note 2 *au lieu de :* Tristan, Calchi, *lisez :* Tristan Calchi.

Page 42, note 3 *au lieu de :* Athanase, *lisez :* Anastase.

Page 46, lig. 5 *au lieu de :* Benedicte de Massa, *lisez :* Benoite de Massa.

Page 91, en titre, *au lieu de :* In nomen Domini, *lisez :* In nomine Domini.

Page 95, titre du chap., dans quelques exemplaires, *au lieu de :* forts, *lisez :* ports.

Page 141, lig. 20, *au lieu de :* les terrains qu'elles ont couvert, *lisez :* les terrains qu'elles ont couverts.

Page 143, lig. 8, *au lieu de :* un curite, *lisez :* un curite.

Page 215, note, dans quelques exemplaires, *au lieu de :* portait avec la toge, *lisez :* portait avec la tunique.

Page 371, lig. 4, *au lieu de :* en champ d'or ne pouvait pas être, *lisez :* en champ d'or, elle ne pouvait pas être.

00084664

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 02 January, 2016